

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE

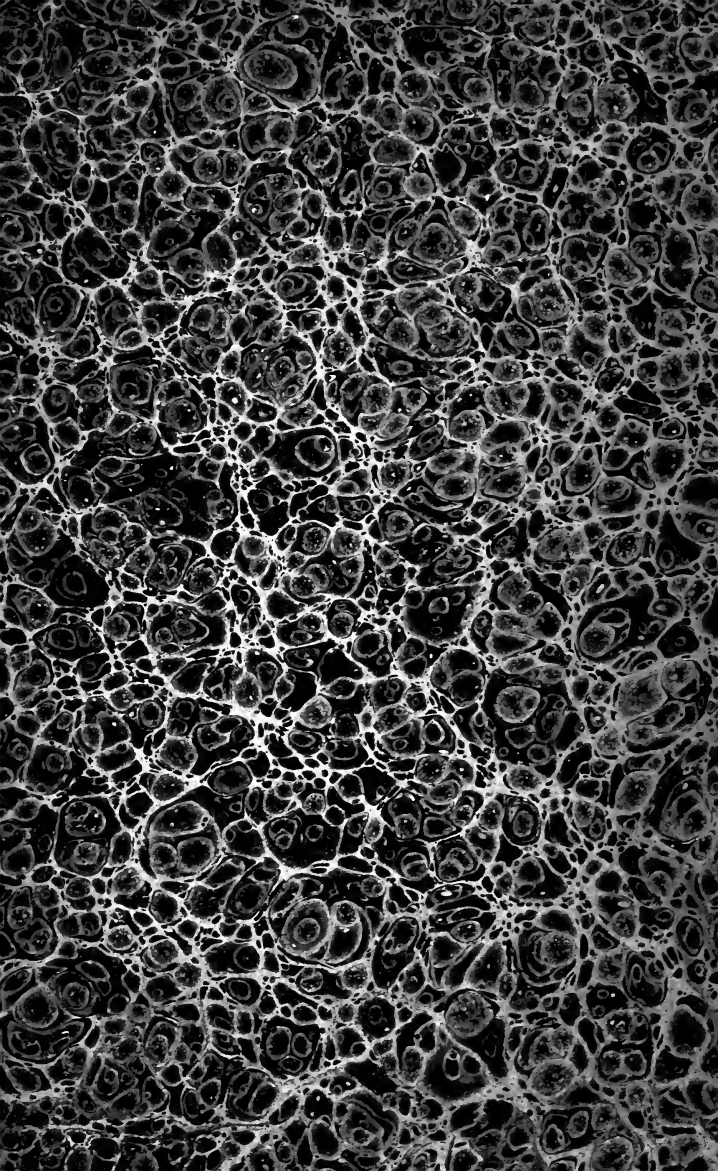


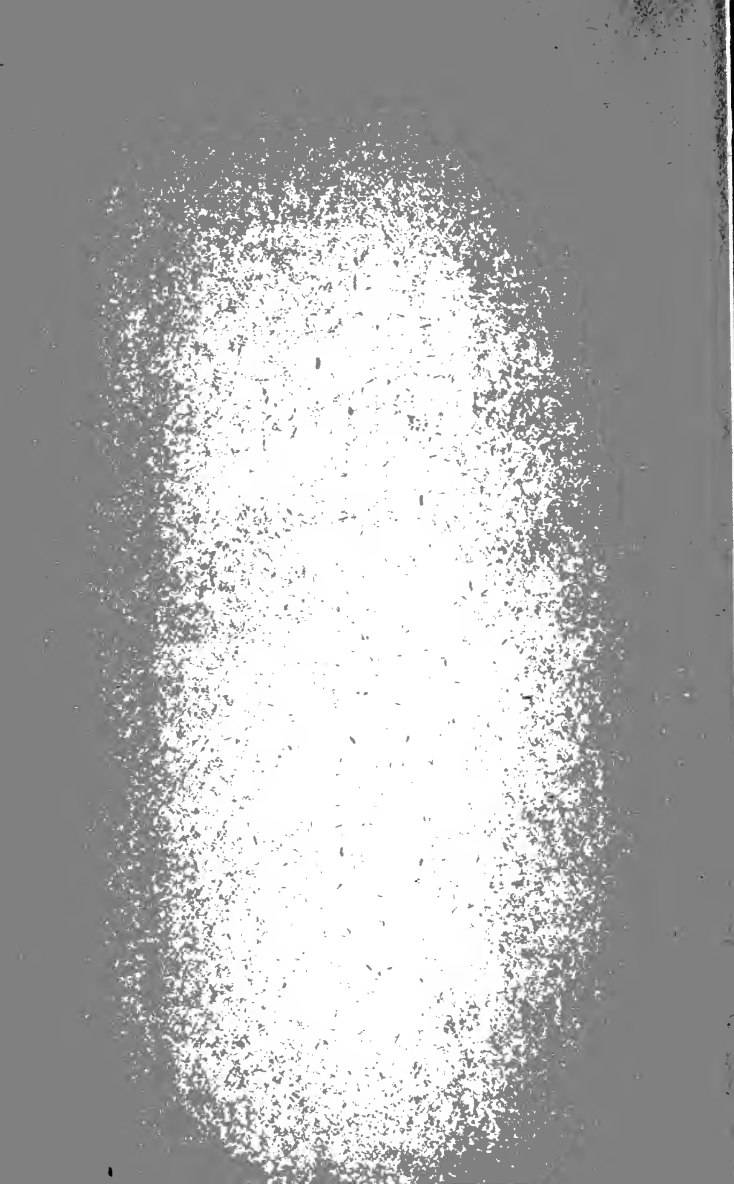
3 1761 04050 3724

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto





XVII 4

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED

SOIRÉES CHRÉTIENNES

EXPLICATION DU CATÉCHISME

PAR DES COMPARAISONS ET DES EXEMPLES

BIBLIOTHÈQUE
C. SS. R.
1^{ste}
TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

HOLY REDEMPTION LIBRARY, WINDSOR

PROPRIÉTÉ RÉSERVÉE



SOIRÉES CHRÉTIENNES

EXPLICATION DU CATÉCHISME

PAR

DES COMPARAISONS ET DES EXEMPLES

Par l'abbé **GRIDEL**

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET PUBLIÉE PAR LES DIRECTEURS DE L'INSTITUTION
DES JEUNES AVEUGLES DE NANCY

TOME IV



HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

T O U R S

CATTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

MDCCCLXXIX

TRANSFERRED

HOLY REDEMPTION LIBRARY, NEW YORK

SOIRÉES CHRÉTIENNES

PREMIÈRE SOIRÉE.

DE LA NATURE ET DE LA NÉCESSITÉ DES SACREMENTS

Qu'est-ce qu'un sacrement ? — Un sacrement est un signe sensible et efficace de la grâce, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.

Qu'est-ce qu'un signe ? — C'est ce qui indique une chose, comme la fumée est le signe du feu. — Y a-t-il beaucoup de signes dans le monde ? — Toutes les créatures sont des signes, puisque dans tous les objets il y a deux choses, la forme extérieure, qu'on peut appeler le signe, et la substance ou l'objet, c'est-à-dire la chose signifiée. — Les mots ne sont-ils pas aussi des signes ? — Oui, puisque chaque mot indique un objet ou une pensée. — Qu'appelle-t-on sensible ? — Ce qui tombe sous les sens, ce qui peut être vu, entendu, touché ou senti.

Quel est le signe dans le Baptême ? — C'est l'eau. — Et dans les autres sacrements ? — Le saint chrême et l'imposition des mains dans la Confirmation ; le pain et le vin dans l'Eucharistie ; les actes du pénitent et l'absolution que donne le prêtre dans la Pénitence ; l'huile dans le sacrement de l'Extrême-Onction ; l'im-

position des mains dans le sacrement de l'Ordre, et enfin le consentement des époux dans le sacrement de Mariage.

Pourquoi dites-vous qu'un sacrement est un signe sensible ? — Parce que le signe d'un sacrement fait connaître la grâce invisible que ce sacrement produit dans l'âme. Ainsi, de même que l'eau enlève les souillures du corps, la grâce efface les souillures de l'âme dans le Baptême ; la sainte Eucharistie soutient et fortifie l'âme qui en fait sa nourriture ; l'huile adoucit et fortifie les corps qu'elle imprègne, la grâce fortifie l'âme et adoucit les peines dans la Confirmation et l'Extrême-Onction.

Pourquoi dites-vous : efficace de la grâce ? — Parce que le sacrement contient et produit par lui-même la grâce quand il ne rencontre point d'obstacle. — Il n'y a donc pas de dispositions requises ? — Quoique le sacrement produise la grâce, il faut néanmoins certaines dispositions pour le recevoir. — La grâce est donc produite par les dispositions ? — Non ; les dispositions requises sont seulement des conditions nécessaires pour que le sacrement produise la grâce. Ainsi le rayon du soleil contient et produit la lumière : s'il n'y a pas de fenêtre dans un appartement, jamais la lumière n'y pénétrera ; mais si l'on y pratique une fenêtre, la lumière y entrera. Ce n'est pas la fenêtre qui produit la lumière, c'est le rayon ; mais la fenêtre est une condition nécessaire pour que la lumière pénètre dans la chambre.

Le pain et le vin communiquent la force ; cependant si l'estomac est mal disposé, au lieu de fortifier le corps, la nourriture le rend malade : la vigueur de l'estomac est donc une condition nécessaire pour que la nourriture communique la force au corps. La parole ou l'écriture contient et produit en quelque façon la

pensée ; cependant il faut dans celui qui écoute des dispositions pour comprendre la pensée, quoique ces dispositions ne la produisent pas.

Pourquoi dites-vous : institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ ? — Parce que c'est Jésus-Christ qui a institué les sacrements de la loi nouvelle. — Les apôtres n'auraient-ils pu les établir ? — Non ; Dieu étant seul l'auteur et le distributeur de la grâce, il n'appartient qu'à lui seul de l'attacher à tel moyen qui lui plaît. — Pourquoi ajoutez-vous : pour nous sanctifier ? — Parce que le dessein de Jésus-Christ, en instituant, les sacrements a voulu qu'ils fussent les canaux de ses grâces pour nous communiquer la vie surnaturelle et divine. — Ne pouvait-il pas répandre sa grâce dans les âmes par d'autres moyens ? — Assurément, puisqu'il est le maître de ses dons.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué les sacrements ? — Pour plusieurs raisons : 1^o parce que Dieu veut être adoré intérieurement et extérieurement ; 2^o pour distinguer par des marques extérieures le peuple chrétien des nations infidèles ; 3^o pour unir les fidèles dans un même corps de religion et les distinguer des hérétiques ; 4^o pour humilier l'homme, en l'obligeant à s'abaisser jusqu'à la matière pour avoir la vie de l'âme et le punir ainsi de s'être élevé jusqu'à Dieu ; 5^o pour s'accommoder à la nature humaine qui, d'ordinaire, ne saurait s'élever aux choses spirituelles que par le moyen des objets sensibles et corporels.

Combien y a-t-il de vies dans le chrétien ? — Trois ; la vie du corps, la vie de l'âme raisonnable et la vie divine. — Que remarquez-vous dans chaque vie ? — Quatre objets principaux, le foyer de vie, les ministres de la vie, les éléments ou les signes sensibles qui communiquent la vie, et enfin le sujet qui reçoit la vie. — Où est le foyer de la vie du corps ? — Dans le sein de

la terre ; Dieu y a déposé des sucs qui nourrissent les plantes et les plantes alimentent les hommes et les animaux. — Quels sont les ministres de cette vie ? — Ce sont les cultivateurs, les vigneron, les jardiniers et, en un mot, tous ceux qui travaillent à l'entretien de la vie du corps. — Quels sont les éléments ou les signes sensibles qui communiquent la vie ? — Ce sont les substances alimentaires. — Quel est le sujet qui reçoit la vie ? — C'est l'homme lui-même.

Où est le foyer de la vie de l'âme raisonnable ? — Dans le sein de la société. Dieu y conserve les vérités nécessaires à la conservation de cette vie. — Quels sont les ministres ? — Ce sont les professeurs, les instituteurs et tous ceux qui enseignent. — Quels sont les éléments ou les signes sensibles qui communiquent cette vie ? — La parole et l'écriture. — Quel est le sujet ? — C'est nous-mêmes.

Où est le foyer de la vie divine ? — Dans le sein de Dieu. — Quels sont les ministres ? — Les évêques et les prêtres. — Quels sont les éléments ou les signes sensibles qui communiquent cette vie ? — Ce sont les sacrements. — Quel est le sujet ? — C'est encore nous-mêmes.

Comment pouvons-nous croire que des signes matériels et sensibles nous communiquent la vie surnaturelle et divine ? — Dès lors que Dieu l'affirme, nous ne pouvons plus avoir le moindre doute. Il y a là quelque chose de mystérieux, mais il en est de même de la vie du corps. — Comment cela ? — Les substances alimentaires communiquent de la force. Mais comment ce qui est sans force peut-il communiquer des forces ? Il faut donc admettre qu'il y a dans la matière un principe spirituel qui donne de la force.

N'en est-il pas de même de la vie de l'âme raisonnable ? — Oui ; la parole et l'écriture renferment la

pensée et la communiquent aux autres. La parole et l'écriture sont quelque chose de matériel, et la vérité est spirituelle. Les caractères imprimés dans un catéchisme renferment des vérités qui ne tombent pas sous les sens et les communiquent à tous ceux qui peuvent lire le livre. — Mais comment un signe matériel, comme la parole et l'écriture, peut-il renfermer ou contenir quelque chose de spirituel ? — C'est un mystère semblable à celui des substances alimentaires. — Est-on obligé d'admettre ce mystère ? — Nécessairement, c'est un fait constant et universel, il n'y pas possibilité de le nier. De même, il faut admettre l'une de ces deux choses, ou que la nourriture renferme quelque chose d'immatériel qui devient un principe de force dans l'homme ; ou bien que la matière, ou ce qui est sans force, communique la force.

Combien, dans un sacrement, y a-t-il de choses à remarquer ? — Deux, comme dans la nourriture et l'enseignement : un signe sensible et quelque chose d'invisible et d'immatériel, en rapport avec la vie qu'il faut entretenir ou communiquer. — Quelle est cette vie ? — La vie surnaturelle et divine. — De quoi se compose un sacrement ? — D'un signe sensible et de la vie divine ou de la grâce.

L'expérience prouve que la nourriture communique ou entretient la vie du corps, que l'enseignement communique la vie de l'âme raisonnable, prouve-t-elle aussi que les sacrements communiquent la vie divine ? — Oui, car il y a certaines vertus, telles que la charité évangélique, l'humilité, la pauvreté, qu'on ne rencontre que dans le sein de l'Église catholique. — Expliquez ceci par une comparaison :

— Deux cultivateurs exploitent le même sol, tous deux cultivent de la même manière ; cependant l'un met de l'engrais dans ses terres et l'autre n'en met pas. Le

premier récolte de très belles moissons, et le second ne recueille que des épis rares et maigres. — D'où vient cette différence ? — Il est évident que l'abondante récolte faite par le premier ne peut être attribuée qu'à l'engrais qu'il a répandu sur ses terres.

Ainsi les catholiques et les protestants cultivent la même terre, le cœur humain. Or, dans l'Église catholique l'on voit fleurir les plus belles et les plus héroïques vertus ; par exemple, les ordres religieux qui se consacrent totalement à la sanctification des âmes ou au soulagement de toutes les misères humaines ; puis les prêtres qui vont évangéliser les infidèles et les sauvages ; les hommes et les femmes du monde qui s'imposent de grands sacrifices pour concourir aux œuvres de piété et de bienfaisance. En dehors de l'Église catholique, vous ne trouvez rien de semblable. Cependant la seule différence qui existe entre les catholiques et les non catholiques, c'est que chez les premiers on reçoit souvent les sacrements, et chez les seconds presque jamais. Ce sont donc les sacrements qui produisent ces belles et admirables vertus. Les sacrements communiquent la vie divine comme elle s'est manifestée en Jésus-Christ.

En général, les sacrements sont-ils nécessaires pour aller au ciel ou pour posséder la vie divine ? — Sans aucun doute ; ils sont aussi nécessaires pour avoir ou conserver cette vie que la nourriture est nécessaire pour avoir et conserver la vie du corps et que l'instruction est nécessaire pour avoir la vie de l'âme raisonnable. — Pourquoi sont-ils nécessaires ? — Pour la même raison : Ce sont des lois que Dieu a établies dans chaque ordre, et il faut les observer. — Pourquoi faut-il manger pour vivre ? — Parce que c'est une loi de la nature. — Pourquoi faut-il recourir à l'enseignement pour s'instruire ? — Pour la même raison. — Pourquoi

faut-il recourir aux sacrements pour avoir la grâce ? — Parce que Dieu en a fait une loi dans l'ordre surnaturel.

Mais comment croire que de l'eau, de l'huile, du pain et du vin, etc., peuvent communiquer la vie divine ? — De la même manière que la nourriture ordinaire communique la vie du corps, et que l'instruction communique la vie de l'intelligence. Dans un cas comme dans l'autre, il y a un profond mystère que jamais les plus savants n'ont expliqué et n'expliqueront. De part et d'autre il y a les mêmes lois à observer, et si on les accepte dans l'ordre naturel, on a la même raison de les accomplir dans l'ordre surnaturel.

Comment est-ce que les sacrements nous sanctifient ? — Les sacrements nous sanctifient en produisant ou en augmentant en nous la grâce sanctifiante.

Comment la nourriture produit-elle ou augmente-t-elle la vie du corps ? — En lui communiquant les forces dont il a besoin pour vivre de la vie physique. — Comment l'instruction donne-t-elle la vie de l'intelligence ? — Parce qu'elle communique à l'âme la vérité qui est sa nourriture. — Comment les sacrements nous sanctifient-ils ? — En produisant ou en augmentant en nous la vie divine, comme la nourriture et l'instruction produisent ou augmentent en nous la vie du corps et la vie de l'âme raisonnable.

Comment se peut-il que les sacrements produisent ou augmentent en nous la grâce sanctifiante ? — C'est que Dieu a attaché aux sacrements la vertu de produire ou d'augmenter en nous la grâce sanctifiante par les mérites de Jésus-Christ.

Comment se fait-il que les substances alimentaires produisent ou augmentent la vie du corps ? — Parce que Dieu leur a donné cette vertu. — Pourquoi les hommes ne se nourrissent-ils pas de terre ou de

pierres cuites ? — Parce que Dieu n'a pas donné à la terre et aux pierres la vertu de nourrir l'homme, mais seulement aux substances alimentaires.

Les sacrements produisent-ils ou augmentent-ils la grâce dans tous ceux qui les reçoivent ? — Oui, les sacrements produisent ou augmentent la grâce dans tous ceux qui les reçoivent avec les dispositions nécessaires.

La nourriture produit-elle ou augmente-t-elle la vie du corps dans tous ceux qui mangent et qui boivent ? — Oui, s'ils prennent leur nourriture avec les dispositions nécessaires ; par exemple, avec un estomac bien disposé. — Qu'arrive-t-il, si l'estomac n'est pas bien disposé ? — Une indigestion, une maladie et quelquefois la mort. — L'enseignement produit-il ou augmente-t-il la vie de l'âme raisonnable dans tous ceux qui le reçoivent ? — Oui, s'ils ont les dispositions requises ; s'ils ont assez d'intelligence ou assez d'attention pour en profiter. — Que résulte-t-il de leur incapacité ou de leur paresse ? — L'enseignement leur devient nuisible.

Est-il étonnant que certaines dispositions soient requises pour que les sacrements produisent ou augmentent la grâce, ou la vie divine ? — Il ne l'est pas plus que lorsqu'il s'agit de la vie du corps et de la vie de l'âme raisonnable.

Pourquoi Dieu exige-t-il certaines dispositions pour la réception des sacrements ? — Pour ménager à l'homme le mérite et la gloire de concourir lui-même à se donner la vie. — Quelle gloire y voyez-vous ? — La plus grande qu'on puisse imaginer. Car la plus grande gloire de Dieu vient de ce qu'il est l'auteur de sa vie ; et c'est pour cela qu'il jouit d'un bonheur infiniment parfait. Or, en demandant à l'homme son concours lorsqu'il s'agit de produire ou d'augmenter

en lui la vie divine, Dieu le rend participant de sa gloire souveraine, puisqu'il le rend comme l'auteur de sa propre vie, autant qu'une créature puisse l'être. — Pourquoi donc avons-nous tant de peine à nous mettre dans les dispositions nécessaires pour bien recevoir les sacrements ? — Parce que nous n'y voyons que travail et fatigue, sans comprendre que ce travail deviendra notre plus beau titre de gloire.

Qu'appelle-t-on la matière des sacrements ? — C'est ce que l'on voit et que le ministre applique pour faire le sacrement ; ainsi l'eau dans le Baptême, l'huile et l'imposition des mains dans la Confirmation, le pain et le vin de l'Eucharistie, etc. — Qu'appelle-t-on la forme des sacrements ? — Ce sont les paroles que le ministre prononce en appliquant la matière. — L'Écriture fait-elle mention de ces deux choses essentielles des sacrements ? — Oui, saint Paul, parlant de l'Église, dit que Dieu la *purifie par un bain d'eau dans une parole de vie*, c'est-à-dire par le Baptême. — Où voyez-vous la matière et la forme ? — Ces mots : *un bain d'eau* expriment la matière, et ces autres mots, *dans une parole de vie* expriment la forme. — Pourquoi saint Paul appelle-t-il la forme *une parole de vie* ? — Pour mieux faire sentir que les paroles que prononce le ministre en conférant un sacrement communiquent la vie.

A quoi ressemblent la matière, la forme et le ministre du sacrement ? — La matière ressemble au limon dont Dieu se servit pour former le corps d'Adam, la forme à ce souffle de vie dont Dieu anima le corps d'Adam, et le ministre à Dieu même créant Adam. — Est-ce que la confection des sacrements est une création ? — Oui, et infiniment plus merveilleuse que la première, puisque par la première, Dieu a communiqué seulement à l'homme la vie du corps et la vie de

l'âme raisonnable, tandis que par l'administration des sacrements il communique de sa propre vie, ou la vie divine. — De quoi un être tire-t-il sa perfection? — De sa forme ; plus elle est parfaite, plus l'être a de valeur. — Quel nom les anciens donnaient-ils à l'âme ? — Ils l'appelaient *la forme de l'homme*, parce qu'en effet, lorsque l'âme se sépare du corps, celui-ci perd sa vie et sa forme ; il redevient boue et poussière.

De quoi donc résulte un sacrement ? — De l'application de la forme à la matière, de manière à former un tout. — Comment doit-on unir la forme à la matière ? — Selon que la nature du sacrement le réclame ; ainsi pour baptiser, il faut prononcer les paroles en même temps qu'on verse l'eau ; car si l'on versait l'eau d'abord, et que seulement quelques temps après on dise : *Je te baptise*, etc. ; ces mots *je te baptise*, qui signifient, *je te purifie* ou *je te lave*, ne seraient plus vrais, puisque l'acte indiqué par les paroles serait accompli. Mais dans le sacrement de Pénitence, qui s'administre selon la nature d'un jugement et comme dans un tribunal, on peut instruire le procès longtemps avant de prononcer la sentence ; il n'est pas nécessaire de donner l'absolution aussitôt après l'accusation des péchés. Ce qui n'empêche pas que les deux choses ne soient unies selon leur nature et de manière à ne former qu'un seul tout.

Peut-on changer la matière ou la forme des sacrements ? — Non, le sacrement serait nul ou n'existerait pas si le changement était essentiel ; mais s'il n'était qu'accidentel, il y aurait sacrement : seulement le ministre serait coupable devant Dieu.

Qui peut recevoir les sacrements ? — Tous les hommes qui sont sur la terre ; mais tous ne peuvent pas recevoir tous les sacrements : ainsi une femme ne peut recevoir le sacrement de l'Ordre ; les enfants

ne peuvent recevoir le sacrement de Pénitence, ni ceux qui se portent bien, recevoir l'Extrême-Onction.

Qui peut être ministre des sacrements? — Les hommes qui sont sur la terre. — Quelles conditions faut-il dans le ministre pour qu'il administre valablement les sacrements? — 1^o Qu'il soit prêtre pour administrer les sacrements de Confirmation, d'Eucharistie, de Pénitence, de Mariage et d'Extrême-Onction; qu'il soit évêque pour conférer le sacrement de l'Ordre. On sait que toute personne peut baptiser; 2^o Il faut qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Église. — Mais comme il n'est pas possible de s'assurer que le prêtre, en donnant l'absolution, a eu l'intention de faire ce que fait l'Église, comment le chrétien sera-t-il certain qu'il a reçu le sacrement de Pénitence? — Il suffit qu'il ait vu et entendu le confesseur lui donner l'absolution; car dès qu'il la donne librement et dans les circonstances convenables, il a eu l'intention d'administrer un sacrement; puisque tout homme qui fait librement et avec connaissance de cause une action a certainement l'intention de la faire. Un juge qui prononce librement et du haut de son tribunal l'acquiescement d'un coupable, ne peut pas dire qu'il n'avait pas l'intention de prononcer un jugement.

La foi et la sainteté sont-elles requises pour conférer valablement les sacrements? — Non; les ministres ne les confèrent ni en leur nom, ni par leur propre vertu, mais au nom et par la vertu de Jésus-Christ, dont ils sont les instruments, et qui agit par eux sans aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites, et indépendamment de leurs dispositions. — Il importe donc peu que l'on reçoive les sacrements d'un ministre digne ou indigne? — Oui, pourvu qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Église et qu'il observe tout ce qui est nécessaire pour confectionner le sacrement. —

Pourquoi cela ? — Parce que c'est Jésus-Christ qui agit et communique la grâce par ce ministre. — Comment donc un ministre indigne peut-il communiquer la grâce, puisque nul ne peut donner ce qu'il n'a pas ? — Parce qu'il n'est qu'un instrument entre les mains de Dieu ; or, un instrument peut communiquer ce qu'il n'a pas par lui-même ; ainsi une plume communique la science ; un médecin malade rend la santé ; un canal de plomb communique une eau excellente aussi bien qu'un canal d'or ; un ministre des finances, pauvre, distribue de grands trésors en les puisant dans la caisse du gouvernement ; un laboureur, qu'il ait ou non les mains propres, répand de la bonne semence en son champ. — Un mauvais arbre, a dit Jésus-Christ, ne peut porter que de mauvais fruits ? — Oui ; mais il parlait des œuvres que l'homme peut faire par lui-même et pour lui-même. Ainsi, un ministre indigne qui confère les sacrements produit de mauvais fruits pour lui-même ; il se rend coupable d'un nouveau péché mortel. Mais le sacrement qu'il administre peut être utile à d'autres ; ainsi un ministre prévaricateur peut en même temps faire des œuvres très utiles à la société ; et un médecin libertin faire des cures admirables.

Pourquoi Dieu a-t-il voulu qu'un ministre indigne pût conférer valablement les sacrements ? — Pour tranquilliser la conscience des chrétiens ; car si la validité des sacrements dépendait de la sainteté, personne ne saurait s'il a reçu le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, etc. En outre, Dieu aurait puni l'innocent pour le coupable, car le coupable, c'est le ministre indigne, et non l'enfant qu'on présente au Baptême ou à la Confirmation.

Un sacrement est donc un moyen que Dieu a établi pour nous communiquer la vie divine. Et encore que

Dieu puisse nous la donner par d'autres moyens, il convenait qu'il établît les sacrements, afin de manifester par ces signes extérieurs où était la véritable Église et d'établir entre tous les fidèles l'union et la concorde, l'égalité et la fraternité, en les obligeant à se soumettre tous aux mêmes lois, à s'asseoir à la même table, à recourir aux mêmes ministres, qui deviennent ainsi les pères spirituels des chrétiens, riches ou pauvres, savants ou ignorants. Admirez la bonté, la puissance, la justice et la sagesse de Dieu qui éclatent d'une manière si admirable dans les sacrements : sa bonté, en communiquant sa vie divine ; sa puissance, en confiant un pouvoir infini aux évêques et aux prêtres ; sa justice, en accordant des grâces selon la disposition de chacun, indépendamment des dispositions du ministre ; sa sagesse, en communiquant la vie divine par des moyens semblables à ceux qu'il a établis pour la vie du corps et la vie de l'âme raisonnable. Il purifie et sanctifie toutes les créatures, l'eau, le pain, le vin, l'huile, etc., en s'en servant pour être les canaux des grâces qu'il communique aux fidèles, pour nous faire entendre qu'il veut sanctifier la nature entière. Quelle bonté infinie ! Quelle grande miséricorde ! Aimons-le, et sachons profiter des sacrements pour amasser des trésors dans le ciel.

Voulez-vous savoir ce que sont les honnêtes gens du monde qui ne fréquentent pas les sacrements ? Cicéron va vous le dire : « Où est le philosophe dont la vie soit réglée comme elle devrait l'être ? où est le philosophe qui n'emploie plutôt sa science en vaine ostentation qu'à se corriger lui-même ? Y en a-t-il un seul qui prenne pour lui les préceptes qu'il donne aux autres ? Les uns sont si légers et si vains qu'il vaudrait mieux pour eux qu'ils n'eussent rien appris. Il y en a qui sont uniquement dominés par l'orgueil et l'ambition ;

plusieurs sont de vils esclaves de la volupté; tous démentent honteusement leur profession par leur conduite. »

Épictète, s'adressant à un philosophe, lui dit : « Quelle est ta vie ? Après avoir bien dormi, tu te lèves quand il te plaît, tu bailles, tu t'amuses, tu te laves le visage ; après cela, ou tu prends quelque méchant livre pour t'aider à tuer le temps, ou tu écris quelque bagatelle pour te faire admirer. Tu sors ensuite, et tu vas faire des visites, te promener et te divertir, Dieu sait comment... Tu vas te coucher. Je ne révélerai point les mystères de ces ténèbres, il n'est que trop aisé de les deviner. Avec les mœurs d'un épicurien et d'un débauché, tu parles comme Zénon et comme Socrate : Mon ami, change de mœurs ou change de langage. Celui qui usurpe faussement le titre de citoyen Romain est sévèrement puni, et ceux qui usurpent le grand titre de philosophe le seront impunément ! »

Telles sont à peu près les mœurs des honnêtes gens de nos jours, surtout des jeunes gens qui ne s'approchent plus des sacrements.

DEUXIÈME SOIRÉE.

DU NOMBRE ET DE LA DIFFÉRENCE DES SACREMENTS.

Combien y a-t-il de sacrements ? — Il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

L'Église a-t-elle toujours reconnu sept sacrements ?

— Oui, et le saint concile de Trente a défini qu'il y a sept sacrements, pour condamner l'erreur des protestants qui ont osé en retrancher plusieurs. — L'Écriture parle-t-elle des sept sacrements ? — Oui, elle les mentionne tous. — Avant Luther et Calvin, reconnaissait-on sept sacrements dans toute l'Église ? — Oui, non seulement les catholiques, mais les hérétiques, et les schismatiques admettaient ce nombre. — Que prouve un tel fait ? — Que ce n'est ni l'Église romaine, ni les Papes qui ont inventé les sacrements, comme les protestants l'ont prétendu. — Comment cela ? — Si l'Église romaine avait introduit des sacrements nouveaux, les hérétiques n'auraient pas manqué de le lui reprocher, car ils l'ont blâmée d'avoir introduit la coutume de chanter le symbole et le mot *alleluia* à certains jours ou à certains temps, parce que cela ne se pratiquait pas auparavant. — L'histoire fait-elle mention de quelques reproches semblables ? — En aucune façon : bien plus, tous les hérétiques et tous les schismatiques qui ont vécu avant les protestants, ont admis dans tous les temps les sept sacrements que nous venons de nommer : ce qui prouve évidemment que Jésus-Christ lui-même les a institués. — Que disent à cela les protestants ? — Rien, comme toujours ; ils se gardent bien de répondre à des raisonnements sans réplique.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué sept sacrements ? — Parce qu'ils répondent aux divers besoins de l'âme : ainsi pour la vie du corps sept choses sont nécessaires : Il faut 1° que l'enfant naisse ; 2° qu'il grandisse ; 3° qu'il prenne de la nourriture pour conserver et développer en lui la vie ; 4° qu'il emploie des remèdes pour se guérir, s'il tombe malade ; 5° qu'il suive un régime pour recouvrer ses forces, quand elles sont trop affaiblies ; 6° qu'il y ait des magistrats pour la con-

servation de la société ; 7° enfin que le genre humain se perpétue par la génération légitime des enfants. — En est-il de même de la vie surnaturelle et divine ? — A peu près : 1° Le Baptême fait naître à la grâce ; 2° la Confirmation fait grandir ; 3° l'Eucharistie conserve et développe la vie divine ; 4° la Pénitence rend la santé à l'âme que le péché a blessée ; 5° l'Extrême-Onction fait disparaître toutes les traces des maladies spirituelles et répare les forces perdues ; 6° l'Ordre donne des magistrats spirituels ; 7° le Mariage perpétue le peuple fidèle ou chrétien.

N'avez-vous pas aussi dans la vie de l'arbre une image des sept sacrements ? — Oui, car il faut 1° le greffer pour lui faire porter de bons fruits ; 2° lui donner un tuteur pour l'affermir ; 3° mettre de l'engrais autour du pied ; 4° s'il est malade, lui appliquer des espèces d'emplâtres, ou couper les branches gourmandes et lui donner une direction ; 5° s'il est très malade, lui appliquer des remèdes sur les racines ; 6° établir un jardinier pour soigner et cultiver les arbres ; 7° planter une pépinière pour avoir de nouveaux sujets.

Y a-t-il toujours eu sept sacrements ? — Non, sous la loi mosaïque, on n'en comptait que cinq : des prières ou des sacrifices pour effacer le péché originel ; l'agneau pascal ; des sacrifices pour l'expiation des péchés et diverses purifications ; la consécration des prêtres et des lévites et le mariage. Il n'y avait rien pour figurer la Confirmation et l'Extrême-Onction, parce que la loi était imparfaite et que les justes ne pouvaient pas entrer au ciel aussitôt après leur mort. Cependant, il y avait une cérémonie religieuse pour l'enfant parvenu à l'âge de raison et pour l'adulte tombé en grave maladie.

Ces sacrements ont-ils existé chez les Gentils ? — Oui ; mais ils y ont ajouté une foule de superstitions.

— Ont-ils existé du temps des patriarches ? — Il est très probable ; les Docteurs pensent qu'on offrait des sacrifices pour effacer le péché originel, et que le fils aîné de la famille recevait une bénédiction spéciale qui le rendait propre à exercer les fonctions du sacerdoce. Il y avait également des sacrifices d'expiation et une cérémonie religieuse pour le mariage.

Y avait-il des sacrements dans l'état d'innocence ? — Non, excepté le fruit de l'arbre de vie, destiné à conserver la vie surnaturelle et divine, et qui suffisait, si l'on n'eût pas péché.

Pourquoi sept sacrements, et non pas six ou huit ? — Nous n'en savons rien ; il y a sans doute quelque chose de mystérieux dans ce nombre, car il forme comme la base de certains faits généraux dans la création ; par exemple : les sept jours de la semaine, les sept périodes du développement de l'homme, les sept dons du Saint-Esprit, les sept notes de la gamme, les sept rayons de lumière, les sept principales vertus chrétiennes, etc. Dans le monde spirituel, tout semble reposer sur le nombre ternaire : Les trois personnes divines, les trois vertus théologiques, les trois principales facultés de l'homme, les trois qualités d'une œuvre littéraire ou artistique ; trois ordres dans les anges, trois chœurs dans chaque ordre, trois règnes dans la nature, trois termes dans la proposition, trois propositions dans le raisonnement, trois foyers de vie dans l'homme, le cerveau, la poitrine et l'estomac, trois dimensions dans l'étendue, etc. Le nombre quatre, au contraire, semble caractériser le monde matériel : les quatre points cardinaux, les quatre côtés d'un solide, les quatre membres de l'homme, les quatre membres de la croix, les quatre saisons de l'année, etc. Mais comme l'homme est le trait d'union du monde matériel et spirituel, la réunion du nombre trois et du nombre quatre doit le caractériser.

Où peut-on encore voir la figure des sept sacrements ? — Dans le psaume XXVIII^e. Les sept voix du Seigneur sont les sept sacrements de l'Église : voix du Seigneur sur les eaux, voix tonnante qui les rend fécondes, c'est le Baptême ; voix du Seigneur qui donne la force, c'est la Confirmation : voix du Seigneur pleine de magnificence, c'est l'Eucharistie ; voix du Seigneur qui brise les cèdres du Liban ; c'est la Pénitence qui comprend le brisement de l'orgueil ; voix du Seigneur qui répand la flamme divisée en rayons, c'est l'Ordre avec ses degrés ; voix du Seigneur qui frappe les déserts et les rend fertiles, c'est le Mariage et sa fécondité ; voix du Seigneur qui prépare les cerfs à la course, c'est l'Extrême-Onction, destinée à préparer les chrétiens à monter au ciel.

Quels sont les sacrements destinés à produire la grâce sanctifiante ou la première grâce ? — Le Baptême et la Pénitence, et l'Extrême-Onction, lorsqu'on ne peut recevoir le sacrement de Pénitence. — Comment appelle-t-on ces sacrements ? — Les sacrements des morts, parce qu'ils donnent ou rendent la vie surnaturelle et divine à ceux qui, par le péché originel, ou le péché actuel, étaient morts à la grâce. — Ne peuvent-ils pas aussi augmenter la grâce ? — Oui ; lorsqu'un adulte obtient la rémission de ses péchés par la contrition parfaite, avant de recevoir le Baptême, ce sacrement augmente en lui la grâce ; il en est de même de la Pénitence et de l'Extrême-Onction.

Comment appelle-t-on les autres sacrements ? — Les sacrements des vivants, parce qu'ils ne doivent être donnés qu'à ceux qui vivent de la vie de la grâce, excepté l'Extrême-Onction, lorsqu'on ne peut recevoir la Pénitence.

Les sacrements ne confèrent-ils pas une autre grâce que la grâce sanctifiante ? — Ils produisent aussi la

grâce sacramentelle, c'est-à-dire le droit de recevoir des grâces actuelles proportionnées aux devoirs imposés par le sacrement; ainsi les prêtres par le sacrement de l'Ordre et les époux par le sacrement de Mariage reçoivent le droit d'obtenir de Dieu toutes les grâces nécessaires pour accomplir leurs devoirs dans leur état respectif.

Tous les sacrements sont-ils nécessaires? — Ils sont tous nécessaires à l'Église mais non à chaque fidèle. — Quels sont les sacrements nécessaires aux fidèles? — Le Baptême pour leur donner la naissance spirituelle; la Confirmation pour les affermir dans la vertu; l'Eucharistie, pour les nourrir; la Pénitence, pour les purifier de leurs péchés, et l'Extrême-Onction pour les disposer à entrer dans le ciel. — Quels sont les sacrements nécessaires à la société des fidèles? — L'Ordre, pour établir des magistrats spirituels, et le Mariage, pour propager et perpétuer le peuple chrétien.

Quels sacrements ne peut-on recevoir qu'une fois? — On ne peut recevoir qu'une fois le Baptême, la Confirmation et l'Ordre. — Pourquoi ne peut-on recevoir qu'une fois le Baptême, la Confirmation et l'Ordre? — Parce que le Baptême, la Confirmation et l'Ordre impriment dans l'âme un caractère qui ne peut jamais s'effacer.

Quel est ce caractère qui ne peut jamais s'effacer? — C'est une participation au sacerdoce de Jésus-Christ, qui est lui-même le caractère de son Père. — Comment le Eils de Dieu est-il le caractère de son Père? — En ce que Dieu le Père, en engendrant éternellement son Fils, lui imprime son caractère pour qu'il lui soit parfaitement ressemblant. — Et que fait le Fils de Dieu? — Il imprime dans l'âme de chaque chrétien, au moment du Baptême, son caractère ou sa ressemblance; et c'est ce qui le rend enfant de Dieu et frère de Jésus-Christ.

Pourquoi ce caractère est-il ineffaçable ? — Parce que c'est ce qui fait l'essence même du caractère. Ainsi un fils révolté contre son père ne peut effacer par son crime le caractère de fils, ni un soldat déserteur celui de soldat ; l'un et l'autre, par la qualité de fils et de soldat, demeurent nécessairement et irrévocablement assujettis à l'obéissance ou à la peine. De même un chrétien peut bien perdre à l'égard de Dieu son Père les sentiments d'un enfant soumis et obéissant, il peut désertier la sainte milice de Jésus-Christ ; mais il ne peut perdre le caractère ni d'enfant ni de soldat. Il en est de même d'un prêtre infidèle.

Comment se peut-il qu'un chrétien perde un effet des sacrements, la grâce sanctifiante, sans perdre l'autre effet, le caractère ? — Par la même raison qu'un jeune homme perd la beauté de sa figure par une maladie, et qu'il conserve néanmoins les traits caractéristiques de sa figure. Ressemblait-il à son père avant sa maladie ? Il lui ressemblera encore après, qu'il soit bon ou mauvais, beau ou laid, vivant ou mort. — Ce caractère, imprimé par les sacrements, subsistera-t-il dans l'autre vie ? — Oui, il subsistera éternellement pour la gloire des Saints et la confusion des pécheurs. — A quoi sert ce caractère sur la terre ? — Il distingue les chrétiens des infidèles ; Dieu le voit et nous le verrons un jour ; les Anges et les Saints le connaissent et distinguent par lui quels sont les enfants de Dieu.

Quel caractère est imprimé par les trois sacrements qu'on ne reçoit qu'une fois ? — Dans le Baptême, c'est le caractère d'enfant de Dieu ; c'est comme un titre ou une lettre de naturalisation pour être admis dans la société des fidèles ; dans la Confirmation, c'est le caractère du soldat de Jésus-Christ ; c'est une lettre d'enrôlement sous la bannière de ce divin chef ; enfin dans l'Ordre, c'est le caractère de ministre de Jésus-Christ ;

c'est comme une lettre qui l'établit son représentant pour agir en son nom.

Quel pouvoir confère le caractère ? — Le caractère reçu dans le Baptême confère le droit d'être admis à la réception des autres sacrements et d'avoir part à tous les biens de la grande famille, comme une lettre de naturalisation donne droit à partager tous les avantages de la société à laquelle on appartient. Celui qu'imprime la Confirmation donne le droit de défendre la cause de Jésus-Christ en confessant hardiment sa foi, comme une lettre d'enrôlement donne à un soldat le droit de recevoir tout ce qui lui est nécessaire pour combattre les ennemis de la patrie. Le caractère imprimé par le sacrement de l'Ordre donne le droit d'exercer les fonctions sacrées, comme des lettres qu'un roi donne à un ministre lui confèrent la puissance d'exercer certaines fonctions particulières et d'agir au nom du roi.

Doit-on, dans l'administration des sacrements, observer les prières et les cérémonies de l'Église ? — Oui ; les omettre par mépris ou sans nécessité serait un péché grave. — Qu'est-ce à dire sans nécessité ? — C'est-à-dire quand on peut les observer sans préjudice pour celui qui reçoit les sacrements. Ainsi, il n'y a pas de péché d'omettre les cérémonies du Baptême ou de l'Extrême-Onction quand on confère l'un de ces sacrements à une personne qui se meurt. — Les cérémonies ne sont donc pas essentielles aux sacrements ? — Il en est quelques-unes qui n'empêchent pas leur validité.

Les cérémonies qui accompagnent l'administration des sacrements sont-elles bien anciennes dans l'Église ? — Elles sont presque toutes de la plus haute antiquité, et l'Église les a pratiquées dès les premiers temps. — A quoi servent ces cérémonies ? — A faire mieux connaître l'excellence et la sainteté des sacrements et à

disposer les fidèles à les recevoir avec plus de dévotion et de respect.

Qu'entendez-vous par les cérémonies des sacrements ? — Ce sont certaines actions et certaines prières que l'Église a ajoutées pour l'instruction et l'édification des fidèles. — Comment doit-on les regarder ? — Comme faisant un tout avec ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré dans la religion, et comme un moyen d'élever l'esprit des fidèles aux vérités qu'elles signifient. — Que signifient-elles ? — Elles signifient : 1° les dispositions avec lesquelles on doit recevoir les sacrements ; 2° les effets qu'elles produisent dans les âmes ; 3° les obligations qu'elles imposent. — N'y a-t-il pas quelque chose de ridicule dans ces cérémonies ? — Pas plus que dans les cérémonies civiles, et moins encore, puisque les cérémonies religieuses sont plus graves, plus belles, plus imposantes et plus instructives que les cérémonies civiles.

Quelles sont les cérémonies qui ont le plus de rapports avec les sacrements ? — Ce sont celles qu'on appelle les sacramentaux ou certains objets bénits, certaines prières ou certaines cérémonies qui effacent les péchés véniels et produisent une grâce particulière dans ceux qui en font usage avec foi et avec un vrai repentir de leurs fautes. — Quels sont les principaux ? — Ce sont : 1° des prières ; 2° l'eau bénite ; 3° le pain béni ; 4° la confession des péchés faite à Dieu ; 5° l'aumône ; 6° la bénédiction.

Quelles sont les prières regardées comme sacramentaux ? — Toutes celles qui se font dans les églises bénites ou consacrées, et toutes les prières faites au nom de l'Église et en union avec elle.

Quelle est la vertu de l'eau bénite ? — Elle efface les fautes journalières ; elle éloigne l'esprit tentateur ; elle attire sur les chrétiens le secours du Saint-Esprit

pour le bien de l'âme et du corps. — De quoi se fait l'eau bénite ? — D'eau et de sel ; comme un symbole propre à montrer le dessein qu'à l'Église de nous purifier et de nous préserver de la corruption. — L'usage de l'eau bénite existe-t-il depuis longtemps dans l'Église ? — Depuis les temps apostoliques. — Comment devons-nous user de l'eau bénite ? — Avec beaucoup de respect et de piété ; et nous devons nous empresser d'arriver à l'église le dimanche, avant l'aspersion de l'eau bénite ; en prendre en entrant à l'église pour faire le signe de la Croix, et de même en nous levant et en nous couchant chaque jour. — N'y a-t-il pas un autre sacramental du même genre ? — Oui, c'est l'imposition des cendres.

Quand s'est introduit l'usage du pain béni ? — Dès la plus haute antiquité. — Pourquoi a-t-il été institué ? — Pour être le symbole de l'union qui doit régner entre les fidèles.

Quelle confession regarde-t-on comme faisant partie des sacramentaux ? — Celle que font le prêtre et les fidèles au commencement de la messe, aux offices de Prime et de Complies, et celle qui est faite avant la communion.

Quelle aumône regardez-vous comme sacramental ? — Toute espèce d'aumône, soit spirituelle, soit corporelle, ainsi apprendre à quelqu'un à prier Dieu, enseigner le catéchisme, visiter les malades, les prisonniers, les pauvres, etc.

Quelle est la plus efficace des bénédictions ? — Celle du saint Sacrement, puis celle de l'évêque, et enfin celle du prêtre. Voilà pourquoi les personnes pieuses s'empressent d'assister aux bénédictions du saint Sacrement, de se jeter à genoux devant un évêque et même un prêtre pour recevoir sa bénédiction.

Quels sont les autres sacramentaux ? — Tous les

objets bénits : les cierges, les rameaux, les scapulaires, les chapelets, les médailles, les images, etc...

Les sacramentaux produisent-ils la grâce par eux-mêmes comme les sacrements ? — Non ; ils ne la produisent qu'à raison de la foi de ceux qui en font usage ; mais ils ont la vertu de ranimer la foi et d'inspirer des sentiments de componction et de confiance dans les mérites de Jésus-Christ et les prières de l'Église.

Représentez-vous, mes enfants, une belle et magnifique fontaine qui, au milieu de chaque commune, répand ses eaux limpides et abondantes par sept canaux. Il est vrai que ces eaux sont quelquefois un peu amères ; mais elles ont une admirable vertu. Tous ceux qui en boivent sont transformés en d'autres hommes ; les vieux redeviennent jeunes, les laids deviennent beaux, et tous les malades y trouvent leur guérison ; elles ont même la propriété d'enrichir les pauvres, d'empêcher les vivants de mourir et de rendre la vie aux morts.

A côté de cette fontaine, il s'en trouve une autre qui répand de tous côtés ses eaux douces comme le miel ; mais à peine descendues dans l'estomac elles provoquent des coliques, des vomissements, des convulsions nerveuses et souvent la mort. Eh bien ! le croiriez-vous ? Malgré l'expérience qui se fait chaque jour des effets si différents de ces deux fontaines, quelques habitants seulement vont puiser à la première, les autres courent à la seconde. C'est une folie me direz-vous ; assurément, et la plus grande des folies. Vous avez bien compris que la première dont je viens de parler, ce sont les sacrements, et que la seconde ce sont les plaisirs et les biens de la terre.

TROISIÈME SOIRÉE.

DU BAPTÊME, DE SES EFFETS, DE SA NÉCESSITÉ.

Qu'est-ce que le Baptême ? — Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel et les autres dont on est coupable, qui remet les peines dues aux péchés et nous fait enfants de Dieu et de l'Église.

Pourquoi le Baptême est-il le premier des sacrements ? — Parce qu'on n'en peut recevoir aucun sans être baptisé ; il est comme la porte par laquelle on entre dans l'Église. L'acte de Baptême est une lettre de naturalisation qui donne droit à tous les avantages dont jouissent les membres de l'Église. — Que signifie le mot *Baptême* ? — L'action par laquelle on lave le corps pour le nettoyer. — Convient-il au premier des sacrements ? — Oui, parce que : 1° lorsqu'on confère le Baptême, on répand réellement de l'eau sur celui qu'on baptise ; 2° parce que cette action est un signe naturel de l'effet produit par ce sacrement, puisqu'il purifie l'âme des taches du péché, comme l'eau purifie le corps des taches qu'il peut avoir. — Comment l'eau qui ne touche que le corps de celui qu'on baptise peut-elle purifier son âme ? — Parce que Jésus-Christ lui a donné cette vertu. — Peut-on comprendre comment cet effet se produit ? — Pas plus qu'on ne comprend comment la pluie et la chaleur du soleil font croître les plantes, comment la nourriture donne de la force à notre corps et comment la parole qui retentit à nos oreilles communique la vérité à notre intelligence. Ce sont autant de mystères que les plus savants ne sauraient expliquer.

Quels noms principaux donne-t-on au Baptême ? — On le nomme : 1° *sacrement de la foi*, parce que ceux

qui le reçoivent font profession de la foi chrétienne ; 2° *illumination*, parce que celui qui est baptisé se trouve éclairé de la lumière divine ; 3° *régénération*, parce qu'il est une seconde naissance, il fait naître à la vie de la grâce ; 4° *purgation*, parce qu'il purifie l'âme en effaçant les péchés ; 5° *sépulture*, parce que le chrétien, par le Baptême, est enseveli avec Jésus-Christ, et ressuscite pour mener une vie nouvelle ; 6° *entrée aux saints commandements de Jésus-Christ*, parce que c'est par lui que l'homme commence à pratiquer les commandements de Dieu d'une manière utile au salut ; 7° enfin *porte du ciel*, parce qu'il donne le droit d'y entrer.

Pourquoi dites-vous que le Baptême est un sacrement ? — Parce que : 1° l'Église le reconnaît pour tel ; c'est un article de foi ; 2° la sainte Écriture le présente comme un véritable sacrement ; 3° les Pères et les Docteurs de l'Église l'ont toujours cru et enseigné ; 4° enfin, parce qu'on trouve dans le Baptême tout ce qui constitue un sacrement.

Que faut-il pour constituer un sacrement ? — Trois choses : 1° un signe sensible ; 2° un signe institué par Jésus-Christ ; 3° un signe qui produise la grâce. — Quel est le signe sensible dans le Baptême ? — L'eau qu'on verse sur la tête de la personne qu'on baptise et les paroles qu'on prononce en même temps. — Comment Jésus-Christ a-t-il institué le Baptême ? — En disant à ses apôtres : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » — Comment montrez-vous que le Baptême produit la grâce ? — Par ces paroles de Jésus-Christ : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. » Donc celui qui renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, ou qui est baptisé, peut entrer dans le royaume des cieux. Or, on

ne peut entrer au ciel sans la grâce sanctifiante ; le Baptême produit donc cette grâce.

Comment savez-vous que le Baptême efface le péché originel et tous les autres dont on est coupable ? — Le concile de Trente l'a ainsi défini ; « Si quelqu'un nie que par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est conférée par le Baptême, l'offense du péché originel soit remise, ou soutient que tout ce qu'il y a proprement et véritablement de péché n'est pas ôté, mais est seulement comme rasé et n'est pas imputé, qu'il soit anathème ; car Dieu ne hait rien dans ceux qui sont régénérés, parce qu'il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont véritablement ensevelis avec Jésus-Christ pour mourir, qui ne marchent point selon la chair, mais qui, dépouillant le vieil homme et se revêtant du nouveau, qui est créé selon Dieu, sont devenus innocents, sans tache, purs, sans péché, agréables à Dieu, ses héritiers et cohéritiers de Jésus-Christ, en sorte qu'il n'est plus rien qui fasse obstacle à leur entrée dans le ciel. Toutefois, le saint Concile reconnaît et confesse que la concupiscence ou le foyer du péché reste dans les personnes baptisées, et qu'ayant été laissée pour être combattue, elle ne peut nuire à ceux qui n'y donnent pas leur consentement et qui résistent courageusement par la grâce de Jésus-Christ : au contraire, celui qui aura légitimement combattu sera couronné. Le saint Concile déclare que cette concupiscence, que l'apôtre appelle quelquefois péché, n'a jamais été regardée par l'Église catholique, dans ceux qui sont régénérés, comme un véritable péché, à proprement parler, mais qu'elle n'a été appelée ainsi que parce qu'elle est un effet du péché et qu'elle porte au péché. Si quelqu'un est de sentiment contraire, qu'il soit anathème. »

Quelles sont les peines dues au péché ? — Ce sont

les peines éternelles et les peines temporelles que le pécheur doit subir en ce monde ou en l'autre, pour satisfaire à la justice de Dieu. — Que fait le Baptême ? — Il remet toutes ces peines, de sorte que l'adulte qui vient de le recevoir avec les dispositions requises, entrerait au ciel sur le champ, s'il mourait aussitôt, quelque coupable qu'il eût été avant le Baptême. — Comment se fait une rémission si parfaite ? — Par un effet de la bonté infinie de Dieu. — Un adulte nouvellement baptisé est donc dispensé de faire pénitence ? — Il en est dispensé pour les péchés qui ont précédé son Baptême ; mais il doit mener une vie pénitente et mortifiée pour se conformer à Jésus-Christ, pour conserver la vie nouvelle qu'il a reçue, pour affaiblir la concupiscence et pour se préserver des rechutes.

Pourquoi le Baptême ne délivre-t-il pas l'homme de la concupiscence, des maladies, de l'ignorance et de la mort qui sont les suites du péché originel ? — Parce que Dieu ne l'a pas voulu ; il est maître de ses dons, et il avait des raisons dignes de sa sagesse pour agir de la sorte. — Quelles sont ces raisons ? — 1^o Il n'était pas juste que les chrétiens, en devenant par le Baptême, membres de Jésus-Christ passible et mortel, fussent plus privilégiés que leur chef ; 2^o afin qu'il n'y ait que le désir d'être délivrés du péché et d'obtenir la vie éternelle qui portent les hommes à recevoir le Baptême ; 3^o afin que l'effet du Baptême ne soit connu que par la foi ; 4^o pour humilier notre orgueil par la vue de notre faiblesse et le souvenir de notre origine ; 5^o pour nous faire regarder le monde comme un lieu d'exil, et nous faire soupirer après le ciel, où la délivrance sera parfaite ; 6^o pour éprouver notre fidélité et nous donner occasion d'exercer les vertus de patience et de résignation, et par ce moyen d'acquérir de nou-

veaux mérites. Ainsi Dieu s'est conduit envers les Israélites qu'il soumit à diverses épreuves dans le désert, et toujours en présence d'ennemis disposés à les combattre. — Le Baptême ne modère-t-il pas l'ardeur de la concupiscence? — Oui, par la grâce qu'il donne et les secours abondants qu'il procure pour la dompter.

Comment le Baptême nous fait-il enfants de Dieu?
 — *Le Baptême nous fait enfants de Dieu en effaçant en nous le péché originel et en répandant dans nos âmes la grâce qui nous rend saints et nous donne droit à l'héritage céleste.*

N'est-ce pas un grand honneur d'être le fils d'un prince ou d'un roi? — Tout le monde le pense ainsi. — Mais être le fils du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs? — C'est une gloire infinie. — Quel rapport la nature a-t-elle établi entre un fils et son père? — Le fils est formé de la substance de son père, et il vit de la même vie. — Est-ce ainsi que nous sommes enfants de Dieu? — Non, il n'y a que Jésus-Christ qui soit Fils de Dieu par nature et formé de sa propre substance. Nous sommes enfants de Dieu par adoption; nous ne sommes pas formés de la substance de Dieu, mais nous participons à sa nature, nous vivons de sa vie. — Quels sont les effets de cette adoption? — Elle nous rend héritiers de tous les biens de Dieu.

Quels sont les biens que nous pouvons posséder? — Nous pouvons participer à la nature et aux perfections de Dieu. Il y a trois durées : le temps, l'éternité et l'immortalité; le temps est une durée finie; l'éternité une durée infinie qui ne convient qu'à Dieu, et l'immortalité une durée qui participe à l'infini ou à l'éternité. Ainsi en est-il de toutes les perfections : elles sont bornées ou finies dans l'homme; elles sont infinies en Dieu, et dans le chrétien elles participent à l'infini. Le

Baptême déifie le chrétien, le divinise, en lui communiquant une vie surnaturelle et divine. (Voir ce que nous en avons dit en parlant de la grâce.)

Ne sommes-nous pas enfants de Dieu en venant au monde? — Oui, nous tenons la vie de lui, mais nous naissons pécheurs, ennemis de Dieu, esclaves du démon. — Que serions-nous sans le Baptême? — Nous serions à jamais privés de la vie de Dieu. — Combien de vies dans l'enfant qui n'est point baptisé? — Deux : la vie du corps et la vie de l'âme raisonnable. — Combien dans le chrétien? — Trois : la vie du corps, la vie de l'âme raisonnable et la vie divine. — Combien en Jésus-Christ? — Trois, comme dans le chrétien. — Que suit-il de là? — Que par le Baptême, le chrétien devient frère et cohéritier de Jésus-Christ, et il a droit à posséder tous les biens de Dieu le Père. — Quels sont ces biens? — Sa propre nature et ses perfections infinies. — Quelle distance voyez-vous entre un chrétien et un infidèle? — Une distance infinie : le second n'a qu'une vie humaine, et le premier a une vie divine.

Que dit saint Paul dans sa 1^{re} épître aux Corinthiens, chap. XII, v. 12? — « Comme le corps est un et qu'il a plusieurs membres, et quoique tous les membres de ce corps soient plusieurs, ils ne forment qu'un seul corps. Jésus-Christ est de même ; car nous sommes tous baptisés dans un même esprit pour être un même corps avec lui. » Il répète la même chose aux Éphésiens, IV, 25 et v. 30 ; et aux Colossiens, I, 18, 24. — Que dit Jésus-Christ dans Saint-Jean, c. III, v. 13? — « Personne ne monte au ciel que celui qui est descendu du ciel. — La sainte Vierge, les apôtres, les martyrs et tous les Saints sont-ils montés au ciel? — Oui, toute l'Église le croit ainsi. — Comment peut-on dire que personne ne monte au ciel que celui qui est descendu du ciel? — Parce que tous les chrétiens ne font qu'un

même corps avec Jésus-Christ; il y a entre lui et les Saints une union aussi étroite qu'entre la tête et les membres d'un individu.

A quoi saint Augustin compare-t-il l'eau du Baptême? — Au sein immaculé de Marie, en ce que si l'un a engendré le chef, l'autre produit les membres, mais tous deux par la même vertu et la même opération divine. L'eau baptismale est plus privilégiée que Marie, en quelque façon : si Marie a mérité pour elle la pureté, l'eau du Baptême communique la sainteté; si Marie a été exempte du péché, l'eau du Baptême délivre du péché et remet tous ceux que l'homme peut commettre.

A quoi saint Léon et saint Grégoire de Nazianze comparent-ils la génération par le Baptême? — A l'Incarnation, ils prouvent que le Saint-Esprit est Dieu et qu'il faut l'adorer, parce que par le Baptême il nous a faits dieux : *Si enim adorandus non est Spiritus, quomodo me deum per Baptismum efficit.* — Que dit encore saint Augustin? — Que par le Baptême nous sommes faits dieux autant que le Christ est homme : *Ut ipse quoque tantum deus efficiar, quantum Deus est homo.* Il dit ailleurs que chacun devient chrétien par la même grâce que cet homme est devenu Christ : *Eadem gratia fit quisque christianus, qua ille homo factus est Christus.*

Que devenons-nous encore par le Baptême? — Les temples du Saint-Esprit, selon les paroles de saint Paul : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple du Saint-Esprit qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu? » — Que dit saint Augustin à ce sujet? — « Quand vous venez à l'église, c'est un temple qui entre dans un autre temple, un temple vivant dans un temple

inanimé. » Dans l'administration du Baptême, on pratique les mêmes cérémonies que dans la consécration d'une église.

Comment devenons-nous par le Baptême enfants de l'Église? — Parce que le Baptême nous met au nombre des fidèles et qu'il nous donne droit de participer aux biens spirituels de l'Église.

Qui administre le Baptême? — La sainte Église, par le ministère de ses pasteurs; elle enfante ainsi les hommes à la vie surnaturelle et divine. Elle est leur mère, comme Dieu est leur père. — Quel avantage d'être enfant de l'Église? — Celui de participer à tout le bien qui se fait dans l'Église, aux mérites de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de tous les Anges et de tous les Saints : chaque fidèle peut s'enrichir de toutes les richesses de Jésus-Christ et des Saints. — Quel est un autre avantage? — Celui de participer à la noblesse, à la richesse et à toutes les perfections de Dieu notre Père.

Le Baptême est-il absolument nécessaire pour être sauvé? — Oui, le Baptême est absolument nécessaire pour être sauvé, parce qu'il n'y a que le Baptême qui efface le péché originel.

Sur quoi repose la nécessité du Baptême? — Sur ces paroles de Jésus-Christ : « Nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint. — N'y a-t-il pas d'exception? — Non, tous les enfants d'Adam viennent au monde coupables du péché originel, Marie seule exceptée; tous doivent être purifiés par le Baptême. — Les enfants nés de parents chrétiens ne sont-ils pas saints? — Non; par la génération, les parents communiquent les qualités de la nature et non les qualités de la personne. Or, le péché originel est un apanage de la nature comme l'ignorance. Un homme savant engendre un fils ignorant,

parce que la science est une perfection de la personne, et l'ignorance une imperfection de la nature. — Comment saint Augustin explique-t-il cette difficulté ? — « Vous semez, dit-il, un grain de blé dépouillé de la paille par le fléau, purifié et émondé par le van, et il produit un autre grain de blé, qui n'est point purifié comme le premier, mais qui est enveloppé de sa paille. Vous jetez en terre le pépin d'un fruit doux et franc, et l'arbre qui en provient n'est pas franc : c'est un pommier ou un poirier sauvage; or, pour le rendre bon, il faut le greffer. Ainsi l'enfant qui naît de parents purifiés de tout péché, vient au monde souillé et ne peut produire que des fruits sauvages, à moins qu'il ne soit greffé sur Jésus-Christ ou que Jésus-Christ ne soit greffé sur lui par le Baptême. » De part et d'autre, c'est le même mystère également difficile à expliquer.

Cette nécessité du Baptême n'impose-t-elle pas de graves obligations ? — Oui ; il en est pour les pasteurs, pour les pères et les mères et pour tous les chrétiens. — Quelles sont les obligations des pasteurs ? — 1° Ils doivent instruire leurs paroissiens sur la nature, la nécessité et les effets du Baptême ; 2° tout sacrifier, même leur vie, pour procurer le Baptême à un enfant exposé à mourir sans l'avoir reçu ; 3° ils doivent par tous les moyens presser leurs paroissiens à faire baptiser leurs enfants aussitôt après leur naissance.

Quelles sont les obligations des pères et des mères ? — Ils doivent éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait occasionner la mort d'un enfant sans avoir reçu le Baptême, même avant sa naissance ; 2° et faire tous leurs efforts pour que leurs enfants soient baptisés aussitôt que possible.

Quelles sont les obligations de tous les chrétiens ? — Ils doivent apprendre tout ce qui est nécessaire pour conférer le sacrement de Baptême en cas de nécessité,

parce qu'alors tout chrétien peut et doit baptiser.

Jésus-Christ a ordonné à ses apôtres d'enseigner et de baptiser les nations ; la connaissance de la religion est donc nécessaire pour recevoir le Baptême ? — Oui, quand il s'agit des adultes. — Et pourquoi pas des enfants ? — Parce qu'ils en sont incapables. — Mais ne faut-il pas attendre qu'ils soient adultes ? — Non, ils peuvent recevoir le Baptême en professant la foi, non pas par eux-mêmes, mais par la bouche de leurs parrains et marraines. — Est-ce là un article de foi ? — Oui, le saint Concile de Trente l'a défini : « Si quelqu'un dit que les petits enfants après leur Baptême ne doivent pas être mis au nombre des fidèles, parce qu'ils ne sont pas en état de faire un acte de foi, et que pour cela ils doivent être rebaptisés lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, ou qu'il vaut mieux ne point les baptiser du tout que de les baptiser dans la seule foi de l'Église avant qu'ils produisent eux même un acte de foi, qu'il soit anathème. »

Quelles raisons portent à croire que les enfants peuvent recevoir le Baptême ? — C'est : 1^o la croyance universelle de l'Église catholique, et même des hérétiques et des protestants ; 2^o L'amour que Jésus-Christ a témoigné pour les petits enfants ; il les bénissait, il les embrassait et disait que le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent. Or, si les enfants ne pouvaient recevoir le Baptême, Jésus-Christ ne les aimerait pas, puisqu'il ne leur aurait donné aucun moyen de salut ; 3^o Saint Paul répète souvent que Jésus-Christ veut le salut de tous les hommes. Or, plus d'un tiers des enfants meurent avant l'âge de discrétion ; si donc les enfants ne sont pas capables de recevoir le Baptême, il n'y a pour eux aucun moyen de salut ; et il n'est plus vrai de dire que Dieu a préparé des moyens de salut pour tous les hommes ; 4^o Comme les enfants,

dit saint Augustin, sont coupables du péché originel par la volonté d'autrui ou d'Adam, il paraît juste qu'ils soient sauvés par la volonté d'autrui ou du nouvel Adam.

Comment les enfants peuvent-ils être baptisés dans la foi de l'Église?— Parce que, dit saint Augustin et après lui saint Thomas, l'Église remplit à l'égard des fidèles les mêmes fonctions qu'une mère à l'égard de son fils, qu'elle porte dans son sein et qu'elle nourrit de sa propre vie, jusqu'à sa naissance ; ainsi l'Église communique la vie à l'enfant jusqu'à l'âge de raison, époque où il vit de sa propre vie, comme l'enfant sorti du sein de sa mère.

Comment les enfants ont-ils pu être sauvés avant l'institution du Baptême? — Par la circoncision ou par une pratique extérieure de piété, sous la loi mosaïque et du temps des patriarches ; et chez les Gentils par un moyen semblable, par un acte extérieur de religion, comme le sacrifice.

Le péché originel ne peut-il être effacé que par le Baptême qu'on donne avec de l'eau? — Le péché originel peut encore être effacé par le martyre, ce qu'on appelle baptême de sang, ou par un acte de parfait amour de Dieu, joint à un vrai désir de recevoir le Baptême, ce qu'on appelle baptême de bonne volonté.

Qu'est-ce que le martyre? — C'est la mort soufferte pour avoir rendu témoignage à Jésus-Christ ou à la religion. — Celui qui mourrait pour n'avoir pas voulu consentir à commettre un péché contre une vertu chrétienne, serait-il martyre? — Il n'y a aucun doute. — Le martyre peut-il tenir lieu du baptême pour les enfants comme pour les adultes? — Oui, car Jésus-Christ dit sans exception : « Celui qui aura perdu la vie à cause de moi la retrouvera. » Or, un enfant qu'on fait mourir par haine de la religion perd la vie à cause de Jésus-Christ. L'Église honore comme martyrs les enfants massacrés par le roi Hérode en haine de Jésus-

Christ. On conçoit que Dieu les justifie, quoiqu'ils ne concourent en rien à cette justification, puisque le Baptême justifie les enfants, indépendamment de leur volonté.

En est-il de même du baptême de volonté pour un adulte ? — Oui, un adulte peut-être justifié par un acte de parfait amour de Dieu, joint à un vrai désir de recevoir le Baptême. — Comment le savez-vous ? — C'est la croyance de l'Église, et cette croyance est fondée : 1^o sur ces paroles de saint Paul : « Quiconque aura invoqué le nom du Seigneur sera sauvé » ; et sur celles-ci de Notre-Seigneur : « Quiconque ne croira pas sera condamné. » Ce qui montre que dans certaines circonstances la foi qui opère par la charité peut sauver ; 2^o sur ce principe de justice : puisque la volonté est réputée pour le fait, lorsqu'il s'agit de commettre un péché et de se damner, il est juste que la volonté soit aussi réputée pour le fait, lorsqu'il s'agit du salut. Saint Ambroise, faisant l'éloge funèbre du jeune Valentinien, n'hésite point à le considérer comme sauvé et dit qu'on ne pouvait douter qu'il n'eût obtenu de Dieu l'effet du Baptême qu'il avait ardemment désiré. Ce jeune prince avait été assassiné sans avoir reçu le Baptême, dans le moment même qu'il se préparait à aller à Milan pour se faire baptiser par saint Ambroise.

Il y a donc trois sortes de baptêmes ? — Si vous le voulez ; cependant il n'y a qu'un seul sacrement de Baptême ; car le baptême de sang et le baptême de volonté ne sont pas des sacrements, quoiqu'ils produisent la grâce sanctifiante. — Le baptême de volonté dispense-t-il de recevoir le baptême d'eau ? — Non, il faut encore recevoir le baptême d'eau, qui seul imprime le caractère du chrétien. — Lequel de ces trois baptêmes est le plus excellent ? — C'est le baptême du sang, parce qu'il est une plus vive expression et une plus parfaite imitation de la passion du Sau-

veur, une profession plus authentique de la foi chrétienne et l'acte d'une plus parfaite charité.

En 496, de nombreux essaims d'Allemands avaient passé le Rhin et fait une irruption soudaine en Alsace, Sigebert se mit à la tête d'une armée pour les repousser. Clovis le joignit, et ils livrèrent bataille à l'ennemi près de la ville de Tolbiac, à quatre lieues de Cologne. L'action fut vive et opiniâtre ; Sigebert fut blessé dès le commencement du combat. L'armée française pliait et allait être mise en déroute, quand Aurélien, l'un des principaux officiers de Clovis, s'adressant à ce prince : « Seigneur, lui dit-il, une ressource vous reste ; croyez en ce Dieu que Clotilde vous annonce, et le Maître du ciel et de la terre vous fera remporter la victoire sur vos ennemis. » Alors Clovis, levant au ciel ses yeux baignés de larmes, s'écria : « Christ, vous que Clotilde annonce comme le Fils du Dieu vivant, comme un Dieu qui donne du secours à ceux qui l'implorent dans leurs afflictions, et la victoire à ceux qui mettent en lui leur confiance, j'ai recours avec soumission à votre pouvoir suprême ; si vous me faites gagner la bataille, je vous adorerai à l'avenir et je me ferai baptiser en votre saint nom. »

A peine Clovis eut-il prononcé ce vœu, que ses troupes se sentirent pénétrées d'un courage extraordinaire, et Clovis remporta une victoire complète. La reine Clotilde fit prier saint Rémi de se rendre auprès du roi pour l'instruire en secret. Il apprit qu'il fallait, pour être chrétien, renoncer au culte des idoles et adorer Dieu, Créateur du ciel et de la terre. Ayant consulté les Francs sur leurs dispositions, ceux-ci s'écrièrent : « Nous renonçons au culte des dieux périssables, et nous voilà prêts à reconnaître le Dieu qu'annonce l'évêque de Reims. » Aussitôt que saint Rémi eut appris un événement aussi heureux, il fit tout

disposer pour la cérémonie, et quand le roi fut entré dans le baptistère, Rémi lui dit : « Fier Sicambre, baissez la tête et humiliez votre cœur ; brûlez ce que vous adoriez, et adorez ce que vous brûliez. »

Cependant la foule était si pressée que l'écclésiastique qui apportait le saint chrême ne put parvenir jusqu'au baptistère. Au moment de faire les onctions, le saint Pontife pria Dieu de venir à son secours, et aussitôt on vit une colombe apporter à saint Rémi une fiole pleine d'huile et disparaître après l'avoir déposée entre ses mains. Il se servit de cette huile pour faire les onctions, et l'odeur qu'elle répandit était si suave que tous les assistants dirent qu'ils n'en avaient jamais senti de pareille. Cette sainte Ampoule, conservée dans l'église de Reims, a servi au sacre des rois de France jusqu'à la révolution de 1793.

En 337, l'empereur Constantin, se voyant près de mourir, résolut de recevoir le Baptême, qui lui fut administré par Eusèbe de Nicomédie. Ce prince reçut ce sacrement avec une grande joie et une vive reconnaissance ; il se sentit comme renouvelé et éclairé d'une lumière divine. On lui fit quitter la pourpre, on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence était convenable à sa dignité. Alors élevant la voix, il adressa sa prière à Dieu pour lui rendre grâces d'un tel bienfait, et finit par ses paroles : « C'est maintenant que je me trouve véritablement heureux, je puis me croire digne de la vie immortelle. Quel éclat de lumière luit à mes yeux ! Quel malheur d'être privé de tels biens ! »

Comme ses principaux officiers lui témoignaient leur douleur de le perdre et priaient Dieu de prolonger ses jours : « Mes amis, leur dit-il, la vie où je vais entrer est la véritable vie ; je connais mieux que personne les grands biens que je viens d'acquérir et ceux qui m'attendent ; je me hâte d'aller à Dieu. »

On faisait des réjouissances à Rome, et l'empereur Dioclétien s'y était rendu. Le comédien Genès, pour divertir la cour, contrefit les cérémonies du Baptême. Il parut couché sur le théâtre, comme s'il eût été malade, et demanda à être baptisé pour mourir tranquille. Deux autres comédiens travestis l'un en prêtre et l'autre en exorciste lui dirent : « Mon enfant pourquoi me faites vous-venir ? » A l'instant le cœur de Genès fut changé et il répondit très sérieusement : « Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et, par sa sainte régénération, obtenir la délivrance de mes péchés. » On crut qu'il ne faisait que continuer son rôle. On accomplit les cérémonies du sacrement, et quand on l'eut revêtu de ses habits blancs, des soldats le prirent et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs. Genès, profitant de la facilité naturelle qu'il avait pour la parole, d'un air et d'un ton inspirés, fit ce discours du lieu où il était : « Écoutez, empereur, courtisans, sénateurs, plébéiens, tous les ordres de la superbe Rome, écoutez-moi. Naguère, lorsque j'entendais seulement proférer le nom de Jésus-Christ, j'en frissonnais d'horreur, et j'outrageais autant qu'il était en moi ceux qui professaient sa doctrine ; j'ai pris en haine même plusieurs de mes proches et de mes alliés, à cause du nom chrétien, et j'ai détesté cette religion, au point de m'instruire de ses mystères, comme vous l'avez pu voir, afin d'en faire une dérision publique ; mais au moment où l'eau du Baptême a touché mon corps, mon cœur s'est changé, et à l'interrogation qu'on m'a faite, j'ai répondu sincèrement que je croyais. Je voyais une main s'étendre du haut des cieus, et des anges étincelants de lumière planer au-dessus de moi. Ils ont lu dans un livre terrible tous les péchés que j'ai commis dans mon enfance, le sont effacés aussitôt après ; ils m'ont ensuite montré

le livre plus blanc que la neige. Vous donc, maintenant, grand empereur, et vous, spectateurs de toutes conditions, que nos jeux sacrilèges ont fait rire de tous ces mystères, croyez avec moi, qui suis plus coupable que vous, que Jésus-Christ est le Seigneur, le digne objet de nos adorations, et tâchez d'en obtenir aussi miséricorde. »

L'empereur Dioclétien, également irrité et surpris, fit d'abord frapper Genès à coups de bâton ; puis il le remit au préfet Plantin, afin de le contraindre à sacrifier aux idoles. Le préfet employa toutes les tortures en pure perte. Genès répondit constamment : « Il n'est point de maître comparable à celui qui vient de m'apparaître ; je l'adore et le chéris de toute mon âme ; quand j'aurais mille vies à perdre, rien ne me séparera de lui ; jamais les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ de la bouche et du cœur : je sens la plus vive horreur de tous mes égarements passés, et je regrette d'avoir commencé si tard à le servir. » On s'aperçut que son éloquence faisait impression, et l'on s'empressa de lui trancher la tête.

Saint Chroman, préfet de Rome, s'étant converti et ayant reçu le Baptême avec toute sa famille, donna la liberté à ses esclaves en disant : « Vous êtes maintenant enfants de Dieu, vous ne devez plus être les esclaves d'un homme. » Une multitude d'autres ont agi de même en pareille circonstance.

En parcourant l'histoire, on trouve une multitude d'exemples qui prouvent : 1° que le Baptême a changé totalement le cœur de ceux qui l'ont reçu et rendu les princes, les rois, les empereurs et les maîtres, moins barbares, plus humains et plus compatissants ; 2° qu'il est devenu comme le principe de l'abolition de l'esclavage et de l'infanticide. Par le Baptême, l'enfant devient le frère d'un ange et même le frère d'un Dieu ;

il mérite notre tendresse, notre compassion, notre respect. Il y a donc dans le Baptême une vertu vraiment divine qui élève l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa nature corrompue.

QUATRIÈME SOIRÉE.

DE L'ADMINISTRATION, DES CÉRÉMONIES ET DES OBLIGATIONS DU BAPTÊME.

Qui sont ceux qui peuvent baptiser ? — Dans le cas de nécessité, toute personne peut et doit baptiser.

Il n'est donc pas nécessaire d'être prêtre pour conférer le sacrement de Baptême ? — Non, un laïque, homme ou femme, catholique ou hérétique, schismatique, juif ou infidèle, baptise valablement ; pourvu qu'il observe tout ce qui est essentiel dans la matière et dans la forme du sacrement, et qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Église, l'enfant est justifié. — Pourquoi, en cas de nécessité, toute personne peut et doit baptiser ? — Parce que le Baptême étant d'une nécessité absolue pour le salut, Jésus-Christ a voulu que personne n'en fût privé par défaut de ministre. — Les pères et les mères peuvent-ils baptiser leurs enfants ? — Oui, lorsqu'il ne se trouve personne pour baptiser à leur place. — S'il y a plusieurs personnes, quelle est celle qui doit baptiser ? — Un ecclésiastique préférablement à un laïque, un catholique à un hérétique, un homme à une femme, de grandes personnes à des enfants, celui qui sait baptiser à celui qui ne sait pas.

Dans quels sentiments doit-on conférer le Baptême ?

— Avec tous les sentiments de respect et de religion que demande une action aussi sainte. — Une personne en état de péché mortel devrait-elle baptiser ? — Oui, si elle était seule, ou si les autres refusaient de baptiser ; mais auparavant elle devrait s'efforcer de purifier sa conscience par la contrition parfaite. — Tous les fidèles sont donc obligés de savoir la manière de baptiser ? — Oui, puisque tous peuvent et doivent baptiser en cas de nécessité.

Lorsque l'évêque a donné la permission d'ondoyer un enfant à la maison, est-il permis de différer longtemps les cérémonies du Baptême ? — Non, on doit user de sévérité à l'égard des parents qui négligeraient de remplir ce devoir. — A qui appartient-il de baptiser solennellement avec les cérémonies de l'Église ? — Aux évêques, aux curés, aux prêtres, et par extraordinaire aux diacres, avec la permission de l'évêque.

Comment faut-il faire pour baptiser ? — Il faut que celui qui baptise verse de l'eau naturelle sur la personne, disant en même temps : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Église.

Pourquoi faut-il verser de l'eau ? — Parce qu'il ne suffit pas de toucher le catéchumène avec un doigt mouillé, il faut que les paroles que prononce le ministre soient vraies, c'est-à-dire qu'il lave véritablement, et par conséquent qu'il répande assez d'eau pour qu'on puisse dire qu'il lave, et que l'eau ne s'arrête pas sur les cheveux, mais qu'elle touche la peau. — Qu'entendez-vous par eau naturelle ? — L'eau qui vient naturellement, c'est-à-dire telle que Dieu l'a créée, comme l'eau de fontaine, de puits, de rivière, de mer, d'étang, de pluie, et généralement toute eau qui n'est point artificielle ou composée par l'industrie des hommes, comme l'eau de cologne, l'eau de rose.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il choisi l'eau plutôt que tout autre liquide pour être la matière du sacrement de Baptême ? — Selon saint Thomas, c'est : 1^o parce qu'elle est comme le principe des choses, puisqu'il est dit dans l'Écriture qu'à la création du monde l'Esprit-Saint était porté sur les eaux pour leur donner une vertu fécondante ; 2^o parce que Dieu a purifié le monde par les eaux du déluge ; 3^o parce que c'est ce qu'il y a de plus commun et de plus facile à trouver ; 4^o parce qu'elle exprime mieux les effets du Baptême, car l'eau purifie, rafraîchit et fournit la lumière (le gaz) ; or, le Baptême purifie l'âme, éteint ou amortit le feu de la concupiscence et éclaire l'intelligence.

Quelles sont dans l'Ancien Testament les figures du Baptême ? — La création du monde, le passage de la mer Rouge, les eaux amères du désert, la guérison de Naaman en se lavant dans le Jourdain, la piscine de Jérusalem qui guérissait tous les malades qui y descendaient, lorsque l'ange avait remué l'eau. — Faut-il que l'eau soit bénite ? — Oui, hors le cas d'une pressante nécessité, parce que cette bénédiction n'est pas nécessaire pour la validité du sacrement.

Sur quelle partie du corps faut-il verser l'eau ? — Sur la tête, parce que c'est la partie principale du corps et comme le siège de tous les sens, et que la tête étant lavée, l'homme est censé l'être tout entier. — Si l'on ne pouvait verser l'eau sur la tête, que faudrait-il faire ?

La verser sur la poitrine ou sur toute autre partie ; mais comme ce Baptême serait douteux, on devrait le conférer de nouveau sous condition, si ensuite on pouvait verser l'eau sur la tête.

Est-il nécessaire d'exprimer nommément chacune des trois personnes de la Trinité ? — Oui ; si l'on baptise au nom de la Trinité, ou si on ne nomme pas les trois personnes divines, le Baptême est nul. — Les

apôtres n'ont-ils pas baptisé au nom de Jésus-Christ seulement ? — Non ; ils ont conféré le Baptême de Jésus-Christ et non celui de Jean, ou bien on veut dire que le Baptême qu'ils donnaient tire toute sa vertu de Jésus-Christ.

Pourquoi invoque-t-on nommément les trois personnes divines ? — Pour nous apprendre : 1° que par le Baptême nous devenons enfants de Dieu le Père, frères de Dieu le Fils, et les temples du Saint-Esprit ; 2° que notre régénération a pour principe et pour modèle la génération du Fils de Dieu ; 3° que la ressemblance des trois personnes divines est empreinte dans notre âme ; 4° que le premier et le plus important des sacrements sort des entrailles du premier et du plus adorable mystère de la foi.

Pourquoi verse-t-on l'eau par trois fois ? — A peu près pour les mêmes raisons ; cependant cette circonstance n'est pas nécessaire au Baptême, qui serait valide, quand on ne verserait l'eau qu'une seule fois. — Pourquoi la verse-t-on en forme de croix ? — Pour faire entendre que la grâce du Baptême provient des mérites de Jésus-Christ mort sur la croix.

De combien de manières donne-t-on le Baptême ? — De trois manières : par infusion ou ablution, comme on fait aujourd'hui en versant de l'eau sur la tête de celui qu'on baptise ; par immersion, en plongeant trois fois le corps en entier dans l'eau, et cet usage a subsisté longtemps dans l'Église ; enfin par aspersion, en aspergeant avec de l'eau la personne à baptiser, et l'on croit que ce fut ainsi que saint Pierre baptisa trois mille personnes dans un jour, et cinq mille un autre jour. — Quelle est la meilleure manière ? — L'une vaut l'autre pour la sanctification de l'âme ; mais le Baptême par immersion représente d'une manière plus sensible le mystère de la sépulture et de la résurrec-

rection de Jésus-Christ, la mort du chrétien au péché et sa régénération spirituelle.

Est-il nécessaire que la personne qui verse l'eau prononce les paroles ? — Oui, autrement les paroles de la forme ne seraient pas vraies, puisqu'en réalité celui qui dirait, *je te baptise*, ne baptiserait pas. — Où doit se conférer le Baptême ? — A l'église paroissiale, hors le cas de nécessité.

L'administration du Baptême est accompagnée de cérémonies très anciennes, très augustes et très édifiantes. Et d'abord la sage-femme en vous présentant à l'Église ; est accompagnée du parrain et de la marraine et d'une personne qui porte un vase rempli d'eau, pour baptiser en chemin, si l'enfant est en danger de mort.

Le parrain et la marraine ont répondu pour l'enfant et sont devenus sa caution des engagements qu'il a contractés. Ainsi on ne donne point pour parrains et marraines des enfants, des ignorants, des infidèles, des hérétiques ou des schismatiques, des apostats, des pécheurs publics, mais des personnes vraiment chrétiennes, qui, à défaut des parents, soient capables d'instruire et de donner le bon exemple. De même, dit saint Augustin, que quand un enfant vient au monde on lui cherche un précepteur pour l'instruire et le diriger, ainsi, quand il naît à la grâce, on lui donne des maîtres dans son parrain et sa marraine.

Lorsqu'on présente pour parrains et marraines, des personnes qui ne remplissent pas leurs devoirs religieux, le curé ne peut pas les recevoir ; parce qu'on ne doit jamais accepter pour caution ceux qui ne paient pas leurs dettes ou qui sont insolvables ; on ne joue pas la comédie dans le lieu saint. Ne serait-ce pas se moquer de Dieu que de voir des chrétiens promettre que tel enfant remplira ses devoirs religieux, tandis

qu'eux-mêmes les foulent aux pieds ? Dire à la face des saints autels qu'ils croient en Dieu, en Jésus-Christ et à la sainte Église, qu'ils renoncent à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, tandis qu'ils démentent leur foi par leur conduite, qu'ils sont les esclaves et même les ministres de Satan. Voyez donc quelle est la bonté et la tendresse de l'Église, qui veut nous donner pour parrains et pour marraines des personnes d'une bonne conduite et qui puissent, le cas échéant, remplacer nos pères et mères.

Le ministre demande quel nom on veut donner à l'enfant ; jusque-là il n'a pas de nom, il est moins que rien devant Dieu. Il n'est quelque chose que lorsqu'on lui donne un nom, et le nom qu'on lui impose est noble et illustré par des vertus héroïques, infiniment plus grand et plus noble que tous les noms des princes et des rois, dont on se glorifie dans le monde, c'est le nom d'un Saint.

Le prêtre souffle sur l'enfant pour chasser le démon

1° Ce souffle exprime la nouvelle création qui s'opère par le Baptême. Pour animer le corps d'Adam, Dieu tira un souffle de sa poitrine ou de son cœur, et Adam fut fait en âme vivante. Ézéchiél souffle sur des ossements desséchés pour les faire revivre. 2° Ce souffle signifie que le Saint-Esprit qui procède d'un soupir de Dieu le Père et de Dieu le Fils, lui est communiqué ; ce souffle nous apprend que le chrétien participe au sacerdoce de Jésus-Christ pour offrir à Dieu des victimes et étendre son royaume. 4° Enfin, il fait voir toute la faiblesse du démon, puisque l'Église ne daigne employer qu'un souffle pour le mettre en fuite.

Le prêtre fait le signe de la croix sur les membres, de l'enfant pour marquer que tous ses membres, tous ses organes, tous ses sens sont consacrés à Dieu par Jésus-Christ, que la croix est son partage, qu'il doit

a porter sur son corps, dans son âme, dans ses pensées, dans ses désirs et dans toutes ses actions.

Il lui fait un signe de croix sur le front et sur la poitrine, pour lui faire connaître qu'il ne doit jamais rougir de la croix, que son amour doit être crucifié, qu'il ne doit plus aimer le monde, mais Jésus-Christ crucifié pour nous.

Il lui met du sel béni dans la bouche pour lui marquer qu'étant devenu membre de Jésus-Christ, la sagesse vivante de Dieu, toutes ses paroles doivent être assaisonnées de prudence, de douceur, de charité, de pureté et de sainteté, propres à édifier le prochain.

Il lui met de la salive aux narines et aux oreilles, en disant : *Éphpheta, ouvrez-vous*, comme fit autrefois Jésus-Christ pour chasser le démon et guérir un sourd-muet. Il veut signifier qu'il doit avoir les oreilles ouvertes aux vérités de l'Évangile ; en sentir la bonne odeur et en comprendre toute l'excellence.

Affranchi de l'esclavage du démon, il lui dit d'entrer dans le temple de Dieu pour avoir la vie éternelle. Il lui demande s'il renonce à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, et il répond par la bouche de son parrain et de sa marraine qu'il y renonce. Il lui fait, avec l'huile des catéchumènes, une onction sur la poitrine et entre les épaules pour le disposer à combattre avec courage, comme un généreux athlète, les ennemis de Dieu, et à porter avec joie le joug de Jésus-Christ par l'onction et le secours de sa grâce.

Ce n'est pas assez de renoncer au démon et à ses œuvres, pour être admis à la société des fidèles, il faut encore faire profession de la doctrine catholique. C'est pourquoi il demande : Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ, son Fils unique, au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle ; il répond qu'il y croit.

Lorsqu'il s'agit d'être reçu dans une société quelconque, civile, commerciale, littéraire, il faut déclarer qu'on en accepte les lois et les obligations. Rien n'est plus juste, pour jouir des avantages que procure une société, on doit aussi en supporter les charges. Or, l'Église est une société dont les membres obtiennent des avantages inappréciables ; il est donc juste qu'ils en acceptent aussi les conditions onéreuses. Dès les temps apostoliques, on n'admettait au Baptême que ceux qui connaissaient la religion chrétienne et promettaient solennellement de la pratiquer dans toute son étendue.

Le prêtre lui dit : « Voulez-vous être baptisé ? » Et il répond : Je le veux. Jésus-Christ ne veut à son service que des cœurs généreux et de bonne volonté, il repousse tout hommage forcé.

Le prêtre prend de l'eau au baptistère, en verse trois fois sur la tête en disant : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.* Puis avec le saint Chrême il fait une onction sur la tête, pour marquer que le chrétien est uni à Jésus-Christ comme un membre à son chef, que ce divin Sauveur le rend participant de sa royauté et de son sacerdoce. Dieu ne veut que des nobles et des rois à son service ; Jésus-Christ lui-même a reçu de son Père une onction spirituelle pour nous la communiquer, pour faire de nous autant de prêtres et de rois. Le jour de notre Baptême a été le jour de notre sacre, qui nous a rendus dignes de nous adresser à Dieu de la part de son Fils et comme ses membres, de lui offrir des hosties spirituelles, des prières, des aumônes, des mortifications et des actions saintes.

Autrefois, en sortant du baptistère, les nouveaux baptisés étaient revêtus d'habits blancs qu'ils portaient pendant huit jours. De là vient que le premier

dimanche après Pâques s'appelle encore le dimanche *de la déposition des habits blancs*, parce que c'était le Samedi saint qu'on donnait solennellement le Baptême aux adultes. Aujourd'hui le prêtre met sur la tête des baptisés, le chrêmeau, qui tient lieu de robe blanche et qui marque l'innocence que le sacrement leur a procurée, et il leur dit de la conserver et de la présenter sans tache au tribunal de Jésus-Christ pour avoir la vie éternelle.

Enfin, on a placé l'enfant sur l'autel et on lui a mis en main un cierge allumé, pour signifier qu'étant devenu un enfant de lumière, il doit briller dans la maison de son Père comme une lampe ardente et luisante ; que son cœur doit brûler sans cesse du feu du divin amour ; et que l'éclat de ses vertus doit éclairer et édifier tous les fidèles.

Le prêtre rappelle au parrain et à la marraine qu'ils ont contracté un empêchement de mariage avec leur filleul et ses parents ; puis il rédige l'acte qu'il signe avec le parrain et la marraine. Cet acte constate le plus beau titre de noblesse, du chrétien sa qualité de fils de Dieu qui lui donne droit d'entrer au ciel. Pendant que le prêtre l'écrit sur la terre, les anges en font un double et le déposent dans les archives de l'éternité. C'est d'après cet acte qu'il sera jugé ; on le lui représentera au tribunal de Dieu et on examinera s'il a été fidèle aux engagements qu'il a contractés.

Quels sont les engagements contractés par nous au Baptême ? — C'est d'accomplir fidèlement les promesses faites en le recevant. — Quelles sont ces promesses ? — Celles qui résultent du sacrement sont manifestées par les paroles que prononce le prêtre en le conférant : *Je te baptise*, etc. — Que signifient ces paroles ? — Que par le Baptême nous sommes consacrés à un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, ou bien que nous

sommes les enfants adoptifs de Dieu le Père, les frères de Dieu le Fils et les temples du Saint-Esprit.

Que devons-nous à Dieu en qualité d'enfants adoptifs ? — Nous devons le respecter, l'aimer, lui obéir et l'assister, comme fait un fils bien élevé à l'égard de son père. — Comment devons-nous respecter Dieu ? — En ne parlant jamais de lui qu'avec un très profond respect. — Comment devons-nous l'aimer ? — Comme un fils aime son père, non pour les avantages que nous recevons, de lui mais parce qu'il est notre Père ; et nous devons lui témoigner cet amour dans nos paroles et nos actions, en lui rendant gloire et en prenant partout sa défense. — Comment devons-nous lui obéir ? — Promptement, avec joie et en toutes choses. — Comment devons-nous l'assister ? — En faisant l'aumône ou rendant service au prochain, puisqu'il regarde comme fait à lui-même ce qui est fait au prochain. — Un fils peut-il, s'il est riche, laisser son père dans l'indigence ? — Non ; ce serait un monstre d'ingratitude. Un fils bien élevé doit se sacrifier pour son père.

L'histoire raconte que le fils de Crésus, muet de naissance, qui voyait qu'un soldat voulait tuer son père, ignorant qu'il fût le roi, fit tant d'efforts pour empêcher ce meurtre, qu'il rompit le lien par lequel la nature lui retenait la langue et cria : « Garde-toi bien de tuer mon père, c'est le roi. »

Que nous apprend cet exemple ? — Que nous devons agir de la sorte, lorsque nous voyons offenser Dieu ou qu'on blasphème son saint nom. — Mais si Dieu nous envoie des peines ou des maladies ? — Nous devons les recevoir avec résignation et même avec joie, bien convaincus que Dieu ne nous afflige que pour notre plus grand bien.

Que devons-nous au prochain en notre qualité de frère de Jésus-Christ ? — Nous devons aimer, respecter

et servir le prochain, comme si c'était Jésus-Christ. — Pourquoi cela ? — Parce que tout chrétien est frère de Jésus-Christ, et que ce divin Sauveur regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au plus petit d'entre ses frères, ou plutôt parce que tout chrétien est membre de Jésus-Christ. Or, aimer, honorer un membre ou lui venir en aide, c'est aimer, honorer et soulager la personne elle-même.

Que devons-nous à nous-mêmes en qualité de temples du Saint-Esprit ? — Nous conduire envers nous-mêmes, comme envers un temple. — Que doit-on faire pour un temple ? — On doit : 1° l'orner ; 2° éviter d'y commettre des immodesties ; 3° y chanter les louanges de Dieu ; 4° y offrir à Dieu des sacrifices. — Comment devons-nous orner notre temple ? — Par la pratique de toutes les vertues chrétiennes. — Quelles immodesties devons-nous éviter ? — Tout ce qui peut souiller l'âme ou le corps, et surtout les péchés d'impureté et d'intempérance. — Comment devons-nous y chanter et y prier ? — En élevant notre cœur vers Dieu et en le priant en nous, comme si notre cœur était un oratoire. — Quels sacrifices devons-nous lui offrir ? — Le sacrifice de nous-mêmes, de nos pensées, de nos désirs, de nos affections et de nos actions.

A quoi sommes-nous encore obligés en vertu du Baptême ? — D'accomplir fidèlement les promesses que nous avons faites en recevant le Baptême ; c'est à Dieu que nous les avons faites et le prêtre les a reçues en son nom, et ce n'est que sur notre promesse de les accomplir que Dieu nous a adoptés pour ses enfants.

Quelles promesses avons-nous faites en recevant le Baptême ? — Nous avons promis de renoncer à Satan, à ses œuvres et à ses pompes et de vivre selon la foi. — Qu'appellez-vous Satan ? — Satan est le démon qui a tenté nos premiers parents, qui a entraîné dans sa

chute une multitude d'anges et qui fait encore tous ses efforts pour nous perdre. — Qu'est-ce que renoncer à Satan ? — C'est déclarer qu'on ne veut lui obéir en rien, le regarder comme un ennemi et lui déclarer la guerre.

Qu'entendez-vous par les œuvres du démon ? — Toutes sortes de péchés, parce que c'est le démon qui est le premier pécheur et qui porte les hommes au péché. — Qu'est-ce que renoncer à tout péché ? — C'est renoncer à toute pensée, à tout désir, à toute parole et à toute action contraires à la loi de Dieu.

Qu'appellez-vous les pompes du démon ? — Ce sont les maximes, les plaisirs et les vanités du monde. — Qu'est-ce qu'une maxime ? — C'est une règle à suivre dans la conduite de la vie. — Qu'est-ce que les maximes du monde ? — Ce sont de faux principes sur lesquels les mondains règlent leur conduite, par exemple : chacun pour soi, chacun doit tâcher de faire de bonnes affaires, de s'enrichir, de vivre dans la bonne chère, d'obtenir de hauts emplois ; c'est une bassesse de ne pas se venger, de vivre pauvrement, quand on est riche ; il faut s'amuser dans la jeunesse, etc. — Pourquoi renonce-t-on aux maximes du monde ? — Parce qu'elles sont fausses, pernicieuses, opposées à celles de Jésus-Christ. — Quelles sont les maximes de Jésus-Christ ? — En voici quelques-unes : « Heureux les pauvres, heureux ceux qui souffrent, heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui sont persécutés pour la justice ! Malheur à vous riches ; malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez. Faites du bien à vos ennemis, etc. »

Quels sont les plaisirs du monde ? — Ce sont les délices de la vie, les jeux, les danses, les spectacles et tous les divertissements profanes. — Quelles sont les vanités du monde ? — Ce sont les ajustements, les modes, les meubles précieux et, généralement, ce qui

respire le luxe et la magnificence. — Pourquoi appelle-t-on vanités toutes ces choses ? — Parce qu'elles n'ont qu'une vaine apparence ; elles ressemblent à ces nuages que le soleil couchant dore de ses rayons et qu'on prendrait pour tout ce qu'il y a de plus riche, pour des pierreries et des diamants, et qui ne sont que de la vapeur.

Pourquoi les maximes, les plaisirs et les vanités du monde sont-ils regardés comme les pompes du démon ? — Parce que c'est par leur faux éclat que le démon séduit les hommes et les entraîne dans toutes sortes de vices. — Pourquoi, pour être baptisé, faut-il renoncer à Satan, à ses œuvres et à ses pompes ? — Parce qu'il est impossible de servir deux maîtres, Dieu et le monde.

Qu'est-ce que vivre selon la foi ? — C'est croire toutes les vérités que la foi enseigne et pratiquer les œuvres qu'elle prescrit.

Comment un enfant qui vient de naître peut-il faire les promesses du Baptême ? — Il les fait d'abord par la bouche de ses parrain et marraine, et il les fait ensuite lui-même, lorsque, parvenu à l'âge de raison, il professe la religion chrétienne. — Quelqu'un peut-il être obligé en conscience d'accomplir des obligations qu'il ne connaissait pas et que d'autres ont contractées pour lui ? — Sans aucun doute. Un riche seigneur, sur le point de mourir, fait un testament en faveur du fils d'un pauvre berger, âgé de dix jours, devenu orphelin par la mort de ses parents. Le tuteur accepte au nom de son pupille cette riche succession qui consiste en un million de revenu. Cependant il y a des charges à supporter pour deux ou trois cent mille francs. Cet orphelin étant devenu majeur prétend qu'il n'est pas obligé de remplir un engagement qu'un autre a accepté pour lui et qu'il ne connaissait pas lui-même. L'affaire est

portée devant les tribunaux, et les juges prononcent cette sentence : « Il faut choisir entre cette alternative ou renoncez à la succession, ou remplissez les charges qui y sont attachées : car la justice veut que celui qui jouit des avantages supporte en même temps les charges. »

Que représente ce fils de berger ? — Chaque chrétien qui, au moment du Baptême, devient l'héritier du ciel ; son tuteur spirituel accepte en son nom, et promet que son filleul remplira les engagements qu'il a contractés pour lui. Mais si, parvenu à l'âge de raison ce chrétien refuse de les remplir, sous prétexte qu'il ne les a pas contractés lui-même ou qu'il ne les connaissait pas, il faut, en vertu de la plus rigoureuse justice, qu'il renonce au ciel. — Ne vaudrait-il pas mieux pour conférer le Baptême, attendre que l'enfant ait atteint l'âge de raison ? — Non, car un grand nombre d'enfants meurent avant l'âge de raison, et s'ils n'avaient reçu le Baptême, ils seraient à jamais exclus du ciel.

A quoi reviennent les obligations du Baptême ? — A deux points principaux : 1° à ne rien faire qui puisse nous compromettre devant Dieu, nous déshonorer devant les hommes et nous rendre malheureux en cette vie et dans l'autre ; 2° à faire tout ce qui dépend de nous pour nous rendre recommandables devant Dieu, honorables aux yeux du prochain et heureux pour ce monde et pour l'autre. — Qu'est-ce qui nous compromet aux yeux de Dieu ? — C'est le péché. — Et aux yeux du prochain ? — C'est encore le péché. — Avez-vous jamais rencontré quelqu'un qui ait acquis l'estime ou l'honneur en s'abandonnant aux péchés capitaux ? — Jamais ; les orgueilleux, les avarés, les impudiques, les envieux, les ivrognes et les paresseux sont méprisés ou avilis. — Qu'est-ce que renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ? — C'est renoncer à tout ce qui avilit ou

dégrade l'homme. — Qu'est-ce qui rend l'homme malheureux dans ce monde ou dans l'autre ? — C'est le péché qui tue l'âme et la tourmente.

Qu'est-ce qui rend l'homme recommandable aux yeux de Dieu ? — C'est la pratique de la vertu ; témoin la conduite d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Tobie, de Job. — Qu'est-ce qui le rend honorable aux yeux du monde ? — C'est le travail, le dévouement, l'honnêteté, la patience, la charité, en un mot la pratique des vertus chrétiennes. Partout l'on rencontre des grands et des riches méprisables et méprisés, et de pauvres ouvriers, des domestiques très honorables et très estimés. — D'où cela vient-il ? — Des raisons que nous venons d'exposer.

Exprimez les promesses du Baptême dans leur véritable sens ? — Je pourrais les énoncer par cette formule : « Je renonce à tout ce qui pourrait me rendre coupable devant Dieu, me déshonorer aux yeux des hommes et me tourmenter au fond de l'âme, et je promets de faire tous mes efforts pour me rendre recommandable aux yeux de Dieu, honorable devant les hommes et heureux en moi-même. » — Est-ce là une condition bien onéreuse ? — Non, cela revient à promettre de faire tous ses efforts pour se bien porter.

Le saint diacre Murito, ayant tenu sur les fonts sacrés un jeune homme nommé Elpidophore, eut la douleur de le voir devenir apostat et persécuteur des chrétiens. Un jour qu'il exerçait publiquement la persécution au milieu d'une foule immense, le saint diacre parut tout à coup. Il avait conservé les vêtements blancs dont Elpidophore avait été revêtu, lorsqu'il fut baptisé, et les lui montra en lui adressant ces foudroyantes paroles : « Voilà les témoins de ton apostasie ; ils t'accuseront au tribunal du souverain Juge. La voilà cette robe blanche dont je t'ai revêtu sur les fonts

sacrés ; elle demandera vengeance contre toi ; elle se changera en vêtement de flammes qui te dévoreront durant l'éternité tout entière. » Ceux qui entendirent ces paroles fondirent en larmes, et Elpidophore se retira couvert de confusion.

CINQUIÈME SOIRÉE.

DE LA NATURE, DE LA NÉCESSITÉ ET DU MINISTRE
DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

Qu'est-ce que la Confirmation ? — La Confirmation est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces pour nous rendre parfaits chrétiens.

Que veut dire le mot *confirmer* ? — Il signifie affermir ou fortifier. — Pourquoi le second sacrement est-il appelé Confirmation ? — Parce qu'il fortifie et affermit la vie de la grâce que le chrétien a reçue dans le Baptême. — Qu'entendez-vous quand vous dites que la Confirmation donne le Saint-Esprit ? — J'entends que le Saint-Esprit, dont le chrétien est devenu le temple, habite en lui d'une manière particulière, s'il reçoit la Confirmation avec de saintes dispositions. — Pourquoi ajoutez-vous, *avec l'abondance de ses grâces* ? — Pour signifier que l'Esprit-Saint descend dans l'âme du confirmé avec tous ses dons. — Pourquoi dites-vous que la Confirmation rend parfait chrétien ? — Parce qu'elle achève ce que le Baptême avait com-

mencé, et qu'elle est comme la perfection et la consommation du Baptême. — Est-ce que le Baptême est imparfait ? — Non, en faisant naître l'homme à la vie de la grâce, le Baptême fait une œuvre parfaite, comme la nature, lorsqu'elle donne la vie à ses enfants ; mais la Confirmation, en le fortifiant dans la vie que donne le Baptême, perfectionne son ouvrage sans en diminuer le mérite, comme l'accroissement perfectionne l'enfant dans la vie naturelle qu'il a reçue de ses parents.

Comment sait-on que la Confirmation est un sacrement et non pas une simple cérémonie ? — Par plusieurs raisons : 1^o Parce que le saint Concile de Trente l'a ainsi défini ; 2^o parce que la Confirmation est un signe sensible qui donne la grâce sanctifiante, comme on le voit par ces paroles de l'Écriture : « Les apôtres leur imposaient les mains et ils recevaient le Saint-Esprit. » Or, ce mot, *Saint-Esprit*, quand il est seul, exprime toujours dans l'Écriture, la grâce sanctifiante ; 3^o parce que les saints Pères ont toujours regardé la Confirmation comme un sacrement ; 4^o enfin, parce que Dieu a voulu que l'ordre surnaturel fût en parfaite harmonie avec l'ordre naturel. Or, dans l'ordre naturel, il y a une loi de progrès ; un être commence par exister, puis il se développe ; la plante, l'animal, l'enfant, naissent, puis grandissent ; lorsque l'arbre est greffé, on lui donne un tuteur pour l'affermir.

Les protestants admettent-ils la Confirmation comme un sacrement. — Non, ils prétendent que dans les premiers siècles, la Confirmation n'était qu'une cérémonie du Baptême ou une profession de foi. — Cette prétention est-elle raisonnable ? — Non, la Confirmation a toujours été regardée comme un vrai sacrement ; ainsi : 1^o dès les premiers siècles de l'Eglise, on la conférait aux enfants avec le Baptême et l'Eucharistie ;

2° quelquefois on l'administrait longtemps après le Baptême, et l'on défendait aux prêtres et aux diacres de la donner, parce que les évêques seuls pouvaient la conférer; 3° les premiers Pères de l'Église l'appellent sacrement et lui assignent toutes les conditions requises pour un véritable sacrement; 4° ils la regardent comme nécessaire pour devenir parfait chrétien; 5° ils la comparent au Baptême et à l'Eucharistie; 6° ils lui appliquent les paroles des prophètes qui promettent l'effusion du Saint-Esprit sur le peuple fidèle.

Quelles ont été les figures de ce sacrement? — Il paraît qu'il y a eu chez tous les peuples anciens une cérémonie religieuse pour l'enfant parvenu à l'âge de raison ou à l'adolescence; ce qu'on peut regarder comme une figure de la Confirmation. — Ce sacrement a-t-il existé chez les Juifs? — Non, la Confirmation, dit saint Thomas, étant le sacrement de la plénitude de la grâce, ne pouvait exister avec la loi dans son enfance et son imperfection.

Comment la Confirmation nous rend-elle parfaits chrétiens? — En ce que la Confirmation augmente en nous la grâce du Baptême, et nous donne la force et le courage de nous déclarer disciples de Jésus-Christ, même au péril de notre vie.

Comment la Confirmation augmente-t-elle la vie de la grâce? — Comme l'accroissement de l'enfant augmente en lui la vie du corps, comme ses progrès dans les sciences augmentent la vie de l'intelligence, et comme le développement de la plante lui donne plus de vie. Autre chose est de naître et de commencer à exister, et autre chose de croître, de grandir et de se développer; la première est produite par le Baptême dans l'ordre de la grâce, et la seconde par la Confirmation.

Qu'est-ce à dire se déclarer disciples de Jésus-Christ?

— C'est faire une profession ouverte de croire toutes les vérités de la religion de Jésus-Christ et de remplir tous les devoirs qu'elle prescrit.

Qu'arrive-t-il quand un enfant arrive à l'âge de raison ? — C'est pour lui l'époque solennelle de l'épreuve : le bien et le mal se présentent devant lui, et Dieu lui donne à choisir ; mais comme le mal s'offre avec plus d'attraits que le bien, il a besoin d'une grâce particulière pour embrasser le bien et pour se déclarer disciple de Jésus-Christ, pour soutenir sa cause, défendre sa doctrine et ses serviteurs, et s'opposer aux calomnies qui se répandent contre la religion et aux persécutions que lui suscitent les méchants.

Pourquoi ajoutez-vous : même au péril de notre vie ?
— *C'est que la Confirmation nous rend capables de souffrir, de sacrifier, de perdre tout, s'il le faut, pour l'amour de Jésus-Christ.*

Donnez un exemple de cette vérité ? — Les apôtres n'eurent pas plus tôt reçu le Saint-Esprit que, de faibles et timides qu'ils étaient, ils furent remplis de force et de courage, et confessèrent par toute la terre la foi de Jésus-Christ, sans craindre ni les prisons, ni les tourments, ni la mort même. — Aucun chrétien confirmé ne doit donc abandonner la foi ? — Non, et si quelqu'un l'abandonne, c'est ou parce que, n'ayant pas apporté les dispositions requises, il n'a pas reçu la grâce de la Confirmation, ou parce qu'il a perdu cette grâce par ses péchés et par le peu de soin de la conserver, ou parce qu'il l'a laissée s'affaiblir et s'éteindre.

Qu'avons-nous à craindre qui puisse nous séparer de l'amour de Jésus-Christ ? — *Nous avons à craindre les violences, les persécutions, les railleries des méchants, les mauvais exemples du monde, notre propre faiblesse et les tentations du démon.*

Quelles violences avons-nous à craindre ? — Celles

que des pères et des mères, des maîtres et des maîtresses sans religion exercent sur leurs enfants, leurs domestiques ou leurs ouvriers, pour les empêcher de remplir leurs devoirs religieux. — De quelles persécutions voulez-vous parler ? — Des persécutions cachées, qu'on rencontre dans les familles et dans les rapports entre les citoyens. — Pourquoi doit-on craindre les railleries des méchants ? — Parce que rien n'est plus capable d'abattre le courage d'un chrétien. Il n'est pas rare de rencontrer de vieux soldats, de grands capitaines qui n'ont jamais reculé devant l'ennemi, et qu'une simple raillerie fait trembler. — Qu'est-ce donc qu'une raillerie ? — Pour un homme judicieux, ce n'est qu'une toile d'araignée ; mais pour un homme peureux, c'est un coup de foudre. — Qu'est-ce qu'un chrétien qu'une raillerie empêche de remplir son devoir ? — C'est un enfant qui rougit de son père, un français qui rougit de sa patrie, un soldat qui rougit de son drapeau, et cela à l'aspect d'un fantôme.

Qu'appellez-vous le monde ? — L'assemblage des hommes qui ne recherchent que les biens de la terre, les dignités et les plaisirs. — Pourquoi les exemples du monde sont-ils à craindre ? — Parce que les mauvais exemples entraînent presque irrésistiblement ceux qui en sont témoins. — Comment cela ? — Parce qu'on se persuade aisément qu'il n'y a pas de mal à faire ce que tant d'autres se permettent, surtout lorsque ce sont des supérieurs ou des personnes notables. — Les mauvais exemples des chrétiens sont donc plus à craindre que les persécutions ? — Oui, les persécutions révoltent l'âme, les mauvais exemples l'amollissent ; les persécutions multiplient les chrétiens, les mauvais exemples les perdent.

Pourquoi devons-nous craindre notre propre faiblesse ? — Parce qu'elle est beaucoup plus grande que

nous ne pensons, et que comme Pierre, la voix d'une servante peut nous faire renier Dieu. — Pourquoi redouter les tentations du démon? — Pour deux raisons: 1° parce qu'il n'est pas de ruses qu'il n'emploie pour nous perdre, les pensées mauvaises, les images indécentes, les livres impies ou licencieux, les compagnies des méchants, les doutes sur les vérités de la religion etc.; 2° parce qu'il a sur toutes les créatures un plus grand pouvoir que nous ne nous imaginons.

Le sacrement de Confirmation est-il nécessaire pour être sauvé? — Le sacrement de Confirmation n'est pas nécessaire pour être sauvé; mais omettre de le recevoir est une négligence criminelle.

Pourquoi ce sacrement n'est-il pas nécessaire? — Parce que, de même que pour être du nombre des hommes vivants, il n'est pas nécessaire d'arriver à l'âge mûr, et qu'il suffit de naître avec une constitution complète; ainsi pour entrer dans le ciel, il n'est pas nécessaire d'avoir atteint tout le développement de la vie surnaturelle, il suffit de la posséder entière et complète; or, par le sacrement de Baptême l'homme possède la grâce sanctifiante, ou la vie de la grâce entière et complète.

Pourquoi faut-il, quand on le peut, recevoir la Confirmation? — Parce que Dieu est si bon qu'il ne se contente pas de nous rendre heureux, mais qu'il veut encore que nous obtenions la plus grande somme de bonheur que nous pouvons atteindre.

Un bon citoyen vit tranquille dans sa maison: l'occasion se présente où il peut rendre un grand service à sa patrie et à son roi, et s'illustrer lui-même par des actions éclatantes: est-il coupable, s'il ne le fait pas? — Oui, l'amour qu'il doit à sa patrie et à sa propre perfection lui fait un devoir de saisir l'occasion pour servir l'une et avancer l'autre. — Que produit le sacrement

de Confirmation ? — Il met le chrétien en état de rendre plus de gloire à Dieu, d'être plus utile à l'Église et d'acquérir plus de mérites pour lui-même.

Que dirait-on d'un soldat qui aimerait mieux s'exposer dans une bataille sans armes, que de prendre la peine de s'en charger ? — On le regarderait comme un insensé qui s'exposerait de gaieté de cœur à une mort certaine dont il serait la seule cause; il serait considéré comme homicide de lui-même; or, il en est ainsi d'un chrétien. — Donnez un exemple ? — Eusèbe de Césarée raconte que la cause de la chute et de la persévérance de Donat dans l'hérésie fut qu'étant tombé dangereusement malade après son Baptême, il avait négligé de recevoir la Confirmation. — Si un chrétien n'ayant pas reçu la Confirmation tombe dans une maladie dangereuse, il est donc obligé de la demander ? — Oui, parce qu'il a plus que jamais besoin de force et de courage, puisque c'est à ce moment que le démon fait plus d'efforts pour le perdre.

Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de Confirmation ? — La Confirmation imprimant un caractère ineffaçable, on outragerait Dieu en le recevant plusieurs fois.

Quel est donc le caractère que la Confirmation imprime dans l'âme ? — Celui de soldat de Jésus-Christ. C'est comme une lettre d'enrôlement par laquelle le chrétien prend l'engagement de combattre fidèlement jusqu'à la fin de sa vie les ennemis de Jésus-Christ, et qui lui donne droit à obtenir les armes et les munitions nécessaires pour vaincre. — N'est-il donc pas permis de s'enrôler plusieurs fois ? — Quand l'enrôlement est fait pour toute la vie, non seulement il est inutile de s'enrôler de nouveau, mais vouloir le faire serait outrager le chef du pouvoir, que l'on supposerait capable d'être infidèle à son engagement. — Y a-t-il quelque

différence entre un soldat et un chrétien confirmé ? — Très peu, comme nous le montrerons bientôt. — Faut-il être baptisé pour être confirmé ? — Oui, comme il faut naître pour croître et se développer.

Qui sont ceux qui ont le pouvoir de confirmer ? — Le pouvoir de confirmer appartient aux évêques qui sont les successeurs des apôtres.

Pourquoi ce pouvoir appartient-il aux évêques seuls ? — Parce que les évêques ayant seuls la plénitude du sacerdoce, c'est à eux de donner la plénitude de la grâce ou la perfection du christianisme. — Qui vous apprend que les évêques ont le pouvoir de confirmer ? — Le Concile de Trente, fondé sur la sainte Écriture, sur la tradition et l'usage perpétuel de l'Église, a défini que les évêques sont les ministres ordinaires du sacrement de Confirmation.

Comment saint Thomas prouve-t-il cette vérité ? — Il pose en principe qu'en toutes choses la perfection d'un objet appartient à l'ouvrier en chef. — Que conclut-il de ce principe ? — Que les évêques possédant le souverain pouvoir, sont les ministres du sacrement de Confirmation, qui est la consommation du Baptême. Les ouvriers inférieurs préparent la matière, et les ouvriers supérieurs lui donnent sa forme : ainsi un secrétaire écrit une lettre, et le Pape y appose sa signature ou le sceau. Or, d'après saint Paul, les chrétiens sont une lettre écrite par les prêtres, et l'évêque la signe ou y met son sceau ; les prêtres bâtissent l'édifice spirituel en conférant le Baptême, l'évêque le consacre par la Confirmation.

Pourquoi encore l'évêque seul est-il ministre du sacrement de Confirmation ? — Pour que les fidèles aient des rapports immédiats avec l'évêque et se relient ainsi au Pape, le chef et le prince des évêques, et que l'évêque, obligé de parcourir les villes et les campagnes

pour conférer la Confirmation, voie de ses propres yeux l'état moral et matériel de chacune des paroisses de son diocèse.

L'évêque peut-il confirmer toutes les personnes qui se présentent ? — Tout évêque peut confirmer valablement tous les fidèles qui se présentent; mais il ne peut confirmer licitement ou sans péché que ses diocésains, et les fidèles d'un autre diocèse qui se présentent avec l'agrément formel ou présumé de leur évêque.

Pourquoi le saint Concile de Trente dit-il que les évêques sont les ministres ordinaires de la Confirmation ? — Parce qu'un simple prêtre peut aussi administrer ce sacrement avec la permission du souverain pontife; et il l'accorde assez souvent aux missionnaires chez les sauvages ou les infidèles, à cause des difficultés qu'il y a pour les chrétiens de ces contrées d'avoir recours à un évêque.

Les apôtres ont-ils donné la Confirmation ? — Oui, l'Écriture dit que les fidèles nouvellement baptisés recevaient le Saint-Esprit en même temps que les apôtres leur imposaient les mains.

Act. des apôtres chap. VIII: Les apôtres étaient à Jérusalem; ayant appris que les habitants de Samarie avaient reçu la parole de Dieu et avaient été baptisés par le diacre Philippe, ils leur envoyèrent Pierre et Jean pour leur donner le Saint-Esprit... ils prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était pas descendu sur eux; mais seulement ils étaient baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit.

Il paraît certain que cette imposition des mains était accompagnée de l'onction avec le saint chrême, et le pape saint Fabien assure que ce fut le Jeudi Saint que les apôtres apprirent de la bouche même de Jésus-Christ quelles devaient être la matière et la forme de la Confirmation.

Le Saint-Esprit descend-il encore aujourd'hui sur ceux qui reçoivent la Confirmation ?— Oui, le Saint-Esprit descend invisiblement dans l'âme de ceux qui reçoivent la Confirmation.

Comment peut-on le savoir, puisqu'on ne le voit pas ? — La foi apprend et l'Église enseigne qu'on reçoit le Saint-Esprit dans le sacrement de Confirmation ; et l'Église ne peut pas se tromper. — Pourquoi le Saint-Esprit ne descend-il plus visiblement comme autrefois ? — Parce que l'Église n'a plus besoin d'être soutenue par les mêmes miracles qu'autrefois, et que Dieu veut que nous ayons le mérite de croire à sa parole uniquement parce qu'il a parlé.

N'avons-nous pas reçu le Saint-Esprit dans le Baptême ?— Il est vrai que nous avons reçu le Saint-Esprit dans le Baptême, mais nous le recevons dans la Confirmation avec des grâces plus abondantes.

Quelle différence y a-t-il donc entre un chrétien baptisé et un chrétien confirmé ? — La même que celle qui existe entre un enfant et un homme fait, entre le soleil levant et le soleil de midi, entre un arbre qui sort de terre, et un grand arbre, etc. Dans le premier cas on trouve tout ce qui existe dans le second ; mais dans le second, l'être s'est développé et perfectionné.

Quelles sont les grâces abondantes que nous recevons dans la Confirmation ? — Nous recevons dans la Confirmation les dons du Saint-Esprit.

SIXIÈME SOIRÉE.

DES DONS DU SAINT-ESPRIT.

Qu'appelle-t-on en général don du Saint-Esprit ? — Un don du Saint-Esprit est une perfection surnaturelle qui dispose l'âme à recevoir les impressions du Saint-Esprit.

Pourquoi dites-vous que c'est une perfection surnaturelle ? — Parce qu'elle nous vient de la grâce et non de la nature ou de la création. — Qu'entendez-vous par cette perfection ? — Une qualité que Dieu donne à l'âme pour la disposer à suivre les impressions du Saint-Esprit. — Expliquez cette pensée par une comparaison ? — Quand un char est construit, on y place des roues ; puis on lui communique le mouvement. Le chrétien baptisé est comme le char ; le Baptême lui donne des roues ; ce sont les vertus chrétiennes ; et la Confirmation place le char sur des rails, ce sont les dons du Saint-Esprit ; et le Saint-Esprit communique le mouvement.

Combien il y a-t-il de dons du Saint-Esprit ? — Il y a sept dons du Saint-Esprit, savoir : la Sagesse, l'Intelligence, le Conseil, la Force, la Science, la Piété et la Crainte de Dieu.

Pourquoi y a-t-il sept dons du Saint-Esprit ? — On ne le sait pas d'une manière certaine, mais il est probable que c'est parce qu'il y a sept vertus principales ; les vertus sont les roues, et les dons du Saint-Esprit les rails ; ou bien les vertus sont les sept cordes d'un instrument de musique, et les dons du Saint-Esprit sont les touches.

Qu'est-ce que le don de Sagesse ? — La Sagesse est un don du Saint-Esprit qui fait goûter les choses

de Dieu et n'estimer les choses de ce monde qu'autant qu'elles peuvent conduire aux biens éternels.

Que produit le don de Sagesse ? — Il fait trouver plus de plaisir dans la méditation des biens éternels et l'accomplissement des devoirs religieux que dans la possession des biens de la terre. — Pourquoi tant de chrétiens éprouvent-ils de la répugnance pour la pratique de la religion ? — Parce qu'ils ont perdu par le péché le don de Sagesse, ils n'ont de goût que pour les sales plaisirs ou pour les jouissances qui flattent l'orgueil ; de là leur haine pour les cérémonies du culte et pour tout ce qui leur rappelle l'idée de Dieu et de la vertu. — Que fait celui qui a conservé le don de Sagesse ? — Il méprise tout ce qui est de la terre et ne soupire qu'après les biens de l'âme ; son bonheur est de fréquenter les sacrements, d'assister aux offices de la paroisse, d'entendre la parole de Dieu, et de s'avancer chaque jour dans la pratique des vertus chrétiennes. — A quel vertu répond le don de Sagesse ? — A la charité qu'il perfectionne, en faisant goûter les choses de Dieu.

Qu'est-ce que le don d'Intelligence ? — L'Intelligence est un don du Saint-Esprit qui nous éclaire et nous donne l'intelligence ou le sens de la religion.

D'où vient que tant de chrétiens ne comprennent pas les vérités de la religion ? — De ce qu'il n'ont pas reçu ou n'ont pas conservé le don d'Intelligence. — Ce fait n'est-il pas un grand mystère pour un philosophe ? — Oui, on ne peut expliquer comment des chrétiens qui ont été élevés dans la connaissance de la religion, qui ont fait leur première communion, reçu la Confirmation, lu l'Évangile et tant d'ouvrages religieux, soient devenus aveugles, au point de soutenir que Dieu est un mensonge et que la propriété est un vol, c'est-à-dire au point de nier les vérités les plus évidentes ; de

sorte qu'il faut prouver ce qui est plus clair que le jour. C'est là un vrai mystère, mais un mystère d'iniquité.

Comment le don d'Intelligence donne-t-il le sens des vérités de la religion ? — En y montrant des beautés qui ravissent l'esprit et embrasent le cœur. — Par quel fait le prouvez-vous ? — Par la manière dont un chrétien pieux et sans science s'explique sur ces vérités, tandis que les savants du monde en parlent si mal, et comprennent si peu le sens des mots les plus usités dans la religion, tels que Dieu, enfer, ciel, grâce, péché, communion des Saints, etc. — A quelle vertu répond le don d'Intelligence ? — A la vertu de foi qui donne la notion des vérités religieuses ; le don d'Intelligence en donne une connaissance plus approfondie.

Qu'est-ce que le don de Conseil ? — Le Conseil est un don du Saint-Esprit qui nous fait rechercher avec soin et choisir en tout ce qui est le plus agréable à Dieu et le plus utile à notre salut.

Que deviennent ceux qui sont privés de conseil ? — Ils agissent comme des insensés dans tout ce qui regarde le salut ; ils tuent leur âme sans regret, et ne cherchent point à lui rendre la vie ; ils ne songent point à assurer leur salut : au lieu de marcher vers le ciel, ils lui tournent le dos ; loin d'éviter les occasions du péché, ils s'y jettent tête baissée.

Est-ce ainsi qu'ils se conduisent en ce qui concerne les affaires de ce monde ? — Il s'en faut bien ; ils assurent leurs récoltes contre la grêle, leur maison contre l'incendie, leur vie contre la mort ; à peine éprouvent-ils une légère indisposition, qu'ils consultent le médecin ; plus ils sont riches, plus ils sont cupides et passionnés pour les richesses.

Quel effet produit le don de Conseil dans le chrétien ?

— Il le pousse sans cesse à examiner quels sont les moyens les plus utiles à sa sanctification ; s'il tombe dans le péché, il se relève en recourant aussitôt au médecin des âmes ; il s'enrôle dans les corps d'élite de l'armée chrétienne, c'est-à-dire dans les confréries ou congrégations ; il met son salut en assurance, il évite jusqu'à l'apparence du péché.

N'a-t-il ce don que pour les choses du salut ? — Le don de Conseil le dirige aussi pour les affaires temporelles. L'accomplissement de ses devoirs religieux, qu'il met au premier rang, devient pour lui une source de lumière et de bénédictions. — A quelle vertu répond le don de Conseil ? — A la vertu de prudence qu'il perfectionne.

Qu'est-ce que le don de Force ? — La Force est un don du Saint-Esprit qui nous fait surmonter avec courage les difficultés et les obstacles que nous rencontrons dans la voie du salut.

Que devient le chrétien qui n'a pas reçu ou n'a pas conservé le don de Force ? — Il est sans courage et sans énergie pour le bien ; le moindre obstacle le rebute, un caillou est une montagne infranchissable, un fil d'araignée un cable qu'il ne peut rompre. Il se persuade que la pratique de la vertu lui est impossible. S'agit-il de jeûner ou de garder l'abstinence ? Il devient malade jusqu'à mourir. Faut-il rompre une liaison dangereuse ? Il a mille raisons pour différer. S'agit-il de vaincre le respect humain ? Il préfère en subir le joug.

Manque-t-il de forces en toutes choses ? — Non ; quand il s'agit de satisfaire ses passions, d'étouffer les remords dans son cœur, de combattre l'Église de Dieu, il est plein de feu et d'énergie : il ressemble au lion et au tigre du désert. Mais quelle force déplorable que celle de la destruction !

Que produit le don de Force dans le chrétien? — Il l'élève au-dessus de la nature humaine, comme on peut le voir dans les martyrs, dans les confesseurs, dans les missionnaires, dans ces jeunes gens et ces jeunes filles qui s'arrachent à leurs familles, à leurs biens et aux plaisirs du monde pour se faire apôtres, religieux ou religieuses, ou pour remplir, au milieu d'un monde corrompu, les devoirs les plus difficiles et pratiquer les plus sublimes vertus. — A quelle vertu répond le don de Force? — A la vertu de force qu'elle perfectionne.

Qu'est-ce que le don de Science? — La Science est un don du Saint-Esprit qui nous apprend à connaître l'ensemble de la religion, le chemin qu'il faut suivre et les dangers qu'il faut éviter pour arriver au ciel.

Quel différence voyez-vous entre le don de Science et le don d'Intelligence? — La même que celle qui existe entre la simple connaissance d'un être et sa science. — En quoi consiste la connaissance des choses? — A les distinguer les unes des autres. — Et la science? — A les connaître non seulement en elles-mêmes, mais aussi dans leurs propriétés et dans leurs rapports avec d'autres. L'enfant qui sait son catéchisme a la connaissance de la religion; celui qui a étudié la théologie en a la science. — Expliquez ceci par des comparaisons? — Un voyageur demeure assez longtemps dans une ville pour connaître tous les habitants et les distinguer les uns des autres; il en a la connaissance. Mais il finit par connaître les qualités de l'esprit et du cœur de chacun, leurs rapports entre eux et avec les habitants des autres villes; alors il en a la science. Un cultivateur ordinaire a la connaissance de l'agriculture, et l'agronome en a la science; il connaît la nature des terrains, les moyens de les fertiliser, les semences et les plantes qui conviennent à chacun. Un maçon a la connaissance de l'architecture, et un architecte en a la science.

Quel effet produit le don de Science dans le chrétien ? — Il lui fait voir non plus chaque vérité en particulier comme le don d'Intelligence, mais l'ensemble de ces vérités et la liaison qu'elles ont entre elles, comme on voit l'ensemble d'un édifice, après qu'on en a considéré les détails. — Que suit-il de là ? — Que le chrétien se forme une haute idée de la religion et qu'il y découvre une beauté et une harmonie qui le transportent. Alors il s'y attache de plus en plus, et il est disposé à mourir mille fois plutôt que de l'abandonner.

Que devient celui qui n'a pas reçu ou n'a pas conservé le don de Science ? — Il ne voit que des difficultés insurmontables partout ; des absurdités dans les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, tandis que ces mystères sont les plus hautes manifestations de la souveraine perfection, de la bonté, de la miséricorde, de la sagesse et de la justice de Dieu. Il rejette donc la religion, pour n'admettre que des doctrines humaines qui lui paraissent raisonnables tandis qu'en réalité elles sont remplies de contradictions.

A quelle vertu répond le don de Science ? — A la vertu d'espérance. Il nous fait voir les rapports qu'il y a entre les dignités, les richesses et les plaisirs, d'une part, les mépris, les privations et les souffrances d'autre part et les destinées du chrétien ; ce qui fait qu'il méprise tous les biens de la terre, qu'il apprécie ce qu'on appelle les maux ; ce qui perfectionne et fortifie son espérance.

Qu'est-ce que le don de Piété ? — La Piété est un don du Saint-Esprit qui fait que nous nous portons avec plaisir et avec facilité à tout ce qui est du service et du culte de Dieu.

Quel est dans le chrétien l'effet du don de Piété ? — Il le porte à remplir ses devoirs envers Dieu, envers

le prochain et envers lui-même, comme s'il pratiquait des œuvres pieuses. — Comment règle-t-il ses devoirs ? — Il met Dieu au premier rang, le prochain au second, et lui-même au troisième.

Que devient celui qui n'a pas le don de Piété ? — Ne rencontrant que difficultés et dégoûts dans l'accomplissement de ses devoirs, il finit par les abandonner. — Que fait-il ensuite ? — Il se constitue lui-même sa propre divinité et rapporte tout à lui ; il ne remplit aucun devoir, si ce n'est par intérêt.

A quelle vertu répond le don de Piété ? — A la vertu de justice, qui porte le chrétien à rendre à Dieu, au prochain et à lui-même tout ce qu'il leur doit ; mais le don de Piété lui fait voir Jésus-Christ dans le prochain et en lui-même ; de sorte que toutes ses actions deviennent des œuvres de piété. C'est pourquoi le don de piété perfectionne la justice.

Qu'est-ce que le don de Crainte de Dieu ? — La Crainte de Dieu est un don du Saint-Esprit qui nous inspire pour Dieu un respect mêlé d'amour qui nous fait appréhender de lui déplaire.

Que produit le don de Crainte de Dieu dans le chrétien ? — Elle le porte à éviter le péché et tout ce qui est occasion de péché, par l'appréhension des jugements de Dieu, mais surtout parce que le péché déplaît à Dieu et lui fait un outrage infini. — N'est-ce pas là une crainte servile ? — Non, c'est une crainte filiale ; elle ressemble à celle d'un enfant bien élevé à l'égard de son père. — Comment se conduit celui qui est privé de ce don ? — Il a peur de Dieu ; il a peur de tout ce qui lui rappelle ses fautes passées ou les jugements de Dieu, il a peur des hommes et de lui-même ; il a peur de son ombre.

Quelle est la plus belle image des dons du Saint-Esprit ? — C'est la lumière qui se divise en sept rayons,

et de même que le soleil est l'agrément du jour, la beauté du ciel, la grâce de la nature, la gloire de la création, le Saint-Esprit est la beauté de l'âme et la gloire de l'ordre surnaturel.

Quels sont les sept rayons de lumière ? — Ce sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. — N'y a-t-il pas une progression dans les dons du Saint-Esprit comme dans les rayons de la lumière ? — Oui, les Pères de l'Église disent que le don de Crainte est le moins parfait, le don de Sagesse le plus parfait et que les autres sont intermédiaires.

Que produit la réunion des sept rayons de lumière ? — La couleur blanche, symbole de la pureté et de l'innocence, image ressemblante de la splendeur, de la vie et de la perfection divines. — Que résulte-t-il de l'absence totale de ces mêmes rayons ? — La couleur noire et les ténèbres, image de la mort de l'âme. — Quel est le rayon qui se trouve à côté du noir ? — C'est le violet, image de la mortification et de la pénitence, par où le pécheur commence à recouvrer la vie, et il représente le don de Crainte de Dieu. — Dans quel ordre se trouvent disposés les autres ? — L'indigo, qui représente le don de Piété ; le bleu, celui de Force ; le vert, celui de Conseil ; le jaune, celui d'Intelligence ; l'orangé, celui de Science, et le rouge celui de Sagesse. Le rayon rouge est trente fois plus chaud que les autres rayons, et il représente à son plus haut degré l'amour de Dieu que l'Esprit-Saint allume dans le cœur de l'âme fidèle. — Que représente l'arc-en-ciel ? — Une couronne ou une guirlande de fleurs : c'est une grossière image de la couronne que forment les dons du Saint-Esprit quand ils ornent l'âme du chrétien.

A quoi peut-on encore comparer l'âme ornée des dons du Saint-Esprit ? — A un instrument de musique avec sept cordes et sept touches. Les cordes sont les sept

vertus principales, et les touches sont les dons du Saint-Esprit. L'artiste est l'Esprit de Dieu ; les sept cordes rendent des sons différents qui répondent aux notes de la gamme musicale ; et l'âme fidèle est destinée à chanter dans ce monde et dans l'autre la gloire de Dieu, tantôt sur un ton et tantôt sur un autre, tantôt sur une note, tantôt sur une autre. Chaque chrétien est comme une lyre touchée par le doigt de Dieu (le Saint-Esprit est appelé le doigt de Dieu) ; mais parce qu'il y a des chrétiens plus parfaits les uns que les autres, ils forment tous ensemble comme un orgue immense, composé d'innombrables jeux, et qui fait entendre un concert ravissant pour les anges et pour Dieu lui-même.

SEPTIÈME SOIRÉE.

DES DISPOSITIONS A LA CONFIRMATION. — DES CÉRÉMONIES.

Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir la Confirmation ? — Oui, ce serait un sacrilège de recevoir la Confirmation en état de péché mortel.

Pourquoi faut-il être en état de grâce pour recevoir ce sacrement ? — Par la raison qu'il faut qu'une plante existe pour qu'elle croisse, qu'un enfant soit vivant pour qu'il grandisse, que le soleil soit sur l'horizon pour arriver à son midi. Or, le sacrement de Confirmation ne donne pas la vie, mais il l'augmente ; il faut donc qu'elle existe. — Celui qui la recevrait en état de péché mortel, recevrait-il le caractère du sacrement ? — Oui, mais il serait privé de la grâce.

Quel caractère imprime la Confirmation ? — Celui de soldat, qui distingue ceux qui sont confirmés de ceux qui ne le sont pas, à peu près comme l'habit qu'on donne aux soldats les distingue des simples citoyens. — Celui qui a reçu la Confirmation en état de péché, est-il privé pour toujours de la grâce du sacrement ? — Il est probable que quand il se reconciliera avec Dieu, il recevra cette grâce. — Expliquez comment on peut concevoir cette merveille de la bonté divine ? — Les sacrements sont des canaux par où les grâces coulent du cœur de Jésus dans les âmes ; or, de même qu'une digue arrête l'eau dans un canal, et que dès qu'elle est enlevée, l'eau se répand pour arroser la prairie ; ainsi le péché arrête la grâce de la Confirmation ; mais aussitôt qu'il est effacé, la grâce coule dans l'âme pour la rafraîchir et la fertiliser. — En est-il ainsi du Baptême ? — On regarde comme certain qu'un adulte ayant été baptisé sans repentir de ses fautes, ne reçoit la grâce du Baptême qu'au moment où il reçoit le pardon de ses péchés dans le sacrement de Pénitence.

Lorsqu'on est en état de péché mortel, que doit-on faire avant de recevoir la Confirmation ? — On doit s'exciter de tout son cœur à une grande douleur des péchés dont on est coupable, s'en confesser et en recevoir l'absolution.

Est-ce assez d'être en état de grâce pour recevoir la Confirmation ? — Il faut encore s'y disposer par de ferventes prières, par une foi vive, par un désir ardent de recevoir la grâce de ce sacrement, et par une ferme résolution de se donner à Dieu.

Comment peut-on obtenir ces sentiments ? — En les demandant à Dieu et en joignant le jeûne à la prière, comme firent les apôtres avant de recevoir le Saint-Esprit ; ils passèrent dix jours dans la retraite, le jeûne et la prière.

Que doit-on savoir pour être admis à la Confirmation ? — On doit savoir au moins les principaux mystères de la religion et ce qui regarde le sacrement de Confirmation.

A quel âge peut-on être confirmé ? — L'usage actuel de l'Église est que pour être confirmé on ait l'âge de raison. — Pourquoi exige-t-on qu'on ait cet âge ? — Pour trois principaux motifs : 1^o afin qu'on ait plus de lumière pour connaître toute l'excellence de ce sacrement ; 2^o afin qu'on le reçoive avec des dispositions plus parfaites, et avec plus de fruit ; 3^o parce que ce n'est qu'à l'âge de raison que les tentations pour le mal se font sentir et qu'on a besoin de ce sacrement.

Est-on obligé de communier, si on le peut, le jour ou l'on reçoit la Confirmation ? — Ce n'est pas une obligation, mais une excellente pratique de communier, si on le peut, le jour que l'on reçoit la Confirmation. Dans les premiers siècles de l'Église, on recevait assez ordinairement trois sacrements le même jour, le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie.

Est-il nécessaire d'être à jeun pour recevoir le sacrement de Confirmation ? — Cela n'est pas nécessaire, mais il est très à propos, quand on peut le faire sans s'incommoder.

Que doit-on faire au moment de la Confirmation ? — On doit prier avec ardeur le Saint-Esprit de venir en nous et d'y demeurer toujours.

Que faut-il faire après avoir été confirmé ? — Il faut remercier Dieu des grâces qu'on vient de recevoir et renouveler les vœux du Baptême avec une ferme résolution d'y être fidèle le reste de sa vie. On a reçu le don de Dieu par excellence, le Saint-Esprit qui est comme le cœur de la sainte Trinité.

Pourquoi faut-il alors renouveler les promesses du Baptême ? — Parce que si le Baptême nous a faits chré-

tiens, la Confirmation nous rend parfaits chrétiens ; ainsi le sacrement de Confirmation est comme la perfection du sacrement de Baptême.

A quoi est obligé celui qui a reçu la Confirmation ? — Il est plus étroitement obligé qu'auparavant à vivre en parfait chrétien. — Qu'est-ce que vivre en parfait chrétien ? — C'est n'attacher son cœur ni aux plaisirs ni aux honneurs, ni aux biens de la terre, mais chercher en toutes choses à se conformer à la volonté de Dieu.

Que devient le chrétien par le sacrement de Confirmation ? — Il devient soldat de Jésus-Christ. — Tout chrétien est-il obligé d'être soldat de Jésus-Christ ? — Oui ; il n'y a que deux camps dans le monde, celui de Jésus-Christ et celui de Satan. — Qui vous l'apprend ? — Jésus-Christ lui-même, quand il nous dit : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi, et celui qui ne recueille pas avec moi, dissipe. »

Quelles sont les qualités d'un bon soldat ? — Un bon soldat est : 1^o désintéressé ; 2^o exact à observer la consigne, le code et les règlements militaires ; 3^o courageux et dévoué.

A-t-on souvent rencontré des soldats intéressés qui prêtent de l'argent à gros intérêts, qui achètent des champs, des prés, des vignes, des maisons ou des châteaux ? — Ils n'y songent même pas. — Pourquoi ? — Parce que, aujourd'hui en garnison dans une ville, demain il faudra partir pour une autre destination. Le soldat ne considère la vie militaire que comme un voyage, et il comprend que tant qu'il est soldat, il ne doit se fixer nulle part. — A quoi donc songe-t-il ? — A se bien battre, à monter en grade, à mériter la croix d'honneur et à obtenir une retraite honorable.

Est-ce ainsi que vivent les soldats de Jésus-Christ ? — Il s'en faut bien ; ils ne songent qu'à s'enrichir, ils s'occupent d'opérations lucratives, ils achètent des

champs, des près, des vignes, des maisons, des palais, comme s'ils ne devaient jamais mourir ; ils oublient qu'ils sont en garnison ici-bas, et que demain ou après-demain le Dieu des armées leur donnera un ordre de départ pour l'autre monde ; et ils auront pour palais un tombeau, pour vêtement un suaire, et six pieds de terre pour toute propriété ; et encore n'en jouiront-ils qu'à titre de locataires.

Quel devrait être le premier soin des soldats de Jésus-Christ ? — De se bien battre, de monter en grade, de mériter des croix d'honneur et d'obtenir une retraite dans le ciel. — Qu'entendez-vous par là ? — J'entends qu'ils doivent s'occuper avant tout de combattre leurs passions : l'orgueil, l'ambition, la cupidité, l'égoïsme, la sensualité ; de faire chaque jour de nouveaux progrès dans la vertu, et de mériter ainsi une place plus élevée dans le ciel.

Quelle est la seconde qualité d'un bon soldat ? — L'exactitude à observer sa consigne et son règlement : son capitaine lui dit : Va, et il va ; viens, et il vient ; fais cela, et il le fait. — Demande-t-il pourquoi on lui donne tel ordre ? — Jamais ; il ne sait qu'une chose, obéir. — En quoi obéit-il ? — En tout ce qui lui est commandé.

A quoi l'occupe-t-on d'abord ? — A des exercices et à des manœuvres militaires. — N'y a-t-il pas quelque chose de ridicule dans ces exercices : par exemple, marcher au pas, charger son fusil en douze temps, simuler des combats ou des sièges ? — Cela paraît ainsi aux yeux d'un philosophe qui n'approfondit rien. — Ne suffit-il pas, sur le champ de bataille, d'avoir le bras robuste, de manier vigoureusement le sabre, enfin de tuer l'ennemi, peu importe de quelle manière ? — On le croirait d'abord, mais les vieux capitaines qui ont blanchi sous les armes déclarent qu'on ne peut

être vaillant guerrier, si l'on n'est brisé dans ces exercices et ces évolutions militaires.

Quels sont les exercices des soldats de Jésus-Christ ? — Ce sont la méditation, l'examen de conscience, les pieuses lectures, l'oraison, l'assistance aux offices, la récitation du chapelet, la fréquentation des sacrements, etc. — N'y a-t-il pas là quelque chose de pué-
ril ? — Des philosophes sans réflexion l'ont prétendu. — Ne suffit-il pas d'être vertueux et honnête homme ? — Les vieux capitaines, tels que saint Basile, saint Augustin, saint Dominique, saint François d'Assise, et tous les autres prétendent qu'on ne sera jamais bon soldat de Jésus-Christ si l'on n'est brisé dans les exercices de la vie spirituelle.

Quel est le code des soldats de Jésus-Christ ? — Le décalogue. — Que fait-on d'un soldat qui enfreint un seul article du code militaire ? — On le punit selon la gravité de l'infraction, quelquefois on le dégrade et on le fusille. — Que fera le Dieu des armées de ses soldats qui n'observent qu'un seul article du décalogue, le septième ? — Il les condamnera aux galères perpétuelles.

Quelle est la consigne des soldats de Jésus-Christ ? — C'est d'assister à la messe et aux offices de la paroisse, de s'abstenir d'œuvres serviles les jours de dimanches et de fêtes, d'observer la loi de l'abstinence, de faire la prière chaque jour, etc. — N'y en a-t-il pas beaucoup qui enfreignent la consigne ? — Un trop grand nombre. — Pourquoi ne les punit-on pas ? — Le temps des punitions n'est pas venu ; mais chaque jour un rapport sur la conduite de ces soldats est mis sous les yeux du général en chef, qui se contente de mettre aux arrêts ou à la salle de police quelques-uns des délinquants, en attendant le grand jour où il distribuera les châtimens et les récompenses.

Aux jours de revue, que doit faire le soldat ? — Il

doit se présenter devant ses chefs, qui l'examinent des pieds à la tête pour constater que ses habits et ses armes sont dans une grande propreté. — Y a-t-il aussi des jours de revue pour le soldat de Jésus-Christ ? — Oui, chaque année, au temps pascal, il doit se présenter devant son capitaine qui examine aussi si ses armes et ses vêtements sont brillants de propreté. — Quels sont ces vêtements et ces armes ? — Les vêtements sont la conscience, et les armes les vertus chrétiennes. — Que fait-on du soldat qui est en défaut quand on le passe en revue ? — On l'oblige d'appropriier ses vêtements et ses armes, et on lui inflige une punition pour ne pas les avoir tenus propres. — A quoi s'exposent les soldats de Jésus-Christ qui ne se présentent pas à la revue lorsqu'ils en reçoivent l'ordre, ou qui ne tiennent pas leurs vêtements et leurs armes dans la plus grande propreté ? — A recevoir, sans s'y attendre, l'ordre du Dieu des armées de paraître en sa présence pour entendre de sa bouche leur éternelle condamnation.

Quelle troisième qualité avez-vous donnée au soldat ? Le courage et le dévouement. — Quelle est la devise du bon soldat ? — C'est d'être toujours sans peur et sans reproche. — Aime-t-il beaucoup le temps de la paix ? — Loin de là, il ne respire que les combats ; la plus belle harmonie pour ses oreilles est le bruit du tambour ou le son de la trompette qui sonne la charge. Son cœur bondit de joie, quand il entend gronder le canon. Lorsqu'il est en repos, il lit ou plutôt il dévore les livres où sont racontés les exploits des grands guerriers, et où il n'est question que de guerres et de batailles. — D'où lui vient cette passion pour les combats ? — De son ardent désir de servir son pays et de se couvrir de gloire.

Rencontre-t-on des soldats de Jésus-Christ aussi pas-

sionnés pour les combats du Seigneur ? — L'histoire les compte par millions : ainsi les apôtres et les martyrs, les Antoine, les Chrysostome, les Athanase, les Jérôme, les Cyprien, les Bernard, etc., et tous ceux que ces grands capitaines ont formés à leur école. — Quels sont leurs beaux faits d'armes ? — C'est d'avoir enduré avec courage et même avec joie la pauvreté, le mépris, l'ignominie, les persécutions et quelquefois la mort pour Jésus-Christ. — D'où leur venaient cet amour de la mortification et de la pénitence, cette soif des humiliations et cette patience héroïque au milieu des peines ou des tourments les plus cruels ? — Ils se considéraient comme de vrais soldats et comprenaient qu'ils n'arriveraient à la gloire qu'en marchant sur les traces de Jésus-Christ, leur général en chef. Alors ils se dépouillaient de tout et évitaient avec soin tout ce qui aurait pu affaiblir la vigueur de leur âme, et ils brûlaient d'en venir aux mains avec le monde, le démon et la nature corrompue de l'homme.

N'est-ce pas un beau spectacle que celui d'une armée nombreuse au jour d'une grande revue ? — Il est ravissant ; et quand la revue a lieu sur une place publique, au milieu d'une ville, la foule se presse de toutes parts et jusqu'aux fenêtres des édifices pour le contempler. — Est-il aussi beau quand, revenant du champ de bataille, l'armée rentre dans la capitale avec des vêtements en lambeaux, des armes brisées et des drapeaux déchirés ou percés par les balles ? — Il s'en faut bien ; cependant, si elle a remporté la victoire, elle est plus fière et plus glorieuse qu'au jour de la revue. La joie peinté sur le front, les soldats ont entonné le chant du triomphe, et leurs concitoyens font retentir leurs applaudissements ; ce n'est plus de l'admiration qu'ils excitent, c'est de l'enthousiasme. — Est-il étonnant que les apôtres et tous les Saints se soient réjouis,

et qu'ils aient remercié Dieu de ce qu'il les avait trouvés dignes de souffrir les mépris et les fouets pour son amour ? — Pas plus que de voir des soldats heureux de la victoire qu'ils ont remportée. — Qui applaudit à leur triomphe ? — Le ciel tout entier : Dieu, les Anges et les Saints.

Comment les princes récompensent-ils le soldat courageux ? — En le décorant de la croix d'honneur. — Quel avantage procure au soldat cette croix d'honneur ? — Elle le rend plus honorable aux yeux de ses compagnons d'armes et lui donne droit à une augmentation de traitement. — Quel effet produit-elle sur les autres soldats ? — La plus noble et la plus ardente émulation, tous brûlent de se signaler, afin de mériter une semblable distinction. — Quel soldat regarde-t-on comme le plus heureux ? — Celui qui a obtenu le plus grand nombre de décorations.

Comment Jésus-Christ récompense-t-il ses soldats ? — Il leur distribue des croix d'honneur. — Quelles sont ces croix d'honneur ? — Les mépris, les injures, les maladies, les peines, les souffrances de tous genres. — Quel avantage procurent ces croix ? — Elles rendent ceux qui en sont décorés plus honorables aux yeux de Dieu et des hommes, et donnent droit à une augmentation de grâce sur la terre et de gloire dans le ciel. — Quel effet devraient produire ces croix sur tous les chrétiens ? — L'envie de les partager. — Quel est le chrétien le plus heureux ? — Celui à qui Dieu accorde le plus de croix et de souffrances.

Un bon soldat rougit-il des exercices et de l'habit militaires, de son drapeau ou de ses armes ? — Jamais, celui qui en rougirait, mériterait d'être chassé honteusement. — Un soldat de Jésus-Christ peut-il rougir de ses exercices et de son drapeau ? — S'il se rendait coupable de cette lâcheté, il mériterait d'être marqué

du sceau de la honte et de l'infamie. — Le bon soldat se plaint-il de ne plus mener une vie aussi commode que dans sa famille, de marcher à grandes journées, de coucher sur la terre, de souffrir la faim et la soif ? — Il s'en garde bien, peu lui importe la peine, pourvu qu'il arrive à son but. Ainsi doit se conduire tout soldat de Jésus-Christ. — Qu'est-ce que la gloire militaire ? — C'est l'étoile qui brille au firmament. — Qu'est-ce que la gloire du chrétien ? — C'est le soleil qui fait pâlir toutes les étoiles.

Pourquoi trouvons-nous aujourd'hui si peu de parfaits chrétiens ? — C'est parce qu'on ne reçoit pas le sacrement de Confirmation, ou qu'on le reçoit sans préparation et sans dévotion, ou qu'on ne s'applique pas à en conserver les grâces.

Vivre en parfait chrétien, c'est se montrer soldat courageux de Jésus-Christ et pratiquer les vertus qu'impose ce noble titre : le désintéressement, la fidélité à remplir tous ses devoirs ou le dévouement. Soyez donc de braves guerriers, aimez les exercices religieux, aimez à lire la vie des Saints, de ces héros de Jésus-Christ ; soyez exacts à observer la consigne, le code et les règlements militaires ; montrez-vous courageux dans le combat, ambitionnez la croix, et vous serez assurés du triomphe, de la gloire et d'une pension de retraite.

Suétone rapporte que César-Auguste traversant un jour la ville de Rome, un vieux soldat qui avait longtemps porté les armes pour son service, l'arrêta et lui dit : « Sachez, César, que je ne suis qu'un pauvre soldat ; j'ai blanchi à l'ombre de vos lauriers. Le destin jaloux de ma fortune, m'a suscité un procès, et il y va de tous mes biens et de mon honneur. Je suis donc contraint de recourir à votre bonté, je vous supplie très humblement de commander au Sénat de prendre la défense de ma cause. — Qui est votre rapporteur,

dit César ? — C'est un tel, répond le soldat. — Officier, reprend César, allez dire de ma part à un tel sénateur que je lui recommande le procès de ce brave homme.» Le soldat indigné déchire ses vêtements, ouvre son sein et le montrant tout couvert de cicatrices : « Je ne vous ai pas défendu par procureur, César, à la bataille d'Actium, mais en personne ; voyez-en les preuves. » Confus de cette répartie, César alla sur-le-champ trouver lui-même le juge et fit rendre justice à ce vieux guerrier.

Ce soldat, mes amis, c'est Jésus-Christ ; sa fortune, c'est votre âme et l'âme de vos frères, fortune que le diable veut lui ravir. Il vous supplie, vous qu'il a faits empereurs et rois, de défendre sa cause et sa gloire. Vous contenterez-vous de prier un autre de rendre justice à Jésus-Christ ? Regardez-le donc, ce Jésus, et voyez ce qu'il a souffert en combattant pour vous ; voyez ses plaies et ses blessures. Il n'a épargné ni ses biens, ni sa peine, ni son honneur, ni son corps, ni sa vie, et vous ne feriez pas pour lui ce qu'il a fait pour vous ? Votre âme est son bien, sauvez-la, votre intérêt y est encore plus engagé que le sien.

Comment administre-t-on le sacrement de Confirmation ? — L'évêque étend d'abord ses mains sur ceux qu'il doit confirmer, et il invoque le Saint-Esprit, le priant de descendre sur eux et de les remplir de ses dons. — Que doivent faire les enfants pendant l'imposition des mains ? — Ils doivent s'incliner profondément, s'humilier devant Dieu et invoquer le Saint-Esprit, en disant : Mon Dieu, donnez-moi votre Esprit, je vous en conjure par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Que signifie l'imposition des mains que fait l'évêque sur ceux qu'il doit confirmer ? — Elle signifie que le Saint-Esprit va descendre dans l'âme des confirmés, et qu'il sera leur protecteur. L'imposition des mains a lieu

dans les sacrements de Baptême, de Confirmation et d'Ordre ; elle a lieu également dans le sacrifice, sur la victime de l'immolation, pour faire entendre que Dieu prend possession de sa créature et la tient comme dans sa main, qu'elle doit se regarder comme une victime et aussi comme prêtre et pontife, comme le représentant du Très-Haut, revêtu d'un pouvoir divin, et sur lequel Dieu étend sa protection toute particulière.

Pourrait-on se présenter à la Confirmation si l'imposition des mains était commencée ? — Non ; il ne faudrait pas se présenter à la Confirmation, si l'on arrivait après l'imposition des mains. — Que faudrait-il faire ? — Il faudrait prier l'évêque de la recommencer pour ceux qui seraient arrivés trop tard.

Comment doit-on se présenter à la Confirmation ? — On doit s'y présenter avec une grande modestie, les yeux baissés, les mains jointes, le front lavé et découvert.

Que fait l'évêque après avoir étendu les mains et prié pour ceux qu'il confirme ? — L'évêque trempe son pouce dans le saint chrême et fait une onction en forme de croix sur le front de chacun de ceux qu'il confirme, en disant : *Je te marque du signe de la croix, et je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.* — Que doit faire l'enfant pendant qu'il reçoit l'onction ? — Il doit prier le Saint-Esprit de descendre en lui, de le fortifier et de le remplir de ses dons.

Pourquoi la Confirmation se donne-t-elle avec du saint chrême ? — Pour signifier l'effet produit par ce sacrement. — Cette onction est-elle nécessaire ? — Oui ; elle a été toujours pratiquée dans l'Église comme étant une partie essentielle de la Confirmation. Saint Paul fait entendre que les apôtres conféraient ainsi le sacrement de Confirmation.

Qu'est-ce que le saint chrême ? — C'est un mélange d'huile d'olive et de baume que l'évêque consacre le jour du Jeudi-Saint. — Pourquoi la bénédiction du saint chrême se fait-elle avec tant de solennité ? — Pour faire entendre qu'il faut avoir un grand respect pour le sacrement de Confirmation et de saintes dispositions pour le recevoir. — Pourquoi se sert-on du saint chrême plutôt que de toute autre matière ? — Parce qu'il signifie *onction* et qu'il marque l'onction spirituelle du Saint-Esprit qui, par la Confirmation, consacre les chrétiens rois, prêtres et prophètes avec Jésus-Christ, d'une manière bien plus parfaite que par le Baptême. — Est-il absolument nécessaire que le saint chrême soit consacré par l'évêque ? — Oui ; autrement le sacrement serait nul.

Que signifie l'huile dont est composé le saint chrême ? — L'huile, dont l'effet ordinaire est d'adoucir et de fortifier, signifie que la grâce du Saint-Esprit adoucit ce que la loi de Dieu peut avoir de pénible et nous fortifie pour l'observer avec courage. — Pourquoi se sert-on d'huile d'olive ? — Pour trois raisons : 1° parce qu'elle est la meilleure et la plus commune ; 2° parce que l'olivier qui est toujours vert, exprime mieux la vigueur toujours nouvelle du chrétien et la miséricorde du Saint-Esprit ; 3° parce que l'olivier est le symbole de la paix et qu'il fait comprendre que le confirmé est destiné à combattre les ennemis du salut pour avoir la paix avec Dieu, avec le prochain et avec lui-même.

Pourquoi l'évêque fait-il l'onction du saint chrême sur le front et en forme de croix ? — C'est pour nous apprendre que nous devons nous glorifier dans la croix de Jésus-Christ, la porter avec joie à la suite de ce divin Maître, professer ouvertement notre foi et ne pas rougir de vivre en chrétiens.

Pourquoi cette onction se fait-elle avec le pouce

seul ? — Elle se fait avec le pouce seul qui est le doigt le plus fort et le plus agissant, parce que le Saint-Esprit qui est appelé le doigt de Dieu, est conféré par la Confirmation.

Que signifient les paroles que prononce l'évêque en faisant l'onction du saint chrême ? — Ces paroles : *jete marque*, signifient que la Confirmation imprime dans l'âme le caractère de soldat de Jésus-Christ. Celles-ci : *Je te confirme*, signifient que ce sacrement donne la force de combattre les ennemis du salut ; enfin ces dernières paroles : *Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit* marquent que le confirmé est consacré par les trois personnes divines.

Pourquoi l'onction est-elle faite sur le front ? — Parce que le confirmé est décoré du signe de la croix, comme le soldat du signe que lui donne le chef de l'État, et il faut que ce signe soit visible à tous ; c'est sur le front que paraît la rougeur de celui qui fait quelque acte de lâcheté, et le signe de la croix y est imprimé pour qu'on n'y aperçoive jamais que la marque du courage.

A-t-on toujours donné la Confirmation par l'imposition des mains et l'onction du saint chrême ? — Oui, car Tertullien qui vivait au second siècle, parlant des trois sacrements qu'on donnait en même temps, dit : « La chair est lavée, afin que l'âme soit purifiée ; la chair est marquée du signe de la croix, afin que l'âme soit munie contre les attaques de l'ennemi ; la chair est ombragée par l'imposition des mains, afin que l'âme soit illuminée ; la chair est nourrie du corps et du sang de Jésus-Christ, afin que l'âme soit engraisée de la divinité. »

Que devons-nous entendre par le léger soufflet que donne l'évêque à celui qu'il confirme ? — Le léger soufflet de l'évêque signifie que le chrétien doit souffrir

généralement, à l'exemple de Jésus-Christ et pour l'amour de lui, les affronts et les mauvais traitements.

Comment affranchissait-on autrefois les esclaves ? — En leur donnant un léger soufflet ; c'est pourquoi le soufflet donné par l'évêque rappelle au confirmé qu'il va jouir d'une liberté parfaite. — Quel est le principe de la vraie liberté ? — La science pour bien connaître ses devoirs et la force pour les accomplir. Or, la Confirmation donne l'un et l'autre. — D'où vient que tant de chrétiens éprouvent une si vive répugnance à supporter une injure ou une moquerie ? — Ils oublient toujours qu'ils ont reçu un soufflet de l'évêque et quelle en est la signification.

Que dit l'évêque en donnant ce léger soufflet ? — L'évêque dit : *La paix soit avec vous*, pour souhaiter au confirmé la véritable paix qui se conserve particulièrement par la patience.

Quel est le principe de la paix ? — C'est la victoire remportée sur les ennemis. — La véritable paix est donc un des effets de la Confirmation ? — Sans aucun doute puisqu'elle donne la force de combattre tous les ennemis du salut et de remporter sur eux de glorieuses victoires.

A quoi faut-il prendre garde, quand on a reçu l'onction du saint chrême ? — Il ne faut pas se toucher le front jusqu'à ce qu'il ait été essuyé par les prêtres. — Pourquoi mettait-on autrefois un bandeau sur l'onction aux confirmés ? — Pour leur signifier avec quel soin ils devaient conserver l'onction intérieure de la grâce. — Pourquoi leur donnait-on un parrain et une marraine ? — Pour deux raisons : 1^o pour rendre témoignage de leur bonne conduite ; 2^o pour former ces nouveaux soldats à la milice de Jésus-Christ, comme on donne un maître d'escrime aux jeunes soldats.

Les confirmés peuvent-ils se retirer après que la cérémonie de l'onction est achevée ? — Non, ils doivent attendre que l'évêque ait achevé les dernières prières et qu'il ait donné la bénédiction. — Que représente cette bénédiction de l'évêque ? — La bénédiction que Jésus-Christ, après sa résurrection, donna à ses apôtres lorsqu'il leur apparut et leur dit : *La paix soit avec vous.* — Comment faut-il la recevoir ? — Il faut la recevoir à genoux, avec foi, avec respect et dévotion, comme si Jésus-Christ la donnait lui-même en personne. — Que doit dire le confirmé en recevant cette bénédiction ? — Il doit dire au fond de son cœur : Mon Dieu, donnez-moi, je vous en supplie, votre sainte bénédiction comme vous l'avez donnée à vos apôtres en leur apparaissant et en montant au ciel.

L'évêque n'ordonne-t-il pas quelques prières après la Confirmation ? — Oui, il ordonne à chacun des confirmés de réciter l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique et le Symbole des Apôtres.

Que doivent faire les parents de ceux qui se disposent à recevoir le sacrement de Confirmation ? — Ils doivent prier pour eux, faire de bonnes œuvres et surtout une fervente communion à cette intention, enfin les affermir dans la vertu par leurs conseils et leurs exemples.

HUITIÈME SOIRÉE.

DE L'EUCCHARISTIE. — CE QUE C'EST QUE CE
SACREMENT.

Quel est l'ordre des sacrements ? — Le Baptême est le premier de tous, puisque c'est par lui que l'homme

devient chrétien et naît à la vie de la grâce. La Confirmation est le second, il perfectionne ce qu'a fait le Baptême. Le troisième est l'Eucharistie, destinée à conserver la vie divine dans le chrétien. — N'en est-il pas de même de la vie corporelle ? — Oui ; l'enfant vient au monde, puis il grandit et se développe et il prend de la nourriture pour conserver et développer en lui la vie corporelle. — Pourquoi place-t-on la Pénitence avant l'Eucharistie ? — Parce que aujourd'hui l'Eucharistie ne se donnant qu'aux adultes qui peuvent déjà s'être rendus coupables de quelques péchés actuels, ils doivent se disposer à la recevoir en purifiant leur âme par le sacrement de Pénitence.

Qu'est-ce que l'Eucharistie ? — L'Eucharistie est un sacrement qui contient, sous les apparences du pain et du vin, le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour être la nourriture spirituelle de nos âmes.

Que signifie le mot Eucharistie ? — Il signifie *action de grâces*. — Pourquoi ce sacrement est-il ainsi nommé ? — 1° Parce qu'en l'instituant Jésus-Christ rendit grâces à son Père ; 2° parce qu'on ne doit pas le recevoir sans rendre grâces à Dieu ; 3° parce que c'est le moyen le plus efficace de témoigner à Dieu sa reconnaissance, puisqu'on lui rend autant qu'on a reçu de lui.

Comment nomme-t-on encore l'Eucharistie ? — On la nomme : 1° le *très saint Sacrement*, parce que c'est le plus saint et le plus auguste des sacrements, puisqu'il contient Jésus-Christ, qui est le Saint des saints, l'auteur et la source même de toute sainteté ;

2° Le *Sacrement de l'autel*, parce que c'est à l'autel que se fait ce sacrement, qu'il s'y conserve et qu'on l'y distribue ;

3° La *sainte Table*, parce qu'il est le festin des noces

auquel Jésus-Christ invite tous les fidèles pour les nourrir de son corps et de son sang;

4° La *sainte Cène*, parce que Jésus-Christ l'a institué au dernier souper appelé Cène, qu'il fit avec ses apôtres.

5° La *sainte Hostie ou la sainte Victime*, parce qu'il contient Jésus-Christ, qui continue à s'immoler chaque jour pour nous et demeure dans l'Eucharistie, comme dans un état permanent d'immolation et de victime ;

6° Les *saints Mystères*, à cause des grands prodiges que Dieu opère dans ce sacrement, puisqu'il est par excellence le mystère de l'amour de Dieu envers les hommes, et que Jésus-Christ y demeure voilé et caché d'une manière qui ne se peut comprendre ;

7° Le *Pain du ciel* parce qu'il contient Jésus-Christ, qui est descendu du ciel en se faisant homme ;

8° Le *Pain des Anges*, parce que, quand ils reçoivent l'Eucharistie, les fidèles se nourrissent de la substance divine, comme les anges s'en nourrissent dans le ciel ;

9° Le *Pain des enfants de Dieu*, parce qu'il faut être enfant de Dieu pour avoir droit de s'en nourrir et de la recevoir dignement ;

10° La *Communion ou la sainte Communion*, parce que l'Eucharistie unit les fidèles non seulement à Jésus-Christ et les rend participants de sa chair et de sa divinité, mais encore parce qu'elle les unit les uns aux autres dans le même Jésus-Christ et les incorpore en lui, de manière à ne faire tous qu'un même corps avec lui ;

11° Le *saint Viatique*, ou provision pour un voyage, parce qu'elle est la nourriture qui doit soutenir les fidèles dans le voyage de cette vie et leur donne assez de force pour arriver au ciel ;

12° La *Vie*, parce qu'elle est le principe et la source de la vie véritable, de la vie divine ;

13° *La Perfection*, parce qu'elle est le don le plus parfait de Dieu et le moyen le plus efficace de conduire le chrétien à la perfection.

D'où vient qu'on donne tant de noms différents à l'Eucharistie ? — C'est à cause de son excellence qui ne peut être exprimée par un seul mot, ni même par plusieurs, tant elle renferme de grâces, de faveurs et de vertus.

Quelles ont été les figures de l'Eucharistie ? — Voici les principales : l'arbre de vie, l'agneau pascal, la manne, l'arche d'alliance, les pains de proposition, le pain mystérieux que Dieu envoya au prophète Élie et la colonne mystérieuse qui conduisit les Israélites dans le désert.

Quels sont les rapports entre l'arbre de vie et l'Eucharistie ? — L'arbre de vie, placé au milieu du paradis terrestre, produisait des fruits destinés à nourrir l'homme innocent, à le préserver de la vieillesse et des maladies et à l'empêcher de mourir. L'Eucharistie est donné à l'Église pour nourrir les vrais chrétiens, les préserver du péché et leur communiquer la vie éternelle.

Comment l'agneau pascal est-il la figure de l'Eucharistie ? — L'agneau pascal devait : 1° être exempt de défauts ; 2° introduit dans chaque maison le dixième jour du premier mois ; 3° immolé le quatorzième jour de ce même mois ; 4° vers trois heures après midi ; 5° on devait ne pas lui briser les os ; 6° le sang de l'agneau, dont les portes des maisons étaient teintes, les préserva du glaive de l'ange exterminateur, qui fit mourir tous les premiers-nés de l'Égypte ; 7° Les Israélites étaient obligés de manger la chair de cet agneau immolé ; 8° ils devaient la manger dans chaque famille ; 9° il leur était défendu de la manger hors de la maison ; 10° enfin, ils la mangeaient en habits de voyageurs.

Nous remarquons dans l'Eucharistie des traits analogues : 1^o Jésus-Christ, le véritable agneau de Dieu, est la sainteté même ; 2^o il est entré comme en triomphe à Jérusalem le dixième jour du premier mois ; 3^o il a institué l'Eucharistie le quatorzième jour du même mois ; après avoir fait la pâque légale avec ses disciples ; 4^o Jésus-Christ s'est immolé en mourant sur la croix vers trois heures de l'après-midi ; 5^o on ne rompit point les jambes à Jésus-Christ, comme on fit aux deux voleurs crucifiés avec lui ; 6^o c'est par la vertu du sang de Jésus-Christ que les chrétiens sont délivrés de la mort éternelle ; 7^o Jésus-Christ leur ordonne de manger sa chair et de boire son sang pour avoir la vie de la grâce ; 8^o les chrétiens doivent communier à Pâques dans leurs paroisses ; 9^o il n'est pas permis de participer à l'Eucharistie hors de l'Église catholique ; 10^o les fidèles en se nourrissant de l'Eucharistie doivent se regarder comme des étrangers sur la terre et s'avancer vers le ciel, leur véritable patrie.

Quels rapports voyez-vous entre la manne et l'Eucharistie ? — 1^o La manne descendait du ciel pour nourrir les Israélites ; 2^o elle satisfaisait à tous leurs besoins corporels ; 3^o elle ne leur a été donnée qu'après leur délivrance de la servitude de l'Égypte ; 4^o elle leur a servi de nourriture jusqu'à leur entrée dans la terre promise ; 5^o il la leur fallait amasser dès le matin et avant le lever du soleil.

Or, Jésus-Christ dans l'Eucharistie : 1^o est le pain vivant descendu du ciel pour nourrir les fidèles dans le désert de cette vie ; 2^o C'est un pain qui suffit à tous les besoins spirituels de l'âme ; 3^o Il n'est donné aux chrétiens qu'après leur affranchissement de la servitude du péché et du démon ; 4^o il sert de nourriture aux chrétiens durant le pèlerinage de cette vie, jusqu'à ce qu'ils entrent dans le ciel, la véritable terre promise ; 5^o enfin

ils doivent se disposer avec ardeur et avec empressement à recevoir l'Eucharistie.

En quoi l'arche d'alliance figurait-elle l'Eucharistie ? — 1° En ce que le bois incorruptible dont l'arche d'alliance était faite et l'or qui la couvrait de toutes parts représentaient la pureté et la sainteté de l'Eucharistie ; 2° en ce qu'elle contenait les tables de la loi, comme l'Eucharistie contient Jésus-Christ, qui est le Verbe ou la parole de Dieu et l'auteur de la loi ; 3° en ce que c'était dans l'arche d'alliance que Dieu était censé résider, qu'il y faisait paraître sa gloire et y notifiait ses volontés, comme Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, y exauce nos prières, apaise la colère de son Père, nous éclaire dans nos doutes, nous console dans nos peines et nous assiste dans nos besoins.

Comment les pains de proposition figuraient-ils l'Eucharistie ? — Les douze pains de proposition, placés en deux rangs de six, vis-à-vis de l'autel des parfums, figuraient l'Eucharistie, en ce qu'ils étaient toujours en présence de Dieu et qu'il fallait être pur pour s'en nourrir, comme Jésus-Christ, caché dans l'Eucharistie sous l'espèce du pain, est perpétuellement en la présence de Dieu son Père, s'offre à lui en notre faveur, et ne saurait être reçu que dans des cœurs purs. .

En quoi le pain mystérieux que Dieu envoya au prophète Élie figurait-il l'Eucharistie ? — En ce que ce pain donna au prophète Élie la force de marcher pendant quarante jours et quarante nuits jusqu'à la montagne d'Horeb, comme l'Eucharistie donne aux chrétiens la force de marcher sans relâche vers le ciel figuré par cette montagne.

Comment la colonne mystérieuse qui guidait les pas des Israélites dans le désert était-elle une figure de l'Eucharistie ? — Cette colonne s'étendait pendant le

jour comme une nuée, sur le camp des Israélites, les défendait contre les ardeurs du soleil et tempérant la chaleur des sables du désert ; pendant la nuit, elle prenait la forme d'un feu brillant qui se faisait voir à toute cette grande armée et la guidait à travers ce pays inconnu. Ainsi l'Eucharistie est d'abord une nuée mystérieuse, parce qu'elle exerce la foi du fidèle et cache la majesté éblouissante du Dieu vivant, elle tempère l'ardeur des passions, elle éclaire les chrétiens et assure leurs pas dans la route du salut.

Pourquoi l'Eucharistie est-elle un sacrement ? — Parce qu'elle renferme les trois conditions nécessaires à un sacrement : 1° elle est un signe sensible, car les apparences du pain et du vin, et les paroles par lesquelles le pain et le vin ont été consacrés, sont sensibles ; 2° elle produit la grâce, car Jésus-Christ promet la vie à celui qui mangera sa chair et boira son sang ; il a fait à tous les fidèles un commandement formel de recevoir ce sacrement, quand il a dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas en vous la vie. »

Pourquoi l'Eucharistie est-elle le plus parfait des sacrements ? — Parce qu'elle contient l'auteur même de toute grâce et qu'elle est comme la fin des autres sacrements, qui ne paraissent établis que comme moyens pour bien recevoir Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Le Baptême donne la vie pour avoir droit de communier ; la Confirmation fortifie le chrétien pour éviter le péché et pouvoir communier souvent ; la Pénitence purifie l'âme quand elle est souillée par le péché, afin qu'elle puisse s'unir à Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; l'Extrême-Onction ôte les restes des péchés pour le même motif ; l'Ordre consacre les prêtres pour célébrer le saint sacrifice de la messe, faire et conférer le sacrement de l'Eucharistie ; enfin le Mariage donne aux

époux la grâce de vivre saintement dans le mariage, afin qu'ils se présentent fréquemment à la Table sainte.

Comment démontrez-vous que Jésus-Christ tout entier est réellement présent dans l'Eucharistie ? — On le démontre : 1° par l'autorité de l'Église ; 2° par l'Écriture sainte ; 3° par la doctrine des Pères de l'Église ; 4° par la croyance universelle de toute l'Église ; 5° par les raisonnements appuyés sur des faits ou sur des vérités chrétiennes.

La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est-elle un dogme de foi ? — Oui ; le saint Concile de Trente enseigne et reconnaît ouvertement et simplement que dans l'auguste sacrement de l'Eucharistie, après la consécration du pain et du vin, Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu, et vrai homme, est contenu *véritablement, réellement et substantiellement* sous l'espèce de ces choses sensibles. Car il ne répugne point que notre Sauveur soit toujours assis à la droite du Père dans le ciel, selon la manière d'être naturelle ; et que néanmoins il soit présent substantiellement en plusieurs autres lieux d'une manière sacramentelle ; que notre esprit éclairé par la foi peut concevoir comme possible à Dieu, et que nous devons croire très constamment, quoiqu'on puisse à peine l'exprimer par des paroles. Car c'est ainsi que tous nos prédécesseurs qui ont appartenu à la véritable Église de Jésus-Christ, toutes les fois qu'ils ont parlé de cet auguste sacrement, ont reconnu et professé ouvertement que notre Rédempteur institua ce sacrement si admirable, dans le dernier repas, lorsqu'après avoir béni le pain et le vin, il attesta en termes clairs et formels à ses apôtres, qu'il leur donnait son propre corps et son propre sang. Et comme ces paroles rapportées par les saints évangélistes et depuis répétées par saint Paul, portent en elles-mêmes cette signification propre et très manifeste, selon la-

quelle elles ont été entendues par les Pères, certes c'est un horrible attentat que des hommes opiniâtres et méchants osent les détourner, selon leur caprice et leur imagination, à un sens métaphorique, par lequel la vérité de la chair et du sang de Jésus-Christ est niée, contre le sentiment universel de l'Église qui, étant comme la colonne et l'appui de la vérité, a détesté ces inventions d'esprits impies et sataniques, conservant toujours la mémoire et la reconnaissance d'un bienfait qu'elle regarde comme le plus excellent qu'elle ait reçu de Jésus-Christ.

« Si quelqu'un nie que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec son âme et sa divinité, et par conséquent Jésus-Christ tout entier soit contenu véritablement, réellement et substantiellement dans le sacrement de la très sainte Eucharistie, et s'il dit au contraire qu'il y est seulement comme dans un signe, ou bien en figure ou en vertu, qu'il soit anathème. »

Peut-on désirer une définition plus formelle ? — Non certes. — Que suit-il de cette décision ? — Que les chrétiens qui soutiennent que Jésus-Christ n'est pas réellement et substantiellement présent dans l'Eucharistie sont hérétiques.

Prouvez cette même vérité par l'Écriture ? — Au chapitre VI de Saint-Jean ; il est dit que Jésus-Christ, après avoir nourri avec quelques pains une grande multitude qui se montra plus ardente encore pour le suivre, prit occasion de lui parler de la nourriture de l'âme, de la foi en la parole de Dieu ; s'élevant ensuite à quelque chose de plus précieux encore, il promet l'Eucharistie. « Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde... En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas en vous la vie. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle. Ma

chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment un breuvage. »

Les Juifs sont scandalisés de ces paroles, et quelques-uns de ses disciples l'abandonnent ; et Jésus, au lieu de les détromper, s'il les croit dans l'erreur en prenant ses paroles à la lettre, appuie encore davantage et prononce comme un serment : *En vérité, en vérité, je vous le dis.* — Dans quel sens Luther a-t-il expliqué ces paroles ? — Dans le sens catholique, c'est-à-dire de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Prouvez la même vérité par les paroles de l'Institution ? — Jésus dit à ses apôtres : « Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous ; prenez et buvez, car ceci est mon sang qui sera répandu pour vous. » Et il leur dit que c'est là son testament. Or, ces paroles sont claires et précises ; un homme de bon sens ne saurait concevoir comment les calvinistes peuvent prétendre qu'elles signifient : Ceci est le signe de mon corps, ceci est le signe de mon sang. Car ce n'est pas le signe du corps, mais le corps lui-même qui a été livré pour nous ; ce n'est pas le signe du sang, mais le sang en réalité qui a été répandu. — Si quelqu'un avait fait un testament en faveur de Calvin et lui avait donné un beau palais, pensez-vous que ce sectaire se fut contenté d'un signe ou d'un tableau représentant le palais ? — Non certes ; il eût eu grand soin de faire voir qu'il faut prendre à la lettre toutes les paroles d'un testament.

Qu'arriverait-il si les magistrats expliquaient les lois humaines comme Calvin explique l'Écriture ? — Tous les débiteurs, au lieu d'écus bien sonnants, pourraient se libérer de leurs dettes en donnant des figures ou des images d'écus, et les marchands se contenter de débiter des images ou des figures d'objets vendus ou promis, au lieu des objets eux-mêmes.

Comment prouvez-vous que Calvin interprète mal les paroles de Jésus-Christ ? — Parce que : 1° ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, sont proprement le testament de Jésus-Christ ; or, dans un testament toutes les paroles doivent être expliquées dans leur sens naturel ; 2° Jésus-Christ avait dit à ses apôtres que le temps était venu de ne plus leur parler en paraboles, mais de leur découvrir clairement comme à ses amis ce qu'il avait appris de son Père ; 3° quand Jésus-Christ parlait en paraboles, les évangélistes en font la remarque, et aucun d'eux n'indique que les paroles de l'institution de l'Eucharistie renferment une parabole ; 4° ce n'est pas d'ailleurs la coutume qu'un homme qui va mourir fasse en paraboles ses adieux à ses amis ; 5° s'il eût exposé une simple parabole, Jésus-Christ aurait dû l'expliquer, puisqu'il s'agissait d'un dogme de foi, et qu'en parlant en figure, il exposait ses apôtres et tous les fidèles à tomber dans une erreur grave, dans l'idolâtrie, en adorant du pain au lieu de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; or, Jésus-Christ ne dit rien en ce sens ; 6° Jésus-Christ avait promis de donner un pain qui renfermerait la vie ; or, si l'Eucharistie, n'était que la figure ou l'image de Jésus-Christ, elle ne contiendrait pas la vie, et Jésus-Christ nous aurait trompés ; 7° Jésus-Christ établissait une loi, puisqu'il faisait une obligation à tous les fidèles de manger sa chair et de boire son sang ; or, en promulguant une loi, jamais un législateur ne parle en figure ; 8° l'agneau pascal que venait de manger Jésus-Christ était la figure de la nouvelle pâque qu'il allait instituer ; mais si le pain et le vin n'eussent été que la figure de son corps et de son sang, et non son vrai corps et son vrai sang, il n'eût fait que substituer une figure imparfaite à une figure beaucoup plus parfaite.

Prouvez la présence réelle par les paroles de saint

Paul? — Dans sa 1^{re} Épît. aux Cor. chap. XI, après avoir rapporté l'institution de l'Eucharistie à peu près dans les mêmes termes que les évangélistes, saint Paul ajoute : « C'est pourquoi quiconque mangera ce pain et boira ce calice indignement, se rendra coupable du corps et du sang de Jésus-Christ. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'il mange de ce pain, et qu'il boive de ce calice ; car celui qui mange et boit indignement, mange et boit son propre jugement, ne discernant pas le corps du Seigneur. »

Que signifient ces paroles ? — Que celui qui communie indignement commet un crime aussi grand que celui des Juifs qui ont fait mourir Jésus-Christ ; il devient coupable du sang de Jésus-Christ comme un meurtrier est coupable du sang qu'il a versé. Or, si Jésus-Christ n'était qu'en figure dans l'Eucharistie, celui qui communie indignement ne serait pas plus coupable qu'un pécheur qui prendrait dans sa main l'image ou la figure de Jésus-Christ.

Quelle est la doctrine des saints Pères sur l'Eucharistie ? — Tous enseignent qu'elle contient réellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, et l'on ferait un énorme volume de leurs témoignages sur ce sujet. — Rappelez les principales raisons qu'ils développent ? — Ils disent : 1^o que le pain eucharistique n'est pas un pain commun, mais le corps même de Jésus-Christ, en quoi il a été changé, lorsqu'on a prononcé les paroles sacrées ;

2^o Que l'Eucharistie est le vrai corps, le propre corps de Jésus-Christ, celui qui est né de la bienheureuse Vierge Marie, qui a souffert et qui est mort pour nous et qui est sorti vivant du tombeau ;

3^o Que l'Eucharistie n'est pas seulement le signe ou la figure du corps de Jésus-Christ, mais son vrai et propre corps ;

4° Que les paroles que prononce le prêtre en consacrant l'Eucharistie sont aussi puissantes que celles que Dieu prononça en créant l'univers, en changeant l'eau en vin aux noces de Cana, en s'incarnant dans le sein de la Vierge Marie ;

5° Que l'Eucharistie est un mystère étonnant, inaccessible aux sens, mais que les fidèles sont obligés de croire, à cause de la souveraine véracité de Dieu et de sa puissance infinie ;

6° Enfin il tirent des conséquences qui supposent la présence réelle : par exemple, qu'il faut dans l'Eucharistie adorer Jésus-Christ comme on adore Dieu ; que celui qui volontairement laisse tomber une parcelle du pain eucharistique commet une horrible profanation.

Si l'Eucharistie n'était que la figure du corps de Jésus-Christ, les saints Pères auraient-ils pu parler de la sorte ? — Jamais ; ou bien ils auraient parlé comme des insensés.

Rappelez en particulier quelques témoignages des Pères ?

Saint Ignace d'Antioche, disciple des apôtres, parlant de certains hérétiques, dit : « Ils s'abstiennent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que par sa bonté le Père a ressuscitée. »

Saint Justin qui vivait au second siècle : « Nous recevons l'Eucharistie, dit-il, non pas comme un pain commun ni comme un breuvage ordinaire, mais comme la chair et le sang de Jésus-Christ qui s'est fait homme pour nous. »

Saint Cyrille de Jérusalem : « Puisque Jésus-Christ, en parlant du pain, a déclaré que c'était son corps, et puisqu'en parlant du vin, il a si positivement assuré

que c'était son sang, qui osera jamais révoquer en doute cette vérité ? Autrefois à Cana de Galilée, il changea l'eau en vin par sa seule volonté ; et nous estimerions qu'il n'est pas assez digne pour nous faire croire sur sa parole qu'il ait changé du vin en son sang ? Sous l'espèce du pain, il vous donne son corps, et sous l'espèce du vin, il vous donne son sang, afin qu'étant faits participants de ce corps et de ce sang, vous deveniez un même corps et un même sang avec lui. »

Saint Ambroise : « Le pain, avant la consécration, c'est du pain ; mais quand le moment de la consécration arrive, du pain se fait la chair de Jésus-Christ. Par quelle parole ? par la parole qui a fait toutes choses. Le ciel n'était pas avant la création ; mais écoutez ce que dit la sainte Écriture : « Il a parlé, et ces choses ont été faites ; il a commandé et elles ont été créées. » Ainsi je vous réponds : Avant la consécration, ce n'était pas le corps de Jésus-Christ ; mais après la consécration, je vous dis que c'est le corps de Jésus-Christ. Jésus-Christ a parlé, et la chose est. »

Saint Jean Chrysostome dit que comme une mère tendre nourrit son enfant de sa substance, ainsi Jésus-Christ nourrit les chrétiens de son propre sang. Puis il montre que non seulement il n'y a pas de péché à adorer le pain eucharistique, mais qu'il y aurait péché à ne pas l'adorer.

Saint Augustin fait le même raisonnement en expliquant ces paroles : adorez l'escabeau de ses pieds.

Saint Jean Damascène : « Le pain et le vin ne sont pas la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à Dieu ne plaise, mais le corps même du Seigneur, enrichi de sa divinité, puisque le Seigneur a dit : *Ceci est mon corps*, et non la figure de mon corps ; *ceci est mon sang*, et non la figure de mon sang. »

Prouvez-nous par la croyance universelle de l'Église

que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie ?

Au moment où parut Calvin, au sixième siècle, tous les chrétiens du monde entier croyaient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et les protestants eux-mêmes n'ont jamais pu établir le contraire. Lorsqu'ils prétendirent que les Grecs n'admettaient que deux sacrements, les évêques de l'Orient se réunirent en Concile et déclarèrent que l'Église grecque reconnaissait sept sacrements, comme l'Église latine. Il est donc certain que non seulement les catholiques, mais encore les hérétiques de tous les temps, de tous les lieux, ont cru la présence réelle jusqu'au moment où Calvin a répandu ses erreurs.

Or, cette croyance universelle est une preuve irréfragable du dogme catholique. En effet, ou elle vient des apôtres, et comme les apôtres étaient inspirés de Dieu, ils ont dit la vérité en enseignant que Jésus-Christ est substantiellement présent dans l'Eucharistie, et tout chrétien doit le croire. Ou bien cette croyance a été introduite dans l'Église, comme le prétend Calvin. Mais à quelle époque a eu lieu cette innovation ? Par qui ce dogme a-t-il été inventé ? Dans quel pays a-t-il été proclamé d'abord ? L'histoire n'en dit mot.

Est-ce possible qu'une erreur aussi grave ait pu se répandre dans le monde sans que personne ne l'ait combattue, sans que ni évêque, ni prêtre, ni laïque ne s'en soit aperçu ou ne l'ait rejetée ? L'histoire nous rapporte des disputes interminables sur des points moins importants, par exemple, sur l'usage de chanter *alleluia* à certaines époques de l'année, ou le symbole à la messe le dimanche, de célébrer les fêtes de Pâques à telle époque, de consacrer l'Eucharistie avec du pain levé ou du pain azyme ; et nul n'aurait parlé de l'introduction d'une croyance, qui, si elle était fausse, rendait les

chrétiens idolâtres ? Et les hérétiques qui se reprochaient des usages particuliers de discipline, auraient gardé le silence le plus profond sur cet article ? Mais il faudrait être insensé pour le croire. Si l'Église romaine avait adopté et répandu cette croyance, les hérétiques l'eussent repoussée, et si les hérétiques en avaient été les inventeurs, jamais l'Église catholique ne l'eût admise.

Il ne s'agit pas ici d'un dogme abstrait dont on s'occupe peu, mais d'une vérité fondamentale et pratique. Jésus ayant déclaré que pour avoir la vie, il fallait manger sa chair et boire son sang, dès le temps des apôtres, les chrétiens ont dû communier souvent ; les apôtres, les évêques, les prêtres ont dû savoir exactement ce qu'ils faisaient en communiant, et les uns devaient l'apprendre aux autres. L'histoire montre qu'en effet les évêques et les prêtres faisaient de fréquentes instructions sur l'Eucharistie. — Il est donc tout à fait impossible qu'une telle croyance se soit clandestinement introduite ? — Oui ; autant vaudrait dire qu'un jour dix millions de personnes ont formé l'horrible complot d'empoisonner le genre humain, et qu'aucune n'a révélé le secret ni fait la moindre opposition.

NEUVIÈME SOIRÉE.

FAITS QUI ÉTABLISSENT LA PRÉSENCE RÉELLE. —
RÉPONSES AUX OBJECTIONS.

Quels faits établissent la vérité de la présence réelle ?
— Tous les miracles opérés par la communion, ou à raison de la présence réelle.

C'était la coutume à Constantinople, lorsqu'on voulait renouveler la sainte Eucharistie, de donner aux enfants innocents ce qui restait des dernières consécrations. Il se trouva un jour un petit Juif qui communia avec les autres. Son père, verrier de profession, voulant savoir pourquoi son fils rentrait si tard, et apprenant qu'il avait communié, s'emporta contre lui avec une telle violence, qu'il le jeta dans une fournaise ardente. La mère consternée de ce que son fils ne rentrait pas, faisait retentir la maison de ses cris ; et au bout de trois jours, passant près de la fournaise en se lamentant, elle entendit la voix de son fils. Elle ouvrit la porte de la fournaise et y aperçut l'enfant, sans qu'il parût avoir rien souffert des atteintes du feu. Elle l'en retira et lui demanda comment il avait pu n'être pas consumé au milieu de ces brasiers. « Une dame vêtue de pourpre, dit-il, m'a souvent apparu ; et jetant de l'eau autour de moi, elle a éteint le feu et m'a nourri pendant ce temps-là. » Toute la ville fut instruite de ce prodige. La mère et son fils embrassèrent la foi catholique, mais le père qui s'obstina à ne pas vouloir se convertir, fut puni de mort pour son crime, par ordre de l'empereur Justinien, l'an 552 de Jésus-Christ.

Il s'opéra à Paris, en 1290, un miracle non moins éclatant. Une pauvre femme avait mis sa robe en gage chez un Juif pour garantie de trente sous qu'il lui avait prêtés. Quelques jours avant Pâques, elle pria le Juif de lui rendre sa robe, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pascal. « Volontiers, dit le Juif ; je vous la laisserai même pour toujours et sans intérêts, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'église, et que vous autres, chrétiens, appelez votre Dieu ; je voudrais voir s'il l'est en effet. » La proposition fut acceptée. La femme alla recevoir la communion à

Saint-Méry, sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie et la rapporta au Juif. Celui-ci la plaça sur une table, la perça à coups de canif, et en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi et fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci : il enfonça un clou dans l'hostie, qui saigna de nouveau ; il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière et voltigea dans la chambre ; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui, en un moment parut ensanglantée. L'hostie, s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix. Cette merveille frappa le malheureux Juif, qui se retira confus.

Cependant son fils, étant sorti, disait à des enfants qu'il voyait aller à l'église que vainement ils allaient adorer leur Dieu, que son père venait de le tuer. Une femme qui passait entendit cette naïveté de l'enfant ; elle entra dans la maison, elle vit la sainte hostie qui voltigeait encore et qui vint d'elle-même se reposer dans un petit vase qu'elle tenait à la main. La femme chrétienne porta cette hostie à l'église et la remit au curé.

L'évêque de Paris, instruit de ce qui s'était passé, fit saisir le coupable, qui confessa lui-même son crime et ne tarda pas à recevoir le châtement qu'il méritait. La femme et les enfants du Juif se convertirent et reçurent le Baptême. L'hostie miraculeuse fut gardée précieusement à Saint-Jean-en-Grève, où elle se voyait encore avant la Révolution. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris fit bâtir sur l'emplacement de la maison du Juif sacrilège un oratoire qui fut nommé *la Chapelle des Miracles*.

En 1608, un autre miracle arriva dans l'église de Favorney, diocèse de Besançon. Il s'y faisait d'ordinaire, aux fêtes de la Pentecôte, un grand concours de fidèles qui y venaient pour gagner une indulgence plénière.

C'était la coutume, pour cette solennité, de dresser à l'entrée du chœur un autel en bois richement décoré. On y exposait le saint Sacrement. Une bougie placée trop près d'un rideau y mit le feu, et en un instant l'autel avec tous ses ornements fut brûlé. L'ostensoir dans lequel étaient renfermées deux hosties consacrées, non seulement ne fut point endommagé par les flammes, mais il demeura suspendu sans aucun appui. Il resta ainsi pendant trente-trois heures, au grand étonnement de la multitude qui affluait de toutes parts pour contempler ce prodige. Le mardi de la Pentecôte, le curé de Menou y vint en procession avec tout son peuple; et comme il disait la messe au grand autel, l'ostensoir descendit de lui-même et alla se placer sur un corporal qu'on avait mis au-dessous. Tout cela se passa à la vue d'une foule immense de spectateurs, parmi lesquels on choisit plus de cinquante témoins irrécusables. L'archevêque de Besançon, Mgr Ferdinand de Longwy, après les informations les plus exactes, déclara le miracle authentique et en publia la relation.

On a vu plusieurs fois dans la sainte hostie Jésus-Christ sous la forme d'un enfant : c'est à l'occasion d'un de ces miracles que saint Louis fit une réponse pleine de foi. On engageait ce saint roi à aller voir Jésus-Christ qui apparaissait dans l'Eucharistie sous la forme d'un enfant : « Que ceux, dit-il, qui doutent de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, aillent voir ce miracle; pour moi j'y crois aussi fermement que si je l'y voyais de mes propres yeux. »

N'existe-t-il pas aussi un fait moral qui établit la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ? — Oui, ce fait est une démonstration véritable pour tout homme réfléchi. — Quel est-il ? — Ce sont les fruits ou les merveilleux effets que l'Eucharistie produit dans les âmes. — Quels sont ces effets ? — La pratique des

plus héroïques vertus ; la charité parfaite, le dévouement absolu, le renoncement à sa volonté, et l'immolation de soi-même. — Ces effets ne seraient-ils pas le résultat de la doctrine ? — Non, car les protestants se glorifient de mieux connaître l'Écriture que les catholiques, et cependant l'on ne trouve parmi eux aucun exemple de ces vertus parfaites que pratiquent tant de pieux laïques, de prêtres, de religieux et de religieuses au sein de l'Église catholique. — C'est peut-être l'effet de l'imagination ? — Non ; car l'enthousiasme produit par l'imagination ne dure qu'un moment et disparaît bientôt ; il ne se fait sentir qu'à de rares individus, tandis que les catholiques dont nous parlons se dévouent et s'immolent durant toute leur vie, et qu'ils se rencontrent dans toutes les classes, dans tous les rangs et dans tous les âges. — A quoi ces catholiques attribuent-ils cette force divine qui les élève si haut au-dessus de la nature corrompue ? — A la sainte Eucharistie.

Si l'on faisait deux parts des chrétiens, l'une de ceux qui communient et l'autre de ceux qui ne communient pas, de quel côté se trouveraient les plus solides et les plus héroïques vertus ? — Dans la classe de ceux qui communient. — Deux cultivateurs cultivent leurs champs à peu près de la même manière ; mais l'un met un certain engrais sur ses terres, et l'autre ne met rien sur les siennes ; le premier récolte de belles et abondantes moissons, et l'autre quelques rares épis seulement : pourriez-vous expliquer la cause de ce phénomène ? — Il est clair qu'il y a dans ce que le premier laboureur répand sur ses terres une vertu fécondante qui est le principe des magnifiques récoltes qui remplissent ses greniers. — Les chrétiens qui ne communient pas reçoivent à peu près la même instruction que ceux qui communient ; la terre de leur cœur est cultivée de la même manière ; cependant la moisson est bien

différente : chez les premiers, ce sont de petites et rares vertus figurées par de maigres épis ; chez les seconds, c'est souvent la réunion de toutes les vertus, et des vertus les plus parfaites : ce sont des gerbes entassées. D'où peut venir cette différence ? — Il faut bien qu'elle vienne de la réception de l'Eucharistie qui est comme l'engrais de leur âme.

Cette considération montre bien qu'il y a une vertu dans l'Eucharistie, à peu près comme dans la Confirmation ; mais prouve-t-elle la présence réelle ? — C'est une démonstration de cette présence : car si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie où ils l'adorent, les catholiques sont idolâtres. Or l'idolâtrie est la source de la dépravation des mœurs. — Comment le prouvez-vous ? — Par deux raisons : 1^o l'expérience des Gentils, qui devinrent les plus corrompus des hommes, du moment qu'ils tombèrent dans l'idolâtrie ; 2^o parce que le dogme étant le principe de la morale, il faut de toute nécessité que si le dogme est altéré, la morale soit corrompue ; un mauvais arbre produit nécessairement de mauvais fruits. — Que concluez-vous de là ? — Que si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, le culte catholique est un culte idolâtrique ; il doit engendrer la corruption des mœurs, puisqu'une source empoisonnée ne saurait donner la vie. Or, loin qu'il en soit ainsi, le fait prouve que l'Eucharistie produit dans les catholiques, qui la reçoivent avec de saintes dispositions, les plus héroïques vertus. Donc les catholiques ne sont pas idolâtres, donc Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie.

Résumez votre raisonnement ? — Lorsque deux propositions sont contradictoires, l'une est nécessairement vraie et l'autre nécessairement fausse. Or, voici deux propositions contradictoires : ou bien

Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, ou il n'y est pas présent. Cette dernière proposition est fausse; donc la première est nécessairement vraie; donc Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie. La seconde proposition est fausse, car elle renferme des absurdités. Il s'ensuivrait en effet que les catholiques sont idolâtres, et que, quoique idolâtres, c'est parmi eux que se rencontrent les plus sublimes vertus, les plus héroïques sacrifices pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Il s'ensuivrait donc qu'un mauvais arbre peut produire de bons fruits, et qu'une source empoisonnée peut donner la vie.

Mais les catholiques étant de bonne foi, quand ils adorent Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ne commettent pas de péché formel; c'est pourquoi ils ne tombent pas dans la dépravation des mœurs? — Cette explication ne saurait être admise; car en supposant qu'ils ne commettent que des fautes matérielles, comment se fait-il que non seulement Dieu ne les punit pas, mais que par suite de leur dévotion envers l'Eucharistie, il leur accorde encore les grâces les plus fortes et les plus abondantes? Donc leur croyance est agréable à Dieu, et par conséquent Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie.

Combien de vies dans le chrétien? — Trois: la vie du corps, la vie de l'âme raisonnable et la vie divine. — Par quels moyens conserve-t-il les deux premières? — Par la communion; il communit avec la matière pour conserver la vie matérielle; il communit avec la société intelligente pour conserver la vie de l'âme raisonnable. — Comment peut-il conserver la vie divine qu'il a reçue dans le Baptême? — En communiant avec Dieu, ou en prenant une nourriture divine.

Dans quels rapports se trouve l'Église catholique avec le synagoue et la Jérusalem céleste? — Saint

Denys l'Aréopagite dit qu'elle doit participer à la nature des deux. — Quelle est cette participation? — Saint Eucher la fait connaître en disant: « Dieu s'est construit trois tentes: la synagogue qui avait des ombres sans la réalité; l'Église qui possède la vérité et les ombres; le ciel, où il n'y a plus aucune ombre, mais la vérité dans tout son jour et son éclat. »

Qu'étaient les anciens sacrifices? — La figure du sacrifice de la loi nouvelle. — Est-ce là une vérité certaine? — Oui, car saint Paul l'enseigne expressément dans son Épître aux Hébreux; tous les catholiques et les protestants en conviennent. — Mais si l'Eucharistie ne contient pas réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, peut-on dire qu'elle est la réalité des anciens sacrifices? — Non, ce ne serait encore qu'une figure, et moins parfaite que les anciennes; car l'immolation de l'agneau pascal représentait plus parfaitement le sacrifice de Jésus-Christ que ne saurait le faire l'Eucharistie, si elle n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ.

Comment peut-il se faire que le même corps de Jésus-Christ soit dans plusieurs lieux à la fois: par exemple, au ciel et au saint Sacrement de l'autel, et dans toutes les hosties consacrées? — Rien n'est impossible à la puissance de Dieu. L'histoire rapporte que des saints se sont trouvés dans plusieurs lieux à la fois; ainsi saint Liguori, saint François-Xavier, etc.; on n'a pas encore démontré qu'il y ait contradiction à ce que le corps de Jésus-Christ soit dans plusieurs lieux à la fois. — Que faudrait-il pour prouver qu'il y a une véritable contradiction? — Il faudrait connaître parfaitement toutes les qualités d'un corps glorieux, la nature et les attributs de tous les corps, du lieu, de l'espace et l'étendue de la puissance de Dieu. Or, personne au monde ne connaît parfaitement toutes ces choses.

N'y a-t-il pas pour l'Eucharistie deux manières d'être présent dans un lieu ? — Il y a pour le corps de Jésus-Christ la manière naturelle d'être tel qu'il était durant sa vie sur la terre et tel qu'il est dans le ciel ; et ensuite la manière sacramentelle, c'est-à-dire qu'un corps est présent tout entier dans le lieu et tout entier dans chaque partie du lieu, à peu près comme l'âme de l'homme est présente tout entière dans son corps et tout entière dans chaque partie du corps. — Est-ce le pain et le vin qui sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ ? — Non, c'est la *substance* du pain et la *substance* du vin qui sont changées en la *substance* du corps et du sang de Jésus-Christ. — Sait-on parfaitement ce que c'est que la substance d'un corps glorieux et spirituel ? — Non, mais dès qu'il s'agit d'un corps spiritualisé, on conçoit qu'il doit avoir quelques qualités analogues aux qualités de l'esprit.

Expliquez cette présence réelle en plusieurs lieux par des comparaisons ? — Un prédicateur qui parle en présence de trois mille personnes envoie à chacune sa pensée tout entière avec sa parole ; voilà donc une parole qui donne un corps à une pensée et qui se trouve en trois mille lieux à la fois. L'âme de l'homme est tout entière présente à tout le corps et tout entière à chaque partie du corps. La lumière du soleil, en supposant, comme quelques savants le prétendent, que ses rayons sont quelque chose de la substance de cet astre, se répand dans plusieurs lieux, et cependant il n'y a qu'une lumière et qu'un soleil.

La substance du feu est unique, et elle est la même et tout entière partout où il y a du feu. Le feu ne se multiplie qu'à raison des lieux, mais jamais en lui-même ni dans sa nature. On dira toujours le *feu*, au singulier, et jamais les *feux*, à moins qu'il ne s'agisse de faire entendre que le feu brûle en plusieurs lieux.

Ainsi on peut dire de Jésus-Christ dans l'Eucharistie qu'il commence d'exister et qu'il cesse d'exister, comme on le dirait d'un feu qu'on allume dans un endroit et qu'on éteint dans un autre, de l'âme qui se meut dans un membre et qui est sans mouvement dans un autre. Il n'y a là aucune contradiction. Le corps de Jésus-Christ se multiplie, non pas en lui-même, mais à raison des hosties consacrées.

Comment Jésus-Christ peut-il se trouver sous chaque hostie et sous chaque partie de l'hostie? — De la même manière à peu près que la parole se trouve renfermée dans toutes les parties de l'air qui vient frapper les oreilles de chaque auditeur. Ce n'est qu'une portion de l'air ébranlé qui arrive à chacun, et cependant chacun a la parole tout entière et la pensée tout entière.

Lorsque vous êtes devant une glace, vous n'y voyez qu'une image; si vous la brisez, l'image se reproduira entière dans chacun des morceaux.

Mais comment le corps de Jésus-Christ peut-il se trouver tout entier sous une parcelle à peine perceptible? — Cela se conçoit aisément. Voici un homme qui pèse cent kilogrammes, et à sa naissance il n'en pesait que cinq : quoique vingt fois plus petit, il était substantiellement le même que quand il a obtenu plus de volume. — Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas le rendre cent fois, et même mille fois plus petit, tout en conservant la substance de ce corps? — On a découvert des animalcules, ayant leur organisation complète et ne pouvant être aperçus que par le microscope.

Est-il certain que l'étendue soit une qualité essentielle des corps? — Non, les savants les plus distingués, comme Leibnitz et d'autres, soutiennent le contraire. La raison qu'ils en donnent, c'est que la substance d'un corps ne dépend nullement de son volume

comme nous l'avons montré en parlant de la substance du corps de l'homme. Mais si, en ôtant à un corps une partie de son volume, vous ne retranchez rien de sa substance, l'étendue n'est donc pas une qualité essentielle des corps.

N'avez-vous pas une réponse plus péremptoire à donner à tous ceux qui font des objections contre la présence réelle ?— J'en ai une que je crois très solide ; je leur dirai : Depuis dix-huit siècles, les catholiques croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et aujourd'hui les catholiques sont au nombre de deux cents millions, parmi lesquels se trouvent des hommes très savants, qui adorent Jésus-Christ dans l'Eucharistie, malgré les difficultés qui semblent choquer la raison humaine. Les Pères de l'Église, les plus grands génies qui ont paru sur la terre, ont réfuté toutes les objections ; les plus savants d'entre les protestants d'Allemagne et d'Angleterre ont embrassé la foi catholique. Ce dogme ne renferme donc ni contradiction ni absurdité ; je puis croire sans craindre de me tromper, ce qu'a enseigné et cru dans tous les temps l'Église catholique, toujours dirigée par le Saint-Esprit, ce qu'ont cru et enseigné les hommes les plus intelligents et les plus vertueux qui aient jamais existé.

L'Eucharistie, dites-vous, contient Jésus-Christ ; mais est-ce seulement au moment de la communion ? — C'est avant et après ; aussitôt que le prêtre a prononcé les paroles sur les saintes espèces, Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, et il y reste tout le temps que les espèces ne sont pas corrompues.

Croyait-on cette vérité dans les premiers siècles de l'Église ?— Oui ; Tertullien et d'autres auteurs affirment que les chrétiens étaient dans l'usage d'emporter à la maison le pain eucharistique pour se communier eux-

mêmes, et les prêtres et les évêques de l'envoyer aux malades et aux absents. Eusèbe raconte qu'un vieillard nommé Sérapion, étant sur le point de mourir, envoya un enfant prier un prêtre de lui apporter la communion; mais le prêtre étant malade lui-même, remit à l'enfant une parcelle du pain eucharistique, en lui ordonnant de la détremper dans de l'eau et de la donner ensuite au malade, ce que fit l'enfant, et à peine Sérapion eut-il reçu le corps de Jésus-Christ, qu'il rendit le dernier soupir.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu demeurer dans l'Eucharistie d'une manière permanente? — Par un excès de bonté et d'amour, afin que nous puissions lui rendre nos hommages, lui adresser nos prières, et l'adorer sur la terre, comme les anges et les saints le font dans le ciel, et enfin pour qu'il puisse être donné aux malades qui ont plus besoin de secours et de grâces que ceux qui se portent bien.

DIXIÈME SOIRÉE.

DE L'INSTITUTION DE L'EUCCHARISTIE.

Quand Jésus-Christ institua-t-il l'Eucharistie? — Jésus-Christ institua l'Eucharistie la veille de sa mort après avoir mangé la Pâque pour la dernière fois avec ses apôtres.

Qu'était cette pâque? — Le repas solennel que les Juifs faisaient tous les ans le quatorzième jour de la lune de mars, à l'entrée de la nuit, en mémoire de leur sortie miraculeuse de l'Égypte. — Que fit Jésus-Christ après ce repas? — Il dit à ses apôtres: « J'ai désiré

ardemment faire cette pâque avec vous avant de mourir. » Puis, se rappelant que son Père lui avait remis toute puissance entre les mains, comme il avait aimé les siens qui étaient dans ce monde, il les aimait jusqu'à la fin. S'étant levé de table, il se ceignit d'un linge et lava les pieds à ses apôtres.

Que nous apprend cet abaissement de Jésus-Christ ? — Qu'aux yeux de Dieu, il n'y a rien qui élève plus le chrétien que les abaissements et les humiliations, et qu'il doit se préparer à la communion par de vifs sentiments d'humilité. — Que marquait le lavement des pieds ? — Que pour s'approcher dignement de l'Eucharistie, il faut être purifié du péché et de toute affection au péché. — Pourquoi Jésus-Christ avait-il un si vif désir de célébrer cette pâque avec ses apôtres ? — A cause du bienfait inestimable qu'il voulait leur accorder, en les nourrissant de son corps, de son sang, de son âme et de sa divinité

Pourquoi Jésus-Christ se rappelle-t-il qu'il a la toute-puissance entre les mains ? — Parce qu'il s'agit d'opérer le plus grand de tous les miracles. — Comment l'Eucharistie est-elle un grand miracle ? — Parce qu'elle en renferme plusieurs : ainsi le pain y est changé au corps et le vin au sang de Jésus-Christ ; le corps du Sauveur est dans l'Eucharistie sans les accidents, puisque son humanité n'y paraît en aucune manière ; les espèces du pain et du vin subsistent sans leur substance : le corps de Jésus-Christ est en plusieurs lieux à la fois, il est tout entier sous chaque espèce et tout entier sous chaque partie de l'espèce.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie la veille de sa mort ? — Afin de rester toujours sur la terre avec tous les fidèles qu'il aime plus tendrement qu'un père n'aime ses enfants.

Représentez-vous un bon père, sur le point de

mourir, et ses nombreux enfants entourant son lit de mort, versant des larmes et le conjurant de ne pas les abandonner. « Que deviendrons-nous, lui disent-ils, si jeunes, si faibles et sans expérience dans un monde rempli de tant de périls ? Nous avons grand besoin de vos conseils, de votre puissance et de votre autorité. » Ce tendre père a le cœur brisé ; il sent que sa dernière heure approche, que Dieu l'appelle à lui, et, comme chrétien, il doit se soumettre à la volonté de Dieu. Mais, d'un autre côté, il voudrait aussi demeurer avec ses enfants pour les diriger, les défendre contre leurs ennemis, les fortifier dans le bien ; si seulement il pouvait se partager, obéir à Dieu qui lui commande de quitter la terre, et cependant y demeurer encore avec ses enfants.

Ce que ce tendre père ne saurait réaliser, Jésus-Christ l'exécute. L'heure est venue de quitter ce monde pour retourner à son Père et remonter au ciel ; mais il voit tous ceux qui doivent croire en son nom, il voit tous les dangers auxquels ils seront exposés, il ne veut pas les laisser orphelins. Il les aime avec une tendresse infinie. C'est pourquoi il trouve dans les trésors de sa sagesse et de sa puissance infinies le moyen d'obéir à son Père qui le rappelle dans le ciel, et de satisfaire les désirs de son infinie bonté. Plus sage que Salomon, qui décide qu'il faut partager un enfant que deux mères se disputaient, Jésus-Christ se donne tout entier aux anges et aux saints qui le réclament, et aux fidèles de la terre qui désirent le conserver. Les premiers prétendent qu'il doit être avec eux, parce qu'il doit résider dans son palais qui est le ciel ; être exalté, puisqu'il a été humilié ; qu'étant immortel, impassible et glorieux, il ne doit plus demeurer sur la terre ; enfin que les fidèles doivent avoir le mérite de la foi.

Cependant les fidèles répliquent que Jésus-Christ étant le fils de l'homme, il doit demeurer parmi les hommes, puisqu'il déclare qu'il fait ses délices d'habiter avec eux, qu'il est l'époux de l'Église, et que l'époux doit rester avec son épouse ; qu'il est le pasteur dans cette bergerie et qu'il doit marcher toujours à la tête du troupeau ; qu'il est le père de cette grande famille et qu'il ne doit pas quitter ses enfants.

Jésus-Christ trouve moyen de contenter les uns et les autres : « Non seulement, dit Jésus-Christ, je demeurerai avec les chrétiens sur la terre, mais je m'unirai à tous, corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit, et d'une manière si mystérieuse qu'il y aura de quoi exercer leur foi. Et en même temps je m'asseoirai sur mon trône dans le ciel, et je manifesterai ma gloire à tous les anges et à tous les saints. »

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie après avoir célébré la pâque ancienne ? — Pour montrer à ses apôtres que le temps était venu de passer de la figure à la réalité, de la promesse à l'accomplissement, et de l'ombre au corps. — Que suit-il de là ? — Que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie ; car si le pain qu'il donne à ses apôtres n'est pas son corps, ce serait une répétition inutile et superflue, puisque l'agneau pascal est une figure bien plus expresse et plus significative de son corps qu'un morceau de pain.

Comment Jésus-Christ institua-t-il l'Eucharistie ? — Jésus-Christ prit du pain, et l'ayant béni, il le rompit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez, car ceci est mon corps.

De quel pain se servit Jésus-Christ pour instituer l'Eucharistie ? — Il prit du pain azyme ou sans levain, car il n'était pas permis aux Juifs de se servir de pain fermenté pour célébrer la pâque. — Que marque ce

pain ? — Il signifie, dit saint Paul, que nous devons nous approcher de la sainte table avec une piété sincère et véritable, une conscience exempte de corruption et de malice ; que nous ne devons retenir aucun levain du vieil homme, mais posséder un esprit pur et un cœur nouveau.

De quelle manière doit-être fait le pain eucharistique ? — De pur froment et d'eau naturelle. — Pourquoi Jésus-Christ bénit-il ce pain ? — Pour le sanctifier d'abord et le changer ensuite en son corps. — Pourquoi, avant de le consacrer, a-t-il levé les yeux au ciel ? — Pour marquer la grandeur et l'importance de l'action qu'il allait faire, et montrer qu'il avait besoin de la toute-puissance de Dieu son Père pour opérer cette grande merveille. C'était aussi pour apprendre aux fidèles que quand ils communient ils doivent élever leur esprit et leur cœur au ciel, et aspirer à une vie toute pure et toute céleste. — Pourquoi rompt-il le pain et le donne-t-il à ses disciples, en leur disant de le manger ? — Pour faire voir qu'on divise le pain sans diviser son corps qu'il donne tout entier à chacun de ses apôtres ; et il leur ordonna de le manger, afin qu'ils fussent une même chose avec lui.

Que fit ensuite Jésus-Christ ? — Il prit du vin, et après avoir rendu grâces, il le bénit, le donna à ses disciples, en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang.

Comment les apôtres burent-ils le vin consacré ? — En se passant la coupe l'un à l'autre de main en main, comme un signe de l'union qu'exige ce sacrement. — Y avait-il de l'eau dans le vin que Jésus-Christ consacra ? — L'Écriture n'en dit mot, mais on sait par la tradition apostolique qu'il y avait un peu d'eau dans le vin que Jésus-Christ consacra, et l'Église a toujours suivi cet usage dans la consécration de l'Eucharistie,

pour rappeler la mémoire du sang et de l'eau qui coulèrent du côté de Jésus-Christ. — Que signifie ce mélange d'eau et de vin ? — Comme l'eau marque le peuple, le mélange de l'eau et du vin signifie l'union des fidèles avec Jésus-Christ.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il choisi le pain et le vin pour la matière du sacrement de l'Eucharistie ? — Parce que ces aliments étant la nourriture ordinaire du corps, ils sont plus propres qu'aucun autre à représenter l'effet de l'Eucharistie, qui est de nourrir spirituellement l'âme. — Pourquoi a-t-il institué l'Eucharistie sous deux espèces différentes et séparées ? — Pour représenter sa mort, qui sépara son corps de son sang. — Jésus-Christ a-t-il ordonné à ses apôtres de consacrer l'Eucharistie ? — Oui, suivant saint-Paul, il leur dit : « Faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous boirez ce calice. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. »

A qui Jésus-Christ a-t-il donné le pouvoir de changer le pain en son corps et le vin en son sang ? — Jésus-Christ, par ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi, a donné aux apôtres et en leurs personnes à tous les prêtres jusqu'à la fin du monde, l'ordre et le pouvoir de changer le pain en son corps et le vin en son sang.

De quelles paroles les prêtres doivent-ils se servir pour opérer ce changement ? — Des mêmes paroles que Jésus-Christ prononça en instituant l'Eucharistie : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* — Au nom de qui doivent-ils prononcer ces paroles ? — Au nom de Jésus-Christ, comme l'indiquent ces mêmes paroles. — Qui donne à ces paroles une si grande vertu ? — La toute-puissance de Dieu ; car, disent les saints Pères,

de même qu'une seule parole a suffi pour créer le ciel et la terre, la lumière et tous les êtres qui existent, et que c'est en vertu de cette parole que le monde subsiste et se conserve, ainsi Jésus-Christ a prononcé quelques paroles pour changer le pain en son corps et le vin en son sang, et cette parole conserve toute son efficacité, quand elle est prononcée par des prêtres. — N'est ce pas là une chose incroyable ? — Elle est, au contraire, très croyable ; Jésus-Christ a parlé, et cela suffit ; car nous savons qu'il ne saurait nous tromper, et qu'il est assez puissant pour exécuter ce qu'il a promis.

Un laboureur peut-il, sans un miracle, multiplier les grains de froment qui sont dans son grenier ? — En les laissant dans le grenier, il ne peut les multiplier sans un miracle ; mais il peut les multiplier en les semant dans son champ. — D'où lui vient ce pouvoir ? — D'une parole que Dieu a prononcée au moment de la création, et pourvu qu'il observe les lois nécessaires à la culture du froment, le laboureur peut le multiplier sans cesse. — Pourquoi un laïque ne peut-il pas, en prononçant les paroles de la consécration, changer le pain au corps et le vin au sang de Jésus-Christ ? — Parce qu'il n'est pas prêtre ; il n'est plus dans les conditions voulues. Il ressemblerait au cultivateur qui voudrait multiplier son froment en le laissant dans son grenier. Ainsi, de même que, par la création, Dieu a donné à l'homme la vertu de reproduire et de multiplier les fruits et les semences de la terre, il donne à quelques hommes en particulier le pouvoir de reproduire et de multiplier le pain qui nourrit l'âme, ou la sainte Eucharistie.

Les paroles de la consécration sont donc la forme du sacrement de l'Eucharistie ? — Oui, ce qui marque et signifie ce qui s'opère dans un sacrement en est la forme ; or, ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est*

mon sang, marquent et signifient ce qui s'opère dans l'Eucharistie, c'est-à-dire le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. — L'Église n'a-t-elle pas ajouté quelques autres paroles ? — Oui ; ce sont celles-ci : « Le calice de la nouvelle et éternelle alliance, mystère de foi, lequel sera répandu pour vous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés. » Et après ces paroles : *Ceci est mon corps*, on ajoute, « qui sera livré pour vous. » Ces paroles sont tirées de l'Écriture ou de la tradition.

Que signifient ces paroles : « Ce calice est le calice de mon sang ? » — Que ce qui est contenu dans le calice est le sang de Jésus-Christ. — Et ces autres paroles : « De la nouvelle et éternelle alliance ? » — Que le sang de Jésus-Christ n'est pas donné en figure comme dans l'Ancien Testament, mais réellement et en effet. — Pourquoi appelle-t-on l'Eucharistie, *mystère de foi* ? — On l'appelle ainsi, parce que cela rappelle que dans l'Eucharistie le vrai sang de Jésus-Christ est réellement présent, et que la raison se soumet à cette vérité par la foi aux paroles de Jésus-Christ.

Qu'enseignent ces paroles : « Lequel sera répandu pour la rémission des péchés ? » — Que le sang des animaux ne pouvait expier les péchés, et que les hommes avaient besoin que Jésus-Christ répandît le sien pour purifier les âmes. — Pourquoi ces paroles : « Pour vous et pour plusieurs ? » Est-ce que le sang de Jésus-Christ n'a pas été répandu pour tous ? — Saint Paul enseigne formellement que Dieu est venu pour sauver tous les hommes ; mais il s'agit ici de l'application des mérites que Jésus-Christ nous a acquis par l'effusion de son sang ; or, tous ne reçoivent pas l'application de ces mérites, par exemple, les enfants qui meurent sans Baptême.

Quand est-ce que le pain et le vin sont changés au

corps et au sang de Jésus-Christ? — Le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ au saint sacrifice de la messe, quand le prêtre prononce les paroles de la Consécration.

Comment l'Église appelle-t-elle ce changement? — L'Église l'appelle transsubstantiation, c'est-à-dire changement d'une substance en une autre.

Le mot *transsubstantiation* est-il fort ancien? — Non, il a été consacré par le quatrième concile de Latran, en 1215, pour mieux exprimer la foi de l'Église sur le dogme de l'Eucharistie. — L'Église a-t-elle le pouvoir d'introduire de nouveaux mots pour exprimer des vérités chrétiennes? — Évidemment, car la religion est la première et la plus importante des sciences. Or toute science est susceptible de progrès dans le fond ou dans la forme, il faut de nouveaux mots pour mieux rendre sa pensée. Tous les jours les poètes, les philosophes, les savants inventent des mots nouveaux.

Est-il possible qu'une substance soit changée en une autre? — Ce qui se fait tous les jours est possible; or, chaque jour, sous nos yeux s'opèrent de semblables changements. — Quels sont-ils? — Les sucs de la terre se changent en plantes, en fleurs et en fruits; la sève des arbres produit des noyaux durs comme la pierre; les aliments que prennent les animaux se changent en leur substance, et le pain dont se nourrit l'homme est aussi changé en la substance de son corps; et pour tout dire en un mot, l'univers est une transsubstantiation incessante. Or, Dieu peut bien faire instantanément dans l'Eucharistie ce qu'il ne fait que lentement et par degrés dans la nature. Ainsi la femme de Loth fut changée en statue de sel, la verge de Moïse en serpent, l'eau en vin aux noces de Cana, etc.

Comment peut-on croire ce changement, puisqu'il ne paraît en aucune manière? — Il suffit que Dieu

l'affirme ; sa parole est plus certaine que le témoignage de nos sens. D'ailleurs, il se fait dans la nature une multitude de changements, sans qu'on les remarque extérieurement : par exemple, si l'on place un œuf sous une poule, la chaleur de la poule a la propriété de changer le germe renfermé dans l'œuf en la substance de la chair, du sang et du corps d'un poulet ; le dedans de l'œuf est changé en une autre substance, et l'extérieur est resté le même. A la simple vue, vous ne reconnaîtrez qu'un œuf ; mais si vous 'appliquez l'oreille et si vous écoutez avec quelque attention, vous entendrez un bruit qui décèle dans cet œuf la présence d'un être vivant. Or, Notre-Seigneur a daigné se comparer à la poule ; mais s'il a donné à la chaleur de la poule la vertu de changer l'intérieur de l'œuf en la chair d'un être vivant, sans en modifier l'extérieur, pourquoi ne pourrait-il pas, par la chaleur de son amour et la puissance de sa parole, changer en son précieux corps la substance du pain sans en altérer l'extérieur ?

Si vous ne consultez que votre vue, en considérant une hostie consacrée, vous n'y reconnaîtrez que du pain ; et votre vue ne vous trompe pas, car la vue ne juge que d'après les apparences ; mais avant de porter un jugement, consultez l'ouïe, *fides ex auditu*, prêtez l'oreille, écoutez Jésus-Christ qui vous dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Il y a dans la nature une multitude d'objets qui paraissent autres qu'ils ne sont en effet. Placez une carafe de kirsch à côté d'une autre remplie d'eau naturelle, toutes deux vous paraîtront contenir de l'eau de puits ou de fontaine, mais en goûtant la liqueur, vous porterez un tout autre jugement. Pour avoir la vérité, il faut contrôler un sens par un autre.

Ne reste-t-il rien du pain et du vin dans l'Eucha-

ristie après la consécration ? — Il n'en reste que les espèces ou apparences.

Qu'appelle-t-on espèces ou apparences ? — C'est ce qui tombe sous les sens. — Ces espèces sont-elles quelque chose de réel ? — Saint Thomas et d'autres auteurs avec lui pensent que les apparences sont quelque chose de réel. — Il reste donc du pain après la consécration ? — Non, la substance du pain et du vin est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Les savants désignent deux choses dans les aliments, la partie qui nourrit et la partie qui ne nourrit pas. Supposez que la partie qui nourrit c'est la substance du pain et du vin ; et que celle qui ne nourrit pas, ce sont les accidents ou espèces. La substance étant changée, on peut dire qu'après la consécration il ne reste plus de pain, puisque la substance du pain n'y est plus ; il reste les espèces, qui dans cette supposition, sont quelque chose de réel, c'est la partie non nutritive ou les accidents.

Mais d'où vient que ces espèces nourrissent encore ? — Dieu, par sa toute-puissance leur donne la vertu de nourrir, comme s'il n'y avait aucun changement. — Pourquoi ? — Pour exercer notre foi et en augmenter le mérite ; car si nous avions des preuves sensibles de la transsubstantiation, nous ne croirions plus ce mystère sur la seule parole de Jésus-Christ, mais sur le témoignage de nos sens. — Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu se donner à nous sous les espèces du pain et du vin ? — Pour nous faciliter un plus libre accès près de sa divine personne et nous faire entendre que l'Eucharistie est véritablement la nourriture de nos âmes.

Les sens nous trompent donc sur la présence réelle dans l'Eucharistie ? — Non, les sens sont destinés à nous faire connaître les apparences, et les apparences sont les mêmes après qu'avant la consécration.

Mais nous devons savoir qu'un objet n'est pas toujours ce qu'il paraît être, le ruolz ressemble à l'argent, et n'es. pas de l'argent. Si nous en jugeons par la vue, nous porterons un faux jugement; mais ce ne sont pas les sens qui nous trompent.

N'y a-il que le corps de Jésus-Christ sous l'espèce du pain et que son sang sous l'espèce du vin ? — Sous chaque espèce du pain et du vin sont le corps, le sang, l'âme, la divinité, en un mot la personne tout entière de Jésus-Christ.

Quand le prêtre partage la sainte hostie partage-t-il aussi le corps de Jésus-Christ ? — Non ; Jésus-Christ demeure tout entier sous chaque partie de l'hostie.

Pourquoi Jésus-Christ est-il tout entier sous chaque espèce et sous chaque partie de l'espèce ? — Parce que Jésus-Christ étant dans l'Eucharistie, comme dans le ciel, vivant et immortel, impassible et indivisible, son corps ne peut être partagé ni séparé de son sang.

Pourquoi le corps de Jésus-Christ n'est-il point divisé ? — Parce qu'il est indivisible. Voici comme l'explique le saint Concile de Trente.

« La très sainte Eucharistie a cela de commun avec les autres sacrements qu'elle est le symbole d'une chose sainte et le signe visible d'une grâce invisible ; mais ce qu'elle a de singulier et d'excellent, c'est que les autres sacrements n'ont la vertu et la force de sanctifier que dans le moment de l'usage, au lieu que l'Eucharistie contient l'auteur même de la sainteté avant tout usage ; car les apôtres n'avaient pas encore reçu l'Eucharistie de la main du Seigneur, lorsque néanmoins il assurait lui-même avec vérité que ce qu'il leur présentait était son corps.

« Et on a toujours cru dans l'Église de Dieu qu'après

la consécration le vrai corps de Notre-Seigneur et son vrai sang, avec son âme et sa divinité, sont sous l'espèce du pain et son sang sous l'espèce du vin par la force des paroles mêmes ; mais son corps aussi sous l'espèce du vin, et son sang sous l'espèce du pain, et son âme sous l'une et sous l'autre, en vertu de cette liaison naturelle et de cette concomitance par laquelle ces parties en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est ressuscité des morts pour ne plus mourir, sont unies entre elles, et la divinité de même, à cause de son admirable union hypostatique avec le corps et l'âme de Notre-Seigneur. C'est pourquoi il est très véritable que l'une des deux espèces contient autant que toutes les deux ensemble ; car Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain et sous chaque partie de cette espèce, comme il est tout entier sous l'espèce du vin et sous chaque partie de cette espèce. »

Comment se peut-il que Jésus-Christ soit tout entier sous chaque espèce et sous chaque partie de l'espèce ? — A peu près, comme nous l'avons déjà remarqué, de la même manière que la pensée se communique tout entière par le son de la voix à tous les auditeurs, quoique une simple partie d'air mise en mouvement arrive seule à l'oreille de chacun d'eux, ou comme l'âme est tout entière présente à chaque membre du corps. En supposant que, par un effet de la puissance de Dieu, l'âme demeure unie aux membres du corps quoique coupés et séparés les uns des autres, comme elle y est présente quand ils sont unis, celui qui aurait la main posséderait l'âme tout entière, et ainsi des autres membres. — Mais le corps de Jésus-Christ n'est pas un esprit ? — Non ; mais il possède quelques qualités de l'esprit, parce qu'il est dans l'Eucharistie glorieux et indivisible.

Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour venir dans l'Eucha-

ristie ? — Non, il est en même temps au ciel et dans l'Eucharistie. — Comment cela peut-il se faire ? — Par un effet de la toute-puissance de Dieu. « J'ai une belle pensée, dit saint Augustin, et cette pensée est le fruit et l'ornement de mon esprit. Ainsi Dieu le Père a une pensée, et cette pensée qui est son Fils, est le fruit et l'ornement de son intelligence: Je veux communiquer ma pensée à d'autres ; elle vient se placer sur mes lèvres, et par le ministère de la langue elle s'incorpore, elle se revêt de sons articulés ; par le son de ma voix qui est son corps, ma pensée passe dans l'oreille de mes auditeurs et elle est tout entière en tous ; et cette pensée est sortie de mon esprit sans le quitter ; je la possède toujours pure et entière. Ainsi Dieu le Père, pour exprimer sa pensée, prononce une parole et cette parole est son Fils. Dieu le Père voulant nous communiquer son Fils, lui donne un corps par le ministère du Saint-Esprit, qui a paru sous la forme de langues ; et le Fils vient à nous sans quitter le sein de son Père, et il se donne à chaque fidèle sans se diviser, comme la pensée et la parole entrent en chacun des auditeurs sans division et sans diminution. »

Faut-il adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ? — Oui, il faut adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie parce qu'ils y sont unis à la divinité.

Quelle est la doctrine de l'Église à ce sujet ? — Il n'y a aucun lieu de douter, dit le saint Concile de Trente, que tous les fidèles chrétiens, suivant la coutume reçue de tous les temps dans l'Église catholique, ne soient obligés de rendre au très saint Sacrement le culte l'idolâtrie qui est dû au vrai Dieu: Car, pour avoir été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il fût reçu par les fidèles, nous ne devons pas

oins l'adorer, puisque nous y croyons présent le même Dieu dont le Père éternel a dit en l'introduisant dans le monde : *Et que tous les anges de Dieu l'adorèrent* ; le même que les Mages prosternés adorèrent ; le même enfin que, selon le témoignage de l'Écriture, les apôtres adorèrent en Galilée. »

Sont-ce les espèces qu'on adore ? — C'est Jésus-Christ seul et non les espèces. Quand il était sur la terre, ce n'étaient pas ses habits qu'on adorait, mais c'était lui-même qui en était revêtu. Le corps même et même de Jésus-Christ ne seraient pas un objet d'adoration, s'ils n'étaient inséparablement unis à la divinité, avec laquelle ils font une seule personne.

Quel trait de sagesse remarquez-vous de la part de Jésus-Christ en instituant l'Eucharistie ? — Il avait vu les hommes oublier l'adoration qu'ils devaient à Dieu ; il les avait vus prostituer leur amour et leur adoration à la chair et au sang ; alors pour les guérir de cette maladie mortelle, il a inventé un remède analogue au moyen que Satan avait pris pour les séduire, et il s'est dit : « Les hommes sont portés à adorer la chair et le sang, ils offensent Dieu et ils se perdent : avec l'Eucharistie ils pourront adorer la chair et le sang sans offenser Dieu, et je leur dirai toute vérité : Prenez et mangez, et vous serez comme des dieux. »

Pour vous faire comprendre avec quel respect vous devez traiter l'Eucharistie, je vous rappellerai, mes enfants, la manière dont les moines de Cluny préparaient le pain eucharistique. Ils le faisaient avant tout avec le grain ; ils prenaient du meilleur froment, qu'ils choisissaient grain à grain, le lavaient soigneusement, et le mettaient dans un sac fait exprès. Un serviteur, par sa vertu éprouvée le portait au moulin, dont il couvrait les meules et les couvrait dessus et dessous. Il

se revêtait d'une aube et d'un amict qui lui couvrait la tête et le visage au-dessous des yeux ; il moulait le blé et sassait la farine. Deux prêtres et deux diacres, aussi revêtus d'aubes et d'amicts, pétrissaient la pâte avec de l'eau froide, afin qu'elle fut plus blanche, et faisaient les hosties. Un novice tenait les fers gravés dans lesquels elles devaient être cuites. Le feu était de bois sec et préparé exprès ; et pendant ce travail, les religieux assemblés chantaient des psaumes.

Sainte Radegonde, reine de France, à l'imitation de saint Germain, évêque de Paris, se trouvait très honorée de moudre de ses propres mains le blé destiné à faire des hosties, et de les envoyer ensuite comme présent à différentes églises.

Saint Venceslas, duc de Bohême, cueillait de ses mains des épis de froment, les vannait et en faisait le pain qui devait servir à la consécration.

Un roi du Japon, nouvellement converti, condamna à mort un de ses pages qui avait commis quelque indécence à l'église, et comme on le pria instamment de lui faire grâce : « Quoi ! s'écria-t-il transporté d'indignation, l'on punit ceux qui perdent le respect devant les rois de la terre, et l'on veut épargner celui qui a outragé le Souverain Maître des rois jusque dans son temple !

ONZIÈME SOIRÉE.

DE LA COMMUNION.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie ? — Jésus-Christ a institué l'Eucharistie pour être la nourriture spirituelle de nos âmes.

Comment l'Eucharistie est-elle la nourriture spirituelle de nos âmes ? — En ce que le corps et le sang de Jésus-Christ soutiennent et fortifient nos âmes dans la communion, comme le pain et le vin ordinaires soutiennent et fortifient nos corps.

La nourriture corporelle entretient la vie du corps, le soutient, le fortifie et le développe ; de même l'Eucharistie entretient la vie surnaturelle de l'âme, la soutient, la fortifie contre les tentations et la fait croître en vertu jusqu'à son entière perfection. L'instruction entretient la vie de l'âme raisonnable, la soutient et la développe, ainsi la communion entretient la vie divine, la fortifie et la perfectionne.

Est-ce que le corps et le sang de Jésus-Christ nourrissent l'âme de la même manière que le pain et le vin nourrissent le corps ? — Ils produisent un effet semblable, mais d'une autre manière : le pain et le vin se changent en la substance du corps pour le nourrir, au lieu que par la communion, ce n'est pas Jésus-Christ qui est changé en l'âme, mais c'est l'âme au contraire qui se transforme en Jésus-Christ, et devient comme une même chose avec lui.

Expliquez cette merveille par ce qui se passe dans la nature ? — Comme le Verbe de Dieu s'est uni à la nature humaine en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres, de même il veut s'unir à chaque fidèle en particulier, lui donner sa chair et son sang pour le changer en lui, afin que, devenant avec lui comme une même chose, il connaisse avec l'intelligence divine, il veuille avec la volonté divine, il aime avec le cœur de Dieu, il vive de la vie de Dieu et soit glorifié de sa gloire. Les merveilles de la nourriture corporelle, sont reproduites plus merveilleuses encore dans cette divine nourriture.

Dieu a dit au commencement : « Que la terre produise

des plantes, et les plantes des fruits ; » et depuis ce temps le froment et la vigne se nourrissent de la terre, et l'homme se nourrit du fruit de la vigne et du froment. Et cette nourriture s'opère par le changement d'une substance en une autre substance : le froment et la vigne changent en leur substance propre la substance de la terre ; l'homme change en sa propre substance la substance du pain et du vin. Par ce mystérieux changement, la substance de la terre, qui, dans son état naturel, est inerte, insipide et sans couleur, prend une extrême beauté, une certaine saveur dans le végétal ; le pain et le vin prennent dans l'homme une vie animale, et on pourrait presque dire une vie raisonnable.

Qu'est-ce donc qui fait monter ainsi les êtres à des degrés plus élevés et à une espèce de vie surnaturelle ? — C'est qu'il y a dans l'être une certaine force qui élève jusqu'à lui ce qui est au-dessous de lui ; ainsi la plante a la force d'élever jusqu'à elle ce qui n'est que matière, l'animal d'élever la plante, et l'homme de transformer en lui la chair de l'animal. — Que suit-il de ce principe ? — Que le corps et le sang de Jésus-Christ, unis à son âme et à sa divinité, étant donnés à l'homme pour sa nourriture ne doivent pas se changer en lui, mais le changer en eux, le faire devenir le corps d'un Dieu, le faire demeurer en ce Dieu et ce Dieu en lui.

Comment peut-on expliquer cette admirable transformation ? — Par l'amour infini que Dieu nous porte. Celui qui aime passionnément désire se rendre semblable à ce qu'il aime, et se le rendre semblable ; son amour ne connaît pas de distance, il veut établir l'égalité. Il veut être ce qu'il aime, et en même temps, il veut que ce qu'il aime soit en lui ; il veut être une même chose avec ce qu'il aime, et pourtant demeurer

deux pour s'aimer l'un et l'autre et s'aimer intimement, n'avoir qu'une même intelligence, un même amour, une même vie, une même félicité. Or, l'Eucharistie est ce mystère d'amour ; et comme c'est Dieu qui aime, il aime infiniment, et il élève l'homme jusqu'à lui, jusqu'à ce qu'il devienne comme une même chose avec lui. (Rhorbacher.)

Qu'est-ce que communier ? — Communier, c'est recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Ne recevons-nous que le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ? — Nous recevons en même temps son âme et sa divinité. — Ne recevons-nous que la personne du Verbe en communiant ? — Comme la nature du Fils de Dieu est la même nature que celle du Père et du Saint-Esprit, nous recevons en communiant, par concomitance, Dieu le Père et Dieu le Saint-Esprit.

Jésus-Christ nous ordonne-t-il de communier ? — Oui, Jésus-Christ nous ordonne de communier en disant que, si nous ne mangeons sa chair et si nous ne buvons son sang, nous n'aurons pas en nous la vie de la grâce.

Ce commandement concerne-t-il tous les chrétiens ? — Non, il ne concerne que ceux qui comprenaient le précepte quand Notre-Seigneur le promulgait, ou l'eussent pu comprendre, s'ils se fussent trouvés présents. *Si vous ne mangez*, leur dit-il ; il ne regarde que les adultes. — Quel est l'enseignement de l'Église à ce sujet ? — Le saint concile de Trente déclare et prononce que les petits enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison ne sont nullement obligés à la communion sacramentelle de l'Eucharistie, puisqu'étant régénérés par l'eau du Baptême et incorporés en Jésus-Christ, ils ne peuvent perdre à cet âge la grâce déjà acquise d'enfants de Dieu. On ne condamne pas

néanmoins pour cela l'antiquité, qui a suivi cette coutume en quelques endroits ; car comme les saints Pères ont eu dans leur temps quelque cause raisonnable de le faire, aussi doit-on croire fermement et sans difficulté qu'ils ne l'ont fait nullement en raison de quelque nécessité pour le salut. « Si quelqu'un dit que la communion de l'Eucharistie est nécessaire aux petits enfants avant qu'ils aient atteints l'âge de discrétion, qu'il soit anathème. »

Est-il nécessaire de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces ? — Non ; le saint concile de Trente, instruit par le Saint-Esprit... déclare et enseigne que « les laïques et les clercs qui ne célèbrent pas ne sont obligés par aucun précepte divin à recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces, et qu'on ne peut en aucune manière douter, sans blesser la foi, que la communion sous l'une des espèces ne suffise à leur salut ; car, quoique Notre-Seigneur Jésus-Christ ait institué dans la dernière cène et ait donné à ses apôtres ce vénérable sacrement sous les espèces du pain et du vin, néanmoins, pour avoir été institué et donné de la sorte, il n'est pas à dire que tous les fidèles chrétiens soient tenus et obligés par l'ordonnance de Notre-Seigneur à recevoir l'une et l'autre espèce.

« On ne peut pas non plus inférer des paroles de Notre-Seigneur, au chapitre VI de Saint-Jean, de quelque façon qu'elles soient entendues, suivant les diverses interprétations des saints Pères et des Docteurs, qu'il ait fait un précepte de la communion sous les deux espèces. Car celui qui a dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, » a dit aussi : « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » Et celui qui a dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, » a dit aussi : « Le pain que

je donnerai est ma chair pour la vie du monde. » Enfin le même qui a dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui, » n'a pas moins dit : « Celui qui mange ce pain vivra éternellement. »

« Il faut confesser que, sous une seule des espèces, Jésus-Christ et le véritable sacrement de l'Eucharistie sont reçus tout entiers et qu'ainsi ceux qui communient de cette manière ne sont privés, quant à l'effet, d'aucune grâce nécessaire au salut.

« Si quelqu'un dit que la sainte Église n'a pas eu des causes justes et raisonnables pour donner la communion sous la seule espèce du pain aux laïques, et même aux ecclésiastiques lorsqu'ils ne consacrent pas, ou qu'en cela elle a erré, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un nie que Jésus-Christ, l'auteur et la source de toutes les grâces, soit reçu tout entier sous la seule espèce du pain, parce qu'il n'est pas reçu, comme quelques-uns le soutiennent faussement, selon l'institution de Jésus-Christ même, sous l'une et l'autre espèce, qu'il soit anathème. »

Pourquoi n'est-il pas nécessaire de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces ? — Pour les raisons données par le saint concile de Trente : 1^o parce que le fidèle reçoit autant sous une seule espèce que sous les deux ; 2^o parce que le Seigneur a promis la vie éternelle à ceux qui ne recevraient qu'une seule espèce comme à ceux qui recevraient les deux ; 3^o parce que l'Église s'est souvent contentée de donner une seule espèce.

Pourquoi les prêtres ont-ils le calice et ne le donnent-ils point au peuple ? — Les prêtres ne reçoivent que l'espèce du pain lorsqu'ils communient sans célébrer ; mais en célébrant la messe, ils reçoivent les deux espèces, parce que le calice fait partie essentielle du

sacrifice. Jésus-Christ lui-même n'a donné que l'espèce du pain aux disciples à Emmaüs ; il est dit que lorsqu'il était à table avec eux, il prit le pain, le bénit, le rompit et le leur présenta aussitôt ; ils le reconnurent et il disparut.

Montrez que, dans les premiers temps, l'Église s'est souvent contentée de donner la communion sous une seule espèce ? — Les chrétiens conservaient l'Eucharistie à la maison sous la seule espèce du pain ; les solitaires qui demeuraient loin des villes emportaient le pain sacré pour un an entier ; et chez les Grecs, en Carême, on consacrait le dimanche pour toute la semaine. — Le pape Gélase n'a-t-il pas ordonné à tous les catholiques de recevoir le calice ? — Oui, à cause des Manichéens qui prétendaient que le vin était une créature du démon ; et ce fut un moyen pour distinguer les catholiques de ces sectaires. — Que concluez-vous de ce fait ? — Que c'était l'usage pour les fidèles de ne communier que sous une seule espèce, autrement ce pape n'eût pas fait cette ordonnance.

Le Sauveur n'a-t-il pas dit en parlant du calice ; *Buvez-en tous* ? — Oui, mais il ne s'adressait qu'aux apôtres. — Si le commandement de boire ne s'adresse qu'aux apôtres, celui de manger ne s'adresse donc non plus qu'aux apôtres ? — Un commandement particulier se trouve renfermé dans ces paroles : « *Faites ceci en mémoire de moi.* — Comment cela ? — Par ces paroles Jésus-Christ ordonne de faire ce qu'il a fait, et par conséquent de distribuer l'Eucharistie ; donc les fidèles ont l'ordre de la recevoir. — Quand Jésus-Christ a-t-il prononcé ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi* ? — Après avoir donné le pain et non après avoir donné le calice. D'où il faut conclure que les apôtres et leurs successeurs ont reçu ordre de distribuer le pain, et non de présenter le calice. — Jésus-Christ n'a-t-il

pas dit à tous : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang vous n'aurez pas en vous la vie ? » — Oui, mais celui qui communie sous la seule espèce du pain boit aussi le sang du Sauveur, puisque le corps ne peut être séparé de son sang.

Qu'y a-t-il à dire aux protestants lorsqu'ils en appellent à l'institution de Jésus-Christ ? — Il faut exiger d'eux qu'ils pratiquent tout ce que fit Jésus-Christ en instituant la cène, qu'ils se lavent les pieds, qu'ils rompent le pain, qu'ils se passent le calice de main en main, qu'ils reçoivent la cène après le souper et qu'ils soient douze à une même table. — Ne pourraient-ils pas répondre que ces sortes de choses ne sont pas essentielles au sacrement ? — C'est ce que les catholiques disent aussi de l'usage des deux espèces. — Comment montrez-vous que les deux espèces ne sont pas de l'essence du sacrement ? — Parce que Jésus-Christ promet à ceux qui ne reçoivent qu'une espèce autant qu'à ceux qui reçoivent les deux, et que, dans les temps les plus reculés, l'Église a souvent communié avec une seule espèce. Or, si les deux espèces étaient de l'essence du sacrement, l'Église entière serait tombée dans l'erreur. — Que dit Luther lui-même ? — « Si vous arrivez dans un endroit où l'on ne donne qu'une seule espèce, contentez-vous d'une seule espèce et ne vous opposez pas au grand nombre... S'il arrivait qu'un concile ordonnât de prendre les deux espèces, au mépris du concile nous n'en recevriions qu'une. »

Quelle instance peut-on faire encore aux protestants ? — Il faut leur demander qu'ils baptisent comme Jésus-Christ et les apôtres ont fait, par immersion. — Comment baptisent les protestants ? — Par infusion. — Y a-t-il une grande différence entre l'immersion et l'infu-

sion ? — Plus qu'entre une communion sous une espèce et la communion sous les deux espèces. — Ne pourraient-ils pas dire que d'une manière comme de l'autre, il y a toujours de l'eau et des paroles, et que cela suffit ? — C'est ainsi que dans la communion sous une seule espèce se trouvent le corps et le sang de Jésus-Christ avec un symbole visible, ce qui suffit. — Ne pourraient-ils pas dire encore qu'ils ne baptisent pas par immersion pour éviter plusieurs inconvénients ? — C'est ainsi que chez les catholiques on ne donne point le calice pour éviter plusieurs inconvénients. — Ne pourraient-ils pas dire enfin qu'il n'est pas croyable que Dieu, qui gouverne son Église, ait voulu permettre qu'on baptisât mal pendant tant de temps ? — On dit de même qu'il n'est pas croyable que Dieu, qui gouverne son Église, ait voulu permettre qu'on communiât mal pendant tant de temps.

Jésus-Christ a-t-il déterminé le temps auquel on doit communier ? — Non il en a laissé la détermination au jugement de l'Église. — En quel temps l'Église nous ordonne-t-elle de communier. — L'Église nous oblige de communier au moins une fois chaque année dans la quinzaine de Pâques.

Voir les explications que nous avons donnée au quatrième commandement de l'Église.)

N'est-on pas obligé de communier en quelque autre occasion ? — Oui, on est encore obligé de communier, quand on se trouve en danger de mort ; c'est ce qu'on appelle recevoir le saint Viatique.

Pourquoi le chrétien est-il obligé de communier, lorsqu'il est en danger de mort ? — Pour se défendre contre les ruses et les pièges du démon, pour se soutenir et se fortifier dans ce dernier combat, le plus terrible de tous ; car tout soldat doit, pour ne pas être vaincu, se présenter sur le champ de bataille

couvert de ses armes et munis de toutes pièces. Enfin c'est aussi pour faire une profession publique de la foi catholique dans laquelle il doit mourir. — Quel péché commettrait-il s'il refusait de communier ? — Un péché mortel ; et le curé qui négligerait de lui administrer la communion dans cette circonstance, comme les parents du malade qui le laisseraient mourir sans la communion, se rendraient également coupable de péché mortel.

Faut-il attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir le saint Viatique ? — Non, pour recevoir le saint Viatique, il suffit que la maladie paraisse dangereuse.

Peut-on dans la même maladie, communier plusieurs fois en viatique ? — Oui, on peut communier en viatique tous les huit jours, et même plus souvent avec la permission de l'évêque.

DOUZIÈME SOIRÉE.

DE LA FRÉQUENTE COMMUNION. — DES AVANTAGES DE LA COMMUNION.

Est-il à propos de communier souvent ? — Il serait à désirer que les fidèles fussent assez parfaits pour communier à chaque messe qu'ils entendent, comme faisaient les premiers chrétiens.

Pourquoi une telle coutume serait-elle à désirer ? — Parce qu'en communiant à la messe les fidèles participeraient au sacrifice avec plus de fruits, et qu'ils entreprendraient d'une manière plus parfaite dans l'esprit du sacrifice. — N'est-ce pas là aussi l'intention de Jésus-Christ ? — Oui, le saint Concile de Trente l'explique de

cette manière : « Quant à l'usage du sacrement, les Pères ont bien sagement distingué trois manières de le recevoir ; car ils ont enseigné que les uns ne le reçoivent que sacramentellement, et ce sont les pécheurs ; les autres seulement spirituellement, comme ceux qui mangent par le désir ce pain céleste, en recevant l'utilité et le fruit en vertu de leur foi vive qui opère par la charité ; les troisièmes sacramentellement et spirituellement tout ensemble, et ce sont ceux qui s'éprouvent et se préparent de telle manière qu'ils s'approchent de cette table divine revêtus de la robe nuptiale. Or, dans la réception sacramentelle la coutume a toujours été dans l'Église que les laïques reçussent la communion des prêtres et que les prêtres célébrants se communiasent eux-mêmes ; et cette coutume doit être gardée, avec justice et raison, comme descendant de la tradition des apôtres.

« Enfin le saint Concile, avec une affection paternelle, avertit, exhorte, prie et conjure par les entrailles de la miséricorde de Dieu tous ceux qui, en général et en particulier, portent le nom de chrétiens, qu'enfin pour une fois ils s'accordent et se réunissent dans ce signe de l'unité, dans ce lien de la charité et dans ce symbole de la concorde, et que se souvenant d'une si grande majesté et de l'amour si excessif de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a livré son âme bien-aimée pour le prix de notre salut et nous a donné sa chair à manger, ils croient les mystères de son corps et de son sang avec une telle contenance et fermeté de foi, et les révèrent avec une telle piété, un tel respect, et une dévotion de cœur telle, qu'ils soient en état de recevoir souvent ce pain, qui est au-dessus de toute substance, et que véritablement il soit la vie de leur âme et la santé perpétuelle de leur esprit ; enfin qu'étant fortifiés par cette divine nourriture, ils puissent passer du pas-

passer de cette misérable vie à la patrie céleste, pour y manger sans aucun voile le même pain des anges qu'ils mangent maintenant sous des voiles sacrés.

« Le saint Concile souhaiterait, à la vérité, qu'à chaque messe, tous les fidèles qui y assistent communiasent non seulement spirituellement et par des sentiments intérieurs de dévotion, mais aussi par la réception sacramentelle de l'Eucharistie, afin qu'ils retirassent des fruits plus abondants de ce saint sacrifice. »

Comment vivaient les premiers chrétiens, qui communiaient si souvent ? — Ils étaient constamment occupés de Dieu et de leur salut, et toujours prêts à souffrir la mort pour Jésus-Christ. — Quelle est la doctrine de saint François de Sales sur la fréquente communion ? — « Si les mondains, dit-il, vous demandent pourquoi vous communiez si souvent, dites-leur que deux sortes de personnes doivent souvent communier : les parfaits, parce qu'étant bien disposés, ils auraient tort de ne point s'approcher de la source et fontaine de perfection ; et les imparfaits, afin de pouvoir justement prétendre à la perfection ; les forts, afin qu'ils ne deviennent pas faibles, et les faibles, afin qu'ils deviennent forts ; les malades, afin d'être guéris, et les bien portants, afin qu'ils ne tombent point malades ; et que vous, comme imparfait, faible et malade, vous avez besoin de communiquer souvent avec votre perfection, votre force et votre médecin. Dites-leur que ceux qui n'ont pas beaucoup d'affaires mondaines, doivent souvent communier, parce qu'ils en ont la commodité, et ceux qui ont beaucoup d'affaires mondaines, parce qu'ils en ont nécessité, et que celui qui travaille beaucoup doit aussi manger des viandes solides et souvent. Dites-leur que vous recevez le saint sacrement pour apprendre à le bien recevoir, parce qu'on ne fait guère bien une action en laquelle on ne

s'exerce pas souvent. Communiez donc souvent et le plus souvent que vous pourrez, avec l'avis de votre père spirituel. »

Outre l'intention de Jésus-Christ et celle de l'Église, quelles sont les autres raisons qui doivent porter les fidèles à communier souvent ? — Ce sont les grands avantages qu'ils retirent de la sainte communion.

Quels avantages retirons-nous de la sainte communion ? — La sainte communion conserve et augmente en nous la grâce que nous avons reçue par les autres sacrements ; elle nous fortifie contre les tentations et nous remplit de joie et de consolation.

Que produit en nous la nourriture corporelle ? — Elle entretient et conserve la vie du corps. — Que produit dans l'âme l'instruction ou la lecture des bons livres ? — Elle entretient et conserve la vie de l'intelligence. — Que doit donc produire l'Eucharistie dans le chrétien ? — Elle doit, pour la même raison, entretenir et conserver en lui la vie divine, puisque l'Eucharistie est la nourriture divine de l'âme.

Quelle grâce recevons-nous dans les autres sacrements ? — La grâce sanctifiante qui constitue la vie surnaturelle et divine. — Comment l'Eucharistie la conserve-t-elle en nous ? — A peu près comme la nourriture conserve la vie du corps, l'instruction la vie de l'intelligence ; l'Eucharistie donne à l'âme la force d'éviter tout péché mortel, qui seul fait perdre la vie de l'âme. — Si l'âme n'avait pas la grâce sanctifiante, l'Eucharistie la lui donnerait-elle ? — Si un chrétien était en état de péché mortel, et croyait être en état de grâce de bonne foi, on croit communément que l'Eucharistie produirait en lui la grâce sanctifiante ; mais s'il était de mauvaise foi, il commettrait un sacrilège en recevant l'Eucharistie en cet état.

Comment l'Eucharistie augmente-t-elle la grâce ? — A peu près comme la nourriture corporelle augmente et développe la vie du corps, comme l'instruction augmente et perfectionne la vie de l'intelligence. — Quels sont les effets de cette augmentation de grâce ? — De même que quand la vie du corps est augmentée tous les organes du corps sont développés et fortifiés, ainsi, lorsque la vie surnaturelle est augmentée en nous, toutes les vertus surnaturelles sont augmentées dans la même proportion. — Comment cela ? — Parce que la communion nous unit de plus en plus à la nature divine, et nous fait participer de plus en plus aux perfections divines.

Montrez-nous comment l'Eucharistie développe et perfectionne la vertu de foi ? — L'Eucharistie communique l'esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de lumière et d'intelligence ; il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Or, de même qu'en ajoutant la lumière du soleil à la clarté d'un flambeau, il résulte une grande abondance de lumière, en unissant l'esprit de Jésus-Christ, le soleil des intelligences à notre esprit, notre âme doit être inondée de clarté. — Comment Jésus-Christ a-t-il donné à ses apôtres l'intelligence des Écritures ? — Il a soufflé sur eux et leur a communiqué son Esprit. — Quand les disciples d'Emmaüs ont-ils reconnu Jésus-Christ ? — A la fraction du pain, c'est-à-dire à la communion. — Que représentait la colonne de nuée et de feu qui dirigeait le peuple hébreux dans le désert ? — Jésus-Christ, qui dans l'Eucharistie se donne tout entier à chaque fidèle pour le diriger dans le désert de cette vie.

Comment l'Eucharistie augmente-t-elle la vertu d'espérance ? — En ce qu'elle est le gage de la gloire ; nous possédons Dieu par l'Eucharistie aussi réellement que les saints dans le ciel. — Qu'est-ce qui nous

donne sur la terre l'espérance de la possession d'un bien ? — Deux choses : un titre authentique, comme un contrat ou un testament revêtu de toutes les formalités ; puis une prise de corps, ou un commencement de possession. — Quels sont nos titres à la possession du ciel ? — Le premier est la promesse de Dieu, consignée dans le Testament qu'il a fait à notre profit et qu'il a signé de son sang ; le second est une prise de corps ou la possession par la communion ; les saints se nourrissent de Dieu dans le ciel, mais en le voyant face à face, et les fidèles s'en nourrissent sur la terre dans l'Eucharistie sous des voiles sacrés ; les uns et les autres possèdent le même Dieu.

Comment l'Eucharistie augmente-t-elle la vertu de charité ? — Parce que Dieu est charité ; en communiant nous recevons la charité elle-même et le principe de toute charité ; nous plaçons dans notre âme le foyer de l'amour divin ; comment n'en serait-elle pas embrasée ? — Pourquoi Jésus-Christ se donne-t-il à nous dans l'Eucharistie ? — Pour nous communiquer son esprit et son cœur, sa nature divine et ses perfections, pour s'unir à nous, corps à corps, esprit à esprit et cœur à cœur.

Quel est le cœur de Jésus-Christ ? — C'est un cœur brûlant d'amour pour la gloire de son Père et pour le salut des âmes. — Se peut-il que, placé à côté d'un tel cœur, le nôtre n'en reçoive pas une ardeur nouvelle ? — Non, pas plus qu'un fer mis au feu ne saurait y résister sans devenir brûlant comme le feu. — Qu'ont éprouvé les disciples d'Emmaüs pendant que Jésus leur expliquait les prophéties touchant le Messie ? — Un feu divin embrasait leur cœur. Si quelques paroles tombant de la bouche du Sauveur sur le cœur de ses disciples étaient capables de l'échauffer si ardemment, que sera-ce quand son cœur sera tellement uni au nôtre qu'il ne formera plus qu'une même chose ?

Quel est l'apôtre qu'on nomme l'apôtre de la charité ? — C'est saint Jean l'évangéliste. — Où a-t-il puisé la charité qu'il a répandue dans ses écrits ? — Dans le cœur de Jésus sur lequel il eut le bonheur de reposer sa tête après la dernière cène. — Que concluez-vous de là ? — Que si le cœur de Jean a été rempli d'une si ardente et si divine charité pour s'être reposé un moment sur le sein adorable du Sauveur, que sera-ce de notre cœur, en recevant le Cœur même de Jésus-Christ ?

Comment l'Eucharistie augmente-t-elle la vertu de prudence ? — Parce que nous recevons dans la communion la sagesse vivante et éternelle de Dieu, et cette sagesse nous éclaire et nous fait choisir les moyens les plus propres à notre sanctification. — Quelles preuves en avez-vous ? — La conduite des apôtres et des martyrs ; lorsque les magistrats les interrogent, ils répondent avec une sagesse admirable, et il n'est précautions qu'ils ne prennent pour éviter jusqu'à l'apparence même du péché.

Rapportez les paroles de sainte Afre. — Livrée d'abord à tous les mauvais penchants, cette sainte fut conduite devant le juge, nommé Gaïus, qui lui dit : « Sacrifiez aux Dieux ; il vaut mieux vivre que de mourir dans les tourments. — J'ai été une grande pécheresse avant de connaître Dieu, répondit Afre ; mais je n'ajouterai point de nouveaux crimes à ceux que j'ai eu le malheur de commettre, en faisant ce que vous exigez de moi. — Allez au temple et sacrifiez. — Jésus-Christ est mon Dieu, je l'ai toujours devant les yeux, sans cesse je lui confesse mes péchés, et parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je désire me sacrifier moi-même pour la gloire de son nom, afin que ce corps que j'ai tant de fois souillé puisse être purifié par les tourments. — Je sais que vous êtes

une femme de mauvaise vie. Sacrifiez donc, car vous ne pouvez prétendre à l'amitié du Dieu des chrétiens. — Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit qu'il était descendu du ciel pour sauver les pécheurs. L'évangile rapporte qu'il permit à une courtisane comme moi de lui arroser les pieds de ses larmes, et qu'il lui pardonna ses péchés ; loin de rejeter les pécheurs, il s'entretenait familièrement avec eux et mangeait à leur table. — Sacrifiez, afin d'avoir beaucoup d'amants qui puissent vous enrichir. — Je renonce pour toujours à un semblable gain. J'ai foulé aux pieds tous les biens que j'ai acquis de la sorte. Les pauvres d'entre nos frères n'ont pas voulu les accepter, quoique je leur dise que je les leur donnais, afin qu'ils priassent Dieu pour moi. — Jésus-Christ ne voudra point de vous. C'est en vain que vous le regardez comme votre Dieu, une courtisane ne peut jamais être appelée chrétienne. — Je l'avoue, je ne mérite pas le nom de chrétienne, mais Jésus-Christ m'a fait la grâce de m'admettre au nombre de ceux qui croient en lui. — Sacrifiez aux Dieux, et je vous sauverai. — J'ai pour Sauveur Jésus-Christ qui sur la croix promit le paradis au larron qui confessa sa divinité. — Sacrifiez, ou je vous ferai fouetter en présence de vos amants. — Il n'y a que le souvenir de mes péchés qui puisse me causer de la confusion et de la douleur. — Sacrifiez, encore une fois ; j'ai honte de disputer si longtemps avec une femme comme vous. Si vous n'obéissez, je vous ferai mourir. — C'est ce que je désire, si toutefois je suis digne de sacrifier ma vie pour mon Dieu. — Si vous refusez encore de sacrifier, je vais ordonner qu'on vous tourmente, puis je vous ferai brûler vive. — Que ce corps, qui a été souillé de tant de crimes, souffre mille tourments, il les mérite ; mais mon âme restera pure, et jamais l'on ne me verra offrir de l'encens aux démons. »

Alors le juge la condamna à être brûlée vive. Au milieu du supplice, Afre, levant au ciel ses yeux baignés de larmes, fit cette prière : « Jésus, Dieu tout-puissant, qui êtes venu sur la terre pour appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence, daignez accepter mes souffrances en expiation de mes crimes ; puisse ce feu temporel me délivrer de celui qui doit brûler à jamais les corps et les âmes. Je vous rends grâces, ô Seigneur Jésus, de ce que vous daignez me recevoir comme une hostie immolée à la gloire de votre nom, vous qui vous êtes offert sur l'autel de la croix comme une victime d'expiation pour les péchés du monde, vous qui, quoique innocent, avez voulu mourir pour les pécheurs. Je vous offre ma vie en sacrifice, ô mon Dieu, qui vivez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. *Amen.* » Cette prière finie, elle expira.

Dans cette conduite, dans ces nobles paroles, on voit éclater tout à la fois la prudence, l'humilité, la justice, la force, la tempérance, la confiance en Dieu, la charité ; ni l'or, ni l'argent, ni les plaisirs, ni les tourments ne peuvent l'empêcher de se sacrifier pour son Dieu.

A quoi les saints Pères attribuent-ils la force dont les martyrs ont donné des preuves si éclatantes ? — A la réception de la sainte Eucharistie. Saint Ambroise, dans un de ses discours, s'adressant à saint Laurent, martyr, s'écrie : « D'où vous vient donc, ô illustre martyr, ce courage inexplicable qui vous fait supporter les plus affreux tourments comme si vous étiez insensible ? Le feu consume vos membres, et vous bravez le tyran et ses bourreaux. Ah ! c'est que vous avez reçu dans la sainte communion le Dieu fort et puissant, c'est que son sang coule dans vos veines. »

Saint Jean Chrysostome dit que les chrétiens, après

avoir communié, étaient terribles au démon et ressemblaient à des lions qui respirent la flamme. — L'Eucharistie produit-elle les mêmes effets dans les chrétiens de nos jours ? — Oui, elle leur imprime une force surnaturelle pour repousser les efforts de leurs ennemis visibles et invisibles ; elle modère la violence des passions et tempère l'ardeur de la concupiscence.

Comment l'Église explique-t-elle les effets de l'Eucharistie ? — « Notre Sauveur, dit le concile de Trente, étant près de quitter ce monde pour aller à son Père, institua ce sacrement dans lequel il répandit pour ainsi dire toutes les richesses de son amour envers les hommes, perpétuant la mémoire de ses merveilles, et il nous commanda d'honorer sa mémoire et d'annoncer sa mort en le recevant, jusqu'à ce qu'il vienne lui-même juger le monde. Il a voulu aussi que ce sacrement fût reçu comme la nourriture spirituelle des âmes, qu'il les entretînt et les fortifiât en les faisant vivre de la propre vie de Celui qui a dit : « Celui qui me mange vivra aussi pour moi », et comme un antidote par lequel nous fussions délivrés de nos fautes journalières et préservés des péchés mortels. Il a voulu de plus qu'il fût le gage de notre gloire future et de notre bonheur éternel, et enfin le symbole de l'unité de ce corps, dont il est lui-même le chef, et auquel il a voulu que nous fussions unis et attachés par le lien de la foi, de l'espérance et de la charité, comme des membres étroitement serrés et joints ensemble, afin qu'ayant tous un même langage, il n'y ait point de schisme parmi nous. »

Que remarquez-vous dans cette doctrine ? — Je remarque : 1° que l'Eucharistie renouvelle la mémoire de la passion et de la mort de Jésus-Christ, et fournit le moyen d'honorer Dieu comme Jésus-Christ l'a honoré

sur la croix ; 2° que c'est un sacrement qui fait vivre les chrétiens de la vie divine ; 3° que c'est un antidote ou un remède qui préserve des péchés mortels et délivre des péchés véniels ; 4° qu'elle est le gage du bonheur éternel et de la gloire future ; 5° qu'elle est le symbole de l'union qui doit régner entre tous les chrétiens.

Qu'est-ce qu'un gage ? — C'est un objet donné comme assurance de l'abandon d'un autre que l'on promet. — Comment savez-vous que l'Eucharistie est un gage de la vie éternelle ? — Jésus-Christ l'a dit expressément : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour. » Ainsi le chrétien, par l'Eucharistie, possède sous des voiles mystérieux la substance divine qui constitue la vie éternelle.

Comment l'Eucharistie est-elle le gage de la résurrection glorieuse ? — Parce que la chair de Jésus-Christ est une chair vivante et vivifiante, qu'elle est pour le corps un germe d'immortalité qui le fera ressusciter un jour glorieux et incorruptible, en sorte que, comme la mortalité est entrée dans la nature humaine par un fruit défendu, la vie et l'immortalité lui sont rendues par un autre fruit et un autre aliment.

Quels sont en résumé les fruits de l'Eucharistie dans le chrétien ? — A peu près les mêmes que ceux que Jésus-Christ a produits étant sur la terre ; elle rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ; la vie aux morts, la santé aux malades, la force aux faibles, etc., mais dans l'ordre moral.

Comment l'Eucharistie est-elle le symbole de l'union qui doit régner entre les fidèles ? — « Parce que, dit saint Paul, en mangeant le même pain, nous ne formons plus qu'un seul corps. » — Comment les Docteurs expliquent-ils ce merveilleux effet ? — De même que le pain et le vin forment comme une seule et unique

chose, ainsi les fidèles deviennent comme une même chose par l'Eucharistie. Les grappes et les grains de raisin sont différents les uns des autres ; mais après qu'on les a foulés dans le pressoir, et qu'on a ôté ce qui n'est pas du vin, on ne peut plus distinguer ce qui vient d'une grappe ou d'un grain de ce qui est produit par une autre grappe ou une autre grain. Chaque goutte ressemble parfaitement aux autres gouttes et toutes ensemble elles ne forment plus qu'un seul tout. Les épis et les grains de froment diffèrent les uns des autres : mais après qu'ils ont été écrasés sous la meule du moulin et qu'ils ont perdu tout ce qui en eux n'est pas de la farine, les grains se ressemblent tous et forment un seul pain. Ainsi, les chrétiens, en communiant, doivent se dépouiller de tout ce qui est opposé à l'esprit de Jésus-Christ, et lorsqu'il n'y a plus rien que de divin en eux, ils forment un seul tout avec Jésus-Christ.

Qu'y a-t-il dans le chrétien qui soit plus particulièrement opposé à l'esprit de Jésus-Christ ? — C'est l'orgueil, la cupidité et la sensualité.

Comment l'Eucharistie détruit-elle l'orgueil ? — En ce qu'elle communique l'esprit de Jésus-Christ qui est un esprit d'humilité. — L'Eucharistie n'est-elle pas par elle-même une grande leçon d'humilité ? — C'est la plus frappante : pour se faire homme, le Fils de Dieu s'est dépouillé de sa majesté infinie, et il s'est anéanti jusqu'à mourir sur une croix entre deux voleurs ; mais il descend plus bas dans l'Eucharistie ; il devient pour ainsi dire, le frère d'un grain de poussière ; il est au dernier degré de l'existence. Or, Jésus aime ceux qui lui ressemblent ; nous devons donc nous humilier et nous anéantir comme lui.

Quelle est la vertu qui découle de l'humilité ? — L'obéissance. — Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'est-

il pas un parfait modèle d'obéissance ? — Oui, il obéit aux méchants comme aux bons. A la parole d'un prêtre sacrilège, il se rend présent entre ses mains; il entre dans le cœur de ceux qui le reçoivent en état de péché mortel. — L'Eucharistie doit donc faire disparaître la première cause des divisions? — Oui, l'esprit d'orgueil et de révolte qu'elle remplace par l'esprit d'humilité et d'obéissance.

Comment l'Eucharistie détruit-elle la cupidité ? — En communiquant l'esprit de Jésus-Christ qui est un esprit de pauvreté, de charité et de dévouement. — Pourquoi Jésus-Christ s'est-il fait pauvre ? — Pour nous enrichir. — Est-ce par intérêt qu'il est venu pour nous sauver? — Non c'est uniquement par amour pour nous. — Qu'a-t-il donné pour notre rançon ? — Il a tout sacrifié, repos, santé, honneur, vie, et il se donne tout entier à chaque fidèle.

Quel est le principal commandement du Sauveur ? — C'est de nous aimer les uns les autres comme il nous a aimés. — Est-il possible qu'un chrétien reçoive dignement l'Eucharistie sans éprouver un vif désir d'imiter Jésus-Christ, de pratiquer comme lui les vertus de pauvreté, de charité et de dévouement ? — Non, l'expérience prouve qu'elle est la source de ces vertus. — Quelles sont en général les personnes en qui l'on remarque un plus grand détachement des biens de la terre, plus de charité et de dévouement ? — Ce sont celles qui communient le plus souvent.

Il y a quelques années, un prince protestant, touché du dévouement des sœurs hospitalières qui soignent les malades dans un hôpital à Berlin, disait à un catholique : « Je ne m'explique pas le dévouement de vos sœurs. Nous avons aussi des infirmières religieuses auxquelles un de nos ministres fait de fréquentes instructions pour les encourager dans l'accomplissement

de leur charitable mission ; et cependant elles remplissent leurs fonctions comme des gens à gages. Vos sœurs, au contraire, reçoivent peu d'instructions, et on les voit soigner leurs malades avec une tendresse maternelle et un dévouement sans bornes. » Le catholique lui répondit : « Vous avez raison, Monsieur, mais si nos sœurs n'ont pas des instructions aussi fréquentes que vos infirmières, elles ont, pour entretenir en elles le feu de la charité, un moyen que vous n'avez pas. Trois ou quatre fois par semaine elles reçoivent Celui qui est la charité même et qui s'est immolé pour le salut de tous. C'est ce qui leur inspire ce beau dévouement pour leurs malades. »

Comment l'Eucharistie détruit-elle l'égoïsme ? — En communiquant l'esprit de Jésus-Christ qui est un esprit de mortification et de pénitence, suivant ces paroles de saint Paul : « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses convoitises. » — Quelle preuve en avez vous encore ? — La conduite des apôtres, des martyrs et de tous les pénitents qui ont illustré l'Église. — Quels sont parmi les chrétiens les hommes les plus mortifiés ? — En règle général, ceux qui communient le plus souvent.

Comment se maintient le monde matériel ? — Par la combinaison de deux forces, la force d'attraction et la force de répulsion. S'il n'y avait que la force d'attraction, tous les mondes, les astres, les planètes, se réuniraient pour ne plus former qu'une masse immense ; et s'il n'y avait que la force de répulsion, ils s'en iraient se perdre dans l'espace ou le vide. Mais au moyen des deux forces combinées, l'ordre et l'harmonie se maintiennent. — Comment se maintient l'ordre moral ? — Par la vertu toute puissante de l'Eucharistie. Il y a dans les cœurs une force qui les éloigne les uns des autres et les rend ennemis les uns des autres : laissés à

eux-mêmes, ils se livrent à tous les désordres, c'est l'anarchie ; mais l'Eucharistie est la force d'attraction qui rapproche les cœurs les uns des autres et maintient l'harmonie entre tous. — Mais cette vertu de l'Eucharistie est invisible ? — La force d'attraction et de répulsion le sont également, et cependant tous les savants les admettent.

Homère et les anciens poètes disaient que Jupiter avait une chaîne d'or si merveilleuse et si puissante, que par elle il pouvait enlever la terre et la joindre à la plus haute sphère du ciel, en liant par des chaînons les dieux aux hommes et les hommes aux dieux. Ce sont là comme des ombres de nos vérités et des présages de nos mystères ; car il y a une chaîne admirable, composée de trois chaînons, par laquelle le Père éternel lie la nature humaine, le corps et l'âme à l'essence suprême de sa divinité. Le premier chaînon est la communication de la substance de Dieu le Père à son Verbe selon ces paroles : « Le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu. » Les ariens ont voulu briser ce chaînon.

Le second est l'incarnation du Verbe, selon ces paroles : « Et le Verbe s'est fait chair, » ou la communication de la nature divine à la sainte humanité de Jésus-Christ, de manière qu'il y a union personnelle entre les deux natures. Les nestoriens ont essayé de rompre ce second chaînon.

Enfin le troisième est la communication de la substance divine à chaque chrétien par le sacrement de l'Eucharistie, selon ces paroles : « Et il a habité en nous. » Les protestants ont essayé de briser ce troisième chaînon. Jésus-Christ a anéanti ces trois hérésies par ces quelques mots dans la prière qu'il fit à son Père, la veille de sa mort : « Je suis en eux et vous êtes en moi, afin qu'ils soient en nous une même chose. » *Ego in eis, et tu in me, ut et ipsi in nobis unum sint.*

Ainsi par ces trois chaînons, nous sommes substantiellement unis à l'essence de Dieu, même dès cette vie.

Écoutez saint François de Sales qui nous dit : « Communiez le plus souvent que vous pourrez avec l'avis de votre père spirituel. Et croyez-moi, si le corps prend les qualités des aliments dont il se nourrit habituellement, ... vous verrez que, nourrissant souvent votre âme de l'auteur de toute beauté et bonté, de toute sainteté et pureté, elle deviendra à ses yeux toute belle, toute bonne, toute pure et toute sainte. »

Un homme qui ne se nourrirait que d'oranges répandrait partout l'odeur de l'orange. Ainsi celui qui se nourrit souvent de Jésus-Christ dans l'Eucharistie doit aussi répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ; ses pensées, ses paroles et ses actions sont toutes parfumées de la suavité et de la sainteté de Jésus-Christ.

Peut-on, sans communier sacramentellement, obtenir quelques-uns de ces avantages ? — Oui, en communiant spirituellement. — Qu'est-ce communier spirituellement ? — C'est avoir un désir ardent de recevoir Jésus-Christ et de s'unir à lui dans l'Eucharistie. — Comment doit-on faire cette communion spirituelle ? — Avec le même esprit, la même foi et les mêmes dispositions que si l'on communiait réellement. — Quand faut-il communier spirituellement ? — On peut le faire en tout temps, mais particulièrement lorsqu'on prie Dieu, qu'on entend ou qu'on lit la parole de Dieu, qu'on assiste à la sainte messe et qu'on donne le sacrement de l'Eucharistie.

Tous ceux qui communient reçoivent-ils les avantages dont nous avons parlé ? — Non, il n'y a que ceux qui communient avec les dispositions nécessaires.

TREIZIÈME SOIRÉE.

DES DISPOSITIONS A LA COMMUNION.

Quelles sont les dispositions nécessaires pour bien communier ? — Il y a deux sortes de dispositions : les unes regardent l'âme et les autres le corps. — Quelles sont les dispositions qui regardent le corps ? — Il faut être à jeun depuis minuit et paraître à la sainte table avec beaucoup de modestie et de respect.

Qu'est-ce qu'être à jeun ? — C'est n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit. — Pourquoi faut-il être à jeun pour communier ? — Par respect pour l'Eucharistie ; il ne convient pas qu'il entre dans la bouche des chrétiens des aliments ordinaires avant le corps et le sang adorables de Jésus-Christ. — L'Eucharistie ayant été instituée après la cène, pourquoi n'est-il pas permis aujourd'hui de communier, après avoir bu et mangé comme faisaient les premiers fidèles ? — Parce que l'Église l'a défendu à cause des abus qui se glissaient dans les repas de charité qui avaient lieu avant la communion.

Qui a établi la loi du jeûne eucharistique ? — Ce sont les apôtres. — Une goutte d'eau ou une mie de pain, avalée sans réflexion, serait-elle un obstacle à la communion ? — Oui, si on les avait prises par manière d'aliments ; mais si c'était une goutte d'eau mêlée à la salive, ou une mie de pain ou toute autre parcelle d'aliment qui, du repas de la veille serait restée entre les dents et qu'on avalerait avec la salive, elle ne serait pas considérée comme nourriture prise à dessein et n'empêcherait point la communion.

En quoi consistent la modestie et le respect qu'on doit faire paraître à la sainte table ? — Ils consistent à

être à genoux, et à avoir un extérieur le plus modeste, le plus recueilli et le plus respectueux qu'il soit possible, parce que le corps doit exprimer les sentiments du cœur. — En quoi doit paraître la modestie à l'extérieur? — Dans les habits et les ornements de la tête, qui doivent être propres comme il convient au respect du sacrement, à la sainteté de l'église et à l'assemblée des fidèles, mais sans faste et sans vanité : être vêtu autrement est indigne d'un chrétien en tout temps, à plus forte raison au moment où il s'assoit à la table d'un Dieu. — A quoi peut-on reconnaître qu'on a l'extérieur recueilli et respectueux ? — A l'air du visage, à la disposition des yeux et à la contenance du corps.

Ne peut-on jamais communier sans être à jeun ? — Non, si ce n'est qu'étant dangereusement malade, on reçoive l'Eucharistie en viatique.

A quoi un malade doit-il faire attention pour communier en viatique ? — Il doit prendre garde qu'il n'ait quelque indisposition qui provoque le vomissement.

Quelles sont les dispositions qui regardent l'âme ? — Les dispositions qui regardent l'âme sont la pureté de conscience et la dévotion du cœur.

Pourquoi faut-il être en état de grâce pour bien communier ? — Parce que l'Eucharistie est un sacrement des vivants, et que, comme le corps ne peut prendre de nourriture s'il n'est vivant, de même l'âme ne peut recevoir l'Eucharistie qui est sa nourriture, si elle n'a la grâce sanctifiante ou la vie surnaturelle et divine. — Qu'arrive-t-il quand un homme prend un repas substantiel avec un estomac malade ? — Il devient plus malade encore et court risque de perdre la vie. — Qu'arrive-t-il quand un chrétien communie en état de péché mortel ? — Il se rend plus malade ou plus coupable encore et s'expose à la damnation éternelle.

En quoi consiste la pureté de conscience ? — La

pureté de conscience consiste à être en état de grâce ou exempt de péché mortel.

L'état de grâce et l'exemption du péché mortel sont-ils une même chose ? — Oui, parce que dans l'état actuel, Dieu ne remet jamais le péché mortel sans répandre dans l'âme la grâce sanctifiante.

Que doit faire celui qui doute s'il est en état de grâce ? — Il doit avant de communier consulter son confesseur. — Et si son confesseur est absent ? — Il doit s'adresser à tout autre prêtre. — Mais si ces doutes reviennent sans cesse ? — Il doit les exposer à son directeur et suivre ses avis avec docilité. S'il lui dit de les mépriser, il doit s'approcher de la sainte table avec confiance, ce ne sont que des scrupules excités par le démon pour l'empêcher de communier, ou de se bien préparer à la communion.

Que doit faire celui qui avant de communier se rappelle avoir oublié un péché grave en confession ? — Il doit, s'il le peut, aller trouver son confesseur, ou bien s'abstenir de la communion. — Ceux qui n'ont commis que des péchés véniels peuvent-ils communier ? — Oui, surtout si ce sont des péchés de faiblesse et s'ils ont la volonté sincère de s'en corriger : c'est spécialement pour eux que Jésus-Christ a institué le sacrement de nos autels ; c'est pour leur donner des forces.

Quelles sont les figures qui, dans l'Écriture, signifient la pureté de conscience ? — Le lit de rosée qui servait comme de nappe pour recevoir la manne ; les tables d'or sur lesquelles on présentait les pains de proposition ; et ces pains ne devaient être mangés que par des personnes chastes et sanctifiées ; la robe nuptiale nécessaire pour assister au festin des noces qu'un roi fit à son fils.

Pourquoi la dévotion du cœur est-elle requise ? — Parce que, comme pour faire un repas qui profite bien

au corps, il ne suffit pas d'être vivant, il faut encore avoir du goût pour la nourriture, éprouver la faim et l'appétit ; de même pour que l'âme trouve sa nourriture dans l'Eucharistie, il ne suffit pas qu'elle ait la vie et la santé, il est nécessaire encore qu'elle ait le goût de cet aliment divin et qu'elle en éprouve la faim.

Quel est l'enseignement de l'Église à ce sujet ? — « Nous voyons, est-il dit dans le catéchisme du concile de Trente, par l'exemple de Notre-Seigneur, que rien n'est plus nécessaire que de bien se préparer à la sainte communion. Lorsqu'il voulut donner à ses apôtres le sacrement de son corps et de son sang, quoiqu'ils fussent déjà purs, il ne laissa pas néanmoins de leur laver encore les pieds : ce qui nous fait comprendre que nous ne devons rien négliger pour être dans une innocence et une pureté d'âme parfaites, lorsque nous voulons recevoir ces mystères sacrés.

« Que les fidèles n'oublient pas d'ailleurs que si l'on reçoit l'abondance des dons de la grâce, quand on participe à ce sacrement avec les saintes dispositions qu'il demande, on n'y trouve au contraire que sa condamnation et sa perte, bien loin d'en tirer aucun fruit, quand on le reçoit sans la préparation nécessaire. Les choses les plus excellentes et les plus salutaires ont cela de propre, qu'elles produisent les plus heureux effets, si l'on s'en sert dans le temps convenable, et qu'elles sont au contraires funestes et pernicieuses, si on en use dans des dispositions qui leur soient contraires. »

Donnez une preuve de cette vérité ? — Les Israélites n'avaient rien de plus précieux que l'arche du Seigneur, et Dieu s'en était servi souvent pour leur faire des grâces signalées. Mais les Philistins s'en étant emparés, elle leur causa une maladie aussi affligeante que honteuse, qui les couvrit d'opprobre. De même aussi la nourriture qui trouve un estomac bien préparé soutient

et fortifi le corps ; mais elle cause des maladies très dangereuses lorsqu'il est rempli de vices et d'humeurs.

Quelle est la première disposition ? — C'est de discerner la table sacrée des tables profanes, et le pain céleste du pain ordinaire, en croyant fermement que l'Eucharistie renferme le vrai corps et le vrai sang du même Dieu que les anges adorent dans le ciel, qui, par ses ordres, fait trembler les colonnes du ciel, dont la gloire remplit le ciel et la terre.

Quelle est la seconde ? — C'est d'être en paix avec les autres, et d'aimer sincèrement et du fond du cœur son prochain. Il faut donc, lorsqu'on va présenter son offrande à l'autel, examiner sérieusement si l'on est dans cette disposition.

Quelle est la troisième disposition ? — C'est d'avoir la conscience pure de tout péché mortel. Le saint concile de Trente a décidé qu'il n'est point permis à celui qui a sur la conscience un péché mortel de recevoir la sainte communion, quelque repentir qu'il croie en éprouver, avant de s'être purifié par la confession, si toutefois il a pu trouver un confesseur.

Quelle est la quatrième disposition ? — C'est de se persuader combien l'on est indigne du bienfait divin que l'on reçoit dans l'Eucharistie. Il faut répéter du fond du cœur les paroles de ce centurion dont Jésus-Christ a dit qu'il n'avait pas trouvé de foi plus grande que la sienne en Israël : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en ma maison*. Chercher au dedans de soi si l'on peut dire avec saint Pierre : *Seigneur, vous savez que je vous aime* ; et se souvenir enfin que celui qui s'était assis à la table du roi sans être revêtu de la robe nuptiale, fut jeté dans une prison ténébreuse pour y être éternellement tourmenté.

En quoi consiste la dévotion du cœur ? — La dévotion du cœur consiste en de vifs sentiments de foi,

d'espérance, d'adoration, de contrition, d'humilité et de désir.

Par quels moyens pouvons-nous exciter ces sentiments dans notre cœur ? — En méditant sur l'excellence du don qui nous est accordé dans le sacrement de l'Eucharistie, et en nous rappelant que nous allons recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ ou Jésus-Christ tout entier. Or, si nous le voyions des yeux du corps entrer chez nous, comme il entra autrefois chez Zachée et chez son ami Lazare, que ne ferions-nous pas pour le bien recevoir ? Cependant c'est le même Dieu qui vient nous visiter, qui entre non plus dans notre maison, mais dans notre cœur.

La foi n'est-elle pas la disposition la plus essentielle ? — Oui ; si nous avons une foi vive en la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, nous sentirons naître dans notre cœur tous les sentiments des autres vertus chrétiennes ; nous aurons une confiance entière, un ardent amour, un regret sincère de nos péchés, une profonde humilité, etc.

N'est-il pas utile de s'aider de quelque bon livre ? — Oui, surtout, lorsque on se sent le cœur froid. Alors on fait bien de lire lentement et affectueusement les prières composées par les saints pour la préparation à la communion. — Ne pouvons-nous pas nous représenter aux pieds de Jésus-Christ comme autrefois saint Pierre, sainte Madeleine, la Chananéenne, la Samaritaine, le centurion, les bergers, les mages, les apôtres, la très sainte Vierge au moment où elle se disposait à communier ? — C'est un excellent moyen de se pénétrer de tous les sentiments de la piété chrétienne.

Suffit-il pour communier tous les huit jours, d'avoir la pureté de conscience et la dévotion du cœur ? — Non, il faut encore être exempt de toute affection au péché véniel.

Que veulent dire ces mots : *être exempt de toute affection au péché véniel*? — Ils signifient avoir la volonté de ne commettre de propos délibéré aucun péché véniel et d'en éviter les occasions. — Est-il nécessaire de ne commettre aucun péché véniel de propos délibéré? — Non, il peut se faire qu'un chrétien soit exempt de tout attachement au péché véniel, quoiqu'il commette de temps à autre des péchés véniels de propos délibéré.

Pourquoi faut-il être exempt de tout attachement au péché véniel? — Parce que l'attachement au péché véniel rend l'âme malade et languissante, et que cet état de langueur et d'infirmité l'expose à communier sans fruit et même indignement. — Pourquoi dites-vous, *et même indignement*? — Parce que le chrétien qui communique avec cet attachement se fait souvent illusion, et regarde comme légères des fautes qui sont presque mortelles; peu à peu, et sans s'en apercevoir, il tombe dans des fautes graves. — Il ne suffit donc pas, pour qu'une communion soit bonne, qu'elle ne soit pas un crime? — Non, il faut encore qu'on ait le désir de se corriger des péchés véniels.

Comment peut-on reconnaître qu'on a pas d'attachement au péché véniel? — Au regret qu'on a de l'avoir commis et aux efforts qu'on fait pour ne plus y retomber. — Que doivent faire ceux qui se sentent certaines affections pour des fautes légères? — Ils doivent les réprimer et les combattre sans cesse; ne rien négliger pour les prévenir par la diligence et la prière, ou les réparer par la pénitence; ranimer dans leur cœur, par de fréquents exercices de piété, le feu de la charité et le désir de la vertu.

Ne vaut-il pas mieux s'abstenir de la communion que de la recevoir, lorsqu'on n'éprouve aucun sentiment de dévotion? — Les saints Docteurs disent que celui qui

s'abstient quelquefois de communier par respect pour Jésus-Christ fait bien, lorsqu'il éprouve de la sécheresse ou de la froideur, mais que celui qui communie dans cet état, par un grand sentiment d'humilité et un vif désir de puiser dans la communion toutes les grâces dont il a si grand besoin pour se soutenir ou avancer dans la vertu, fait encore mieux. — Comment peut-on savoir s'il y a de la piété dans une paroisse? — Par le nombre des communions de chaque année.

Tous ceux qui communient avec les dispositions nécessaires retirent-ils les mêmes fruits de la sainte communion? — Non; on reçoit d'autant plus de grâces que les dispositions sont plus parfaites.

Montrez que c'est là une loi générale? — Partout l'on rencontre l'application de ce principe; ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, l'arbre le mieux cultivé donne le plus de fruits; le champ le mieux préparé donne une plus abondante moisson; l'ouvrier qui se donne plus de peine travaille le mieux; l'élève qui étudie avec le plus d'ardeur fait le plus de progrès. — Pourquoi dites-vous, *toutes choses égales d'ailleurs?* — Parce qu'il y a des terres plus fertiles les unes que les autres, des ouvriers plus habiles, des élèves plus intelligents; ainsi certaines personnes reçoivent plus de grâces que d'autres par un effet de la bonté de Dieu.

Qui sont ceux qui communient indignement? — Ce sont ceux qui communient en état de péché mortel. — Ceux qui communient en état de péché mortel reçoivent-ils véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ? — Oui, ils reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ, de même que Judas les reçut de la main de Notre-Seigneur; mais ils ne reçoivent pas la grâce du sacrement.

Pourquoi reçoivent-ils le corps et le sang de Jésus-Christ? — Parce que Jésus-Christ est toujours dans

l'Eucharistie, quelles que soient les dispositions de ceux qui communient.

Celui qui communie indignement commet donc un grand péché ? — L'indigne communiant commet un horrible sacrilège : il se rend coupable du corps et du sang de Jésus-Christ, comme les Juifs qui l'ont fait mourir ; il mange et boit sa propre condamnation.

Pourquoi la communion indigne est-elle un horrible sacrilège ? — Parce que l'indigne communiant est sous l'empire du démon, qu'il reconnaît pour son maître, puisqu'il lui obéit de préférence à Jésus-Christ ; le démon est assis dans son cœur comme sur un trône, et le chrétien place Jésus-Christ sous les pieds du démon. — A quoi peut-on comparer ce crime ? — Rien sur la terre ne lui est comparable. C'est un acte plus criminel que celui que ferait l'impie, en jetant la sainte Eucharistie dans la boue ; que celui que ferait un enfant qui livrerait son père, les pieds et les mains liés, à un barbare qui lui ferait endurer tous les tourments et lui marcherait sur la tête par mépris ; que celui de Judas qui a trahi Jésus-Christ. — Est-ce que Jésus-Christ meurt de nouveau ? — Non, mais le démon l'insulte et le méprise comme ont fait les Juifs durant sa passion et à sa mort.

Comment le P. Bridaine faisait-il comprendre l'énormité de ce crime ? — De la manière suivante : « Il y avait, disait-il, bien loin d'ici, un jeune homme d'une très noble famille, et qui jouissait dans tout le pays, d'une parfaite réputation ; il faisait la gloire et les délices de ses parents. Il arriva que d'autres gens de son âge avec lesquels il n'avait aucune liaison, se compromirent de la manière la plus grave dans une très mauvaise affaire avec sa propre famille, qui voulut absolument en avoir justice. On leur fit leur procès, et ils furent condamnés à mort. La désolation était uni-

verselle dans la ville, où ils devaient subir leur triste sort au milieu de la place publique.

Notre charitable jeune homme en fut touché, et, ne voyant point d'autre moyen d'obtenir leur grâce, poussé par son bon cœur, il sut si bien s'y prendre que par un effort de la générosité la plus extraordinaire, il intervint comme partie principale dans ce procès criminel, en se substituant lui-même à cette troupe de malheureux. Il faut dire encore qu'il était le fils unique du seigneur du lieu. Il poussa donc la charité jusqu'à se faire charger juridiquement et à se charger par son propre fait de toute la responsabilité du crime qu'ils avaient commis, paraissant ainsi l'unique criminel aux yeux de la justice; de sorte que les juges ne virent plus et ne durent effectivement plus voir que lui seul à poursuivre et à punir.

On l'admira, on le plaignit. Mais la rigueur des formes et la lettre de la loi obligèrent les magistrats à prononcer contre lui, quoiqu'à regret, un arrêt de mort. Ce fut une consternation générale. Le jour de l'exécution fut fixé au lendemain. Par une disposition de la Providence, le bourreau fut frappé de mort subite, au moment où il allait exécuter le condamné. On s'écria que c'était une marque visible de la volonté de Dieu, qu'il fallait faire grâce au pauvre patient, victime volontaire du dévouement le plus héroïque; tous les cœurs déchirés poussèrent à la fois le même cri en sa faveur.

Mais tout à coup un autre jeune homme fit entendre sa voix; c'était l'un des complices impliqués dans le même procès criminel et auquel un si beau sacrifice venait de sauver la vie. « Personne ne se présente dit-il, pour dresser l'échafaud; eh bien je m'en charge; il n'y a pas de bourreau, j'en ferai les fonctions. »

Tout le monde frissonnait d'horreur, comme nous tous tant que nous sommes ici présents, en entendant

une proposition si barbare, que les juges n'étaient pas en droit de rejeter. Il se mit à l'œuvre et la sentence fut exécutée.

Vous frémissez, mes frères ; à la bonne heure ! Mais je suppose que vous me comprenez. Ce jeune homme, si intéressant, qui vient de mourir en quelque sorte devant vous pour le salut de ses frères, savez-vous qui c'est ? C'est Jésus-Christ en son état de victime toujours vivante dans le sacrement de l'Eucharistie. Et ce bourreau d'office, qui est-il ? C'est vous tous, pécheurs sacrilèges qui m'écoutez. Jésus-Christ, votre Rédempteur et le mien, s'était donné pour vous une seconde vie par le prodige de son amour ; il semblait pour toujours à l'abri d'une nouvelle mort dans ce tabernacle. C'est vous tous, malheureux Judas, c'est vous qui avez renouvelé son supplice après sa résurrection ; c'est vous qui, par vos communions en état de péché mortel, avez dit, sinon en paroles, au moins par le fait, ce qui est pis encore : « Tirez Jésus-Christ du fond de ce sanctuaire où il est caché sous les voiles Eucharistiques ; livrez-le moi sur cette table sainte. C'est moi qui vais le crucifier de nouveau : c'est moi qui élèverai sa croix sur un calvaire ; c'est moi qui serai son bourreau. »

Saint Cyprien, évêque de Carthage, rapporte plusieurs punitions exemplaires de l'indigne réception de l'Eucharistie.

Une jeune fille qui avait mangé des viandes immolées aux idoles, se présenta pour recevoir l'Eucharistie ; ce ne fut pas pour elle une nourriture, mais un poison. Le sang du Seigneur demeura entre son gosier et son estomac, de sorte qu'il l'étouffait ; ainsi opprimée par son crime, après plusieurs tremblements et convulsions, elle tomba morte sur la place.

Une autre femme, ayant ouvert avec des mains impures l'armoire où elle avait mis la sainte Eucharistie,

il en sortit une flamme qui l'empêcha d'y toucher.

Un homme souillé du même crime, ayant eu la hardiesse, après la célébration du sacrifice, d'en prendre sa part avec les autres, ne put manger ni toucher le Saint du Seigneur, et trouva qu'il n'avait que de la cendre dans la main.

« Ces exemples, ajoute saint Cyprien, font voir que ce qu'on reçoit du prêtre est non seulement inutile pour le salut, mais encore nuisible, lorsqu'on le reçoit indignement. Que le coupable ne se croie pas en sûreté, parce que son supplice est différé, mais qu'il croie, au contraire, que la vengeance de Dieu est d'autant plus grande qu'elle vient plus tard. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous, dit saint Paul aux Corinthiens, beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort. Ils ne sont pas demeurés impunis même* dès ce monde, quoique le jour de la punition ne soit pas encore venu. Dieu en châtie quelques-uns dès cette vie, afin que les autres deviennent sages. »

Nous pourrions vous citer quelques exemples : ainsi celui de Lothaire, empereur, et de ses officiers, qui se présentèrent pour communier de la main du pape après lui avoir fait un faux serment, et qui moururent tous d'une fièvre brûlante, avant même qu'ils fussent de retour dans leur patrie.

Naguère, dans une ville de France, un enfant eut l'audace de faire sa première communion en état de péché mortel. Il fut renversé tout à coup après avoir reçu la sainte hostie. Il perdit la connaissance et la parole; on lui prodigua tous les secours pour le rappeler à lui. Après la messe son confesseur s'empresse de le voir, il l'appelle, point de réponse: il l'appelle encore et lui adresse les plus tendres paroles. Ce malheureux enfant desserre enfin ses lèvres livides et

fait entendre ces paroles: *J'ai commis un sacrilège!* il se tourne vers la muraille et il expire.

Que doivent faire avant de communier ceux qui se reconnaissent coupables de péché mortel? — Ils doivent faire une bonne confession et ne se présenter à la communion que lorsque le confesseur le juge convenable. — Qu'est-ce à dire une bonne confession? — Une confession de tous les péchés mortels dont on est coupable, faite avec sincérité et un vrai repentir. — Pourquoi ne faut-il se présenter à la communion que lorsque le confesseur le juge convenable? — Parce que le confesseur peut seul connaître si la communion sera fructueuse. Comme un homme qui revient d'une maladie mortelle ne peut encore user d'aliments fortifiants, de viandes solides; de même l'âme, quoique rendue à la vie par l'absolution, n'est pas toujours assez forte pour recevoir aussitôt la sainte Eucharistie; elle peut avoir besoin de certains exercices pour s'y préparer.

Il est très important pour vous, mes enfants, de vous mettre en garde contre la communion sacrilège. N'approchez jamais de la sainte table, si vous avez quelque péché mortel sur la conscience. Peut-être seriez-vous tombés dans quelque faute honteuse que vous n'osez déclarer à votre confesseur: pour vous déterminer à dire franchement la vérité, employez les moyens suivants: 1^o Méditez sur l'énormité d'une communion sacrilège; saint Paul enseigne que l'indigne communicant crucifie de nouveau Jésus-Christ: or, si Jésus-Christ était devant vous en personne, oseriez-vous vous saisir de lui, l'attacher à la croix, lui planter une couronne d'épines sur la tête, lui enfoncer des clous dans les pieds et dans les mains, lui percer le cœur etc.? 2^o Rappelez-vous qu'en cachant un péché vous n'en dérobez pas la connaissance à Dieu qui sonde votre cœur et

que ce péché sera révélé à la face du ciel et de la terre au jour du jugement. 3^o Pensez que Dieu ne vous accordera peut-être pas le temps ni la grâce de faire pénitence de ce péché, et vous voilà perdu pour jamais. 4^o Priez Dieu, priez la sainte Vierge, votre patron, votre ange gardien, pour obtenir la force de vaincre votre répugnance; et faites à cette intention le chemin de la croix. 5^o Enfin, si vous ne vous sentez pas encore le courage de déclarer ce maudit péché, priez votre confesseur de vous interroger et dites-lui que vous avez encore sur la conscience des choses que vous n'osez déclarer. Alors il vous questionnera, et vous aurez soin de lui répondre en toute sincérité.

QUATORZIÈME SOIRÉE.

PRATIQUE DE LA COMMUNION.

Est-il à propos de se préparer à la communion quelques jours avant de la recevoir? — Il est très à propos de se préparer à la communion, pendant quelques jours, par la prière, le recueillement et le retranchement des plaisirs même permis.

Pourquoi est-il à propos de se préparer ainsi à la communion? — Parce que de même qu'il convient d'employer quelques jours pour préparer un appartement destiné à recevoir un grand personnage, à plus forte raison est-il juste d'employer au moins quelques jours pour recevoir dignement le Seigneur du ciel et de la terre. — Comment prépare-t-on un appartement pour y recevoir un grand roi? — On l'approprie de son

mieux, on y met de beaux meubles, et on ferme la porte pour empêcher les curieux d'y entrer.

Comment le chrétien doit-il préparer son cœur pour y recevoir son Dieu? — De la même manière : il doit purifier son cœur, en ôter toute espèce de péchés, les affections terrestres et toutes les imperfections qui peuvent s'y trouver; c'est ce qu'il fait par la confession, par des actes de mortification et de pénitence, et aussi par la prière, en excitant dans son cœur les plus vifs sentiments de contrition. — De quoi peut-il orner son cœur? — De toutes les vertus chrétiennes. — S'il ne les possède pas, que fera-t-il? — De même qu'un pauvre s'adresse à un riche pour emprunter les meubles qui ornent son appartement pour l'arrivée d'un roi, ainsi un chrétien doit s'adresser à Jésus-Christ, à la sainte Vierge, aux Anges et aux Saints pour obtenir une part de leurs mérites et de leurs vertus qui orneront son âme pour la communion; c'est pourquoi il doit prier beaucoup et avec ferveur. — Pourquoi doit-il être recueilli? — Parce qu'on doit fermer la porte d'un appartement qu'on vient d'approprier et d'ornez, de crainte que des curieux ne viennent le salir.

Comment faut-il passer la veille et le matin du jour où l'on doit communier? — Il faut veiller sur ses sens, détourner son esprit des objets qui pourraient le distraire, et ne s'occuper que de la grande action qu'on va faire. — Quelles pratiques peuvent aider à communier avec ferveur? — Il faut : 1^o faire chaque communion avec le même zèle que la première, et avec la même précaution que si elle devait être la dernière de la vie; 2^o penser qu'il n'y a aucune communion dont on ne doive rendre à Dieu un compte rigoureux; 3^o se proposer, en communiant, de glorifier Dieu, lui offrir dans ce but tous les mérites de Jésus-Christ, l'adorer avec Jésus-Christ, le remercier et lui demander pardon

avec Jésus-Christ ; 4° demander tant pour soi que pour les autres, les vertus chrétiennes et les dons du Saint-Esprit, l'extirpation de quelque vice, la victoire dans les tentations, la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du purgatoire ; 5° accompagner chaque communion de quelque mortification ; 6° désirer de communier souvent et le faire avec de très bonnes dispositions.

Dans quel temps surtout doit-on s'exciter à la dévotion du cœur ? — C'est à la messe où l'on doit communier, et lorsqu'on se présente à la sainte table, qu'il faut surtout s'exciter à la dévotion du cœur.

Convient-il d'entendre la messe avant de communier ? — Oui, à moins qu'on en soit empêché par la maladie ou par toute autre cause légitime. — Pourquoi convient-il d'entendre la messe avant de communier ? — Parce que la communion étant la participation au sacrifice et à la victime qui a été offerte, l'intention de Dieu et de l'Église demande qu'on assiste d'abord au sacrifice et qu'ensuite on y participe.

De quoi doit-on s'occuper pendant la messe où l'on doit communier ? — On doit suivre avec attention l'ordinaire de la messe, ou réciter avec dévotion quelques actes propres à exciter dans le cœur de vifs sentiments de piété, admirer la bonté de Jésus-Christ, qui non content de s'être livré à la mort de la croix pour être le prix de notre rédemption, veut bien s'offrir encore pour nous en sacrifice, et se donner à nous dans l'Eucharistie pour être la nourriture de nos âmes. On peut aussi prier avec ferveur la très sainte Vierge qu'elle nous obtienne de Dieu des dispositions aussi parfaites que celles qu'elle avait elle-même en communiant — En quel temps de la messe doit-on se présenter à la communion ? — Aussitôt après la communion du prêtre.

Que devons-nous faire pour nous exciter à la dévo-

tion du cœur ? — Nous devons réfléchir sur notre indignité, sur la grandeur et la bonté de Dieu, et sur le besoin que nous avons de ses grâces. Si le chrétien est bien convaincu : 1° de sa bassesse et de sa pauvreté ; 2° de la grandeur et de la bonté de Dieu ; son cœur produira comme de lui-même tous les actes préparatoires à la communion. Il dira à Dieu : Que suis-je, Seigneur, pour oser m'approcher de vous ? Un misérable pécheur qui n'a cessé de vous offenser, un néant révolté, un démon ; et vous ne vous contentez pas de me pardonner, vous m'invitez à m'asseoir à votre table ! Que ne dirait-on pas d'un roi qui, après avoir pardonné à des sujets rebelles, les ferait encore asseoir à sa table ? Et cependant ce ne sont que des hommes égaux devant vous. Mais que suis-je et qu'êtes-vous, Seigneur, vous, le Tout-Puissant, l'Éternel, le Créateur du ciel et de la terre, devant qui les anges se prosternent en tremblant ? O mon Dieu ! oserais-je bien me présenter devant vous ? Ah ! purifiez mon cœur et rendez-le digne de vous recevoir. Mais, Seigneur, voyez ma misère, elle est bien grande ; je suis si infirme, si pauvre, si aveugle ; venez guérir toutes mes infirmités. — Si l'esprit est incapable de faire ces réflexions, il faut se servir d'un livre de piété et lire très lentement et avec beaucoup d'attention ce qui concerne la préparation à la communion.

Comment faut-il se présenter à la sainte Table ? — Avec beaucoup de modestie et de respect. — Que pensez-vous des personnes qui communient avec un vêtement négligé qu'elles ne portent pas dans leurs visites ? — Elles manquent essentiellement au respect qu'elles doivent à Jésus-Christ, et il est à craindre qu'elles n'aient pas les dispositions convenables pour communier.

Comment doit-on tenir la nappe de communion ? — Il faut l'étendre de manière que si la sainte Hostie

échappait de la main du prêtre, elle fût retenue sur la nappe. — Comment doit-on tenir la tête et les yeux? — On doit avoir les yeux baissés, la tête droite et immobile. — Dans quelles dispositions faut-il être pendant qu'on récite le *Confiteor*? — Il faut s'humilier, se reconnaître coupable et demander pardon à Dieu.

Que fait-on immédiatement avant de communier? — *Avant de communier, on adore Jésus-Christ et l'on dit intérieurement:* Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Comment faut-il recevoir la sainte Hostie? — Il faut ouvrir la bouche médiocrement et avancer un peu la langue sur la lèvre inférieure. — Qu'est-ce à dire médiocrement? — Ni trop, ni trop peu, de peur que le prêtre ne soit obligé de toucher avec ses doigts les lèvres ou la langue du communiant, qui les humecteraient, et que quelques parcelles qui s'y attacheraient ne vinssent ensuite à tomber à terre sans que personne ne s'en aperçût. — Que dit le prêtre en donnant la sainte Hostie? — « Que le corps de Notre-Seigneur garde votre âme pour la vie éternelle; » et l'on doit répondre au fond du cœur: Ainsi-soit-il.

Quand on a reçu la sainte Hostie, que faut-il faire? — On ferme doucement la bouche, dès qu'on a reçu la sainte Hostie; on la laisse s'humecter un peu, puis on l'avale aussitôt avec respect. — Pourquoi doit-on fermer doucement la bouche? — Parce que si l'on y mettait trop de précipitation, outre l'espèce d'indécence qu'il y aurait, on exposerait la sainte Hostie à s'attacher au palais, ou même à être froissée ce qui ôterait la facilité de l'avaler. — Pourquoi ne doit-on laisser s'humecter qu'un peu la sainte Hostie? — Parce que, si on la laissait longtemps dans la bouche avant de l'avaler, cela donnerait lieu à l'altération des espèces

et l'on s'exposerait à ne pas communier sacramentellement. — Celui qui communie doit-il s'inquiéter si le prêtre lui donne deux hosties ou seulement la moitié d'une ? — Non on ne reçoit ni plus ni moins dans un cas que dans l'autre.

Que faut-il faire, si l'hostie s'attache au palais ? — Il faut la détacher doucement avec la langue sans y porter les doigts. — Peut-on cracher aussitôt après la communion ? — Non, il faut s'en abstenir par respect pour le sacrement, et pour ne pas s'exposer au danger de rejeter quelques parcelles de la sainte Hostie. — Est-ce un grand péché que de cracher par mégarde ? — Non, il ne faudrait pas s'inquiéter, parce que les crachats ne sortent pas de l'estomac, mais de la poitrine. — Convient-il de faire des prières vocales immédiatement avant ou après la communion ? — Il vaut mieux se recueillir pendant quelque temps et prier d'esprit et de cœur.

Que devons-nous faire après avoir communiqué ? — Nous devons nous retirer de la sainte table avec respect, nous bien pénétrer de la présence de Jésus-Christ, le remercier, l'adorer en nous-mêmes, nous offrir à lui, le prier d'établir sa demeure en nous et renouveler nos bonnes résolutions.

Combien de temps Jésus-Christ demeure-t-il en nous après la communion ? — Il y demeure par sa présence réelle et corporelle, jusqu'à ce que les espèces soient altérées, et il y demeure toujours par son esprit et par sa grâce, à moins que nous le chassions par le péché mortel. — Expliquez ceci par une comparaison ? — De même que le feu demeure dans des charbons ardents, jusqu'à ce qu'ils soient consumés, et que la chaleur qu'ils renfermaient passe dans le fer qui se trouvait au milieu d'eux, ainsi Jésus-Christ demeure dans les saintes espèces, tant qu'elles ne sont pas altérées, puis

il s'unit à l'âme pour lui communiquer la vie divine.

Quels actes faut-il faire après la communion ? — Des actes de remerciement, d'adoration, d'offrande, de confiance et de résolution. — Pourquoi faut-il faire des actes de remerciement ? — Parce qu'un bienfait aussi ineffable exige la reconnaissance la plus vive, et que Jésus-Christ, après avoir communiqué avec ses apôtres, a dit avec eux une hymne d'actions de grâces. — Que dirait-on de celui qui recevrait un trésor ou un royaume sans en témoigner sa reconnaissance ? — Il serait considéré comme un monstre d'ingratitude. — Quel bienfait peut-on comparer à celui de la communion ? — Il n'y a rien au ciel et sur la terre qui lui soit comparable, puisque par elle Dieu lui-même se donne tout entier à nous.

Pourquoi devons-nous faire un acte d'adoration ? — Parce que si Dieu mérite nos hommages en tout temps et en tous lieux, nous devons les lui rendre plus particulièrement, quand il est substantiellement présent dans notre cœur. — Et pourquoi un acte d'offrande ? — Parce qu'il n'y a rien de plus juste que nous nous offrions à Dieu et nous nous donnions à lui tout entiers au moment même où il se donne tout entier à nous.

Pourquoi devons-nous faire un acte de confiance ? — Parce que, ayant reçu le plus grand des bienfaits, nous devons tout espérer de Dieu et que nous pouvons lui rendre un culte digne de lui. — Comment cela ? — Parce que, en recevant Jésus-Christ dans la communion, nous devenons comme les propriétaires des mérites de Jésus-Christ, et nous nous présentons devant lui avec confiance, puisque nous pouvons l'adorer, l'aimer, le remercier et lui demander pardon en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, c'est-à-dire que nous rendons à Dieu un culte infini. — Que devons-nous dire à Dieu ? — Seigneur, je ne suis qu'un misé-

rable, et tout ce que je puis faire n'est pas digne de vous ; mais dans ce moment que Jésus-Christ s'est donné à moi et que je le possède en toute propriété, je vous l'offre avec tous ses mérites ; je vous adore avec ses adorations, je vous loue avec ses louanges, je vous bénis avec ses bénédictions, je vous demande pardon avec lui et en lui, je vous remercie avec ses remerciements, je vous aime avec son amour, je vous prie avec ses prières, etc. Il convient encore de lui offrir les mérites de la sainte Vierge, de tous les Anges, de tous les Saints qui ont existé et qui existeront, toutes les bonnes œuvres qui ont été faites, qui se font et se feront dans le monde jusqu'à la fin des siècles.

Ne devons-nous pas aussi faire des demandes à Jésus-Christ ? — Oui, et il faut lui demander beaucoup. Prions-le de nous accorder, à nous et à toutes les personnes qui nous sont chères, les vertus chrétiennes et les dons du Saint-Esprit, et toutes les grâces dont nous avons besoin pour l'aimer et le servir fidèlement toute notre vie.

Quel moyen devons-nous prendre pour bien faire l'action de grâces après la communion ? — Nous devons nous représenter aux pieds de Jésus-Christ, comme les Mages, quand ils l'ont adoré dans l'étable ; comme Madeleine, quand elle a arrosé de ses larmes les pieds du même Sauveur, ou qu'elle a assisté à sa mort sur la croix ; comme Zachée, lorsqu'il eut le bonheur de recevoir Jésus-Christ dans sa maison ; comme l'auguste Marie, lorsqu'elle portait Jésus dans son sein ; comme les boiteux, les aveugles, les sourds et tous les infirmes, quand ils demandaient leur guérison au Sauveur.

Que faire si, après la communion, l'âme est dans la sécheresse et ne trouve rien à dire à Jésus-Christ ? — Il faut se tenir humblement aux pieds de Jésus-Christ, réciter avec attention le *Te Deum*, le cantique de la

sainte Vierge, *Magnificat*, l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, ou bien quelques autres prières qu'on trouve dans presque tous les livres pour l'action de grâces après la communion.

Comment doit-on passer les jours où l'on a eu le bonheur de communier? — On doit passer les jours de communion avec beaucoup plus de piété, de recueillement et de fidélité à tous ses devoirs qu'aucun autre jour.

Un excellent chrétien, obligé de vivre dans le monde, rapportait sa vie entière à la communion. Il communiait tous les dimanches ; et se préparait les trois derniers jours de la semaine ; et les trois premiers étaient consacrés à l'action de grâces.

Le jeudi, il ranimait sa foi sur la présence réelle et disait sans cesse : « Mon Dieu, je crois sur votre parole ; augmentez ma foi, je vous adore. »

Le vendredi, il s'humiliait, demandait pardon et espérait : « Mon Dieu, j'espère en vous, vous ne mépriserez pas mon cœur ; il est humilié et brisé de douleur. »

Le samedi, était un jour d'amour et de désir de s'unir à Jésus-Christ : « O Jésus, mon bien-aimé, s'écriait-il, venez à moi, je cours à vous. »

Le dimanche, était un jour de jouissance, de joie, de consolation et de fidélité à se tenir uni d'esprit et de cœur à son Sauveur et à suivre en tout les inspirations de sa grâce : « Je suis en Jésus-Christ, et Jésus-Christ est en moi ; qui pourra désormais me séparer de lui ? »

Le lundi, il ne cessait de rendre grâces à Dieu : « Comment pourrai-je vous remercier dignement, ô mon Dieu, du don précieux que vous m'avez fait ? »

Le mardi, il s'offrait et se consacrait à Dieu : « Seigneur, vous vous êtes donné tout entier à moi, je me donne tout entier à vous. »

Le mercredi était un jour de prières pour tous les besoins de son âme : « Que me refuserez-vous, Seigneur, vous qui vous êtes donné à moi ? »

Le lendemain jeudi, il recommençait cet exercice, avec une nouvelle satisfaction. Il n'en est point de plus agréable à Jésus-Christ, de plus doux et de plus salutaire.

On peut voir dans la vie de saint Louis de Gonzague avec quel soin et quelle pureté de conscience ce grand saint se préparait à la communion, et avec quels transports d'amour et de joie il faisait son action de grâces. Il en était à peu près de même du jeune Décalogne, élève de l'ancienne Université de Paris.

QUINZIÈME SOIRÉE.

NOTION DU SACRIFICE. — DES SACRIFICES DE L'ANCIENNE LOI.

L'Eucharistie n'est-elle qu'un sacrement institué pour être la nourriture de nos âmes ? — L'Eucharistie est encore un véritable sacrifice, par lequel nous rendons à Dieu l'honneur qui est dû à sa souveraine majesté. — Qu'est-ce qu'un sacrifice ? — Un sacrifice est une offrande extérieure qu'un prêtre fait à Dieu d'une chose sensible qu'il lui consacre, et qu'il détruit en quelque manière en son honneur.

Pourquoi dites-vous que le sacrifice est une offrande extérieure ? — Pour le distinguer d'une autre offrande qui se fait intérieurement et par laquelle le chrétien s'offre lui-même à Dieu. — Qu'est-ce qu'un prêtre ? —

C'est un homme qui a reçu le sacrement de l'Ordre ou qui est consacré par quelque cérémonie sainte pour offrir à Dieu le sacrifice proprement dit. — Pourquoi le sacrifice est-il fait à Dieu ? — Parce qu'il a pour but de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur tout ce qui existe : ce n'est donc qu'à Dieu seul qu'on peut offrir un sacrifice. — Pourquoi offre-t-on à Dieu une chose sensible en sacrifice ? — Parce que l'homme est composé d'un esprit et d'un corps, et le sacrifice doit être tout à la fois spirituel et sensible. — En quoi est-il spirituel ? — En ce que l'homme offre lui-même à Dieu son âme, son intelligence et sa volonté, avec la chose sensible.

Qu'est-ce à dire que le prêtre consacre à Dieu ce qui lui est offert ? — C'est que le prêtre bénit et sanctifie par de saintes prières la chose offerte en la séparant des choses ordinaires. — Pourquoi dites-vous que le prêtre détruit, en quelque manière, ce qu'il offre à Dieu ? — Pour distinguer le vrai sacrifice de la simple offrande. — Quelle différence y-a-t-il entre l'offrande et le sacrifice ? — Par l'offrande, on emploie la chose offerte au culte ou au service de Dieu, ainsi l'or, l'argent ou des étoffes précieuses ; mais dans le sacrifice on détruit, ou par le feu ou autrement, ce qui est offert à Dieu. — Comment appelle-t-on ce qu'on offre en sacrifice à Dieu ? — On l'appelle victime, si c'est un être vivant, et hostie, si c'est une chose inanimée.

Pourquoi détruit-on en quelque manière ce qu'on offre en sacrifice à Dieu ? — Pour reconnaître son souverain domaine sur nous et sur tout l'univers. — Comment reconnaît-on le souverain domaine de Dieu sur les hommes ? — En ce qu'on ne peut donner à Dieu une plus grande preuve de l'estime qu'on fait de sa souveraineté qu'en lui faisant hommage de tout ce que l'on est, et en lui consacrant toutes ses pensées, ses

mouvements, ses désirs et ses actions pour être soumis en tout à sa sainte volonté et ne vivre que pour lui.

Sur quoi est fondée la nécessité du sacrifice intérieur? — Sur l'obligation où nous sommes de reconnaître qu'ayant tout reçu de Dieu, nous devons lui rendre tout, ne vivre que pour l'aimer et le servir. — Quels sont, dans le sacrifice intérieur, le temple, l'autel, le prêtre et la victime? — C'est nous-mêmes; nous sommes les temples de Dieu, les prêtres qui sacrifient; notre cœur est l'autel, et notre être tout entier est la victime. — Se fait-il quelque destruction dans le sacrifice intérieur? — Oui, en nous offrant en sacrifice à Dieu, nous détruisons le vieil homme en nous et nous lui consacrons l'homme nouveau; nous sommes disposés à nous sacrifier totalement pour sa gloire.

Sur quoi est fondée la nécessité du sacrifice extérieur? — Sur l'obligation de reconnaître publiquement et par des signes extérieurs le souverain domaine de Dieu sur toute la création. — Puisque Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, à quoi sert le sacrifice extérieur et visible? — Le sacrifice extérieur est nécessaire : 1^o parce qu'étant composés d'esprit et de corps, nous devons à Dieu l'hommage de l'un et de l'autre; 2^o parce qu'étant destinés à vivre en société et en unité de religion, des signes extérieurs nous sont nécessaires pour exprimer l'union de sentiments que nous avons avec nos frères, et pour nous édifier les uns les autres; 3^o parce que, depuis le péché d'Adam, l'esprit étant dans une grande dépendance à l'égard du corps, nous avons besoin d'être avertis par certaines actions corporelles et par des choses sensibles, pour entrer dans les sentiments de soumission et d'anéantissement où doit être une créature en la présence de Dieu.

Le sacrifice intérieur, pour être agréable à Dieu, a-t-

il toujours besoin d'être accompagné du sacrifice extérieur et visible? — Non; mais le sacrifice extérieur ne doit jamais être séparé du sacrifice intérieur; parce que le culte extérieur est en horreur à Dieu, si la disposition intérieure n'en est l'âme et l'esprit; ce serait hypocrisie et mensonge. — Comment appelle-t-on le sacrifice offert à Dieu pour reconnaître son souverain domaine sur nous? — Le sacrifice d'adoration ou de latrie.

Ne pouvons-nous pas reconnaître le souverain domaine de Dieu sur la création par l'offrande, en offrant à Dieu une chose sans la détruire? — Oui, mais l'expression ne serait pas en rapport avec la pensée. Par l'offrande, on reconnaît le domaine d'usage: seulement, comme font les esclaves à leur maître et les sujets à leur roi, parce que les hommes ne peuvent avoir qu'un domaine usage à l'égard d'autres hommes. Mais Dieu, ayant sur nous droit de vie et de mort, il faut que nous exprimions ce droit dans le culte; ce qui ne peut se faire qu'en détruisant ce que nous offrons en sacrifice à Dieu. Par cette action du sacrifice, nous disons à Dieu: Je dépends tellement de vous, Seigneur, que vous pouvez, si vous le voulez, me détruire comme je détruis cet objet, ou comme j'immole cette victime. — Le sacrifice est donc de droit naturel? — Oui, c'est la doctrine de saint Thomas.

Le sacrifice n'est-il offert à Dieu que pour reconnaître sa souveraine puissance sur nous? — Il est encore offert à Dieu pour lui demander pardon de nos péchés, et on l'appelle sacrifice d'expiation ou propitiatoire; pour remercier Dieu de ses bienfaits, et on l'appelle sacrifice d'actions de grâces ou eucharistique; enfin pour obtenir les grâces qui nous sont nécessaires, et on l'appelle sacrifice d'impétration ou impétratoire.

Le sacrifice est donc essentiel à la religion? — Oui,

et dans tous les pays on a offert à Dieu des sacrifices. — Quels sacrifices offrait-on à Dieu avant la loi de Moïse? — On lit dans la sainte Écriture que Caïn offrit au Seigneur les fruits de la terre; Abel, les premiers-nés et les plus grasses brebis de son troupeau; Noé et Abraham, des oiseaux et des animaux; Melchisédech, du pain et du vin. — Qu'offrait-on à Dieu sous la loi de Moïse? — Des animaux, des fruits, des liqueurs, du blé, du pain, du vin, de l'huile, etc.

Comment se faisaient les sacrifices de l'ancienne loi? — Avec effusion de sang ou sans effusion de sang; de là les sacrifices sanglants et les sacrifices non sanglants. — Combien y avait-il de sortes de sacrifices sanglants? — Trois sortes: l'holocauste, le sacrifice de l'hostie pacifique et le sacrifice pour le péché. — Qu'était-ce que l'holocauste? — C'était un sacrifice où la victime immolée était brûlée tout entière sur l'autel; on l'offrait pour adorer la souveraine majesté de Dieu et reconnaître son domaine absolu sur toutes les créatures.

Qu'était-ce que le sacrifice de l'hostie pacifique, ou qui procurait la paix? — C'était un sacrifice institué pour remercier Dieu de ses grâces ou pour les lui demander; l'hostie était partagée entre Dieu, le prêtre et l'Israélite qui l'offrait, et aussi ceux de sa famille ou de ses amis qu'il avait invités au sacrifice.

Qu'était-ce que le sacrifice pour le péché? — C'était un sacrifice offert pour apaiser la colère de Dieu et pour obtenir le pardon des péchés; on brûlait une partie de la victime sur l'autel des holocaustes, et l'autre partie servait à la nourriture des prêtres: ceux qui le faisaient offrir n'y avaient aucune part.

Qu'observait-on dans les sacrifices sanglants? — 1° On choisissait et l'on mettait à part la victime qu'on voulait offrir à Dieu, et elle devait être sans défaut; 2° on l'amenait devant le tribunal et celui qui la pré-

sentait lui mettait les mains sur la tête pour marquer qu'elle était sacrifiée à sa place : c'était là l'oblation, au moins commencée ; 3° on égorgeait la victime ; c'était l'immolation ; 4° le prêtre recevait le sang de la victime dans une coupe, et le répandait autour des holocaustes ; 5° on dépouillait la victime de sa peau, on en lavait les pieds et les intestins, et on la coupait par morceaux ; 6° le prêtre offrait à Dieu la victime en l'élevant en sa présence près de l'autel ; 7° on brûlait sur l'autel la victime, en tout ou en partie ; 8° enfin, le prêtre et l'Israélite, s'ils étaient purs, mangeaient de la victime immolée, selon l'espèce du sacrifice, et c'était la communion.

Combien y avait-il de sacrifices non sanglants ? — Il y en avait de trois sortes : celui du bouc émissaire, celui du passereau et celui de la fleur de farine.

Comment se faisait le sacrifice du bouc émissaire ? — Le grand-prêtre offrait à Dieu deux boucs ; il en immolait un et l'offrait pour le péché ; il chargeait l'autre de tous les péchés du peuple, l'offrait ensuite à Dieu et l'envoyait au désert.

Comment offrait-on le sacrifice du passereau ? — Quand on voulait purifier une maison infestée de lèpre, le prêtre recevait deux passereaux ; il en immolait un à la porte de la maison ; il trempait le passereau vivant dans le sang de celui qui avait été immolé, et lui rendait ensuite la liberté.

Comment se faisait le sacrifice de la fleur de farine ? — Voici une des manières de l'offrir : on prenait de la fleur de farine sur laquelle on répandait de l'huile et de l'encens ; les prêtres offraient le tout à Dieu, prenaient ensuite une poignée de cette farine ainsi mêlée et offerte, et la brûlaient sur l'autel ; ils employaient le reste à leur usage.

Quel était le plus solennel de tous les sacrifices de

l'ancienne loi ? — C'était le sacrifice général d'expiation. — Qu'y avait-il de particulier dans ce sacrifice ? — Le grand-prêtre seul avait le pouvoir de l'offrir, et il ne l'offrait qu'une seule fois l'année, le jour de l'expiation. Après avoir immolé des victimes pour tous les péchés du peuple, il entrait dans la partie la plus intérieure du tabernacle ou du temple, appelée le Saint des Saints, et là il présentait au Seigneur le sang des victimes qu'il avait égorgées et demandait miséricorde pour tout le peuple.

A quoi servaient les sacrifices de l'ancienne loi ? — A témoigner par un acte sensible le sacrifice intérieur du cœur, et à figurer le sacrifice de Jésus-Christ. — Comment les Juifs pouvaient-ils par leurs sacrifices se rendre Dieu propice et favorable ? — En s'unissant par la foi au grand sacrifice du Messie qu'ils attendaient, et en fondant toute leur confiance sur le mérite infini de la victime qui devait être immolée pour le salut des hommes.

Fallait-il tous les sacrifices de l'ancienne loi pour figurer le sacrifice unique de Jésus-Christ ? — Oui, parce que les sacrifices de l'ancienne loi n'étaient pas assez parfaits pour signifier, chacun en soi, le sacrifice unique de Jésus-Christ dans toute son étendue ; c'est pour cela que les uns en marquaient une circonstance et les autres une autre.

Que figuraient les sacrifices sanglants de l'ancienne loi ? — Le sacrifice que Jésus-Christ a offert sur la croix par l'effusion de son sang ; mais le sacrifice solennel de l'expiation, dit du grand pardon, en était une figure très expresse. Le grand-prêtre qui l'offrait représentait Jésus-Christ, le seul grand-prêtre et le pontife des biens futurs ; les victimes qu'il immolait étaient la figure de l'humanité sainte de Jésus-Christ immolé sur la croix ; le Saint des Saints, où le grand-

prêtre entraît ce jour-là, était l'image du sanctuaire céleste, où Jésus est entré par son Ascension ; le sang des animaux, avec lequel le grand-prêtre entraît dans le Saint des Saints, était la figure du sang de Jésus-Christ, par lequel et avec lequel il est entré dans le ciel. Le sacrifice d'expiation était offert pour toutes les iniquités du peuple : Jésus-Christ s'est livré à la mort et s'est offert pour expier les péchés du monde entier. Le sacrifice d'expiation ne s'offrait qu'une fois dans l'année, pour marquer que Jésus-Christ ne devait mourir qu'une seule fois et n'entrer qu'une seule fois et pour toujours dans le sanctuaire du ciel, comme prêtre éternel ; mais chaque année le grand-prêtre de la loi offrait un nouveau sacrifice et immolait de nouvelles victimes, pour montrer l'impuissance des sacrifices et des victimes offertes les années précédentes ; au lieu que le sacrifice de Jésus-Christ est unique à cause de la vertu qu'il a d'expié tous les péchés de tous les temps.

Que figuraient les sacrifices non sanglants de l'ancienne loi ? — Le sacrifice de la messe ; et déjà il avait été figuré par le sacrifice de Melchisédech, qui, comme prêtre du Très-Haut, offrit en sacrifice du pain et du vin. — Est-il encore permis aujourd'hui d'offrir à Dieu tous les sacrifices de l'ancienne loi ? — Non ; car n'étant que figuratifs du sacrifice de Jésus-Christ sur la croix et du sacrifice de la Messe, ils ont dû cesser aussitôt que la réalité, ou le sacrifice véritable, a été offerte.

Le sacrifice que Jésus-Christ a offert sur la croix est-il un vrai sacrifice ? — Oui, la croix en fut l'autel et Jésus-Christ lui-même la victime, s'étant fait volontairement pour nous une offrande à son Père. Il en fut aussi le seul prêtre, puisque ce ne fut que de son consentement qu'il se laissa immoler, ou plutôt qu'il

s'immola lui-même, et il rendit ainsi à la majesté divine l'hommage et la gloire qui lui étaient dus, il expia tous les péchés des hommes, il attira sur eux les effets de la miséricorde divine, et par une seule oblation il consumma pour toujours le grand ouvrage de la sanctification des hommes.

A-t-il manqué quelque chose au sacrifice de la croix ? — Il n'y a rien manqué du côté de Jésus-Christ, mais il y a manqué quelque chose du côté des hommes. On n'y voit ni peuple qui offre le sacrifice en union avec le prêtre, ni communion visible de ce peuple à la victime offerte, ni pain, ni vin : trois circonstances qui se trouvaient dans les sacrifices figuratifs, et qui devaient se trouver dans l'Eucharistie, considérée comme sacrifice.

Quelle différence y a-t-il entre l'Eucharistie considérée comme sacrement, et l'Eucharistie considérée comme sacrifice ? — C'est qu'elle est sacrement par la vertu de la seule consécration, et qu'elle n'est sacrifice qu'autant qu'elle est offerte ; que, comme sacrement, elle nous est un sujet de mérite, lorsque nous la recevons, et nous procure de précieux avantages, tandis que, comme sacrifice, elle nous fait non seulement mériter, mais encore satisfaire à Dieu pour nos péchés.

A-t-on offert des sacrifices à Dieu chez les Gentils ? — Oui, partout, dans tous les temps et dans tous les pays, l'on a offert à Dieu des sacrifices sanglants et des sacrifices non sanglants, à peu près comme chez les Israélites. — Les Gentils n'ont-ils pas offert aussi des sacrifices humains ? — Oui, persuadés qu'il fallait une victime humaine pour racheter l'homme, et que cette victime devait être innocente elle-même et porter néanmoins les péchés du monde entier, ils ont offert des victimes humaines coupables et d'autres innocentes, des criminels et des enfants.

SEIZIÈME SOIRÉE.

LA MESSE EST UN VRAI SACRIFICE.

Comment appelle-t-on l'Eucharistie considérée comme sacrifice ? — On l'appelle le sacrifice de la Messe.

Que signifie le mot *Messe* ? — Il signifie *envoi* ou *renvoi*. — Pourquoi a-t-on donné ce nom à l'Eucharistie comme sacrifice ? — Parce qu'autrefois, comme aujourd'hui, après le sacrifice, le diacre, en chantant *Ite, missa est*, annonçait aux fidèles de se retirer, parce que la victime était envoyée à Dieu ; et anciennement par les mêmes paroles le diacre signifiait à tous les pécheurs de se retirer quand on commençait l'offertoire ou l'oblation ; et ce double renvoi divisa naturellement en deux parties le service divin ; la première qui fut appelée la messe des catéchumènes, et la seconde, messe des fidèles.

Qu'est-ce que le sacrifice de la Messe ? — La Messe est un sacrifice par lequel Jésus-Christ, continuant celui de sa mort, offre à Dieu pour nous, par les mains des prêtres, sur nos autels, son corps et son sang sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Jésus-Christ a donc offert plusieurs sacrifices ? — Non ; il n'a offert qu'un seul et même sacrifice ; il l'a commencé dès son Incarnation, par l'offrande qu'il a faite à Dieu de lui-même, comme victime des péchés du monde ; il l'a continué pendant tout le cours de sa vie ; enfin il l'a consommé sur la croix, et il le continue sur nos autels, à la sainte Messe.

La Messe est-elle un véritable sacrifice ? — Oui,

puisqu'elle a toutes les conditions d'un véritable sacrifice ; il y a une chose sensible offerte à Dieu extérieurement, par un prêtre, et détruite, en quelque manière, en l'honneur de Dieu. En effet, ce qu'on offre à la Messe, c'est Jésus-Christ qui, à la vérité, n'est point aperçu par nos sens, mais qui est rendu visible par les espèces du pain et du vin sous lesquelles il est réellement présent ; il est offert à Dieu seul comme au souverain Seigneur de toutes choses ; il est offert extérieurement par des paroles et d'autres signes qui frappent les sens ; c'est lui-même qui s'offre invisiblement, quoique le prêtre l'offre visiblement comme ministre de Jésus-Christ et de l'Église, et que tous les fidèles qui assistent à la Messe s'offrent en union avec Jésus-Christ et avec le prêtre.

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ lui-même offre le saint sacrifice de la Messe ? — Parce que, présent sur l'autel, il est tout à la fois le souverain prêtre et la victime qui y est offerte. — Pourquoi faut-il qu'il fasse l'offrande de lui-même ? — Parce que : 1^o depuis la chute d'Adam, Dieu ne reçoit rien de l'homme qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, notre médiateur ; 2^o et parce que le prêtre doit être aussi noble que la victime pour qu'elle soit agréable à Dieu. — Il y a donc, à la Messe, un prêtre qu'on ne voit pas ? — Oui, et ce prêtre est Jésus-Christ ; car c'est lui qui consacre, qui offre, qui demande, qui fait tout dans cet auguste sacrifice ; c'est à lui qu'il faut principalement s'unir et dans la médiation de qui il faut mettre toute sa confiance.

Comment faut-il considérer le prêtre qui dit la Messe ? — Comme le représentant de Jésus-Christ et de l'Église ; parce qu'il n'offre pas le sacrifice par lui-même, mais seulement comme tenant la place de Jésus-Christ, ainsi qu'il est facile de le voir par les paroles de la

Consécration ; il ne dit pas : Ceci est le corps de Jésus-Christ ; mais : Ceci est mon corps. — Et pourquoi comme représentant de l'Église ? — Parce qu'il parle à Dieu au nom de toute l'Église, dont il est le député. — Tous les fidèles qui assistent à la Messe et l'offrent en union avec Jésus-Christ et avec le prêtre, concourent-ils à l'action du sacrifice avec le prêtre ? — Non ; bien qu'il soit vrai que les fidèles offrent le sacrifice de la Messe et s'unissent de cœur et d'intention avec Jésus-Christ et avec le prêtre, ils ne l'offrent pas cependant comme le prêtre, en consacrant le pain et le vin, ni par une oblation extérieure et publique ; ce pouvoir est réservé aux seuls prêtres.

Quelle est la chose qui est détruite à la Messe ? — La victime est détruite sacramentalement et mystiquement ; sacramentalement, puisque Jésus-Christ cesse d'être dans le sacrement, et cesse d'y être la nourriture de nos âmes, lorsque les espèces sont altérées ; et mystiquement, parce que, par les paroles de la Consécration, son corps est présent sous l'espèce du pain et son sang sous l'espèce du vin.

Jésus-Christ n'est donc pas immolé sur l'autel ? — Il n'est pas immolé d'une manière sanglante, puisqu'étant ressuscité il ne peut plus mourir ; mais il est représenté comme immolé par les paroles de la Consécration. — Comment cela ? — En ce qu'immoler un être, par exemple un agneau, ce n'est pas l'anéantir, mais c'est le faire descendre au plus bas degré de la création ; ainsi un agneau est réduit en cendres par le sacrifice. Or, par les paroles de la Consécration, Jésus-Christ descend au dernier degré de l'être et devient comme le frère d'un grain de sable ou de poussière, puisqu'il est réellement présent sous les espèces eucharistiques, qui ne sont pas plus qu'un grain de sable ou de poussière. Il est détruit, immolé, autant qu'il peut l'être.

Il n'est donc pas nécessaire que la victime soit détruite d'une manière sanglante ? — Non, il suffit qu'elle ait été vraiment immolée, et que l'offrande qu'on en fait se rapporte à l'immolation qui a précédé ; or, Jésus-Christ, offert à la Messe, a été véritablement immolé sur la croix, et c'est en conséquence et en mémoire de son immolation qu'on l'offre à Dieu.

Comment faut-il représenter la présence réelle de Jésus-Christ dans ce mystère ?— Il faut distinguer trois manières d'être en Jésus-Christ : sa vie naturelle avant sa mort, sa vie glorieuse dans le ciel et sa vie sacramentelle dans l'Eucharistie.— Qu'est-ce que cette manière d'être de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ? — C'est une existence vraie, réelle, mais purement substantielle, sans accidents personnels, puisqu'il n'y a que ceux du pain et du vin, tandis que dans le ciel il a ceux du corps glorieux, et que sur la terre il avait ceux des corps mortels.

Comment pouvez-vous encore montrer que la messe est un vrai sacrifice ? — Par les décisions des Conciles et particulièrement du saint Concile de Trente, qui, considérant l'Eucharistie comme un véritable et unique sacrifice, enseigne, déclare et ordonne qu'il faut prêcher au peuple ce qui suit :

« Parce que sous l'Ancien Testament, selon le témoignage de l'apôtre saint Paul, il n'y avait rien de parfait à cause de la faiblesse du sacerdoce lévitique, il a fallu, Dieu, le Père des miséricordes, le voulant ainsi, qu'il se soit levé un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui pût consommer et mener à perfection tout ce qui devait être sanctifié. Or, quoique Notre-Seigneur Dieu dût une fois s'offrir lui-même à Dieu son Père, en mourant sur l'autel de la croix pour y opérer une rédemption éternelle, néanmoins, parce que son sacerdoce ne

devait point être éteint par sa mort, pour laisser à l'Église, sa chère épouse, un sacrifice visible, tel que la nature des hommes le demande, sacrifice qui représentât le sacrifice sanglant qui devait s'accomplir une fois sur la croix ; qui en conservât la mémoire jusqu'à la fin du monde, et qui en appliquât la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours ; dans la dernière cène, la nuit même qu'il fut livré, montrant qu'il était établi prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il offrit à Dieu le Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et sous les mêmes symboles les donna à prendre à ses apôtres, qu'il établissait alors prêtres du Nouveau Testament ; et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, leur ordonna à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce de les offrir, comme l'Église catholique l'a toujours entendu et enseigné.

« Car, après avoir célébré l'ancienne Pâque, que les enfants d'Israël immolaient en mémoire de leur sortie d'Égypte, il établit la Pâque nouvelle, se donnant lui-même pour être immolé par les prêtres, au nom de l'Église sous des signes visibles, en mémoire de son passage de ce monde à son Père, lorsque, nous ayant rachetés par l'effusion de son sang, il nous arracha de la puissance des ténèbres et nous transféra dans son royaume.

« C'est cette offrande pure, qui ne peut être souillée par l'indignité ni par la malice de ceux qui l'offrent, que le Seigneur a prédit par Malachie devoir être en tout lieu offerte en son nom, qui serait grand parmi les nations. C'est la même que l'apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, a marquée assez clairement, quand il a dit que ceux qui sont souillés par la participation à la table des démons, ne peuvent être participants de la table du Seigneur ; entendant en

l'un et l'autre lieu, par la table, l'autel. C'est elle enfin qui, au temps de la nature et de la loi, était figurée par diverses similitudes de sacrifices, comme renfermant tous les biens qui n'étaient que signifiés par les autres, dont elle était la consommation et la perfection. »

Qu'arrive-t-il au chrétien qui refuse d'ajouter foi aux décisions de l'Église catholique ? — Il est conduit à ne plus admettre de révélation ; et comme la révélation est appuyée sur des faits dont la certitude l'emporte sur tous les faits historiques, il doit douter de tous les faits passés. C'est là que sont arrivés une multitude de protestants et même de catholiques.

Comment prouvez-vous encore que la Messe est un sacrifice véritable ? — En raisonnant de la manière suivante : Dans toute religion, il faut un sacrifice, soit pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, soit pour confesser que les hommes, par leur révolte contre Dieu, ont mérité une mort sanglante. C'est pourquoi chez tous les peuples on a offert du pain et du vin, pour témoigner à Dieu qu'on tient la vie de lui, et des sacrifices sanglants, pour reconnaître que les hommes ont mérité de mourir d'une mort sanglante. Il faut retrouver les mêmes éléments dans le sacrifice de la loi nouvelle ; il y faut un pain réel, un vin réel et du sang réel, mais dans un état plus parfait que dans l'ancienne loi, puisque le sacrifice nouveau doit être la réalité et la perfection de tous les anciens. Or, la Messe remplit ces conditions, nous y trouvons du pain, du vin et du sang, le vrai pain de vie, le vin qui fait germer les vierges, et le sang de Jésus-Christ. S'il n'y avait que du pain et du vin communs, le sacrifice de la loi nouvelle serait moins parfait que les anciens sacrifices où il y avait du sang.

La Messe a-t-elle les fins d'un vrai sacrifice,

comme elle en a les conditions ? — Oui, elle est tout à la fois un sacrifice d'adoration, d'expiation, d'action de grâces et d'impétration.

Comment est-elle un sacrifice d'adoration ? — En ce que Jésus-Christ s'offre tout entier à Dieu son Père au sacrifice de la Messe, comme il s'est offert à la dernière Cène et sur la croix, et nous ne pouvons honorer la majesté de Dieu par un acte de religion qui lui soit plus agréable, qu'en lui offrant Jésus-Christ et en nous offrant nous-mêmes avec lui. — Que devons-nous faire pour nous offrir avec Jésus-Christ ? — Nous devons entrer dans les sentiments d'immolation où il était, consacrer à Dieu notre cœur par une charité sincère, et être disposés à faire et à souffrir pour la gloire de Dieu tout ce qui lui plaira.

Comment la Messe est-elle un sacrifice d'expiation ? — En ce que Jésus-Christ y est offert à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la rémission de nos péchés. — Prouvez-nous que la Messe est un sacrifice d'expiation. — En instituant le sacrifice de la Messe, Jésus-Christ a dit : *Ceci est mon corps qui est donné pour vous*, et non pas qui *sera* donné pour vous : *Ceci est mon sang qui est répandu pour vous*, et non pas qui *sera* répandu pour vous.

Comment la Messe est-elle un sacrifice d'action de grâces ? — En ce qu'en offrant à Dieu sur l'autel son propre Fils, nous lui témoignons, en union avec le prêtre, notre reconnaissance de toutes les grâces que nous recevons de lui.

Comment la Messe est-elle un sacrifice d'impétration ? — En ce qu'un des effets de ce sacrifice est de nous obtenir de la bonté de Dieu les secours spirituels et temporels dont nous avons besoin, et que nous devons lui demander par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, comme étant le seul médiateur par qui nous pouvons avoir accès auprès de Dieu.

Que dit saint Augustin du sacrifice de la Messe dans son 17^e livre de la Cité de Dieu ? — Qu'il a été établi pour tenir lieu de tous les sacrifices de l'Ancien Testament. — Que dit saint Irénée au livre IV, chap. xxxiii ? — Que les apôtres ont reçu le sacrifice de Jésus-Christ, que l'Église l'a reçu des apôtres, et qu'elle l'offre aujourd'hui dans le monde entier, selon la prophétie de Malachie.

Connaît-on le pape ou l'évêque qui le premier a commencé à célébrer la Messe ? — Non ; on ne peut en nommer aucun. — Que suit-il de là ? — Que nous devons conclure, d'après la règle donnée par saint Augustin, que nous avons reçu le sacrifice de la Messe de la main des apôtres et de Jésus-Christ. — Comment cela ? — Quand un usage est universellement établi dans l'Église, et qu'on ne trouve aucun évêque, aucun pape, aucun concile qui en soit l'auteur, c'est une marque que ce sont les apôtres qui nous ont enseigné à le pratiquer.

Quand Jésus-Christ a-t-il institué le sacrifice de la Messe ? — Le Jeudi-Saint, en instituant l'Eucharistie. — Comment l'a-t-il institué ? — De la manière que le raconte et l'enseigne le concile de Trente, comme nous l'avons vu. — Pourquoi l'a-t-il institué ? — Pour laisser à son Église un sacrifice visible, tel que la nature des hommes le demande ; pour représenter d'une manière non sanglante le sacrifice sanglant qu'il devait accomplir une fois sur la croix ; pour en conserver la mémoire jusqu'à la fin du monde, et pour nous en appliquer la vertu salutaire pour la rémission de nos péchés.

Y a-t-il donc deux sacrifices ? — Non, celui de la croix ; et celui de l'autel ne sont qu'un même sacrifice celui de l'autel représente celui de la croix et en applique les mérites. — N'est-ce pas faire injure au sacrifice de la croix que d'admettre le sacrifice de la

Messe ? — Non, puisque le sacrifice de la Messe est le même que celui de la croix, qu'il en est la continuation et qu'il en tire toute sa vertu.

Comment le sacrifice de la Messe est-il la continuation du sacrifice de la croix ? — En ce que Jésus-Christ, qui s'est offert d'une manière sanglante sur la croix, s'offre encore d'une manière non sanglante à la sainte Messe par le ministère du prêtre.

Cette offrande du prêtre, différente de celle de Jésus-Christ, ne multiplie-t-elle pas le sacrifice ? — Non, parce que ce n'est point la multiplication des offrandes d'une même victime, mais la multiplication des victimes immolées qui multiplie les sacrifices.

DIX-SEPTIÈME SOIRÉE.

DISPOSITIONS REQUISES POUR ASSISTER DIGNEMENT
A LA SAINTE MESSE. — FINS DU SACRIFICE DE
LA MESSE.

Dans quels sentiments devons-nous assister à la sainte Messe ? — Nous devons assister à la sainte Messe dans l'intention d'adorer Dieu, de lui demander pardon de nos péchés, de le remercier des grâces qu'il nous a faites et d'en obtenir la continuation.

Comment devons-nous assister à la sainte Messe ? — Nous devons y assister en mémoire de la mort de Jésus-Christ dont elle est une vive représentation, en offrant Jésus-Christ comme une hostie vivante, et en contemplant Jésus-Christ mourant, comme si nous

étions présents au Calvaire. — Faut-il être en état de grâce ? — Cela est fort à désirer ; sinon nous devons exciter dans notre cœur de vifs sentiments de repentir de nos fautes, afin de faire l'offrande de Jésus-Christ d'une manière digne de la sainteté de Dieu et de la victime qui est offerte. — Pourquoi ? — Parce que, quand on assiste à la sainte Messe, il faut entrer dans les sentiments de Jésus-Christ qui s'offre pour la rémission des péchés de tous les hommes, et que ce ne serait pas bien célébrer la mémoire de sa mort que d'aimer le péché qui l'a fait mourir.

Que doit-on penser de ceux qui assistent à la Messe avec un cœur attaché au péché, sans aucun désir de conversion ? — On doit les regarder avec compassion et prier Dieu pour eux, afin qu'il les éclaire et les convertisse.

Avec quelles dispositions devons-nous assister à la sainte Messe ? — Avec des dispositions sincères de foi, de confiance et de respect. — Pourquoi avec foi ? — Parce que la foi seule nous fait découvrir les grands mystères qui s'opèrent à la sainte Messe. — Pourquoi avec confiance ? — Parce que rien n'est plus propre à exciter la confiance des pécheurs que la vue de Jésus-Christ qui s'offre lui-même pour eux à Dieu son Père. — Pourquoi avec respect ? — Parce que la sainte Messe est l'action la plus auguste de la religion.

Quelles prières devons-nous réciter en assistant à la Messe ? — Celles que récite le prêtre au nom de l'Église et de tous les fidèles ; elles sont très anciennes, très propres à nous faire entrer dans les intentions de Jésus-Christ et de l'Église.

Que devons-nous faire pendant le temps de la Consécration ? — Nous rappeler le souvenir de la mort de Jésus-Christ qui est représentée dans la Consécration,

l'adorer humblement et le supplier de nous appliquer le fruit de sa Passion.

Une jeune fille se lamentait, en parlant à son confesseur au saint tribunal, de ce qu'elle entendait mal la Messe. « Que faites-vous donc alors ? de quoi vous occupez-vous ? lui dit-il. — Je ne fais autre chose, répondit-elle, pendant toute la Messe, que de pleurer mes péchés. — Continuez, vous l'entendez fort bien. »

Un père de famille assistait chaque jour à la sainte Messe, malgré ses occupations multipliées ; il la partageait en quatre parties : 1^o depuis le commencement jusqu'à la préface, il s'appliquait à adorer Dieu par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ ; 2^o depuis la préface jusqu'à la consécration, il remerciait Dieu avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ ; 3^o depuis la consécration jusqu'à la communion du prêtre, il demandait à Dieu par les mérites de Jésus-Christ, le pardon des péchés qu'il avait commis ; 4^o depuis la communion du prêtre jusqu'à la fin de la Messe, il demandait, par les mérites de Jésus-Christ, pour lui et pour les fidèles vivants et morts, les grâces et les biens nécessaires pour arriver au ciel.

C'est ainsi, mes chers amis, que vous devez assister à la Messe. Si vous ne pouvez méditer sur la Passion de Jésus-Christ, récitez les prières de l'ordinaire de la Messe. Si vous ne savez pas lire, unissez-vous au prêtre qui célèbre la Messe, et récitez pieusement votre chapelet, ou d'autres prières.

Regardez comme un grand honneur de servir la Messe. Dans les premiers siècles de l'Église, ce n'était pas des enfants qui remplissaient cette fonction, mais des hommes d'une grande vertu, des confesseurs de la foi qui avaient reçu les ordres mineurs.

Guillaume Rufin, jeune écolier, dont la vie doit servir de modèle à la jeunesse chrétienne, trouva son plus

grand plaisir à servir plusieurs Messes. Il s'en acquittait avec une piété angélique. Son intention était de rendre souvent à Dieu un honneur infini en lui offrant à chaque Messe le corps et le sang de son divin Fils, et c'est par ce saint exercice qu'il s'est élevé à un très haut degré de sainteté.

M. l'abbé Vaudeville, ancien lieutenant-colonel, reçut la prêtrise après vingt-quatre ans de service. Son père, vieillard vénérable, couronné de cheveux blancs, se faisait un bonheur de servir chaque jour la Messe célébrée par son fils. On ne pouvait le considérer sans être touché jusqu'aux larmes.

Le comte de Bonald, pair de France sous Charles X, auteur d'ouvrages très remarquables, passait une partie de l'année dans sa maison de campagne, et sa joie la plus vive était de servir la Messe du curé de la paroisse. Et combien d'autres, distingués par leur naissance, leur fortune et le rang qu'ils occupent dans la société, se font un honneur de servir la Messe, lorsque l'occasion s'en présente.

Quels fruits retirons-nous de l'assistance à la sainte Messe ? — Quand nous assistons à la Messe avec la piété et les sentiments convenables à une action si sainte, Dieu y répand abondamment ses grâces et ses miséricordes sur nous.

Pourquoi l'assistance à la sainte Messe attire-t-elle si efficacement les grâces de Dieu sur nous ? — Par ce que nous lui offrons une victime d'un prix infini ; nous n'adorons plus et nous ne prions plus tout seuls, mais nous adorons Dieu, nous le remercions, nous lui demandons pardon, nous le louons, nous le bénissons, nous le prions avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ, nous lui rendons un culte d'un prix infini et digne de son infinie majesté. Or Dieu le Père peut-il être insensible aux prières de son Fils bien-aimé ?

Il y avait dans une ville deux ouvriers voisins. L'un, quoique chargé d'une nombreuse famille assistait tous les jours à la sainte Messe, et ne manquait de rien. L'autre était seul avec sa femme; il travaillait les jours de dimanches et de fêtes, et ne vivait qu'avec une peine extrême. Un jour, il dit au pieux ouvrier : « Je voudrais bien savoir où tu trouves de quoi si bien entretenir ta famille; je travaille nuit et jour, je ne fais aucune dépense inutile, et cependant je suis dans une extrême misère. — Demain, lui dit celui-ci, je te l'apprendrai; et le lendemain il vint le trouver et le conduisit à la Messe : « Qu'ai-je besoin de toi pour aller à la Messe ? lui dit avec colère l'ouvrier profanateur du dimanche. S'il me plaît d'y aller, j'en connais bien le chemin; je voulais seulement apprendre où tu te procures de quoi vivre avec ta famille dans une si grande aisance. — Eh bien, lui réplique l'autre ouvrier, c'est à la Messe. Je gagne plus en entendant une messe, qu'en travaillant plusieurs jours, et même plusieurs semaines, parce que j'attire sur moi et sur mes travaux les bénédictions de Dieu. Fais comme moi, et Dieu te bénira. » Il le fit, et il acquit bientôt une honorable aisance.

Dans certaines paroisses, le curé dit régulièrement la sainte Messe de grand matin et presque tous les paroissiens y assistent; et tous les ouvrages se font comme dans les paroisses où ce pieux usagen'existe pas; et la paix, l'union, la charité, la modestie, la patience règnent au milieu d'eux et font leur bonheur. Imitez-les et croyez bien que le temps ne vous manquera jamais si pour accomplir vos autres devoirs, vous avez l'esprit d'ordre et l'amour du travail qui doivent animer les vrais chrétiens.

On rencontre dans les villes de pauvres domestiques, qui trouvent le moyen d'assister chaque jour à la

sainte Messe. Ils se lèvent un quart d'heure plutôt et se couchent un quart d'heure plus tard. On ne les voit point courir dans les rues, ni passer des heures entières à des conversations inutiles; aussi sont-ils bénis et protégés de Dieu.

Que doit-on penser de ceux qui assistent à la Messe sans respect et sans dévotion? — On doit les regarder comme des chrétiens qui ont perdu la foi, ou peu s'en faut. — Pourquoi? — Parce qu'on ne peut concevoir que des chrétiens s'oublient jusqu'au point de manquer de respect à Jésus-Christ, dans le moment même où il s'offre à Dieu pour eux, s'ils croient fermement qu'il est présent sur l'autel. Ils ressemblent aux Juifs qui l'insultaient sur la croix.

A qui offre-t-on le sacrifice de la Messe? — Le sacrifice de la Messe ne peut être offert qu'à Dieu seul.

Pourquoi cela? — Parce que le sacrifice n'est établi que pour témoigner à Dieu la souveraine dépendance des hommes à son égard et reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures. — Que serait-ce si on l'offrait à un Ange ou à un Saint? — Ce serait un acte d'idolâtrie; on a donné le nom d'idolâtres à tous ceux qui ont offert des sacrifices à des créatures.

Pourquoi dit-on des Messes en l'honneur des Saints? — Ces Messes ne s'offrent pas aux Saints, mais à Dieu pour le remercier des grâces qu'il leur a faites, et pour lui demander, par leur intercession, les secours dont nous avons besoin.

Pourquoi le sacrifice de la Messe ne s'offre-t-il pas aux Saints? — Parce qu'ils ne sont que de simples créatures. « Quoique l'Église, dit le saint Concile de Trente, ait coutume de célébrer quelquefois des Messes en l'honneur et en la mémoire des Saints, elle n'enseigne pourtant pas que le sacrifice leur soit offert mais bien

à Dieu seul qui les a couronnés ; aussi le prêtre ne dit pas : Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice ; mais, rendant grâce à Dieu de leurs victoires, il implore leur assistance, afin que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel. »

Pour qui le sacrifice de la Messe est-il offert? — Le sacrifice de la Messe est offert à Dieu pour tous les fidèles vivants et défunts, et principalement pour ceux qui y assistent.

Quelle est sur ce point la doctrine du Concile de Trente? — Parce que, y est-il dit, dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la Messe, le même Jésus-Christ, qui s'est offert lui-même sur l'autel de la croix avec effusion de son sang, est contenu et immolé d'une manière non sanglante; le saint Concile enseigne que ce sacrifice est vraiment propitiatoire, et que par lui nous obtenons miséricorde et trouvons grâce dans le temps opportun, si nous approchons de Dieu contrits et pénitents, avec un cœur sincère, une vraie foi, et dans un esprit de crainte et de respect. Car le Seigneur, apaisé par cette oblation, et accordant la grâce et le don de pénitence, remet les crimes et les péchés, même les plus grands, puisque c'est une seule et même hostie, et que celui-là même s'offre à présent par le ministère des prêtres, qui s'offrit autrefois sur la croix, sans qu'il y ait de différence que dans la manière de l'offrir. Et par cette oblation non sanglante on reçoit des fruits très abondants de celle qui s'est faite avec effusion, de sang ; tant s'en faut que par elle on déroge en aucune manière à celle-ci. C'est pourquoi, selon la tradition des apôtres, elle est offerte non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions, et les autres nécessités des fidèles qui sont encore vivants, mais aussi pour ceux qui sont

morts en Jésus-Christ et qui ne sont pas encore purifiés. »

Le sacrifice de la Messe n'est-il offert que pour les fidèles? — Comme Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et qu'il veut que tous les hommes soient sauvés, l'esprit de l'Église est de prier secrètement pour tous sans exception, pour les hérétiques, les schismatiques, les infidèles, les Juifs, etc.; mais elle ne prie point publiquement pour tous ceux qui ne sont pas de l'Église ou qui sont retranchés de son sein, et ne leur fait pas l'application d'un certain fruit de la Messe dont elle peut disposer.

Quel est l'esprit de l'Église quand elle offre à Dieu le sacrifice de la Messe pour les vivants? — C'est de demander à Dieu la conversion des pécheurs, la persévérance des justes et le salut de tous, en sorte que les uns et les autres participent aux fruits de tous les sacrifices qui s'offrent chaque jour par toute la terre, à proportion de leurs dispositions, pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle.

Quels sont les morts pour lesquels l'Église offre le sacrifice de la Messe? — Tous ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu, mais qui expient leurs péchés dans le purgatoire. — L'usage d'offrir le saint sacrifice pour les morts est-il ancien? — Il nous vient de la tradition apostolique. — Que dit Tertullien dans son livre de la Monogamie? — Qu'une femme qui ne fait pas offrir le saint sacrifice de la Messe tous les ans pour son mari le jour de son décès, doit passer pour avoir fait divorce avec lui.

Un impie, après s'être raillé d'une personne, parce qu'elle voulait se rendre à la procession du saint Sacrement, sort lui-même pour la voir défilier. Il garde son chapeau sur la tête, malgré l'ordre réitéré qu'on lui donne de se découvrir. Il brave ainsi la

procession et le saint Sacrement de la manière la plus insolente. Mais au moment où le saint Sacrement passe vis-à-vis de lui, la justice divine le frappe; il tombe mort sur la place, au grand étonnement de la foule qui regarde cette mort subite comme un juste châtiment de son impiété. Cet événement fit une telle sensation, que son cadavre resta exposé trente-six heures devant la maison de ville. Nombre de témoins existent encore et racontent cet événement tel que nous venons de le citer.

DIX-HUITIÈME SOIRÉE.

DU SACREMENT DE PÉNITENCE — DE SA NATURE ET DE CE QUI LE CONSTITUE.

Trois Sacrements sont nécessaires pour la formation et le développement du chrétien : le Baptême qui le fait naître, la Confirmation qui le perfectionne et l'Eucharistie qui le nourrit et le fortifie. Mais s'il perd la grâce par le péché, Dieu lui a ménagé le moyen de la recouvrer dans le sacrement de Pénitence, que les saints Pères appellent Baptême laborieux ou l'unique planche de salut après le naufrage.

Si un médecin faisait connaître aux hommes un remède certain et infaillible pour guérir toutes les maladies et les préserver de la mort, ils viendraient le chercher des extrémités du monde. Pourquoi donc, lorsqu'il s'agit de guérir l'âme de toutes les maladies et la rendre éternellement heureuse, montrent-ils tant d'indifférence et même tant de répugnance pour

accepter un remède qui produit de si merveilleux effets ?

Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence ? — Le sacrement de Pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

Que signifie le mot Pénitence ? — Il signifie repentir, regret, douleur d'avoir commis un péché, ou bien une peine imposée pour l'expiation des péchés. — Pourquoi ce sacrement est-il appelé Pénitence ? — Parce que le chrétien ne peut obtenir le pardon de ses péchés par le sacrement de Pénitence qu'autant que le Saint-Esprit produit dans son cœur un véritable repentir pour les détester, et qu'il subit la peine qu'il a méritée pour satisfaire à la justice divine. — Pourquoi dites-vous un véritable repentir ? — Parce qu'il y a un repentir faux. Dieu veut que nous achetions le pardon de nos péchés avec la monnaie de la Pénitence, et comme un marchand ne livre sa marchandise qu'autant qu'on lui donne de vraie monnaie, ainsi Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont un vrai repentir.

Pourquoi la Pénitence est-elle un sacrement ? — Parce que Jésus-Christ l'a élevée à cette dignité. — Comment prouvez-vous qu'elle est un sacrement ? — Parce que : 1° l'Église l'a toujours enseigné ; et que 2° l'Écriture nous montre dans la Pénitence les conditions essentielles à un sacrement ; ainsi, c'est un signe sensible, les actes du pénitent et l'absolution du prêtre ; un signe institué par Notre Seigneur Jésus-Christ et qui produit la grâce ; Jésus-Christ déclare que les péchés sont remis par l'absolution.

Pourquoi dites-vous que le sacrement de Pénitence remet *les péchés commis après le Baptême* ? — Parce qu'il participe à la nature d'une sentence portée par un juge ; or, un juge ne saurait prononcer une sentence, de condamnation ou d'absolution que sur ceux qui lui

sont soumis. Les apôtres et leurs successeurs ne peuvent porter de sentence que sur les fidèles, ou ceux qui ont reçu le Baptême.

Le sacrement de Pénitence remet-il tous les péchés commis après le Baptême ? — Oui ; quelque nombreux et quelque graves qu'ils soient, il les remet à tous les pécheurs, pourvu qu'ils y apportent les dispositions nécessaires. — Jésus-Christ n'a-t-il pas dit que tout péché commis contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre ? — Oui, mais il a voulu faire entendre qu'il y a de grands péchés dont il est difficile d'obtenir le pardon, comme il y a certaines maladies incurables, lorsque le malade ne veut pas prendre les remèdes qui pourraient le guérir. — Montrez-nous que Jésus-Christ n'a fait aucune réserve ? — Il n'a fait aucune réserve, lorsqu'il a dit à ses apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. » Puis il a dit d'une manière formelle : « Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. » — Pourquoi a-t-il dit que le péché contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre ? — Parce qu'on entend par là l'impénitence finale, ou le péché de celui qui meurt avec la volonté attachée au péché mortel.

Qui a institué le sacrement de Pénitence ? — Jésus-Christ, lorsqu'après sa résurrection il souffla sur ses apôtres en disant : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* « Par cette action si remarquable et ces paroles si claires, dit le saint concile de Trente, tous les Pères, d'un consentement unanime, ont toujours entendu que la puissance de remettre et de retenir les péchés a été communiquée aux apôtres et à leurs légitimes successeurs pour la réconciliation des fidèles tombés depuis

le Baptême; et c'est avec beaucoup de raison que l'Église catholique a condamné autrefois et rejeté comme hérétiques les novatiens, qui niaient opiniâtrement cette puissance de remettre les péchés. Aussi, le saint concile, approuvant et recevant pour très véritable ce sens des paroles de Notre-Seigneur, condamne les interprétations imaginaires de ceux qui, pour combattre l'institution de ce sacrement, appliquent faussement ces paroles à la puissance de prêcher la parole de Dieu et d'annoncer l'Évangile de Jésus-Christ. »

Par qui s'exerce dans l'Église le pouvoir de lier et de délier? — Par le pape successeur de saint Pierre, par les évêques, successeurs des apôtres, et par les autres ministres, selon qu'il a été réglé par les canons. — Comment s'exerce le pouvoir de lier? — Par les censures, par le délai de l'absolution, par la réserve de certains cas de conscience, par la pénitence qu'on impose aux pécheurs, et par tout ce que l'Église fait pour humilier l'âme coupable et la préparer à revenir sincèrement à Dieu. — Comment s'exerce le pouvoir de délier? — Par l'absolution des censures et des péchés, par la rémission de la pénitence, par les indulgences, par les dispenses, et par tout ce que l'Église fait pour les faibles et les pénitents, afin de les aider et de les soulager.

Tous les prêtres ont-ils le pouvoir de remettre les péchés? — Il n'y a que les prêtres approuvés par l'évêque qui aient le pouvoir de remettre les péchés, excepté à l'article de la mort, où tout prêtre peut absoudre, à défaut de prêtre approuvé. — Les prêtres approuvés peuvent-ils remettre tous les péchés? — Non; il y a certains péchés très graves dont l'absolution est réservée au pape et aux évêques, et dont les prêtres approuvés ne peuvent absoudre, hors le cas de nécessité, sans un pouvoir particulier.

Pourquoi le pape et les évêques se réservent-ils l'absolution de certains péchés ? — Pour les rendre plus rares, en rendant leur absolution plus difficile ; pour punir ceux qui les ont commis, en leur imposant la confusion salutaire de les aller déclarer au supérieur ; pour rendre leur guérison plus certaine, en réservant la connaissance de ces péchés à ceux qui ont plus de lumières.

Comment les évêques et les prêtres remettent-ils ou retiennent-ils les péchés ? — Ils les remettent en donnant l'absolution aux pénitents bien disposés, et ils les retiennent en différant ou en refusant l'absolution à ceux qui ne sont pas bien disposés. — Il est donc nécessaire de recourir au sacrement de Pénitence pour obtenir la rémission de ses péchés ? — Oui, le sacrement de Pénitence est aussi nécessaire aux adultes qui, après le Baptême, sont coupables de péché mortel, que le Baptême est nécessaire pour le salut à ceux qui ne sont pas encore régénérés.

Quand faut-il, après qu'on a péché, recourir au sacrement de Pénitence ? — Aussitôt qu'on se croit coupable de péché mortel et qu'on le peut, on doit recourir au sacrement de Pénitence, parce qu'il est toujours dangereux de tarder trop à le faire, et que le délai est quelquefois un nouveau péché par la résistance qu'on fait à la grâce qui presse le pécheur. — On peut donc recevoir plusieurs fois le sacrement de Pénitence ? — Oui, on peut et on doit le recevoir autant de fois qu'on a péché ; on peut même le recevoir tous les jours, parce que le sein de la clémence divine est toujours ouvert aux pécheurs pénitents, et que le trésor de Dieu est inépuisable.

Quelles sont les parties du sacrement de Pénitence ?
— *Les parties du sacrement de Pénitence sont les actes du pénitent et l'absolution du prêtre. — Quels*

sont les actes du pénitent qui font partie du sacrement de Pénitence ? — Les actes du pénitent sont la confession, la contrition et la satisfaction.

Montrez que les actes du pénitent font partie du sacrement de Pénitence ? — « Le concile de Trente déclare que la forme du sacrement de Pénitence, en laquelle consiste principalement sa force est renfermée dans ses paroles : Je vous absous, etc... Les actes du pénitent même, savoir, la contrition, la confession et la satisfaction sont comme la matière de ce sacrement ; et comme d'institution divine, ils sont requis dans le pénitent pour l'intégrité du sacrement et pour la rémission pleine et parfaite des péchés, c'est pour cette raison qu'on les appelle les parties de la Pénitence. Sa vertu consiste dans la réconciliation avec Dieu, laquelle assez souvent a l'avantage d'être suivie d'une grande paix et tranquillité de conscience avec une abondante consolation d'esprit. »

Pourquoi ces trois actes sont-ils nécessaires ? — Parce que, pour guérir un abcès, trois choses le sont : il faut : 1^o le percer avec la lancette ; 2^o en faire sortir le pus ; 3^o y appliquer une emplâtre. Or, les trois actes du pénitent sont analogues, parce qu'on guérit les maladies de l'âme comme celles du corps : la contrition est le coup de lancette ; la confession est l'extraction du pus et de l'ordure ; et la satisfaction est l'application de l'emplâtre.

En quoi donc la Pénitence diffère-t-elle du Baptême ? — Elle en diffère de plusieurs manières : « Car, dit le saint concile de Trente, outre qu'il est fort différent dans la matière et dans la forme qui constituent l'essence du sacrement, il est constant aussi qu'il n'appartient point au ministre du Baptême d'être juge... Il n'en est pas de même des serviteurs de la foi, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait une fois membres de son

corps par l'eau du Baptême. Car, pour eux, si dans la suite ils se souillent par quelque crime, il a voulu, non pas qu'ils fussent de nouveau lavés par le Baptême une seconde fois reçu, mais qu'ils comparussent comme des coupables devant le tribunal de la Pénitence, afin que par la sentence des prêtres ils pussent être absous, non pas une seule fois, mais toutes les fois qu'ils y auraient recours avec un repentir sincère de leurs péchés. De plus, autre est le fruit du Baptême, autre celui de la Pénitence. Par le Baptême, nous nous revêtons de Jésus-Christ, et nous devenons en lui une créature toute nouvelle, obtenant une pleine et entière rémission de tous nos péchés ; mais par le sacrement de Pénitence, nous ne pouvons du tout parvenir à ce renouvellement et à cette intégrité qu'avec de grands gémissements et de grands travaux que la justice divine exige, de sorte que c'est avec une grande raison que la Pénitence a été appelée par les saints Pères une sorte de Baptême laborieux. »

Les trois actes du pénitent sont-ils tous trois parties nécessaires du sacrement de Pénitence ? — Oui, au moins dans l'intention. — Expliquez-vous ? — La confession extérieure est nécessaire quand elle est possible ; mais si un pécheur ne peut pas confesser de bouche ses péchés, il faut qu'il ait la volonté intérieure de les accuser. De même la contrition doit être manifestée par quelque signe extérieur, si le pénitent peut l'exprimer. Enfin la satisfaction doit être, sinon faite, au moins acceptée intérieurement. Ainsi les trois actes du pénitent sont nécessaires toujours, extérieurement, lorsque le pénitent peut les faire, et intérieurement, s'il ne peut pas les manifester extérieurement.

Comment l'absolution fait-elle partie du sacrement de Pénitence ? — Parce qu'elle est la forme de ce sacrement ; car les sacrements étant les signes de ce

qu'ils opèrent, ces paroles : *Je vous absous*, marquent la rémission des péchés accomplie par ce sacrement.

DIX-NEUVIÈME SOIRÉE.

DE LA CONFESSION. — QUALITÉS ET NÉCESSITÉ DE LA CONFESSION.

Qu'est-ce que la confession ? — La confession est une accusation humble et sincère de tous ses péchés, faite à un prêtre approuvé pour en recevoir l'absolution.

Qu'est-ce à dire *une accusation* ? — Cela veut dire qu'il ne suffit pas de déclarer ses péchés comme si l'on racontait une histoire, mais qu'il faut s'en accuser en se condamnant, en se donnant tort à soi-même, en se regardant comme un criminel qui sent le poids de ses crimes, qui s'en repent et veut les expier.

Pourquoi dites-vous que l'accusation doit être humble et sincère ? — Parce que le pécheur doit être couvert de confusion et qu'il doit déclarer ses péchés comme Dieu les connaît, sans les augmenter, ni les diminuer, ni les excuser. — N'est-il pas permis de les exagérer pour s'humilier davantage ? — Non ; une humilité fondée sur le mensonge est une fausse humilité.

Pourquoi l'accusation doit-elle être de *ses péchés* ? — Parce qu'il faut déclarer ses péchés et non ceux des autres sans une véritable nécessité, c'est-à-dire à moins qu'on ne puisse autrement faire connaître toute l'énormité de son péché : par exemple, si l'on a commis quelque faute d'impureté avec un proche parent, il est nécessaire de dire quel est le degré de parenté.

Pourquoi l'accusation doit-elle être faite à un prêtre ? — Parce que les prêtres ayant reçu de Jésus-Christ, en la personne des apôtres, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, et ayant été en même temps établis juges des consciences, ne peuvent connaître quels péchés il faut remettre ou retenir, ni porter un jugement véritable et garder les règles de la justice dans les pénitences qu'ils doivent imposer, qu'autant qu'on leur fera l'aveu de chaque péché en particulier, comme un médecin ne peut guérir une maladie compliquée qu'autant que le malade la lui fait connaître dans tous ses détails. — Ne suffit-il pas de confesser les péchés à Dieu ? — Non, puisque Dieu a ordonné qu'on les confessât au prêtre.

Comment prouvez-vous que Jésus-Christ a établi la confession ? — 1° L'Église l'enseigne ; 2° les paroles de l'Écriture le prouvent ; 3° les saints Pères l'ont toujours reconnu ; 4° si Jésus-Christ n'avait pas établi la confession, personne n'aurait pu l'établir ; 5° la raison montre qu'il en doit être ainsi.

Qu'enseigne le saint Concile de Trente au sujet de la confession ? — « D'après l'institution du sacrement de Pénitence, dit-il, l'Église universelle a toujours entendu que la confession entière des péchés a été aussi instituée par Notre-Seigneur, et qu'elle est nécessaire de droit divin, à tous ceux qui sont tombés depuis le Baptême : car Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur le point de monter de la terre au ciel, a laissé les prêtres, ses vicaires, comme des juges et des présidents devant qui les fidèles doivent porter tous les péchés mortels dans lesquels ils seraient tombés, afin que, suivant la puissance des clés qui leur est donnée pour remettre et retenir les péchés, ils prononcent la sentence ; car il est manifeste que les prêtres pourraient exercer cette juridiction sans connaissance de cause, et ne pas garder

l'équité dans l'imposition des peines, si les pénitents ne déclaraient leurs péchés qu'en général et non en particulier et en détail.

« Il suit de là que les pénitents doivent déclarer tous les péchés mortels dont ils se sentent coupables, après une exacte discussion de leur conscience, encore que les péchés fussent très cachés et commis seulement contre les deux derniers préceptes du décalogue, ces sortes de péchés étant quelquefois plus dangereux et blessant l'âme plus mortellement que ceux qui se commettent à la vue du monde.

« Pour les péchés véniels, par lesquels nous ne sommes pas exclus de la grâce de Dieu et dans lesquels nous tombons plus fréquemment, quoiqu'il soit bon et utile et hors de toute présomption de s'en confesser, comme la pratique des personnes pieuses le fait voir, on peut néanmoins les omettre sans faute et les expier par plusieurs autres remèdes. Mais tous les péchés mortels, même ceux de pensée, rendant les hommes enfants de colère et ennemis de Dieu, il est nécessaire de rechercher le pardon de tous ces péchés auprès de Dieu par une confession sincère et pleine de confusion. Aussi, quand tous les fidèles confessent tous les péchés qui se présentent à leur mémoire, ils les exposent tous sans doute à la miséricorde de Dieu pour en obtenir le pardon, et ceux qui font autrement et en retiennent quelques-uns volontairement ne présentent rien à la bonté de Dieu qui puisse être remis par le prêtre ; car si le malade a honte de découvrir sa plaie au médecin, celui-ci ne guérit pas ce qu'il ignore.

« Il s'en suit de plus qu'il faut aussi expliquer dans la confession les circonstances qui changent l'espèce du péché, parce que sans cela les péchés ne sont pas entièrement exposés par les pénitents, ni suffisamment connus aux juges, et qu'ils ne sauraient juger sans cela

de l'énormité des crimes, ni imposer aux pénitents une peine qui soit proportionnée.

« C'est donc contredire la raison que de publier que ces circonstances ont été inventées par des hommes qui n'avaient rien à faire, ou qu'il suffit d'en déclarer une : par exemple qu'on a péché contre son frère. Mais c'est une impiété d'ajouter que cette sorte de confession est impossible ; ou de la nommer une tyrannie sur les consciences : car il est constant que l'Église n'exige des pénitents autre chose sinon que chacun, après un sérieux examen, et après avoir exploré tous les détours et les replis de sa conscience, confesse les péchés par lesquels il se souviendra d'avoir offensé mortellement son Seigneur et son Dieu.

« A l'égard des autres péchés qui ne reviennent pas à la mémoire après un sérieux examen, ils sont censés compris en général dans la même confession ; et c'est pour eux que nous disons avec confiance après le prophète : *Purifiez-moi, Seigneur, de mes crimes cachés*. Il faut avouer pourtant que la confession, par la difficulté qui s'y rencontre, et surtout par la honte qu'il y a à découvrir ses péchés, pourrait paraître un joug pesant, s'il n'était rendu léger par les grands et nombreux avantages et consolations que reçoivent indubitablement par l'absolution tous ceux qui s'approchent dignement de ce sacrement.

« Quant à la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, encore que Jésus-Christ n'ait pas défendu qu'on ne puisse, pour sa propre humiliation, et pour se venger soi-même de ses crimes, les confesser publiquement, dans le dessein de donner un bon exemple aux autres ou d'édifier l'Église qui a été offensée, néanmoins ce n'est pas une chose commandée par un précepte divin, et il ne serait guère à propos d'ordonner, par quelque loi humaine, qu'on découvrit par une con-

fession publique les péchés, particulièrement ceux qui sont secrets.

« Ainsi comme le consentement général et unanime des saints Pères les plus anciens a toujours autorisé la confession sacramentelle secrète, dont la sainte Église s'est servie dès le commencement, et dont elle use encore aujourd'hui, on réfute manifestement la vaine calomnie, contraire au commandement de Dieu, introduite au temps du Concile de Latran par les Pères qui y étaient assemblés ; car l'Église dans ce concile, n'a point établi le précepte de la confession pour les fidèles, sachant bien qu'elle était déjà tout établie et nécessaire de droit divin ; mais elle a seulement ordonné que tous et chacun des fidèles, quand ils seraient arrivés à l'âge de discrétion, satisferaient à ce précepte de la confession au moins une fois l'an. Aussi dans toute l'Église on observe, avec un grand fruit pour les âmes fidèles, cet usage salutaire de se confesser, principalement dans le saint et favorable temps du carême, et le saint Concile approuve extrêmement cet usage et l'embrasse comme rempli de piété et digne d'être retenu. »

Prouvez par l'Écriture que Jésus-Christ a établi la confession? — Jésus-Christ a dit aux apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Or, les apôtres, les évêques et les prêtres, leurs successeurs, ne peuvent savoir à qui ils doivent remettre et à qui ils doivent retenir les péchés, à moins qu'ils ne connaissent tous les péchés en détail avec les circonstances qui en changent l'espèce ; donc les fidèles sont obligés, d'après les paroles de Jésus-Christ, de confesser tous leurs péchés.

Rapportez les paroles des Pères?

Au premier siècle, saint Clément engage les chrétiens à faire pénitence dans ce monde, « parce que,

dit-il, quand nous en serons sortis, nous ne pourrons plus nous confesser, ni faire pénitence. »

Au deuxième siècle, Tertullien, dans son livre *de la Pénitence*, dit que la confession ne doit pas se faire seulement dans la conscience, mais qu'elle doit se révéler par un acte extérieur. « Pensons-nous donc, ajoute-t-il, que si nous parvenons à soustraire nos péchés à la connaissance des hommes, nous aurons aussi trompé Dieu? Pouvons-nous donc comparer l'estime des hommes avec la conscience de Dieu? Vaut-il mieux se damner en cachant sa faute, que d'être absous en l'avouant? »

Au troisième siècle, Origène dit : « Les péchés sont remis par la Pénitence, lorsque le pécheur ne rougit pas de les déclarer au prêtre du Seigneur. » Saint Cyprien est aussi formel.

Au quatrième siècle, saint Ambroise entendait les confessions des pécheurs, et il pleurait si amèrement les péchés dont on lui faisait l'aveu, qu'il forçait les pénitents à pleurer avec lui. Il ne faisait connaître qu'à Dieu les crimes qu'on lui avait déclarés.

Au cinquième siècle, saint Jean Chrysostome disait : « Celui qui a honte de découvrir ses péchés à un homme, qui ne veut pas se confesser et faire pénitence, sera traduit au jour du jugement non pas devant une ou deux personnes, mais devant le genre humain tout entier. » Il dit ensuite que le pénitent obtient la rémission de ses péchés par la condamnation et la déclaration qu'il en fait. Saint Jérôme et saint Augustin enseignent la même chose.

Au sixième siècle, saint Jean Climaque rapporte l'exemple d'un voleur qui fit la confession de ses péchés ; puis il ajoute : « Je cite cet exemple pour engager les autres à se confesser ; car, sans la confession, personne ne peut obtenir la rémission de ses péchés. »

Au septième siècle, saint Grégoire le Grand exhorte le pécheur à se confesser : « Pourquoi, dit-il, cachez-vous votre péché dans votre conscience ? Hâtez-vous de révéler par la confession ce que vous tenez caché intérieurement par la négation. En confessant nos péchés, que faisons-nous, sinon découvrir le mal qui était caché en nous. »

Au huitième siècle, le vénérable Bède dit : « Si les infirmes sont coupables de péchés, s'ils les ont confessés aux prêtres de l'Église et se sont efforcés de s'en corriger, leurs péchés seront remis, car les péchés ne peuvent être remis sans la confession. »

Au neuvième siècle, un concile de Châlons, tenu en 813, ordonne aux prêtres d'instruire les fidèles sur la manière dont ils doivent confesser leurs péchés, même leurs péchés secrets, pour en obtenir la rémission.

Au dixième siècle, dans les canons d'Edgard, roi d'Angleterre, en 967, on lit ces paroles : « Lorsque quelqu'un veut faire la confession de ses péchés, qu'il agisse avec courage et ne rougisse pas de confesser ses crimes en s'accusant lui-même, parce que sans la confession, il n'y a pas de pardon ; car la confession guérit, la confession justifie. »

Au onzième siècle, saint Pierre Damien explique fort au long la nature du sacrement de Pénitence. « La confession, dit-il, doit être faite avec sincérité. Il ne faut pas déclarer une partie de ses péchés et retenir l'autre partie, confesser les péchés légers et dissimuler les péchés graves ; car la raison nous avertit de nous confesser et Dieu nous y oblige. »

Au douzième siècle, saint Bernard dit que Dieu a établi un remède pour guérir du péché, la confession, et que tout est purifié par la confession.

Les protestants avouent que la confession a été

en usage dès le commencement du treizième siècle, puisqu'ils prétendent qu'elle a été établie au concile de Latran, tenu en 1215.

Que concluez-vous de tous ces témoignages ? — Que c'est Jésus-Christ qui a établi la confession, puisqu'en remontant de siècle en siècle jusqu'à lui, on voit que les chrétiens sont convaincus de la nécessité de la confession pour obtenir le pardon des péchés.

Mais peut-être que la confession est une invention humaine ? — Non, c'est chose impossible, et pour mieux faire sentir cette impossibilité, je vais vous rapporter une anecdote intéressante.

Il y a quelques années un prédicateur disait à ses auditeurs en parlant de la confession : « Vous dites que la confession est une invention humaine, et sans aucun doute, vous en avez des preuves concluantes. Eh bien ! je vous donnerai un million, si vous démontrerez d'une manière incontestable que la confession est une invention humaine. Je ne possède rien, il est vrai, mais ne craignez rien ; je trouverai moyen d'accomplir ma promesse ; car voici quelles seront mes ressources.

Quand vous m'aurez remis votre démonstration, je la ferai imprimer et j'en adresserai un exemplaire à tous les prêtres français en leur disant : « Mon cher confrère, il est une fonction de votre ministère fort pénible, celle d'entendre les confessions. Il faut passer une bonne partie de votre vie, enfermé dans un confessionnal comme dans un cercueil, exposé au froid et à toutes sortes d'incommodités. Là, que de peines morales, que de difficultés se présentent ! Et d'abord, vous devez connaître toutes les lois divines et humaines, afin de pouvoir résoudre les divers cas de conscience qui vous sont présentés et qui sont parfois très embarrassants.

La sentence que vous prononcez doit être juste, vous ne devez accorder l'absolution qu'à ceux qui la méritent ; mais il est souvent fort difficile de distinguer les pénitents bien disposés de ceux qui ne le sont pas. Comme un habile médecin, vous devez connaître toutes les maladies de l'âme et les remèdes propres à les guérir ; puis il faut, par la persuasion, déterminer les malades à prendre la médecine que vous leur présentez, quelque amère qu'elle leur paraisse. Si vous êtes trop sévère, vous rebuterez les pénitents, et ils ne reviendront plus ; si vous êtes trop indulgent, ils ne se corrigeront pas de leurs mauvaises habitudes, ils mourront dans le péché, et vous serez devant Dieu responsable de la perte de leurs âmes. Quels embarras et quelles difficultés souvent inextricables ! L'obligation d'entendre les confessions est donc pour vous un énorme fardeau qui souvent vous écrase. Combien le ministère vous serait agréable sans la confession !

Eh bien ! mon cher confrère, je viens aujourd'hui vous débarrasser de ce joug importun et odieux. Lisez cette démonstration que je vous adresse, et vous verrez que la confession est une invention humaine, et que par conséquent vous pouvez ne plus vous en inquiéter. Et pour l'immense service que je vous rends aujourd'hui, je ne vous demande que la somme minime de 20 francs. Croyez-vous, mes frères, qu'il y aurait un seul prêtre qui me refuserait 20 francs ? Tous, au contraire, s'estimeraient très heureux d'être, à si bas prix, déchargés du joug de la confession. Or, 50,000 prêtres me donnant chacun 20 francs, cela me ferait un million. Je m'adresserais ensuite aux prêtres étrangers qui ne seraient pas moins généreux que les prêtres français ; et un grand nombre de laïques qui

ne seraient pas fâchés de ne plus aller à confesse m'enverraient de très riches offrandes.

Vous voyez donc, mon très cher frère, que non seulement je pourrais vous remettre le million promis, mais que j'aurais encore de quoi vous élever un monument magnifique, sur le frontispice duquel on graverait ces mots : AU GRAND, AU SAVANT, AU BIENFAITEUR DE L'HUMANITÉ, TOUTE L'ÉGLISE RECONNAISSANTE.

Il faut avouer que ce prédicateur offrait une belle récompense à celui qui lui prouverait que la confession est une invention humaine. Cependant jusqu'ici personne ne s'est présenté pour l'obtenir.

La raison en est simple : il est impossible que des peuples entiers aient accepté dès l'origine le précepte de la confession, si Jésus-Christ ne l'eût imposé ; car, bien qu'il puisse arriver qu'un particulier se croie un jour obligé de se donner la discipline, il n'arrivera jamais que des peuples nombreux et divers s'imaginent que c'est pour eux un devoir de se donner la discipline. La confession a quelque chose de trop humiliant pour croire que la multitude si orgueilleuse s'y soumettrait, sans y être obligée par un précepte divin. Si aujourd'hui elle n'existait pas, pensez-vous qu'il soit possible de l'introduire ? Y aurait-il des prêtres et des fidèles pour l'accepter sans réclamation ? Est-il croyable que nul n'élèverait la voix pour dévoiler la fraude ? Mais dans tous les temps, les mêmes impossibilités eussent existé.

Ce sont les prêtres, dit-on encore, qui ont inventé la confession. — Je vais vous dire la vérité avec franchise, mais soyez discrets et n'en dites rien à personne. Oui, c'est un prêtre qui a inventé la confession ; je m'en suis convaincu en étudiant l'histoire : Je puis même vous dire son nom et vous citer l'époque où il vivait, le pays qu'il habitait et les hommes qui l'ont entendu.

Ce prêtre se nomme Jésus-Christ; il est venu au monde il y a 1879 ans; les apôtres l'ont entendu, quand il a établi la confession et ils nous ont conservé les paroles qu'il a prononcées. Il y a plus, Jésus-Christ lui-même a confessé la Samaritaine. Sa conversation avec cette femme n'est autre chose que sa confession.

La confession n'a-t-elle pas existé avant Jésus-Christ? — Elle n'a été établie que par lui comme faisant partie d'un sacrement; mais la confession des péchés comme condition nécessaire pour en obtenir la rémission, a existé de tout temps. Chez le peuple Juif, il y avait divers sacrifices pour les différents péchés que commettaient les Israélites; c'était une espèce de confession. Lorsque Adam et Ève eurent péché, Dieu voulut obtenir d'eux l'aveu de leur faute, avant de leur pardonner. Caïn ne voulut pas se confesser et son crime demeura sur sa conscience.

L'histoire nous dit encore que chez les Gentils il y avait des prêtres qui confessaient, et que l'audition de certains grands crimes était réservée aux souverains, qui étaient tout à la fois rois et pontifes.

La confession est donc une loi universelle? — Il n'y a aucun doute; vous voyez que dans un certain sens, elle a existé partout et toujours. Elle est encore universelle, en ce sens que tous les êtres se confessent. — Vous m'étonnez: est-ce que les brebis et les oiseaux, les plantes et les arbres se confessent? — Assurément; et parlons d'abord des hommes.

Quoique tous ne veulent pas se confesser aux prêtres, tous ou à peu près se confessent, c'est-à-dire font l'aveu de leurs fautes. En effet, l'on ne rencontre presque pas une seule personne au monde qui n'ait un ami ou une amie à qui elle confie ce qu'il y a de plus secret dans son cœur. C'est comme une nécessité, et ceux qui ne veulent pas la subir finissent

par mourir de chagrin. Bien plus, on a vu souvent des voleurs et des assassins se déclarer eux-mêmes coupables sachant bien cependant que leur aveu leur coûterait la vie. Un enfant qui a commis secrètement une faute est tourmenté de remords et accablé de tristesse, jusqu'à ce qu'il ait pris sur lui-même de le déclarer à son père et à sa mère. Aussi l'histoire nous présente-t-elle deux exemples de confession publique qui se trouvent comme aux deux extrémités du bien et du mal moral, saint Augustin et Jean-Jacques Rousseau.

On comprend en effet que l'homme soit trop faible pour porter seul le poids du péché, et qu'il sente le besoin de le décharger dans le cœur d'un ami ; mais peut-on concevoir que les poiriers et les hirondelles se confessent ? — Rien n'est plus vrai cependant. Examinez ce que font les médecins pour guérir les malades : tout leur art consiste à attirer au dehors le mal qui se trouve à l'intérieur du corps ; ainsi quand le corps de l'homme a violé une loi de sa nature, il n'obtiendra sa guérison, qu'autant que le mal qui résulte de cette violation se produira au dehors ; c'est une espèce de confession, puisque c'est la manifestation extérieure d'une plaie intérieure, et la confession n'est pas autre chose. Ce que nous disons du corps de l'homme s'applique de la même manière au corps de tous les animaux. Un arbre est-il malade ? Si le jardinier ne parvient à attirer au dehors la maladie intérieure, l'arbre périra. La confession est donc nécessaire à tous les êtres pour obtenir leur guérison, lorsqu'ils sont malades.

Que fait-on d'une vigne dont les ceps sont desséchés ? — Ou bien on l'arrache, ou bien on la provigne. — Que fait-on pour provigner la vigne ? — On creuse une large fosse, puis on couche la plante dans cette fosse et on la recouvre de terre. Alors la plante reprend une nouvelle vie ; elle est devenue une vigne nouvelle. Ainsi

en est-il de l'homme quand le péché a desséché son âme en lui ôtant la vie surnaturelle. Dieu l'arrache et le jette au feu, ou bien il le rajeunit par la confession. En s'humiliant devant son confesseur par l'aveu de ses fautes, le pécheur ressuscite à la grâce et devient un homme nouveau. — Pourquoi le chrétien doit-il se confesser pour devenir un homme nouveau? — Par la même raison qu'il faut provigner la vigne pour la rajeunir; de part et d'autre c'est une loi de la nature.

Comment prouvez-vous encore la nécessité de la confession? — Par le but que Jésus-Christ s'est proposé en établissant la religion chrétienne, qui est la sanctification des âmes ou la conversion des pécheurs. Or, un pécheur ne peut se convertir sans reconnaître les torts qu'il a eus envers Dieu, et tant qu'il ne reconnaît pas ses torts, sa volonté n'est pas changée; de même qu'un voyageur qui après une fausse route, ne peut reprendre le bon chemin, qu'autant qu'il reconnaît qu'il s'est égaré. Mais reconnaître ses torts envers Dieu, c'est lui en faire l'aveu. Il faut donc un fondé de pouvoir pour défendre les intérêts de Dieu, car si le pécheur n'avait d'autre juge que lui-même, il ne se condamnerait jamais et ne réparerait jamais les torts qu'il a envers Dieu. Ainsi, comme il faut un juge et un tribunal dans la société civile pour défendre les intérêts des citoyens lésés, il est nécessaire qu'il y ait dans l'Église un tribunal et des juges pour défendre les intérêts de Dieu lésés par les pécheurs.

Puisque la confession paraît être un besoin de l'âme, ne pourrait-on pas dire qu'elle s'est introduite insensiblement dans l'Église? — Non, pas plus qu'on ne peut dire que les voleurs, les usuriers et les assassins ont établi les juges et les tribunaux, parce que, souvent, ils éprouvent le besoin de faire l'aveu de leurs crimes. La confession est par elle-même trop humili-

liante pour que l'homme s'y assujettisse sans y être obligé par un précepte divin. C'est pourquoi les protestants se sont empressés de l'abolir, tout en reconnaissant ses merveilleux effets.

Voltaire, le chef de l'impiété, écrivait un jour à d'Alembert : *Dans vingt ans Dieu aura beau jeu*. Et vingt ans après, jour pour jour, il était frappé de la maladie qui le conduisit au tombeau. Aussitôt il appela à lui l'abbé Gauthier, vicaire de Saint-Sulpice, fit à genoux l'aveu de ses fautes et déposa entre ses mains la rétractation authentique de ses impiétés et de ses scandales. Il n'avait pas encore terminé ce grand acte de réconciliation qu'il sentit renaître toutes ses frayeurs, et il s'écria : « Je suis donc abandonné de Dieu et des hommes. » Mais le prêtre n'arrive pas. Le malade entre dans les convulsions et les fureurs du désespoir. Les yeux égarés, blême et tremblant d'effroi, il s'agite et se tourne en tous sens, il se déchire, il dévore ses excréments. Cet enfer dont il s'est tant moqué, il le voit s'ouvrir devant lui, il frémit d'horreur, et son dernier soupir est celui d'un réprouvé. « Rappelez-vous toute la rage et toute la fureur d'Oreste, dit le célèbre Tronchin qui assista à cette horrible mort, vous n'aurez qu'une faible image de la rage et de la fureur de Voltaire dans sa dernière maladie. Il serait à souhaiter, répétait-il souvent, que nos philosophes eussent été témoins des remords et des fureurs de Voltaire; c'est la leçon la plus salutaire qu'eussent pu recevoir ceux qu'il avait corrompus par ses écrits. » Le maréchal de Richelieu avait eu sous les yeux ce spectacle épouvantable et il n'avait pu s'empêcher de s'écrier : « En vérité, cela est trop fort, on ne saurait y tenir. »

VINGTIÈME SOIRÉE.

AVANTAGES DE LA CONFESSION. — CONFESSION SACRILÈGE. — MOYENS A PRENDRE POUR L'ÉVITER.

La confession n'est-elle pas une loi trop dure? — Elle est, en effet, un devoir pénible et humiliant. Mais si nous considérons les biens qu'elle nous procure, nous la trouverons pleine de bonté et de miséricorde; car en commettant une faute grave nous méritons l'enfer. Or, pensez-vous que les démons trouveraient la peine trop dure, si Dieu leur pardonnait, à condition qu'ils feraient l'aveu de leur faute avec un vrai repentir? Un malade trouverait-il trop dur de se voir obligé pour être guéri, de faire connaître sa maladie? Un homme condamné aux galères perpétuelles où à la mort trouverait-il trop dur de confesser son crime pour recouvrer sa liberté ou obtenir sa grâce? Un misérable criblé de dettes par ses débauches croirait-il qu'on lui impose un trop lourd fardeau, si on lui remettait toutes ses dettes et si on le comblait de richesses, à condition qu'il fera la confession de ses désordres avec un sincère repentir?

Dites-nous quelles sont les avantages de la confession pour chaque chrétien et pour la société? — Par la confession, le chrétien : 1° se réconcilie avec Dieu; 2° évite l'enfer; 3° gagne le ciel; 4° obtient la paix de la conscience; 5° trouve dans son confesseur un conseiller désintéressé, un ami dévoué, un père tendre et généreux.

Quelle différence remarquez-vous entre le tribunal des âmes ou la confession et le tribunal de la justice humaine? — Au tribunal de la justice humaine : 1° le coupable est forcé de comparaître, et souvent il est amené par la force publique; 2° tous les témoins sont

entendus et font connaître publiquement les crimes et les défauts du coupable ; 3° la sentence est toujours une sentence de condamnation, quand la culpabilité est bien constatée ; 4° la peine est grave, une amende, la prison, les galères perpétuelles et la mort.

Au tribunal de la Pénitence c'est tout autre chose : 1° le pénitent s'y rend de lui-même, sans y être contraint ; 2° il choisit son confesseur ; 3° il n'y a pas d'autre accusateur que le pénitent : aucun témoin n'est entendu ; 4° le confesseur est le seul dépositaire du secret que lui confie le pénitent, secret qu'il doit garder, même au péril de sa vie ; 5° il est indulgent, il connaît les faiblesses de la nature humaine ; 6° la sentence est toujours une sentence d'absolution, lorsque le pénitent est bien disposé ; 7° la peine est ordinairement bien légère, des prières, des jeûnes et des aumônes. Si nous méditions sérieusement sur la grande miséricorde que Dieu exerce à l'égard du pécheur dans le sacrement de Pénitence, tous les jours de notre vie nous en verserions des larmes de joie et de reconnaissance.

Quels sont les avantages de la confession pour la société ? — Comme rien n'est plus utile que la fréquente confession pour corriger le pécheur et l'affermir dans la vertu, il est certain que si tous les chrétiens se confessaient souvent avec les dispositions requises, il n'y aurait bientôt plus de blasphémateurs, de profanateurs du dimanche, de parents scandaleux, d'enfants indociles, d'homicides, de voleurs, de calomnieurs, de libertins, d'ivrognes, de paresseux, etc. Tous les hommes serviraient Dieu fidèlement, aimeraient leurs semblables comme des frères et se respecteraient eux-mêmes par la pratique de toutes les vertus.

De quels péchés est-on obligé de s'accuser en confession ? — On est obligé de s'accuser de tous les péchés mortels dont on se reconnaît coupable et

même de ceux qui sont douteux, en expliquant le doute au confesseur.

Pourquoi faut-il confesser les péchés douteux? — Pour ne pas s'exposer à faire une confession sacrilège. En exposant son doute au confesseur, le pénitent met sa conscience en repos et reçoit des lumières sur ce qu'il ignore ou ne comprend pas bien. — Doit-on s'accuser des péchés qu'on a eu la volonté de commettre? — Oui, cette mauvaise volonté est un péché de même nature que celui qu'on aurait eu l'intention de commettre.

Si l'on cachait à son confesseur quelqu'un des péchés commis, obtiendrait-on la rémission des autres péchés qu'on aurait accusés? — Non ; au contraire, en cachant un péché et en trompant ainsi son confesseur, qui tient la place de Dieu, on ajouterait un nouveau péché et l'on ferait une confession sacrilège.

Est-il possible de tromper Dieu? — Non, il voit tout et connaît tout, même nos plus secrètes pensées ; on ne peut pas le tromper.

Un gouverneur d'une des provinces de France, après avoir commis des injustices sans nombre, se fit donner au lit de la mort un habit religieux pour mourir et être enterré avec les marques de la pénitence. Un pauvre villageois, ruiné par ses injustices, le voyant porter en terre avec cet habit, s'écria : « François, François, va, va, tu as beau te déguiser, tu vas dans un pays où l'on reconnaît les mascarades. »

Une confession sacrilège est donc bien dangereuse? — Rien n'est plus dangereux que les suites qu'elle entraîne après elle, car elle est suivie ordinairement d'une communion sacrilège ; et ce sont deux péchés énormes qui exposent à la damnation éternelle comme le prouvent les exemples suivants.

Le P. Jean Ramirez, prêchant dans une ville, fut

appelé pour confesser une personne d'une naissance illustre, qui avait mené la vie la plus sainte aux yeux des hommes; car elle communiait fort souvent, jeûnait et pratiquait toutes sortes de bonnes œuvres. En ce moment elle se confessa avec de si grandes marques de repentir que le père en fut très satisfait. De retour au collège, celui qui l'avait accompagné lui dit que, pendant qu'il entendait la confession de cette pénitente, il avait vu un démon qui lui fermait la bouche. Le père, fort surpris, retourna aussitôt chez la malade, mais il apprit en entrant qu'elle venait d'expirer. Il revint au collège et s'étant mis en prière, elle lui apparut environnée de flammes et de chaînes, et lui déclara qu'elle était damnée pour n'avoir pas osé lui déclarer en confession un péché qu'elle avait commis avec un jeune homme, dans la crainte de perdre l'estime de son confesseur; qu'à sa dernière confession elle avait eu dessein de l'accuser, mais que la honte l'avait encore retenue.

Après cette explication, elle disparut, laissant son confesseur tout épouvanté de ses cris effroyables et du bruit de ses chaînes. (*Tiré de S Liguori.*)

Le P. François de Rodriguez rapporte, qu'en Angleterre, le roi Angubert eut une fille d'une si rare beauté que plusieurs princes la recherchèrent en mariage. Son père lui ayant demandé auquel de ces princes elle donnait la préférence, elle répondit qu'elle avait renoncé au mariage par un vœu perpétuel de virginité. Le roi sollicita et obtint de Rome la dispense de ce vœu; mais elle refusa constamment d'en user, protestant qu'elle n'aurait d'autre époux que Jésus-Christ. Tout ce qu'elle lui demanda en grâce fut la permission de se retirer dans un château, à quelque distance de la ville. Son père qui l'aimait tendrement la lui accorda, et lui donna en même temps une suite

digne de son rang. Là elle se livra aux exercices de la piété et de la charité, à la prière, au jeûne, aux austérités de la pénitence, à la fréquentation des sacrements et au service des malades dans un hôpital voisin.

Après plusieurs années passées de la sorte, elle mourut avec la réputation d'une grande sainte. Une personne de sa suite, faisant oraison, entendit un grand bruit, et vit au milieu d'un feu ardent une femme que les démons tenaient enchaînée et qui lui dit : « Sache que je suis l'infortunée fille d'Angubert. — Comment, reprit cette personne toute consternée, vous seriez damnée après avoir mené une vie si sainte? — C'est ma faute, reprit la princesse ; car étant encore fort jeune j'aimais un page et prenais plaisir à ce qu'il me fit la lecture de quelque livre. Un jour, après avoir achevé la lecture il me demanda ma main et la baisa. Le démon commença alors à me tenter, et je finis par offenser Dieu avec lui. J'allai ensuite à confesse, et je déclarai mon péché, mais mon confesseur ayant eu l'indiscrétion de me dire : « Comment, une reine faire de pareilles choses ! » La honte s'empara de moi ; j'ajoutai incontinent que c'était en songe que j'avais fait ce péché. Depuis lors je me mis à faire des pénitences, des aumônes, des prières continuelles pour obtenir le pardon de mon péché sans le confesser. Me trouvant à l'article de la mort, je dis à mon confesseur que j'avais été une grande pécheresse ; mais il me dit de rejeter cette pensée comme une tentation. Après quoi j'expirai et je suis maintenant réprouvée pour toujours. » A ces mots elle disparut, mais avec un si grand bruit qu'il semblait que tout l'édifice s'écroulât, et laissa dans le lieu de son apparition une puanteur insupportable qui dura plusieurs jours. (Tiré de *S. Liguori.*)

Qu'est-ce donc qui empêche le pénitent de déclarer ses péchés ? — La honte ou la crainte. Un enfant a peur d'être renvoyé et de ne pas faire sa première communion avec les autres. — Mais est-ce qu'on renvoie toujours un enfant qui déclare un grand péché ? — Non ; s'il l'avoue avec un vrai repentir et la ferme résolution de l'éviter pour toujours, il recevra l'absolution et fera sa communion avec les autres. Mais si le confesseur ne le trouvait pas suffisamment disposé, il prendrait des mesures prudentes pour différer l'absolution sans que personne s'en aperçût ; ainsi l'enfant prendrait part à la cérémonie sans communier, et ferait sa communion en particulier quelque temps après.

Mais que faire s'il s'agit du sacrement de la Confirmation, ou du Mariage, ou d'une communion générale ? — Tout pécheur peut y être admis, s'il confesse son péché avec les dispositions nécessaires, ce qu'il peut toujours obtenir de la miséricorde divine. — Mais que pensera de moi le monde, si je vais à confesse sans communier ? Ne croira-t-il pas que j'ai commis de grands péchés et il aura une mauvaise opinion de moi ? — Peu vous importe le monde qui ne peut rien ni pour ni contre vous. Si vous allez au ciel, le monde aura beau critiquer, vous n'en serez pas moins heureux ; et si par respect humain, vous tombez en enfer, ce n'est pas le monde qui vous en tirera. Craignez Dieu, mon enfant, et n'ayez pas d'autre crainte. N'oubliez pas que ce sont les personnes les plus pieuses qui vont se confesser plusieurs fois avant de communier, afin de s'y disposer plus saintement.

Mais qu'est-ce que mon confesseur pensera de moi si je lui déclare ce péché ? — Il aura de vous la plus haute estime et admirera votre courage. Saint François ayant entendu en confession un grand pécheur, celui-

ci lui dit : « Eh bien ! Monseigneur, que pensez-vous du plus grand pécheur de la terre ? — Que Dieu a répandu sur vous, ô mon frère, sa grande miséricorde, répondit le bienheureux ; vous êtes à mes yeux tout reluisant de grâce. — Mais, savez-vous bien qui je suis ? — Vous êtes tel que je dis. — Mais je veux dire par le passé. — C'est de quoi, répondit le saint, il ne me souvient plus ; et pourquoi garderais-je en ma mémoire vos péchés que Dieu a mis en oubli ? Me prendriez-vous pour le pharisien qui prenait Madeleine pour ce qu'elle avait été et non pour ce qu'elle était, quand elle arrosait de ses larmes les pieds du Sauveur ? Plus il y aura de sincérité dans votre confession, plus sera grande l'affection et l'estime de votre confesseur pour vous. Rien ne l'étonne, d'ailleurs ; il sait bien que s'il ne commet pas lui-même de très-grands péchés, ce n'est que par un pur effet de la grâce de Dieu ; il sait que les anges sont tombés, nos premiers parents dans le paradis, et Judas dans la compagnie de Jésus ; enfin il n'ignore pas que Samson, Salomon et David ont commis de très grand crimes.

Mais je crains que mon confesseur ne me gronde ? — Au lieu de vous gronder, il vous aidera à vous relever, comme une mère relève son enfant toutes les fois qu'il tombe dans la boue, comme un médecin qui est heureux de guérir un malade désespéré, comme un sauveteur est plein de joie d'avoir tiré de la rivière quelqu'un qui s'y noyait. D'ailleurs, en supposant que votre confesseur vous gronde, ne vaut-il pas mieux entendre des réprimandes de sa bouche que votre condamnation de la bouche de Jésus-Christ ? Enfin vous pouvez vous adresser à un autre confesseur, en allant en pèlerinage.

Mais je crains que mon confesseur ne révèle mon péché ? — Rassurez-vous ; un confesseur se

laisserait plutôt brûler vif, que de révéler le moindre péché. Saint Jean Népomucène a mieux aimé souffrir la mort que de faire connaître les péchés d'une de ses pénitentes. Durant la révolution française, il y a eu bien des prêtres qui se sont rendus coupables de sacrilèges, mais on n'en cite aucun qui ait jamais trahi le secret de la confession.

Mais j'ai commis un péché honteux et je n'ose l'avouer ? — Vous avez osé le commettre, pourquoi n'oseriez-vous pas le dire ? Vous craignez la confusion ; que sera-ce donc quand ce péché sera révélé à l'univers ? Le péché seul est honteux ; l'aveu que vous en ferez est honorable, parce qu'il rend gloire à Dieu. Enfin, s'il vous en coûte trop de dire la faute, priez votre confesseur de vous interroger sur certaines fautes que vous n'osez pas déclarer et il vous tirera d'embarras.

Mais si je m'accuse de mes injustices, mon confesseur m'obligera à restituer ? — Quand même il ne vous y obligerait pas, vous n'y êtes pas moins obligé par le commandement de Dieu qui vous défend de prendre ou de retenir le bien d'autrui. Les voleurs, dit saint Paul ; n'entreront pas dans le royaume des cieux. Mais si vous ne pouvez restituer le bien d'autrui, vous devez d'abord restituer ce qui est en votre pouvoir et avoir l'intention de rendre le surplus aussitôt que vous le pourrez.

Je confesserai mon péché à l'article de la mort ? — En aurez-vous le temps ? Ne mourrez-vous pas de mort subite ? Combien ne sont-ils pas morts subitement ? Et si vous en avez le temps, en aurez-vous le courage et la force ? Ne différez pas votre confession, mais répondez au tentateur comme cette dame qui avait commis de grands péchés et allait les confesser. Le démon lui demanda ce qu'elle allait faire : « Je vais, répondit-elle,

me confesser, me confondre et te confondre en m'accusant de mes péchés.»

Pourquoi ne faut-il pas attendre à la mort pour confesser ses péchés et faire pénitence? — Parce que le temps de la vieillesse et de la maladie n'est pas propre à faire une chose aussi importante et qui demande d'aussi grands efforts. — Expliquez ceci par une comparaison? — Un négociant doit conduire à Paris une quantité de marchandises avec trois mules dont deux sont jeunes et robustes et la troisième faible et usée. Il laisse toute liberté aux deux premières et place toute la charge sur la troisième; n'est-il pas certain qu'elle tombera en route et n'arrivera pas au terme du voyage au temps marqué? — Que voulez-vous dire par là? — Que le pécheur doit aller au ciel chargé du fardeau de la pénitence; pour cela, il a trois âges, la jeunesse, la virilité et la vieillesse; les deux premiers sont forts, vigoureux, propres à porter une pesante charge, mais la vieillesse est caducque, faible, incommodée; s'il laisse la jeunesse et la virilité inutiles et vides d'œuvres de pénitence, et s'il réserve les austérités et les mortifications pour la vieillesse, il est à peu près certain qu'il mourra impénitent.

Archias, riche citoyen de Thèbes, avait usurpé le gouvernement de cette ville, et y exerçait une autorité tyrannique. Quelques jeunes gens, saisis d'indignation à la vue des maux qui pesaient sur leur patrie, résolurent de l'en affranchir. Il fut convenu que Philidas, l'un d'entre eux, qui feignait d'être dévoué à Archias, l'inviterait à souper, et que, pendant le repas, les autres conjurés entreraient dans la salle du festin et massacreraient le tyran. Cependant, tandis qu'Archias était à table chez Philidas, on vint l'avertir qu'il y avait quelques mouvements dans

la ville. Il traita cet avis avec assez de légèreté. Quelques instants après arrive en grande hâte un courrier chargé de dépêches qui renfermaient tout le détail de la conjuration, et qu'il remet à son maître en l'invitant à en prendre connaissance. « Remerciez de ma part celui qui vous envoie, lui dit Archias; je lirai sa lettre plus tard et je lui rendrai réponse. — Seigneur, répondit le courrier, veuillez la lire sur-le-champ, parce qu'il s'agit d'affaires très sérieuses. » Archias se mit à rire et à plaisanter : « A demain, dit-il, les affaires sérieuses; » et prenant la lettre, il la plaça sous son coussin sans l'ouvrir. Une demi-heure après, les conjurés sortent du lieu où ils étaient en embuscade, se jettent sur Archias et le tuent.

Quelle leçon tirez-vous de cette histoire? — Je conclus que ce tyran fut bien étourdi et bien insensé de n'avoir pas suivi les avis réitérés qui lui furent donnés, mais que le chrétien qui remet sa conversion à un autre temps l'est bien davantage. Il y a conjuration contre lui et il n'y prend pas garde; les maladies, les infirmités, les accidents sont comme autant de conjurés qui ont conspiré sa mort. Le fils de Dieu, son meilleur et son plus fidèle ami, lui a écrit une lettre pour l'avertir de la conjuration. Les prédicateurs sont autant de messagers que Dieu lui envoie pour le prier instamment de sa part de quitter ses vices, sa débauche ou son péché, parce que la mort et la justice divine le surprendront dans ce mauvais état un jour qu'il n'y pensera pas et il dit : « A demain les affaires sérieuses; » mais demain il se réveillera peut-être au fond des enfers.

Par quelle autre raison montrez-vous encore qu'il faut servir Dieu dès sa plus tendre jeunesse? — Par le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures. La jeunesse avec ses avantages appartient à Dieu et

doit être employée tout entière à la gloire de Dieu. Un jeune homme, noble et savant, mais libertin, ayant écrit une belle lettre à saint Augustin, ce grand docteur lui répondit : « En lisant votre lettre, j'ai souhaité avoir autant de talent que vous-même, pour déplorer en termes énergiques la grande perte que vous faites. Quelle peine profonde j'éprouve de vous voir employer des dons si riches à des bagatelles ! Si vous aviez trouvé un calice d'or, vous en feriez présent à Jésus-Christ, et Dieu vous a donné un esprit et une âme d'or : pourquoi donc ne lui en faites-vous pas le sacrifice ? »

Quand, pour ne s'être pas bien examiné, on manque à déclarer, en se confessant, quelque péché mortel, cela rend-il la confession nulle et sacrilège ? — Oui, quand ce défaut d'examen est volontaire ; il rend la confession nulle et sacrilège.

Et si l'oubli vient de l'ignorance ? — il rend aussi la confession nulle et sacrilège ; si cette ignorance vient d'une négligence condamnable.

Quand les confessions sont-elles encore nulles ? — 1^o Lorsque, de propos délibéré, on n'a pas déclaré le nombre de ses péchés, ou qu'on a caché une circonstance qui en change l'espèce ; 2^o lorsque la confession a été faite sans une sincère douleur ou sans une ferme résolution d'éviter le péché et de satisfaire à Dieu, si l'on reçoit l'absolution.

Reçoit-on la rémission d'un péché mortel dont on ne s'accuse pas, lorsque après un examen suffisant on ne s'en est pas souvenu ? — Oui ; mais si dans la suite on s'en souvient, on est obligé de s'en confesser.

Pourquoi reçoit-on la rémission de ce péché ? — Parce que le pénitent à l'intention de le déclarer, et

comme il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour faire une bonne confession, sa bonne volonté lui tient lieu du fait devant Dieu. — Pourquoi doit-on accuser ce péché si on s'en souvient plus tard, puisqu'il a été pardonné? — De peur que le pénitent ne se fasse illusion et afin qu'il sache ce qu'il doit faire par suite de ce péché.

A quoi est obligé celui qui a fait une confession nulle? — Il est obligé de recommencer cette confession et toutes celles qu'il a faites depuis.

Est-il obligé de déclarer ce qui a rendu nulle sa confession? — Oui, c'est par là qu'il doit commencer; et si dans la suite de sa confession il reconnaît des péchés qu'il n'a jamais confessés, il doit en avertir le confesseur et lui dire pourquoi il ne les a pas confessés.

Quand doit-on faire une confession générale de toute sa vie? — On doit faire une confession générale de toute sa vie, quand on a sur toutes les confessions précédentes des doutes légitimes et bien fondés.

Qu'est-ce qu'une confession générale? — C'est une accusation de tous les péchés commis dans toute la vie ou depuis une certaine époque, lors même que ces péchés ont été confessés. — Pourquoi faut-il faire une confession générale quand on a des doutes légitimes et bien fondés sur des confessions précédentes? — Afin de mettre sa conscience en repos et d'assurer son salut d'une manière prudente et moralement certaine. — Doit-on faire une confession générale, quand on n'a aucun doute? — Non, à moins que le confesseur n'en juge autrement.

Ne doit-on pas faire une confession générale en quelque autre circonstance? — Il est très à propos de faire une confession générale: 1° lorsqu'on se prépare à la première communion; 2° lorsqu'on

choisit un état ; 3° dans un temps de mission ou de Jubilé ; 4° dans une maladie grave, pour se préparer à la mort.

A quoi sert une confession générale? — A humilier le pécheur, à lui donner une plus grande connaissance et défiance de lui-même, à réparer les confessions précédentes, à inspirer une plus vive horreur du péché, à faire prendre des moyens plus efficaces pour bien vivre, à procurer à l'âme plus de tranquillité et aussi plus de grâces de Dieu. — Quand la confession générale procure-t-elle tous ces avantages? — Lorsque le pécheur fait une pénitence proportionnée au nombre et à la gravité des fautes qu'il a déclarées dans sa confession générale.

Suffit-il de dire en se confessant qu'on a commis tel ou tel péché, par exemple : j'ai juré, j'ai menti, j'ai dérobé ? — Non, il faut encore déclarer, autant qu'on le peut, les motifs, les circonstances et les suites de chaque péché et le nombre de fois qu'on l'a commis.

Qu'entendez-vous par motifs? — Ce qui a déterminé l'accomplissement de la faute ou l'intention qu'on a eue en la faisant. Par exemple, un cordonnier a fait une médisance contre un autre cordonnier pour lui faire perdre ses pratiques ; voilà un motif qu'il faut déclarer en confession. — Comment pouvons-nous connaître le motif de nos péchés? — En nous faisant cette question sur chaque péché : Pourquoi ai-je commis tel péché? La réponse sera le motif.

Qu'appellez-vous circonstances du péché? — Ce sont certaines particularités qui l'accompagnent et qui concernent les personnes, le lieu, le temps, l'objet, etc. — Comment pouvons-nous connaître ces circonstances? — En nous faisant les questions suivantes : C'est moi qui ai péché, et qui suis-je, prêtre ou laïque? Avec qui ai-je

péché ou ai-je voulu pécher? Quelle action ai-je faite ou ai-je voulu faire? Quelle somme ai-je volée? En quel lieu ai-je péché, à l'église ou sur une place publique? Quels moyens ai-je pris pour pécher? Nai-je pas volé pour aller au cabaret? De quelle manière ai-je péché? En quel temps ai-je péché? etc. La réponse à ces questions fait connaître les circonstances du péché.

Quelles sont les suites du péché? — Ce sont les effets qu'il produit : par exemple, le scandale qu'il a donné, e tort qui a été fait au prochain.

Qu'est-ce à dire le nombre de fois qu'on a commis un péché? — C'est dire combien de fois on est retombé dans la même faute; si l'on a menti quatre fois, il faut dire : J'ai menti quatre fois, et ainsi des autres péchés. — Suffit-il de dire plusieurs fois, ou dix fois plus ou moins? — Non, il faut autant que possible déclarer le nombre exact de fois que chaque péché a été commis.

Pourquoi faut-il déclarer les motifs, les circonstances et les suites de chaque péché, et le nombre de fois qu'on l'a commis? — Parce que sans cette déclaration le confesseur ne connaîtrait pas l'état de l'âme et ne pourrait prescrire les remèdes propres à la guérir.

Si l'on a commis des péchés d'habitude qu'on ne puisse pas compter, comment doit-on s'en accuser? — On doit dire au confesseur depuis quel temps on commet ces péchés d'habitude, et combien de fois à peu près on les a commis par jour, par semaine, par mois, ou par année.

Donnez-nous un exemple? — Un garçon de charrue blasphème si souvent, qu'il ne peut savoir combien de fois il a commis ce péché; mais il se rappelle qu'il a contracté cette affreuse habitude depuis deux ans, et que chaque jour il lui arrive de blasphémer au moins quarante fois. C'est ainsi qu'il doit déclarer ce péché.

Quelles circonstances du péché faut-il expliquer? — Il faut expliquer, en se confessant, les circonstances qui en changent l'espèce.

Comment les circonstances changent-elles l'espèce du péché? — En donnant à une même action la malice de plusieurs péchés différents, comme de voler une chose sacrée, ce qui est un vol et un sacrilège.

Est-on obligé de confesser les péchés véniels? — Il n'est pas nécessaire, mais il est très utile de confesser les péchés véniels, pourvu qu'on le fasse avec une vraie douleur de les avoir commis et une résolution sincère de ne les plus commettre.

Pourquoi n'est-on pas obligé de confesser les péchés véniels? — Parce qu'ils peuvent être effacés par d'autres moyens, tels que la contrition, la prière, le jeûne, l'aumône, et autres bonnes œuvres. — Pourquoi est-il très utile de les confesser? — Parce qu'il est à craindre qu'on ne prenne pour véniel ce qui est mortel, et parce qu'en les confessant on est porté à les éviter à l'avenir avec plus d'attention. Le confesseur indique les moyens à prendre pour s'en corriger.

Pourquoi faut-il confesser les péchés véniels avec une vraie douleur de les avoir commis? — Parce qu'autrement la confession serait nulle, à moins que le pénitent n'accuse des péchés mortels dont il a un vrai repentir. — Quel moyen prendre pour éviter le malheur de faire une confession nulle? — C'est de déclarer de nouveau des péchés de la vie passée que déjà on a confessés, et dont on a toujours un vrai repentir. — Est-ce que les péchés déjà pardonnés peuvent devenir encore matière du sacrement de Pénitence? — Ce ne sont pas les péchés qui sont la matière du sacrement de Pénitence, mais les actes du pénitent, la confession, la contrition et la satisfaction. C'est pourquoi l'on reçoit avec fruit l'absolution, lors même qu'on accuse toujours les mêmes péchés.

Quand on est obligé de se confesser ? — Il est très à propos de recourir au sacrement de Pénitence aussitôt qu'on se sent coupable de péché mortel ; autrement l'on s'expose à mourir dans cet état et à se perdre pour toujours. Ceux qui diffèrent trop longtemps commettent un nouveau péché par leur délai, mais il serait difficile de décider que celui qui attend deux ou trois mois commet un péché grave.

Peut-on obtenir la rémission de ses péchés sans confession ? — Sans la confession extérieure, oui ; mais non sans la confession intérieure ou le désir sincère de la confession. Par exemple un malade qui ne peut plus s'expliquer ni par la parole, ni par signe, ou qui ne peut se procurer un prêtre pour se confesser, doit désirer se confesser ; et ce désir lui tient lieu de confession, ou plutôt c'est une confession intérieure et devant Dieu. Cependant si le malade pouvait ensuite parler et trouver un prêtre, il devrait faire sa confession.

Suffit-il qu'un prêtre soit approuvé pour qu'on puisse s'adresser à lui ? — Non, il faut encore choisir un confesseur avec la plus grande circonspection et le demander à Dieu. « Il faut le choisir entre dix mille, dit saint François de Sales, parce que c'est de ce choix que dépend ordinairement le salut. » — Qu'est-ce qui doit nous déterminer dans le choix d'un confesseur ? — C'est la confiance bien fondée qu'il nous conduira mieux qu'un autre dans la voie du salut. — Qui nous donne cette assurance ? — Ce sont les progrès que font dans la piété tous ceux qu'il conduit.

Quelles sont les qualités d'un bon confesseur ? — Ce sont : 1° la science, pour discerner la nature des péchés et résoudre les doutes selon les règles de l'Église ; 2° une charité tendre et compatissante, pour ne point rebuter les pécheurs et supporter leur faiblesse ; 3° la prudence, pour prescrire aux pénitents les remèdes

convenables à leurs maladies; 4 la piété, pour l'inspirer à ceux qu'il dirige. — Mais s'il n'y en a qu'un seul dans l'endroit où l'on se trouve? — Il faut s'adresser à lui en priant Dieu avec ferveur qu'il lui donne toutes les qualités d'un bon confesseur, afin de trouver en lui un guide sûr.

Est-il avantageux de ne pas changer de confesseur? — Oui, parce qu'un confesseur qui nous connaît mieux est en état de nous conduire plus sûrement. — Que doit-on penser de ceux qui changent souvent de confesseur? — Qu'ils sont dans un état dangereux, et qu'ils s'exposent grandement à périr pour l'éternité. Ils ressemblent à des malades qui abandonnent un médecin, dès qu'il connaît leur maladie pour s'adresser à un autre qui l'ignore, de sorte qu'il ne s'en trouve aucun qui puisse prescrire les remèdes convenables.

Une jeune personne entendant un philosophe dire que la confession est une invention des prêtres lui dit : « On connaît, Monsieur, l'origine et l'histoire de toutes les inventions, de toutes les découvertes, du jeu de piquet, par exemple, qui vous occupe en ce moment, et qui a été trouvé sous le règne de Charles VII. Soyez assez bon pour me dire à quelle époque et par qui a été inventée la confession. » Le philosophe resta muet.

Une dame protestante allait souvent trouver le cardinal de Cheverus et lui faire part de ses peines intérieures. Elle lui dit un jour que ce qui lui répugnait davantage dans la religion catholique et l'empêchait de l'embrasser, était le précepte de la confession. « Non, Madame, lui répondit Mgr de Cheverus, vous n'avez pas pour la confession autant de répugnance que vous le croyez; vous en sentez au contraire le besoin et le prix, car voilà longtemps que vous vous confessez à moi sans le savoir. La confession n'est pas autre chose que la confiance des peines de conscience que vous voulez-bien m'exposer pour recevoir mes avis. »

Si vous avez le malheur de tomber dans le péché mortel, n'y demeurez pas, mes amis, mais allez sans retard déposer ce fardeau accablant qui vous écraserait. Et vous vous direz : J'étais captif et mes chaînes sont brisées, me voilà rendu à la liberté des enfants de Dieu ; j'étais mort, et me voilà ressuscité ; j'étais l'esclave du démon, et me voilà redevenu l'enfant de Dieu.

Un ancien officier de cavalerie était entré dans une église, lorsque le P. Bridaine exposait l'utilité et la méthode d'une bonne confession. Vivement touché, il forme à l'instant la résolution de se confesser au prédicateur. La confession fut faite dans les sentiments d'un vrai pénitent. Il lui semblait, disait-il qu'on lui ôtait un poids insupportable. Rien ne lui était si doux, disait-il, que les larmes qu'il versait par amour et par reconnaissance. Il se rendit à la sacristie et là en présence de plusieurs missionnaires, il dit : « Messieurs, écoutez-moi, de grâce. Je n'ai pas goûté de ma vie des plaisirs si purs et si doux que ceux que je goûte depuis que je suis en grâce avec Dieu ; je ne crois pas en vérité que Louis XV que j'ai servi pendant trente-six ans, puisse être plus heureux que moi, depuis que j'ai déposé l'horrible fardeau de mes péchés. »

Voilà ce qu'éprouvent ceux qui reviennent sincèrement à Dieu. Voltaire a dit lui-même de la confession : « Il n'y a peut être pas d'établissement plus utile. La plupart des hommes, quand ils sont tombés dans de grands crimes, en ont naturellement des remords ; il y a quelque chose qui les console sur la terre ; c'est de pouvoir être réconciliés avec Dieu et avec eux-mêmes. »

« Que de restitutions, que de réparations, dit J.-J. Rousseau, la confession ne fait-elle point faire chez les catholiques ! » Un prêtre, ayant remis à un ministre protestant qui tournait en ridicule les sacrements, une somme importante, ce dernier ne put s'empêcher de

dire : « Il faut avouer que la confession est une bien bonne chose. »

C'est surtout dans la maladie que la confession console le chrétien. Que pourrait-il craindre en effet quand une sentence de miséricorde a été prononcée sur lui ? Le repos de l'âme dont il jouit est un des puissants moyens de recouvrer la santé. Tissot, protestant et médecin très distingué, donnait à Lausanne, les secours de son art à une jeune dame étrangère, dont la maladie arriva bientôt à un point très alarmant. Instruite de son dangereux état et tourmentée par le regret de quitter bientôt la vie, elle s'abandonne à de violentes agitations et aux transports du désespoir. Le médecin jugea que cette nouvelle secousse abrégierait encore le terme de sa vie, et, selon son usage, il avertit qu'il n'y avait pas à différer pour lui administrer les secours de la religion. Un prêtre est appelé ; la malade l'écoute et reçoit, comme le seul bien qui lui reste, les paroles de consolation qui sortent de sa bouche. Elle se calme, s'occupe de Dieu et de ses intérêts éternels, reçoit les sacrements avec une grande édification, et le lendemain matin le médecin la trouve dans un état de paix et de calme qui l'étonne ; il trouve la fièvre baissée, voit les symptômes changés en mieux, et bientôt la maladie cessa. Tissot aimait à raconter ce trait, et il s'écriait avec admiration : « Quelle est donc la puissance de la confession chez les catholiques ! »

Écoutez encore cette histoire. Un homme du peuple fut admis à la cour d'un roi puissant. Honneurs, richesses, plaisirs, tout lui était donné par le monarque. Tant de bienfaits auraient dû lui inspirer un dévouement sans bornes ; mais entraîné par de mauvaises passions, l'ingrat commis contre son bienfaiteur un crime énorme, qui parvint à la connaissance du prince avec les preuves qui en démontraient la certitude. Alors le roi

le condamna à mort. Pâle, tremblant, les yeux baissés, pouvant à peine se soutenir, le malheureux est conduit au supplice ; déjà le bourreau tient le glaive levé sur sa tête ; c'en est fait, l'ingrat va subir le juste châtiement de son crime...

Mais tout à coup une voix forte fait entendre ce cri : *Grâce, grâce, de la part du roi.* Le coupable ose à peine en croire ses oreilles ; son cœur se dilate de joie. L'envoyé du roi lui dit : « Mon maître est bon, il vous accorde votre grâce, mais il veut que vous avouiez votre crime à un de ses ministres ; et il vous permet de choisir entre douze celui qui vous inspire le plus de confiance, et il en joint à ce ministre, sous peine de mort, un silence absolu, sur tout ce que vous lui direz. » Qui pourrait juger des nouveaux transports du patient et des bénédictions que la foule adresse au monarque !...

Voilà notre histoire, mes bons amis ; montrons-nous donc toujours dignes de la clémence de Dieu, notre Roi.

Bouguer, profond géomètre et membre de l'Académie des sciences, à la mort duquel d'Alembert ne put s'empêcher de dire : *Nous venons de perdre la meilleure tête de l'Académie ;* Bouguer avait eu le malheur de laisser éteindre dans son cœur le flambeau de la foi. Vers la fin de sa vie, la curiosité l'ayant amené au discours que le P. Laberthonie, dominicain, prêchait avec le plus grand éclat contre les incrédules dans les principales chaires de la capitale, il y trouva le terme et le remède à ses erreurs. Il se confessa, et avant de commencer sa confession, il dévoila, en présence de plusieurs personnes, le secret motif qui l'avait entraîné dans le parti de l'incrédulité : « Je n'ai été incrédule que parce que j'ai été corrompu, s'écria-t-il, dans l'amertume de son âme. Allons au plus pressé, mon

père! c'est mon cœur encore plus que mon esprit qui a besoin d'être guéri.» Sa conversion fut aussi sincère que solide, et une mort chrétienne, arrivée au mois d'août 1758, couronna cet heureux changement. Beaucoup d'autres incrédules, que nous pourrions citer, se sont confessés avant de mourir.

VINGT ET UNIÈME SOIRÉE.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE. — DE LA CONTRITION.
— SA NÉCESSITÉ. — SES QUALITÉS.

Que doit-on faire avant de se confesser ? — Avant de se confesser, il faut examiner sa conscience, en recherchant tous les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession.

Que faut-il faire pour bien examiner sa conscience ? — Trois choses, comme quand un cultivateur veut relever le compte des travaux de l'année : 1° se retirer à l'écart pour ne pas être distrait ; 2° interroger les personnes qui ont été témoins de ce qui a été fait ; et 3° rappeler tous ses souvenirs pour ne rien oublier. — Pourquoi se retirer à l'écart ? — Pour que l'attention se porte tout entière sur le sujet important de l'examen : ainsi on fera bien d'entrer dans une chambre et d'en fermer la porte. — Comment le pénitent peut-il interroger les personnes qui ont été témoins de ce qu'il a fait, puisque souvent il a commis ses péchés étant seul ? — De même que le cultivateur consulte ses enfants, ses domestiques et ses ouvriers, pour se rappeler tout ce qu'il a fait dans le courant de l'année, le

pénitent doit consulter Dieu, la sainte Vierge, son Ange gardien et tous les Saints du ciel en présence desquels il a fait le mal.

Qu'entendez-vous par là ? — Qu'avant d'examiner sa conscience, il doit invoquer le saint-Esprit, prier avec ferveur Dieu, la sainte Vierge, son Ange gardien et tous les Saints, afin d'obtenir quelques rayons de cette lumière divine qui perce les plus épaisses ténèbres, et de connaître tous ses péchés, leur gravité et leur nombre.

Combien de temps doit-il employer à l'examen de sa conscience ? — Tout le temps nécessaire, eu égard à sa condition, à son état, au temps qui s'est écoulé depuis sa dernière confession, et au nombre des péchés qu'il a commis. — Pourquoi doit-il rechercher tous les péchés qu'il a commis ? — Pour rendre sa confession entière et ne pas commettre de sacrilège.

Que doit-il éviter dans l'examen de sa conscience ? — Deux excès, la précipitation ou la négligence et le scrupule.

A quoi doit-il faire attention dans la recherche de ses péchés ? — Au nombre, aux circonstances, aux causes et aux suites de ses péchés : par exemple, a-t-il fait des médisances ou des calomnies ? Est-ce par haine ou par jalousie ? Ont-elles occasionné des pertes d'argent ? A-t-il tenu des propos désonnêtes ? En présence de combien de personnes ? etc., etc.

Suffit-il de rechercher seulement les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession ? — Non, cela ne suffit pas toujours : il faut encore examiner si la conscience ne reproche rien sur les confessions précédentes.

Que faire si on a des inquiétudes bien fondées ? — Les exposer à son confesseur et suivre ses avis.

Sur quoi faut-il examiner sa conscience ? — Il

faut examiner sa conscience sur les commandements de Dieu, sur ceux de l'Église, sur les péchés capitaux, sur les devoirs de son état et sur les compagnies qu'on a fréquentées.

Comment s'examine-t-on sur les commandements de Dieu ? — On s'examine sur les commandements en s'arrêtant sur chacun d'eux pour considérer avec attention si l'on a pas omis ce qu'ils ordonnent ou fait ce qu'ils défendent.

Quel est le moyen le plus facile de faire cette recherche ? — C'est de prendre un catéchisme, de relire attentivement les explications qu'il donne sur chaque commandement, sur les vertus et les péchés, et de noter tous les points sur lesquels la conscience fait des reproches, ou de se servir d'un examen de conscience, comme il s'en trouve dans quelques livres ; si l'on craint que la mémoire ne fasse défaut, l'on fera bien de noter avec la plume sur un papier les péchés qu'on regarde comme mortels.

Comment le pénitent doit-il s'examiner sur les devoirs de son état ? — En se représentant en détail ce que son état lui ordonne ou lui défend de faire. Ainsi un marchand doit considérer s'il a vendu à faux poids ou à fausses mesures, s'il a donné des marchandises de troisième qualité pour des marchandises de première qualité. Un père de famille doit examiner s'il a eu soin de ses enfants, s'il ne leur a pas donné de mauvais exemples, s'il n'a pas négligé de les corriger de leurs fautes ou de leurs défauts.

Sur quoi faut-il insister dans l'examen de conscience ? — Sur le fond de son cœur, sur ses goûts, ses penchants, ses habitudes ; s'il n'y a pas quelque attache contraire à l'amour de Dieu, ou quelque passion dominante. — Pourquoi faut-il s'examiner sur les compagnies qu'on a fréquentées ? — Parce que,

comme on ressemble bientôt à ceux qu'on fréquente, il importe que le confesseur connaisse les dangers que court le pénitent et les moyens qui sont à sa disposition pour la pratique de la vertu.

Avec quel soin faut-il examiner sa conscience ? — Il faut examiner sa conscience avec la même exactitude et la même attention qu'on a coutume d'apporter à une affaire importante.

Que fait l'ouvrier ou le marchand qui veut s'enrichir ? — De temps en temps il met ses comptes en règle, fait son inventaire, examine l'état de ses affaires, de son actif et de son passif. — Avec quel soin fait-il cet examen ? — Avec un soin minutieux et une attention particulière. — N'est-ce pas ainsi que nous devons procéder à notre examen de conscience ? — Oui, à plus forte raison, puisqu'il s'agit de notre salut éternel.

Quelle précaution devons-nous prendre pour nous rendre facile l'examen qui précède la confession ? — La même que celle que prend le marchand ou l'ouvrier ; c'est d'examiner soigneusement notre conscience, tous les soirs sur les actions de la journée, comme l'ouvrier ou le marchand marque tous les jours sur son registre, ce qu'il a reçu, délivré ou vendu.

Ne convient-il pas aussi de faire chaque jour le matin l'examen de prévoyance ? — Oui, en prévoyant le matin les occasions dangereuses où nous pourrions nous trouver dans la journée, nous formerons la résolution d'éviter le péché, de résister à nos mauvais penchants, de fuir les mauvais exemples et de chercher à plaire à Dieu par nos pensées, nos paroles et nos actions. — Cette application ne doit-elle pas nous causer du trouble et de l'inquiétude ? — Non, elle ne demande qu'un peu de recueillement et de vigilance, comme s'il s'agissait de nos affaires temporelles.

Après avoir fini son examen et avant de se pré-

senter au confesseur, que doit faire le pénitent? — Il doit s'humilier devant Dieu et lui demander avec ferveur les sentiments d'une véritable contrition.

L'examen terminé, tout n'est donc pas fini pour la confession? — Il s'en faut bien : nous devons nous occuper sérieusement du second acte qui fait partie du sacrement de Pénitence, de la contrition.

Qu'est-ce que la contrition? — La contrition est une douleur des péchés qu'on a commis, accompagnée d'une ferme résolution de ne plus offenser Dieu à l'avenir.

Que veut dire le mot contrition? — Il veut dire *brisement*. — Pourquoi la douleur d'avoir offensé Dieu s'appelle-t-elle contrition? — Parce qu'elle doit briser le cœur et en rompre la dureté. — Qu'est-ce qu'une douleur? — C'est un mal, une affection pénible qu'on éprouve. — Qu'est-ce que la douleur d'avoir offensé Dieu? — C'est un véritable et sincère repentir.

Pourquoi ajoutez-vous vous une *détestation* des péchés? — Parce qu'il ne suffit pas d'avoir un regret sincère du péché; les démons regrettent d'avoir offensé Dieu; il faut de plus que la volonté déteste le péché, et c'est ce que les démons ne peuvent éprouver. — Pourquoi cette douleur doit-elle être accompagnée de la ferme résolution de ne plus offenser Dieu? — Parce que, sans cette résolution, la douleur ne serait ni vraie ni sincère. Un enfant qui dirait à son père qu'il éprouve une grande douleur de lui avoir désobéi, et qui ajouterait : « cependant je n'ai pas l'intention de changer de conduite » montrerait qu'il se moque de son père.

La contrition est-elle absolument nécessaire pour obtenir la rémission des péchés? — Oui la contrition est absolument nécessaire, et rien ne peut y suppléer.

Pourquoi rien ne peut-il suppléer à la contrition? — Parce qu'il n'est pas possible de rentrer en grâce avec Dieu, sans détester les péchés qu'on a commis : pécher, c'est s'éloigner de Dieu, et se réconcilier avec Dieu, c'est se rapprocher de lui. Or le pécheur s'éloigne de Dieu, en aimant le péché; donc il ne peut se rapprocher de Dieu qu'en rebroussant chemin, c'est-à-dire en haïssant le péché.

Quelles conditions la contrition doit-elle avoir? — La contrition doit avoir quatre conditions : elle doit être intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.

Vous dites que la contrition doit être intérieure : est-ce qu'il ne suffit pas de réciter de bouche l'acte de contrition? — Non, il faut que la douleur d'avoir offensé Dieu soit dans le cœur, et non pas seulement sur les lèvres et dans les paroles.

Pourquoi faut-il que la douleur soit dans le cœur? — Parce que le cœur étant le principe des péchés, c'est dans le cœur ou la volonté que doit être la détestation du péché : sans cela toutes les marques extérieures de la plus vive douleur ne sont rien devant Dieu.

Dites-moi, Alexandre, si votre ami Jules vous avait offensé, et qu'il vînt vous faire des excuses en disant qu'il regrette beaucoup ce qu'il a fait, tandis qu'au fond de son cœur il n'en serait rien, lui pardonneriez-vous, si vous connaissiez ses dispositions intérieures? — Jamais, je le regarderais comme un menteur et un hypocrite.

Comment le cœur est-il le principe de tous les péchés? — Parce que tout acte humain procède de la volonté ou du cœur. — Si un aveugle conduit par un voyant, passe où il n'est pas permis de passer, lequel des deux mérite d'être puni? — C'est le guide et non l'aveugle; c'est le guide l'auteur du délit. — Par qui

la main du voleur est-elle conduite, lorsqu'elle s'empare du bien d'autrui? — Par la volonté ou le cœur. — Un capitaine commande à un soldat de tuer un homme; quel est l'auteur de l'assassinat? — C'est le capitaine; et c'est lui qui doit être puni. Ainsi, en nous, c'est le cœur qui est le principe de tous les péchés et c'est lui qui doit être puni.

Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être surnaturelle? — J'entends que la contrition doit être l'effet de la grâce et fondée sur les motifs et les vérités que la foi nous enseigne.

Pourquoi dites-vous que la contrition doit être l'effet de la grâce? — Parce que la contrition que le pénitent produirait en lui-même par des réflexions ne serait qu'une douleur naturelle sans proportion avec la fin qu'il doit se proposer, qui est la rémission des péchés. — D'où doit donc venir la contrition? — Du ciel, du Saint-Esprit, de Dieu qui en est la source et qui seul peut la reproduire dans le cœur du coupable. — Que suit-il de là? — Que le pénitent doit demander à Dieu par une prière fervente de mettre dans son cœur une contrition surnaturelle, semblable à celle que Jésus a éprouvée au Jardin des Oliviers et durant sa passion.

Suffit-il de méditer sur les motifs de contrition? — Non, car si Dieu lui-même ne donnait la contrition, le pénitent qui méditerait pendant un siècle et pleurerait en même temps n'aurait qu'une contrition naturelle, par conséquent insuffisante pour obtenir la rémission de ses péchés. — Il est donc inutile de méditer sur les motifs de contrition? — Non; c'est au contraire une obligation.

Quels sont les principaux motifs que la foi nous propose pour nous exciter à la contrition? — Les principaux motifs d'une véritable contrition sont la

souveraine perfection de Dieu, la passion de Jésus-Christ, la privation de la grâce sanctifiante, la perte du paradis, les peines éternelles de l'enfer.

Sur quoi le pénitent devra-t-il réfléchir pour exciter dans son cœur les sentiments d'une véritable contrition? — Sur l'amabilité infinie, la puissance et la souveraine majesté de Dieu, sur les souffrances de Jésus-Christ, la laideur de l'âme souillée par le péché, sur le paradis et l'enfer.

Pourquoi doit-il avoir la douleur d'avoir offensé Dieu? — Pour expier le plaisir qu'il s'est donné en violant la loi; parce que, par le péché, il a mérité l'enfer, le plus effroyable des châtimens; il a perdu le ciel, le plus grand de tous les bonheurs; il a renouvelé la passion de Jésus-Christ; il a offensé le meilleur, le plus tendre, le plus miséricordieux des pères, le plus dévoué et le plus généreux ami.

La perte de quelque avantage temporel serait-elle un motif suffisant pour une véritable contrition? — Non, la contrition qui ne vient pas de la grâce, mais de l'amour naturel qu'on a pour soi-même, ne suffit pas pour une véritable contrition.

Donnez des exemples? — Un enfant se repent d'avoir été paresseux et menteur parce qu'il a été puni; un ivrogne se repent de s'être enivré, parce que l'ivresse l'a rendu malade; un assassin se repent de son crime, parce qu'il a été condamné à mort; une fille se repent d'avoir fait une chute honteuse, parce qu'elle s'est déshonorée, etc. Ce repentir ne vient pas de Dieu, ni de ce que Dieu est offensé, et il ne saurait réconcilier le pécheur avec Dieu.

Qu'est-ce à dire que la contrition doit être souveraine? — C'est-à-dire qu'on doit avoir plus de regret d'avoir offensé Dieu, qu'on en aurait de tout autre chose, et qu'on doit être disposé à tout

perdre et à tout souffrir plutôt que de l'offenser de nouveau.

Qu'appelle-t-on un souverain? — Celui qui est au-dessus de tous les autres. — Pourquoi la contrition doit-elle être une douleur souveraine, c'est-à-dire au-dessus de toutes les autres douleurs? — Parce qu'elle doit être proportionnée à la grandeur de la perte qu'on a faite, de la perte de Dieu. — Est-il juste de pleurer la perte de cinq centimes comme la perte d'un million? — Non, ce serait ridicule. — Que perdons-nous par le péché? — Nous perdons Dieu. Toutes les pertes de ce monde ne sont rien en comparaison de celle-là.

Le pénitent doit donc pleurer ses péchés plus amèrement que la perte de son père ou de sa mère? — Non; il peut avoir une plus grande douleur des péchés qu'il a commis, qu'il n'en aurait de la mort de son père et de sa mère, et cela suffit. Les larmes ne sont pas toujours un signe certain d'un véritable repentir; Esaü, Saül, Antiochus, ont versé d'abondantes larmes, et cependant leur cœur n'était pas touché d'un véritable repentir. Il n'est pas dit que Saint Paul ait pleuré, quand il s'est converti, et cependant sa douleur a été bien vive et bien profonde.

La douleur qui se produit au dehors est-elle mauvaise? — Non, mais elle n'est pas nécessaire. Saint Pierre a pleuré amèrement sa faute; Madeleine a arrosé de ses larmes les pieds du Sauveur; ce qui montre que la grâce de Dieu peut aussi produire une douleur qui se manifeste extérieurement; mais le pénitent qui ne l'éprouve pas ne doit pas se troubler, si, en sondant son cœur, il peut se rendre le témoignage qu'il aimerait mieux avoir fait toutes les pertes du monde que d'avoir offensé Dieu, et tout souffrir à l'avenir plutôt que de l'offenser de nouveau.

Pourquoi la contrition doit-elle être universelle? — Parce que la contrition doit s'étendre à tous les péchés mortels dont on est coupable, en sorte qu'il n'y en ait aucun qu'on ne soit fâché d'avoir commis et bien résolu de ne plus commettre.

Pourquoi la contrition doit-elle s'étendre à tous les péchés? — Parce que : 1° elle ne serait ni véritable ni sincère ; 2° parce que le péché ne peut être remis que par l'infusion de la grâce sanctifiante, et cette grâce ne peut exister avec le péché mortel ; 3° parce qu'il est impossible de rentrer en grâce avec Dieu en conservant quelque attache au péché mortel. De même qu'il est impossible de considérer comme un bon citoyen celui qui conserve quelque liaison avec les ennemis de la patrie, ainsi quiconque est attaché à un seul péché, qui est l'ennemi de Dieu, ne saurait se réconcilier avec lui, pas plus que la santé ne peut se concilier avec la maladie, la lumière avec les ténèbres, la vie avec la mort.

Donnez une comparaison? — De même qu'un galérien serait insensé s'il se croyait en liberté, parce qu'il n'est garotté ni aux mains, ni aux bras, ni au cou, et qu'il n'a qu'un pied à la chaîne, ainsi le chrétien ne serait pas moins insensé s'il se croyait libre, parce qu'il aurait renoncé à tous les péchés, excepté à un seul ; car celui-là l'attacherait à l'enfer et en ferait le forçat du démon.

Faut-il que le pénitent fasse un acte de contrition sur chacun des péchés qu'il a commis? — Non, mais il faut que sa contrition s'étende réellement à tous les péchés, de manière qu'il n'y en ait aucun dont il ne se repente sincèrement.

Un gouverneur de Rome étant depuis longtemps accablé d'un mal incurable, fit venir saint Sébastien, et lui dit : « Que Jésus-Christ me guérisse de mes

maux et je me ferai chrétien. — Brisez toutes vos idoles, lui répondit le saint, et vous serez guéri. » Le gouverneur les brisa toutes à l'exception d'une seule, et loin d'être guéri, il fut plus tourmenté que jamais. Le malade s'en plaignit et dit au saint : « J'ai mis tout en pièces et je souffre toujours. — Quoi ! tout ? répliqua saint Sébastien ; vous avez tout brisé ? — Hélas ! il ne me reste plus qu'une petite idole d'or ; il y a un grand nombre d'années qu'elle est dans ma famille, et elle m'est bien chère. — Valût-elle le monde entier, répliqua saint Sébastien, pouvez-vous la comparer à Dieu ? Brisez-là comme toutes les autres, sans quoi vous ne pouvez être guéri. »

Nous voyons dans saint Pierre un exemple frappant de contrition surnaturelle. Il renie son Maître jusqu'à trois fois sans rentrer en lui-même et sans détester son péché. Il lui fallut pour cela une grâce surnaturelle, un regard de Jésus pour lui percer le cœur, et c'est ce qu'il reçut. Le Sauveur, conduit par ses gardes, passe dans la salle où son trop faible disciple venait de le renier indignement. Jésus jette sur Pierre un tendre regard, et aussitôt le coupable est converti. Pénétré d'une vive douleur qui part du cœur de Jésus, il s'arrache à la funeste société, cause de sa chute ; il sort en versant des larmes amères, et ne cesse de pleurer son péché toute sa vie.

Lorsque vous voudrez vous exciter à la contrition, vous adresserez à Jésus une prière fervente ; vous le conjurerez de jeter sur vous un regard d'amour comme il fit sur saint Pierre, et de mettre dans votre cœur une véritable et sincère contrition. Souvenez-vous que c'est un don de Dieu, une grâce particulière que seul il peut vous accorder. Vous ne pouvez donc la demander avec trop d'instance et de ferveur.

Antiochus avait persécuté le peuple de Dieu, pro-

fané son temple, et il se rendait à Jérusalem pour la détruire, lorsque tout à coup le Seigneur le frappa dans le chemin ; il appesantit sur lui sa main d'une manière terrible pour lui montrer qu'il avait un Maître. Antiochus prie le Seigneur et lui demande un pardon qu'il ne devait pas obtenir, dit le Saint-Esprit. Il ne considérait que ses maux temporels ; rongée de vers et de pourriture, sa chair tombait en lambeaux, Dieu le punissait de ses profanations et de ses cruautés. Il fait à Dieu les plus belles promesses, mais Celui qui sonde les cœurs et les reins ne voit en lui qu'un repentir d'hypocrisie et de désespoir. Au contraire, David obtient par une douleur sincèrement parfaite, le pardon de son double crime.

Judas se repentit aussi d'avoir trahi son Maître et il rendit l'argent qu'il avait reçu pour prix de sa trahison ; mais il n'y avait dans son repentir aucun sentiment de confiance en Dieu et il se pendit de désespoir. Saint Paul avait persécuté les chrétiens ; Dieu le frappe sur le chemin de Damas, et répandant dans son cœur un repentir sincère et surnaturel, il fait de lui un de ses apôtres les plus zélés et les plus intrépides.

Les Juifs qui crucifièrent Jésus-Christ ne voulurent point se convertir, malgré les pressantes sollicitations des apôtres ; ils ne voulurent point reconnaître leurs péchés et s'en repentir. Vous savez comment ils périrent misérablement, lorsque l'armée romaine assiégea Jérusalem et la ruina complètement. Longtemps auparavant, Jonas avait été envoyé de Dieu pour prêcher la pénitence aux habitants de Ninive et leur annoncer que bientôt leur ville serait détruite à cause de leurs péchés. Vivement touchés des menaces de Dieu, ils firent tous pénitence, et Dieu leur accorda leur pardon.

VINGT-DEUXIÈME SOIRÉE.

DES DEUX ESPÈCES DE CONTRITION — DU FERME
PROPOS. — MOYENS DE S'EXCITER A LA
CONTRITION.

Combien y a-t-il de sortes de contrition ? — Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite et la contrition imparfaite que l'on nomme attrition.

Qu'est-ce que la contrition parfaite ? — La contrition parfaite est une douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon, infiniment parfait et que le péché lui déplaît.

Pourquoi cette contrition est-elle appelée parfaite ? — A cause du motif qui la produit, qui est la charité parfaite. — A quelle marque peut-on reconnaître que la contrition est parfaite ? — A l'ardeur qu'on a pour détester ses péchés et pour réparer l'injure faite à Dieu.

Sainte Madeleine en fournit un exemple bien sensible : elle ne rougit pas de se jeter aux pieds de Jésus-Christ, lorsqu'il était à table chez Simon le pharisien, en présence de tous les convives ; elle consacre à la pénitence tout ce qu'elle avait fait servir au péché ; elle baise humblement les pieds du Sauveur, les arrose de ses larmes, les essuie avec ses cheveux et répand sur eux un parfum d'un grand prix.

Donnez-nous un autre exemple pour nous faire mieux comprendre le motif de la contrition parfaite ? — Un enfant a offensé son père, et il en conçoit un vif repentir, non parce qu'il a mérité un châtiment, mais parce que la personne qu'il a offensée est son père, et que son père est un homme des plus respectables.

Quel est l'effet de la contrition parfaite ? — La contrition parfaite efface les péchés avant même qu'on reçoive le sacrement de Pénitence dont elle renferme le désir.

Pourquoi la contrition parfaite doit-elle renfermer le désir de recevoir le sacrement de Pénitence ? — Parce qu'elle ne dispense pas de l'obligation de recourir à ce sacrement lorsqu'on le peut, et que si on ne le peut pas, l'acte de contrition suppose toujours la résolution d'y recourir quand on le pourra.

Quel est donc l'avantage de la contrition parfaite ? — C'est de justifier le pécheur, avant même de recevoir le sacrement de Pénitence. S'il se trouve sans confesseur il peut se sauver, en faisant un acte de contrition parfaite avec le désir de recevoir le sacrement de Pénitence ; et si plus tard il le reçoit, il augmente en lui la grâce sanctifiante qu'il a reçue par la contrition parfaite.

Qu'est-ce que la contrition imparfaite que l'on appelle attrition ? — La contrition imparfaite ou attrition est cette douleur d'avoir offensé Dieu qui est excitée communément par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte de la damnation éternelle, qui renferme un commencement d'amour de Dieu et exclut l'affection au péché.

Écoutez une histoire : Un homme avait trois fils, Théophile, Timothée et Servule. Le premier avait pour son père une tendresse vraiment filiale, non seulement il exécutait ses ordres, mais il se portait avec ardeur à tout ce qui pouvait lui être agréable. Ce n'était point la crainte des châtimens qu'aurait pu lui attirer la conduite contraire qui le portait à prévenir les volontés et les désirs de son père ; ni l'espoir des louanges et des récompenses ; il n'avait en vue que de lui faire plaisir.

Timothée n'avait ni le même zèle à courir au-devant de la volonté de son père, ni la même tendresse ; il l'aimait cependant sincèrement et quand il l'avait offensé il s'en repentait aussitôt ; mais son repentir provenait tout à la fois de la crainte des châtimens et de l'amour pour son père.

Servule n'aimait pas son père ; il ne lui obéissait que par la crainte des châtimens. Jamais il n'aurait obéi, si son père ne l'avait pas châtié sévèrement pour ses désobéissances.

Téophile représente les chrétiens qui ont la charité parfaite qui se repentent de leurs péchés uniquement parce qu'ils déplaisent à Dieu, et non parce qu'ils perdent le ciel et méritent l'enfer. C'est le seul motif de l'amour de Dieu qui produit en eux la contrition.

Timothée représente ceux qui ont la contrition imparfaite ou l'attrition ; ils se repentent d'avoir offensé Dieu, non pas uniquement parce qu'ils ont perdu le ciel et mérité l'enfer, ni uniquement parce que Dieu est infiniment aimable et que le péché lui déplaît, mais pour l'un et l'autre de ces deux motifs. Leur repentir vient tout à la fois de la crainte et de l'amour de Dieu.

Servule représente ceux qui ont une fausse contrition, qui ne se repentent de leurs péchés que par la seule crainte de l'enfer, de sorte que s'il n'y avait pas d'enfer ils n'auraient aucun regret de leur faute. Ils donnent leur cœur à Dieu, comme le voyageur attaqué par un brigand donne sa bourse pour sauver sa vie. C'est comme s'ils disaient à Dieu : Si vous n'aviez ni justice, ni enfer, si je devais vivre toujours en ce monde, je continuerais à suivre mes mauvaises passions et à vous offenser.

Théophile fait un acte de contrition sur un péché mortel qu'il a commis, et Dieu le lui pardonne sur-le-champ, parce que son repentir vient de l'amour de

Dieu et qu'il désire se confesser aussitôt qu'il le pourra. Timothée fait aussi un acte de contrition dans la même circonstance ; mais il n'est pas justifié, parce que sa contrition est imparfaite ; elle vient de la crainte et de l'amour de Dieu, et son cœur n'est plus attaché au péché ; il se confesse, reçoit l'absolution, et ses péchés sont pardonnés. Servule à beau faire des actes de contrition et recevoir l'absolution, ses péchés ne lui sont pas remis ; parce que sa contrition est fausse ; son cœur est toujours attaché au péché.

Vous rappelez-vous la belle comparaison de saint Augustin ? — « Un loup, dit-il, sort d'une forêt dans le dessein de dévorer une brebis. Quand il approche de la bergerie, il entend les chiens qui aboient, il voit le berger qui, la houlette à la main, garde son troupeau et se montre disposé à le poursuivre. Le loup retourne tout tremblant à la forêt. Il se tromperait beaucoup celui qui dirait : « Voilà un loup converti ; ce n'est plus un loup, c'est une brebis ; il ne fait pas plus de mal qu'un agneau. » Mais il n'est pas changé, quoiqu'il ait une tout autre contenance et qu'il retourne sur ses pas. Son extérieur est changé, mais sa nature et ses inclinations sont les mêmes. Il était loup quand il est venu, il est encore loup, quand il s'en retourne.

En quoi consiste la laideur du péché ? — Elle consiste principalement en ce que, par le péché, le chrétien se rend esclave du démon, défigure en lui l'image de Dieu, déshonore et souille son âme. — En quoi consiste la crainte de la damnation éternelle ? — Dans le trouble salutaire qu'excite dans l'âme du pécheur la vue des supplices éternels que la foi lui montre. — De quelle utilité est cette crainte ? — Elle détourne le pécheur, qui en est vivement frappé, de continuer à offenser Dieu ; elle le trouble dans ses plaisirs criminels et l'accoutume à faire quelques œuvres de religion. C'est

le commencement de la sagesse ; en passant par le cœur, elle y fait entrer peu à peu l'amour de Dieu, comme l'aiguille, en piquant l'étoffe, y introduit le fil ou la soie.

Quel est l'effet de la contrition imparfaite ? — Elle dispose le pécheur à recevoir la rémission de ses péchés dans le sacrement de Pénitence ; car elle suppose la foi, la crainte de Dieu, la confiance et un commencement d'amour de Dieu, de sorte que le pécheur est résolu de préférer Dieu à toutes les créatures. — Il ne suffit donc pas d'éviter le péché par la seule crainte des peines de l'enfer ? — Non ; de même qu'un voleur, vivement frappé de l'horreur du supplice auquel il sera condamné s'il tombe entre les mains de la justice, renonce à son dangereux métier ; mais il continuerait à voler, s'il pouvait le faire impunément ; il aime donc toujours l'injustice. De même quiconque fuit le péché, uniquement par crainte de l'enfer, ne hait pas le péché.

La contrition imparfaite suffit-elle pour la rémission des péchés dans le sacrement de Pénitence ? — Oui, elle suffit dans le sacrement de Pénitence.

Que dit le concile de Trente à ce sujet ? — « Les adultes sont disposés à la justice, lorsqu'excités et aidés par la grâce de Dieu, concevant la foi par l'ouïe ils se portent librement vers Dieu, croyant et tenant pour véritables les choses que Dieu a révélées et promises, et celle-ci surtout, que c'est Dieu qui justifie le pécheur par sa grâce en vertu de la rédemption de Jésus-Christ. Ensuite, connaissant qu'ils sont pécheurs, et étant utilement ébranlés par la crainte de la justice divine, ils passent de cette crainte à la considération de la miséricorde de Dieu, et s'élèvent à l'espérance, ayant la confiance que Dieu les traitera avec miséricorde pour l'amour de Jésus-Christ ; et ils commencent à l'ai-

mer comme source de toute justice, et c'est pourquoi ils sont portés contre leurs péchés par une certaine haine et détestation, c'est-à-dire par cette pénitence qu'il faut porter au Baptême. Enfin ils prennent la résolution de recevoir le Baptême, de commencer à mener une vie nouvelle et d'observer les commandements de Dieu. »

Or, ce sont les mêmes dispositions qu'il faut apporter pour recevoir le sacrement de Pénitence. Ainsi il faut : 1^o être aidé de la grâce ; 2^o faire des actes de foi ; 3^o avoir la crainte de Dieu ; 4^o se reconnaître pécheur ; 5^o espérer en Dieu par les miséricordes de Jésus-Christ ; 6^o commencer à aimer Dieu ; 7^o détester ses péchés ; 8^o former la résolution d'observer les commandements de Dieu.

Le regret d'avoir offensé Dieu suffit-il pour une véritable contrition ? — Pour une véritable contrition, il faut encore la résolution de ne plus offenser Dieu.

Pourquoi cette résolution est-elle nécessaire ? — Parce qu'il est évident que la contrition ne serait pas sincère et véritable sans ce ferme propos. La première chose qu'un fils dit à son père, lorsqu'il a fait une faute : « Je vous demande pardon, je ne recommencerai pas. »

Quelles qualités doit avoir la résolution de ne plus offenser Dieu ? — La résolution de ne plus offenser Dieu, doit être sincère, ferme et efficace.

Ces qualités ne sont-elles pas renfermées dans les conditions de la contrition ? — Oui ; la contrition doit être intérieure, c'est-à-dire sincère. Elle doit être souveraine, c'est-à-dire qu'on doit être résolu à tout souffrir plutôt que d'offenser Dieu de nouveau ; donc la résolution doit être ferme. Enfin la contrition doit être universelle, c'est-à-dire qu'on doit être résolu à

éviter tous les péchés, à prendre tous les moyens propres à les éviter.

Quels sont en général les moyens qu'il faut prendre pour éviter le péché? — Pour éviter le péché, il faut en demander à Dieu la grâce, combattre ses mauvaises habitudes, et fuir les occasions du péché.

Pourquoi faut-il demander à Dieu la grâce d'éviter le péché? — Parce que, depuis la dégradation du péché originel, l'homme est plus porté au mal qu'au bien, et ne peut plus, par les seules forces de la nature, observer tous les commandements, même de la loi naturelle; il faut donc qu'il en demande à Dieu la grâce.

Qu'entendez-vous par mauvaises habitudes? — J'entends la facilité et le penchant qu'on éprouve à commettre certains péchés, comme les péchés capitaux, la médisance, le mensonge, etc. — Pourquoi faut-il combattre ses mauvaises habitudes? — Parce qu'elles sont les maladies de l'âme, qu'on ne peut guérir qu'en les combattant, comme on ne guérit les maladies du corps que par les contraires. — Est-ce là une chose facile? — Non, il faut, pour l'ordinaire, de grands efforts et beaucoup de temps. — D'où vient cette difficulté? — De la force même de l'habitude, qui est comme une seconde nature, et de la faiblesse de la volonté qui s'en est rendue l'esclave. Comme il est difficile d'arracher un arbre qui a poussé de profondes racines en terre, ainsi les mauvaises habitudes, s'étant fortifiées par des actes réitérés, sont très difficiles à détruire.

Que faut-il faire pour se corriger de ses mauvaises habitudes? — Il faut veiller exactement sur soi-même, prier beaucoup, pratiquer les vertus opposées à ces mauvaises habitudes. (*Voir ce que nous avons dit, en parlant des péchés capitaux*), s'imposer quelques pénitences ou quelques mortifications toutes les fois qu'il y a rechute.

Que concluez-vous de là ? — Qu'il est très important de ne contracter dans la jeunesse que de bonnes habitudes et de combattre les mauvaises. Il est facile d'étouffer les lionceaux ; mais si on les laisse grandir, on en sera dévoré. Il est facile d'empêcher la mauvaise herbe de croître dans un champ bien cultivé ; mais quand elle y croît depuis longtemps, il faut des années pour la détruire. Il est facile d'éteindre une étincelle, mais il est souvent impossible d'éteindre un grand incendie. Il est facile de franchir un petit ruisseau, mais il est impossible, quand il est devenu un torrent.

Qu'entendez-vous par occasion du péché ? — Tout ce qui porte ordinairement l'homme au péché ou qui le met en danger de le commettre. — Combien y a-t-il de sortes d'occasions du péché ? — Deux sortes, les occasions prochaines, qui portent au péché par elles-mêmes comme les spectacles, les mauvais bals, les comédies, les mauvais livres, les chansons obscènes, les nudités, les tableaux déshonnêtes, les mauvaises compagnies etc. ; les occasions éloignées, comme le négoce, le jeu, etc. ; Quelquefois les occasions éloignées deviennent des occasions prochaines pour certaines personnes, comme le négoce, pour le marchand porté à tromper ; le joueur de profession, qui blasphème ou se ruine en jouant.

Avec quel soin faut-il éviter les occasions du péché ? — Comme on fuit des personnes attaquées de la peste, ou un serpent dont la morsure est mortelle. — Mais si l'on ne peut s'éloigner des occasions du péché sans nuire à ses intérêts temporels, ou sans s'exposer à se déshonorer ? — Si l'on ne peut se conduire si bien que ce qui était une occasion de péché cesse de l'être, il n'y a aucune considération qui puisse l'emporter sur la nécessité de mettre son salut en sûreté. — Mais s'il est absolument impossible de quitter l'occasion du péché ? — Il faut consulter son confesseur, prier avec plus de

ferveur, redoubler d'efforts et vivre dans une extrême vigilance.

A qui ressemble le pénitent qui ne veut pas prendre les moyens nécessaires pour éviter le péché ? — A un malade qui refuse de prendre les remèdes, quoique amers, mais absolument nécessaires, qu'un médecin lui prescrit pour sa guérison ; à un homme qui joue avec des lions et des tigres, ou qui se promène la nuit sur le bord d'un abîme.

A quelle marque reconnaît-on le ferme propos ? — Au changement de vie, lorsque le pécheur a contracté de nouvelles habitudes, qu'il estime ce qu'il méprisait, qu'il méprise ce qu'il estimait ; qu'il est exact à remplir ses devoirs de chrétien et à mettre en pratique les avis que lui donne son confesseur.

En 870, les Danois envahirent l'Angleterre et y firent d'affreux ravages. Le bruit de leur cruauté et de leur brutale passion s'étant répandu partout, les monastères de filles furent dans les plus vives alarmes. Alors, Ebba, abbesse du monastère de Collinkan, assemble ses religieuses et leur dit : « Mes chères filles, si vous voulez me croire, je sais un moyen assuré de nous mettre à couvert de l'insolence de ces barbares. » Et aussitôt elle prend un rasoir, se coupe le nez et la lèvre d'en haut jusqu'aux dents. Toutes les religieuses firent de même, et les Danois étant entrés et voyant ces filles si défigurées et si hideuses, en eurent horreur. Ils s'enfuirent, après avoir mis le feu au monastère, où toutes les religieuses trouvèrent une mort affreuse, mais honorable.

Voilà une résolution ferme et généreuse.

Quand il s'agit de se garantir contre la luxure, le seul moyen efficace est de fuir promptement les occasions, la vue des objets, la tentation, la pensée même, et de détourner l'attention de tout ce qui peut exciter on en-

tretenir la passion. « Car personne, dit saint Césaire, ne sera victorieux dans ce combat que par la fuite. »

Rappelez-vous comment les anges ont sauvé Loth, en l'entraînant malgré lui hors de Sodome que Dieu allait détruire par le feu du ciel.

Un jeune infidèle converti, apprenant qu'un missionnaire est à peu de distance, accourt à lui pour se procurer le bonheur de communier. Il commença, fondant en larmes, l'accusation des péchés qu'il avait commis avant son Baptême. Le missionnaire lui ayant fait observer qu'il ne devait s'accuser que des péchés qu'il avait commis après le Baptême. — « Des péchés commis depuis que j'ai été baptisé ! Que dites-vous, mon père ? répondit aussitôt le néophyte surpris. Quelle indignité, si j'avais été infidèle à mon Dieu ! J'ai beaucoup pleuré mes anciens péchés ; mais, grâce au Seigneur, je n'en ai point commis de nouveaux. Quoi ! mon père, un chrétien pécher, commettre une de ces fautes graves que vous nous avez dites mortelles, se rendre indigne de voir Dieu dans le ciel et mériter l'enfer ! Que Dieu me préserve d'un aussi grand malheur. »

Rappelez-vous encore l'histoire de l'enfant prodigue. Il prit la résolution de retourner à son père, et il l'exécuta. Une fois rentré à la maison paternelle, il ne la quitta plus.

Quand doit-on craindre d'avoir manqué de résolution ? — On doit craindre d'avoir manqué de résolution, lorsqu'on est retombé promptement dans les mêmes péchés mortels, sans avoir presque rien fait pour éviter d'y retomber.

Comment reconnaît-on qu'un homme n'a pas été guéri complètement d'une maladie qui l'affligeait ? — En le voyant aussitôt retomber dans la même maladie. — A qui ressemblent ceux qui retombent de cette sorte ?

— A l'insensé qui met le feu à sa maison, après l'avoir reconstruite à grand frais. — Où conduisent ordinairement les rechutes fréquentes ? — A l'endurcissement du cœur et à l'impénitence finale.

La rechute dans le péché est-elle toujours une marque qu'on manquait de ferme propos ? — Non ; surtout si l'on a fait plus d'efforts qu'auparavant pour ne pas y retomber, et si l'on a suivi les avis du confesseur. Il faut alors considérer la rechute plutôt comme une faute de faiblesse que comme un défaut de résolution, se relever aussitôt et prendre des moyens plus énergiques pour se corriger à l'avenir.

Un grand pécheur alla se confesser au vénérable archevêque de Sens, Pierre de Corbeil. Il lui fit un aveu sincère de tous les péchés qu'il avait commis, versant un torrent de larmes et demandant si Dieu voudrait bien lui pardonner : « N'en doutez pas, mon fils, lui dit le prélat, pourvu que vous soyez bien résolu d'en faire pénitence. — Quoi, s'écria le pécheur, Dieu se contenterait de si peu ! Ordonnez-moi tout ce que vous voudrez, je suis prêt à le faire. Mais pouvez-vous m'imposer une pénitence assez rigoureuse pour égaler l'énormité de mes fautes ? » Le confesseur vivement touché lui dit : « Votre pénitence ne sera que de sept ans. — Mon Dieu, s'écrie le pénitent, mais je ne pourrais expier de si grands péchés pendant le cours de la plus longue vie. — Elle sera moindre, lui dit le confesseur, vous jeûnerez trois jours au pain et à l'eau. — Ah ! mon père, s'écrie le pénitent, ne me perdez pas, je vous en supplie. Proportionnez ma pénitence à mes iniquités, ne ménagez pas ma faiblesse. » Le prélat inspiré de Dieu lui ordonna de réciter une fois l'Oraison Dominicale. Dans ce moment, ce pénitent, brisé par la douleur, pousse un grand cri, un cri de reconnaissance et d'amour, et expire aux pieds du confes-

seur, allant peut-être au ciel sans passer par le purgatoire.

Manassès, roi de Juda, fils et successeur d'Ézéchias, n'avait que douze ans lorsqu'il monta sur le trône. Corrompu par des flatteurs, il s'abandonna avec fureur à toutes les superstitions de l'idolâtrie. Il devint cruel et fit couler dans Jérusalem des flots de sang innocent. Le prophète Isaïe lui fut envoyé pour lui reprocher sa conduite ; mais il le fit périr par le supplice de la scie. Enfin, après vingt-deux ans d'impiété et de barbarie, Manassès reçut la punition de ses crimes. Les armées d'Asachaddon inondèrent la Judée, chargèrent de chaînes le monarque et l'emmenèrent prisonnier. Ses malheurs le firent rentrer en lui-même, il s'humilia sous la main qui le châtiât, fit une sincère pénitence, et obtint son pardon et son rétablissement dans son royaume. Depuis cette époque, sa vertu égala celle d'Ézéchias. Il rétablit le culte du vrai Dieu, fit disparaître toutes les traces de l'idolâtrie, et ne s'occupa plus que du bonheur de son peuple.

Aimer Dieu par-dessus toutes choses, à cause de ses perfections et de ses amabilités infinies, et se repentir de l'avoir offensé, parce qu'on l'aime, voilà la contrition parfaite. Nous avons déjà cité l'exemple de sainte Madeleine. Simon chez lequel se trouvait Jésus disait en lui-même, s'il était prophète, il saurait que cette femme est une pécheresse. Mais Jésus lui dit : « Un créancier avait deux débiteurs, l'un lui devait cinq cents deniers et l'autre cinquante ; mais comme ils n'avaient pas de quoi les lui rendre, il remit à tous deux leurs dettes : lequel des deux l'aimera donc davantage ? » Simon répondit : « Je crois que ce sera celui auquel il a remis le plus. » Jésus lui dit : « Vous avez bien jugé. » Et se tournant vers la femme, il dit à Simon : « Voyez-vous cette femme ? Je suis entré dans votre maison,

vous ne m'avez point donné d'eau pour me laver les pieds; elle, au contraire, a arrosé mes pieds de ses larmes, et les a essuyés avec ses cheveux. Vous ne m'avez point donné de baiser; mais, elle, depuis qu'elle est entrée, n'a cessé de baiser mes pieds... C'est pourquoi je vous déclare que beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.

Dans le iv^e siècle, Sapor, roi de Perse, fit mettre en prison l'archevêque de Séleucie, saint Siméon, parce qu'il avait refusé d'adorer le soleil. Comme on l'y conduisait, Ustazade, surintendant du palais, se prosterna devant lui par respect, mais le saint détourna le visage pour lui reprocher son apostasie. Ustazade, accablé du reproche qu'il avait si bien mérité, versa un torrent de larmes. Pour expier son crime, il prit un habit noir, se plaça dans le palais et s'écria, fondant en larmes : « Misérable que je suis ! Que puis-je attendre de Jésus-Christ, à qui j'ai eu le malheur de renoncer, si je suis si sensible au mépris que me témoigne Siméon, qui n'est que son ministre ? » Le roi apprenant la douleur de son intendant, et ayant connu quelle en était la cause, entra en fureur, et fit serment de mettre à mort tous les chrétiens; cependant, par compassion pour ce vieillard, il ne négligea rien pour le gagner. « Non, lui dit le pénitent, vous ne réussirez point; je ne serai jamais assez insensé pour rendre à la créature le culte suprême qui n'est dû qu'au Créateur. » Le roi voyant sa constance, l'envoya à la mort.

Le martyr, allant au lieu du supplice, pria un de ses amis de demander à Sapor qu'en récompense de la fidélité avec laquelle il l'avait servi, il ordonnât que, dans le temps qu'on exécuterait sa sentence de mort, un hérault déclarerait qu'Ustazade n'avait point été condamné en punition de quelque crime, mais uniquement parce qu'étant chrétien, il avait refusé de trahir son Dieu.

Sapor consentit à la demande de son intendant d'autant plus volontiers qu'il espérait par là intimider les autres chrétiens, en montrant qu'il ne faisait pas grâce même à un vieillard qui l'avait toujours bien servi.

La mort d'Ustazade montra qu'il avait une contrition parfaite, accompagnée d'un ferme propos.

VINGT-TROISIÈME SOIRÉE.

PRATIQUE DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

La première chose à faire pour se disposer à recevoir le sacrement de Pénitence, c'est d'examiner sa conscience. Mais si vous voulez examiner sérieusement votre conscience, mes bons amis, vous avez trois choses à faire : 1^o vous retirer à l'écart pour ne pas être distrait ; 2^o implorer les lumières du Saint-Esprit pour connaître le nombre et la gravité de vos péchés ; 3^o interroger vos souvenirs et les témoins de vos actions.

Votre examen de conscience terminé, il faut exciter dans votre cœur une véritable contrition ; et pour y parvenir, vous devez : 1^o la demander à Dieu, parce que la contrition doit être un effet de sa grâce ; et 2^o réfléchir sur les motifs d'une véritable contrition.

Que ferez-vous pour vous exciter à la contrition ? — Je ferai un pèlerinage. — Va-t-on chercher la contrition comme une marchandise sur un marché ? — Non ; cependant on peut la rapporter du pèlerinage dont je parle. — Où donc irez-vous ? — Je descendrai en enfer et j'en ferai le tour ; je monterai au ciel, et je visiterai le paradis, et j'irai à Jérusalem, sur la montagne du Calvaire.

Pourquoi descendrez-vous en enfer ? — Pour y considérer les tourments qu'y souffrent les damnés. — Que verrez-vous donc ? — Des âmes plongées dans un étang de feu, tourmentées par des supplices horribles, et enfermées dans ces affreux cachots pour y souffrir pendant toute l'éternité. Je verrai ma place marquée à côté d'elles depuis que j'ai commis un péché mortel ; je verrai le feu qui les dévore, j'entendrai leurs cris déchirants et leurs plaintes lamentables.

Que vous diront ces damnés, lorsqu'ils verront un vivant parcourir leur sombre demeure ? — Ils m'exhorteront à faire tout ce qui dépend de moi pour ne point partager leur malheureux sort. « Que vous êtes heureux, diront-ils, d'être encore sur la terre ! Au moins vous pouvez encore vous préserver du malheur qui nous accable. Ah ! si Dieu nous permettait de retourner dans le monde pour y faire pénitence de nos péchés, il n'y aurait rien de trop pénible pour nous, fallût-il faire pénitence pendant un million d'années, jeûner tous les jours au pain et à l'eau, nous déchirer tous les membres avec des instruments de pénitence ; fallût-il souffrir autant que tous les solitaires et les martyrs, nous accepterions tout pour échapper aux flammes qui nous dévorent sans nous consumer. Si vous n'êtes pas encore aujourd'hui avec nous, c'est par un pur effet de la miséricorde de Dieu, car vous l'avez offensé comme nous, et peut-être plus que beaucoup d'entre nous. Et vous pouvez encore vous sauver ; il vous suffit d'accuser vos péchés, d'en concevoir un vrai repentir et d'en faire une sincère pénitence. Pourriez-vous balancer un instant ? — Que répondriez-vous à cette exhortation ? — Je n'aurais rien à répliquer. Je me jetterais à genoux et je supplierais le Dieu de toute miséricorde d'avoir pitié de moi et de me pardonner.

Après avoir fait une visite aux réprouvés, vous en

ferez une autre aux élas ; vous monterez au ciel ; mais qu'y verrez-vous ? — Je verrai d'abord Jésus-Christ au milieu du paradis, tout resplendissant de lumière et assis sur un trône d'une magnificence divine. Un peu au-dessous de lui et à sa droite, je contemplerai l'auguste Marie, sa mère, plus belle que la lune et plus brillante que le soleil. Je verrai les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges ; je verrai tous les anges et tous les saints louant et adorant le Très-Haut.

Que vous diront les anges et les saints ? — Il me semble qu'ils me raconteront le bonheur infini dont ils jouissent. « Il nous est impossible, me diront-ils, de vous faire comprendre notre félicité. Supposez que tous les bonheurs et tous les plaisirs dont peuvent jouir les mortels se trouvent réunis dans votre cœur, ce ne serait là qu'une ombre grossière des jouissances dont nous sommes enivrés. Notre bonheur est celui de Dieu, et dès lors qu'il peut satisfaire un être infiniment parfait, il vous est facile de concevoir qu'il est au-dessus de toute pensée et de toute conception. Notre intelligence étant substantiellement unie à l'intelligence de Dieu, nous voyons clairement tous les mystères de la nature et de la grâce que nous avons crus sur la terre ; et la contemplation de l'essence divine, de l'adorable Trinité, des perfections infinies de Dieu, de toutes les vérités de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel nous jette dans un ravissement continu. Notre cœur est tellement uni au cœur de Dieu, que nous éprouvons les mêmes jouissances que lui.

Nous avons mené sur la terre, il est vrai, une vie rude, laborieuse, pénitente ; nous avons été calomniés, persécutés et mis à mort, après avoir souffert des tourments inouïs inventés par l'enfer ; mais tout cela n'est rien ; et si Dieu nous obligeait d'en souffrir un million

de fois plus, nous embrasserions les peines et les tourments avec joie pour gagner le ciel.

Pendant ce beau ciel, vous l'avez perdu par votre faute. La place qui vous était destinée sera donnée à un autre si vous ne vous hâtez de faire pénitence. Mais ne perdez pas de temps ; car peut-être demain on sonnera vos funérailles et votre âme descendra dans les enfers. Il vous est si facile de recouvrer vos droits et de vous sauver. Avouez vos fautes et expiez-les. Qu'attendez-vous ? Voyez-vous ces bienheureux ; il en est beaucoup qui ont offensé Dieu plus que vous ; ils ont éprouvé des tentations plus violentes que celles qui vous agitent, mais avec la grâce de Dieu et un peu de bonne volonté ils se sont convertis et ont triomphé des tentations. Courage donc ! Mais si vous aviez tout perdu, vos biens et les personnes qui vous sont les plus chères, vous verseriez des torrents de larmes, et voilà que vous avez perdu Dieu, la compagnie des anges et des saints, et vous y êtes insensible, et votre cœur ne se fond pas en larmes ! »

Du ciel vous irez au Calvaire, et qu'y verrez-vous ? — Je me présenterai au pied de la Croix, au moment où Notre-Seigneur était sur le point de mourir, et il me semblera m'adresser ces touchants reproches : « O mon fils, ô mon enfant, vois ce que je souffre par amour pour toi. C'est pour te sauver, c'est pour expier tes péchés que je suis venu au monde dans une étable, que j'ai vécu pauvre, que j'ai gagné mon pain à la sueur de mon front, que j'ai jeûné dans le désert, que j'ai prêché ma doctrine, que j'ai été calomnié, insulté, conspué, flagellé, couronné d'épines et attaché sur cette croix. Toutes les fois que tu as commis un péché mortel, tu m'as crucifié de nouveau, tu as renouvelé toutes les souffrances de ma passion : Veux-tu donc continuer ? Auras-tu la cruauté de m'enfoncer de nouveau cette

couronne d'épines sur la tête, ces clous dans mes pieds et dans mes mains, cette lance dans mon côté ? Cependant je veux te pardonner. Vois donc, j'ai les bras étendus pour te recevoir, la tête penchée pour te donner le baiser de paix ; le refuseras-tu encore ? O mon enfant, sauve ton âme, puisqu'elle m'a coûté si cher ! »

Que répondrez-vous à Jésus-Christ ? — Je me jetterai à ses pieds, et, comme Madeleine, je les arroserai de mes larmes, et je lui dirai : « O bon Jésus, ô mon aimable Sauveur, ayez pitié d'un infortuné pécheur. Faites-moi la grâce de me repentir sincèrement de mes péchés. J'ai eu le malheur de vous offenser ; je suis le dernier des ingrats. Hélas ! que de fois ne vous ai-je pas crucifié dans mon cœur ? Ah ! brisez-le de repentir, ce cœur pervers. Que n'ai-je des larmes de sang pour pleurer mes fautes passées ! Remplissez mon âme de cette amertume qui a brisé la vôtre au jardin des Oliviers. J'ai été un monstre d'ingratitude ; mais je veux cesser de l'être, aidez-moi ; je veux me convertir, convertissez-moi ; je veux vous réjouir autant que je vous ai attristé. Je suis l'enfant prodigue, j'ai contristé le cœur du meilleur des pères ; mais je me lèverai, j'irai à votre ministre et je lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne mérite plus d'être appelé votre fils, traitez-moi comme un de vos mercenaires. Non, jamais de ma vie je ne vous offenserai plus, je ne vous désobéirai plus ; fallût-il souffrir tous les tourments, fallût-il mourir, je mourrai mille fois plutôt que de vous offenser de nouveau, et je vous prends à témoin de mes promesses. »

C'est ainsi, mes enfants, qu'il faut vous exciter à la contrition. Toutes les fois que vous vous disposerez à recevoir le sacrement de Pénitence, ne manquez jamais de faire ce pèlerinage en enfer, au ciel et sur le Calvaire ; faites-le avec une foi vive comme si vous voyiez

les objets de vos yeux ; et vous en rapporterez une vraie et sincère contrition. C'est ainsi que faisait autrefois Mgr de La Mothe, évêque d'Amiens.

Après vous être excités à la contrition, vous irez à l'église, et en attendant le moment de vous confesser, vous ferez le chemin de la croix, vous demeurerez dans le recueillement et la modestie si convenables à l'action importante que vous allez faire, vous produirez dans votre cœur des actes de confiance en Dieu, d'humilité, de contrition et d'amour. Vous vous approcherez du tribunal avec une sainte frayeur, vous considérerez le confesseur comme Jésus-Christ lui-même qui voit tout ce qui se passe au fond du cœur, et vous lui ferez l'aveu de toutes vos fautes.

Comment se présente-t-on devant le confesseur ?
— *On se met à genoux et les mains jointes aux pieds du confesseur ; ensuite on fait le signe de la croix, en disant : « Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché. » On dit ensuite la première partie du Confiteor.*

Pourquoi se met-on à genoux et les mains jointes aux pieds du confesseur ? — Parce qu'une telle posture convient à un coupable qui demande sa grâce ; ainsi fit le lépreux lorsqu'il demanda sa guérison à Jésus-Christ. On a les mains jointes pour montrer qu'on veut satisfaire en cette vie à la justice de Dieu pour ses péchés, afin de n'être pas jeté pieds et mains liés dans l'enfer. — Pourquoi fait-on le signe de la croix ? — Pour demander à Dieu par Jésus-Christ qu'il chasse le démon qui rend muet et empêche de déclarer tous ses péchés.

Pourquoi le pénitent demande-t-il la bénédiction du confesseur ? — Pour obtenir de Dieu la grâce de se confesser comme il convient et de recevoir dignement le sacrement. — Que lui répond le confesseur ? — Il

lui donne la bénédiction en disant : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous confessiez avec vérité et intégrité tous vos péchés. »

Où doit se placer le pénitent pour faire sa confession ? — Il doit se placer de manière à n'être pas aperçu du confesseur, et s'approcher assez près pour n'être entendu de personne. — Si quelqu'un entend ce que dit un pénitent, que doit-il faire ? — Il doit s'éloigner pour ne plus entendre, et bien se garder de révéler ce qu'il aurait entendu, pour ne pas se rendre coupable d'un grand péché contre le secret naturel.

Pourquoi le pénitent confesse-t-il d'abord ses péchés à Dieu ? — Pour imiter la conduite de l'enfant prodigue et celle de David qui confessèrent leurs péchés à Dieu, et pour se rappeler que le confesseur tient vraiment la place de Dieu. — Pourquoi se confesse-t-il ensuite à la sainte Vierge, à saint Michel, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à tous les Saints ? — Pour deux raisons : 1^o pour implorer leur intercession ; et 2^o pour réparer l'injure qui leur a été faite par le péché, puisque le pénitent, en offensant Dieu, offense aussi les Saints, comme l'injure faite à un père est faite aussi à ses enfants.

Après avoir récité la première partie du Confiteor, que doit faire le pénitent ? — Il doit dire combien il y a de temps qu'il ne s'est confessé, s'il a reçu l'absolution et s'il a fait sa pénitence ; ensuite déclarer ses péchés en disant : « Mon père, je m'accuse d'avoir, etc.

Je me suppose en présence de mon confesseur, et je déclare mes péchés de la manière suivante, mais retenez bien que ce n'est qu'une supposition pour vous apprendre à vous confesser :

« Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ; ainsi-soit-il. Mon père, bénissez-moi parce que j'ai

péché. Je me confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie, etc., et à vous, mon père, d'avoir beaucoup offensé Dieu par pensées, par paroles et par actions.

« Mon père, je suis venu me confesser il y a trois mois, j'ai fait ma pénitence et j'ai reçu l'absolution, ou bien : Je n'ai pas reçu l'absolution parce que j'avais contracté une mauvaise habitude, ou je conservais de la haine contre mon prochain. Ou bien : j'ai reçu l'absolution, je n'ai pas fait toute ma pénitence ; je devais réciter trois fois les sept psaumes de la pénitence avec les litanies des Saints et je ne les ai récités qu'une fois.

« Sur le premier commandement, mon père, je m'accuse d'avoir manqué à mes prières du matin et du soir, trois fois par semaine ; de les avoir dites en m'habillant, et en marchant deux fois par semaine ; d'avoir eu des distractions volontaires en les disant, à peu près la moitié du temps ; d'avoir oublié mon *benedicite* et mes grâces, cinq fois par semaine ; de n'avoir pas osé les dire par respect humain, six fois en tout.

« Sur le second commandement, mon père, je m'accuse d'avoir juré le nom de Dieu tout seul, dix fois, et en ajoutant le mot *sacré*, cinq fois ; d'avoir prononcé des paroles grossières comme f... m... p... dix fois par jour ; d'avoir prononcé des malédictions contre les animaux, quinze fois en tout.

« Sur le troisième commandement, mon père, je m'accuse d'avoir manqué une fois à la messe, de ma faute ; et aux vêpres, six fois aussi de ma faute ; d'avoir eu des distractions pendant la sainte Messe, à peu près le tiers du temps ; j'étais dissipé, je regardais de côté et d'autre ; je m'accuse d'avoir travaillé sans nécessité, une fois pendant deux heures.

« Sur le quatrième commandement, mon père, je

m'accuse d'avoir désobéi à mes parents, en chose grave deux fois, et en chose légère dix fois ; d'avoir obéi en murmurant ; presque toujours ; d'avoir souhaité du mal à mes parents parce qu'ils ne voulaient pas m'accorder ce que je demandais ; de m'être battu avec mes frères et sœurs, quatre fois.

« Je n'ai rien sur le cinquième commandement.

« Sur le sixième commandement, mon père, je m'accuse d'avoir eu des pensées déshonnêtes, six fois par jour, et je m'y suis arrêté volontairement, trois fois ; d'avoir prononcé des paroles déshonnêtes, cinq fois en présence de quatre personnes ; d'avoir regardé une personne qui était déshabillée, une fois ; d'avoir lu un mauvais livre, une fois ; d'avoir été au bal, quatre fois ; d'avoir fait des actions déshonnêtes tout seul, deux fois par semaine, etc.

« Je n'ai rien sur le septième commandement.

« Sur le huitième commandement, je m'accuse d'avoir dit un mensonge pour faire punir mon frère, trois mensonges pour excuser ma sœur ; et six mensonges pour amuser mes camarades ; d'avoir fait une médisance en chose grave et en présence de trois personnes, dix médisances en chose légère et en présence de cinq personnes.

« Sur le neuvième et dixième commandements, etc.

Il faut continuer de la même manière sur les commandements de l'Église et sur les péchés capitaux (1).

*Comment le pénitent finira-t-il sa confession ?
— Il finira par ces paroles : Voilà tous les péchés*

1 Il est très important de faire répéter souvent cet exercice qui est propre à apprendre aux enfants la manière dont ils doivent se confesser, et toute leur vie ils sauront parfaitement se confesser. C'est un avantage inappréciable pour les pénitents et pour les confesseurs.

dont je me souviens ; je m'en accuse et généralement de tous ceux que j'ai commis ; j'en demande pardon à Dieu et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution si vous le jugez à propos. » Puis il achèvera le Confiteor, c'est par ma faute, etc.»

Pourquoi le pénitent frappe-t-il trois fois sur sa poitrine ? — Pour exprimer la vivacité de sa douleur et de ses regrets comme fit le publicain. — Que doit faire le pénitent, après avoir achevé le *Confiteor* ? — Il doit s'exciter en silence à la contrition pendant que le confesseur récite les prières *Misereatur* et *Indulgentiam*. — Que doit faire le pénitent, lorsque le confesseur est en prières ? — Il doit, non pas s'occuper à rechercher s'il n'a rien oublié, mais écouter avec docilité les avis du Confesseur, répondre sincèrement à toutes les questions qu'il lui fait et accepter la pénitence qu'il lui impose.

VINGT-QUATRIÈME SOIRÉE.

DE L'ABSOLUTION ET DE SES EFFETS.

Que reste-t-il à faire lorsque le confesseur a donné ou différé l'absolution ? — On doit se retirer avec modestie, repasser dans son esprit les avis du confesseur, renouveler la résolution d'éviter la rechute et faire son action de grâces.

Les parties essentielles du sacrement de Pénitence sont les actes du pénitent, la contrition, la confession et la satisfaction. Mais il n'est pas nécessaire pour recevoir l'absolution, que le pénitent ait satisfait à la

justice de Dieu, il lui suffit d'avoir l'intention d'y satisfaire.

Qu'est-ce que l'absolution ? — L'absolution est une sentence par laquelle le confesseur remet, de la part de Dieu, au pénitent bien disposé, les péchés dont il est coupable.

Pourquoi l'absolution est-elle appelée une sentence ? — Parce que le confesseur la prononce en qualité de juge. — Sur quoi est fondée cette qualité de juge donnée au confesseur ? — Sur ces paroles de Jésus-Christ : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » — Qu'est-ce à dire que les péchés sont remis ? — Qu'ils sont effacés de telle sorte qu'ils ne subsistent plus. — Pourquoi dites-vous que le confesseur remet les péchés de la part de Dieu ? — Parce qu'il est clair qu'il n'y a que Dieu qui puisse remettre les péchés, et que par conséquent le confesseur ne les remet qu'autant qu'il est revêtu de l'autorité et de la puissance de Dieu.

Le confesseur ne fait-il que déclarer que les péchés sont remis ? — Il les remet véritablement selon la force des paroles de l'Écriture. Jésus-Christ ne dit pas : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous déclarerez qu'ils sont remis, mais à ceux à qui vous les remettrez. D'ailleurs, il a donné à saint Pierre, les clés du royaume des cieux : or, on ne donne pas les clés d'un appartement pour déclarer que les portes sont ouvertes, mais pour les ouvrir. Et puisque rien de souillé n'entre dans le royaume des cieux, les pasteurs de l'Église ne peuvent ouvrir les portes du ciel aux pécheurs qu'en leur remettant leurs péchés.

L'absolution ne fait-elle que remettre les péchés ? — Elle rétablit encore le pénitent dans tous les mérites qu'il avait acquis par ses bonnes œuvres et que le péché

mortel lui avait fait perdre. Un chrétien qui fait des bonnes œuvres en état de grâce pendant trente ans, amasse de grands mérites ; mais il les perd tous par le péché mortel, et l'absolution les lui rend, le rétablit dans ses droits et fait revivre toutes ses bonnes œuvres qui étaient mortes.

Quels sont donc les effets de l'absolution? — L'absolution réconcilie le pécheur avec Dieu ; elle le sanctifie, elle le fortifie pour ne plus retomber ; elle met enfin la paix dans sa conscience.

De même que Jésus-Christ rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades, et la vie dans l'ordre surnaturel.

Que fait le prêtre en donnant l'absolution? — Il impose la main sur le pénitent et prononce en même temps ces paroles : « Que Notre Seigneur Jésus-Christ vous absolve ; et moi, je vous absous de tous vos péchés, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Sainte Madeleine avait une sœur nommée Marthe et un frère appelé Lazare. Tous trois étaient très-vertueux, et Notre-Seigneur avait pour eux une vive tendresse. Lazare étant tombé malade, ses sœurs en informèrent Jésus-Christ, mais il ne retourna à Béthanie que quatre jours après la mort de Lazare. Marthe courut à sa rencontre et lui dit tout éplorée : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Le Sauveur lui répondit : Marthe, votre frère ressuscitera. — Je sais, lui répondit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour.— Je suis la resurrection et la vie, reprend Jésus-Christ ; celui qui croit en moi ne meurt point. Le croyez-vous ? — « Je crois, répond Marthe, que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Marthe avertit sa sœur et Madeleine courut au-devant du Seigneur et

lui tint à peu près le même langage que Marthe.

Jésus, vivement touché demanda où Lazare était inhumé, et on le conduisit à son tombeau. Marthe lui fit observer qu'étant inhumé depuis quatre jours, il devait répandre une mauvaise odeur. Mais Jésus, arrivé près du sépulcre qui était creusé dans un rocher, fit ôter la pierre qui le couvrait et s'écria : *Lazare, sortez du tombeau*. A l'instant le mort se leva, quoiqu'il eût les mains et les pieds liés et la face couverte d'un suaire. Le Sauveur ordonna qu'on le débarrassât de ses liens, et Lazare retourna chez lui et vécut encore plusieurs années.

Cette histoire est l'image de ce que Jésus-Christ opère chaque jour dans l'âme du pécheur par le sacrement de Pénitence. Le chrétien qui se rend coupable de péché mortel est vraiment mort devant Dieu; son âme privée de la vie divine ressemble à un cadavre. Ses frères et ses sœurs, c'est-à-dire tous les fidèles pleurent son malheur et prient pour lui; et Dieu, touché de compassion, envoie ses ministres pour le ressusciter, pour l'arracher aux horreurs d'un tombeau infect dans lequel il pourrirait. Quel prodige de bonté et de miséricorde!

Comment l'absolution sanctifie-t-elle le pécheur? — En ce qu'au moment où le prêtre prononce les paroles de l'absolution, Dieu répand la grâce sanctifiante dans l'âme du pénitent, et cette grâce le rend juste, saint et digne de la vie éternelle. — Comment l'absolution le fortifie-t-elle? — Elle rend la santé à l'âme malade, elle lui donne une nouvelle énergie, comme une médecine qui guérit le corps, lui donne de la vigueur. — Est-il vrai que l'absolution met la paix dans la conscience du pénitent? — L'expérience le prouve : tout pécheur qui se confesse, avec des dispositions convenables, de péchés mortels, sent la joie et la paix re-

naître dans son âme au moment où il reçoit l'absolution. Nous en avons cité des exemples, en voici un autre encore.

Un homme riche des Pays-Bas commit une faute grave, et il en conçut une telle confusion qu'il était déterminé à préférer la mort et la damnation à la honte de s'en confesser. Cependant sa conscience le tourmentait sans cesse. Un jour passant à Anvers, il entendit un prédicateur assurer qu'il n'y avait pas d'obligation d'accuser des péchés oubliés. Il essaya d'oublier le sien, mais en vain. Il lui était impossible de se fuir lui-même, il se livra à toutes sortes de plaisirs ; puis à l'étude des sciences ; tout fut inutile.

Cependant il espérait pouvoir effacer son crime par les pratiques les plus austères de la pénitence, sans confession. Il prend un cilice, il se donne de rudes disciplines, se livre au jeûne, fait d'abondantes aumônes. Il éprouve toujours de cruels remords. Dans son désespoir, il veut mettre fin à ses jours et retourne chez lui pour exécuter dans sa propre maison l'affreuse résolution qu'il vient de prendre. Chemin faisant, il rencontre un religieux de sa connaissance. Après les compliments d'usage, il offre au père de monter dans sa voiture. La conversation s'engage, et tombe par hasard sur la confession. C'était mettre le doigt sur la plaie. Mais il dit au religieux : « Qu'avez-vous besoin de me tenir ce langage, je n'ai aucune envie de me confesser. Si vous pouviez me secourir sans confession, j'accepterais volontiers vos offres. »

L'homme de Dieu, soupçonnant le mauvais état de sa conscience, lui propose plusieurs moyens de soulagement ; mais le malheureux lui avoue qu'il avait résolu de se pendre ; que néanmoins il était déterminé à tout souffrir, si l'on pouvait le délivrer des remords de conscience, sans l'astreindre à se confesser. Le religieux lui

promit un secours efficace, s'il voulait suivre ses conseils durant quelques jours. A leur arrivée dans la maison, il l'engage à inviter ses amis à souper et à se divertir avec eux. Le lendemain, il lui présente certains points de méditation pour exciter fortement sa confiance en l'infinie miséricorde de Dieu. Le jour suivant, il lui donne un examen de conscience, en lui recommandant de noter les péchés qu'il pourrait avoir commis, non pour s'en confesser, mais pour faire un acte de contrition sur chacun d'eux.

Cela étant fait, le père lui propose une partie de promenade dans la forêt voisine et lui demande s'il a bien examiné chaque article. « Pour vous mettre plus en état d'avoir une connaissance plus parfaite de vous-même, je vais vous citer quelques fautes dont l'examen est contenu dans ce livret. » En lui rappelant les forfaits les plus énormes, il tombe enfin sur celui qui lui causait ses longs et cuisants remords de conscience. « La voilà, la voilà, s'écrie-t-il, cette faute maudite dont le souvenir me déchire ! »

« Mon petit livre, dit le religieux, en contient de plus graves encore, venant de confesser celle-là, vous pouvez dire les autres qui vous reviennent à l'esprit. » A ces mots, le pécheur se jette à genoux, ouvre librement son cœur, et après avoir été suffisamment excité à la contrition, il reçoit l'absolution, et en ressent tant de joie que longtemps après il ne cessait de répéter : « De combien d'angoisses la confession m'a délivré ! ô confession, quelle sérénité et quelle joie tu causes à l'âme ! »

Le confesseur doit-il donner l'absolution à tous ceux dont il entend la confession ? — Non, il ne doit donner l'absolution qu'à ceux qu'il croit être bien disposés, et il doit la différer à ceux dont il doute s'ils le sont suffisamment. — Pourquoi doit-il refuser l'abso-

lution à ces derniers? — Parce que donner l'absolution à ceux dont la conversion n'est pas moralement certaine, c'est les exposer à commettre des sacrilèges et s'exposer soi-même à profaner les sacrements. — Qui sont ceux dont le confesseur a sujet de douter s'ils sont bien disposés? — Tous ceux qui, étant dans des habitudes criminelles, ne donnent, après de continuelles rechutes, pour garant de leur conversion, que la promesse de ne plus retomber.

A qui le confesseur doit-il refuser l'absolution? — A ceux qui n'ont aucun regret de leurs péchés, ou qui conservent de l'inimitié, ou qui ne veulent pas rendre le bien d'autrui, ou qui ne travaillent pas à se corriger de leurs mauvaises habitudes, ou qui ignorent les vérités nécessaires au salut.

Est-il à propos que les fidèles aient la connaissance de ces différentes règles? — Oui, afin qu'ils puissent connaître si leurs confesseurs sont des directeurs sages qui sauvent les âmes ou de mauvais guides qui les perdent. — La crainte que le pécheur ne soit surpris par une mort imprévue ne doit-elle pas engager le confesseur à ne pas lui différer l'absolution? — Non; car une absolution précipitée, loin d'assurer le salut d'un pénitent, l'expose, au contraire, à avoir une fausse sécurité qui le conduirait à l'impénitence finale.

Qu'est-ce que l'impénitence finale? — C'est un état d'aveuglement d'esprit et d'endurcissement du cœur qui fait que le pécheur meurt sans être converti. — Comment une absolution précipitée peut-elle conduire à l'impénitence finale? — En ce que le pénitent qui la reçoit se persuade faussement que ses péchés lui sont remis, et il ne songe plus à s'en confesser, ni à en faire pénitence.

Que doit faire le pénitent pour se rassurer contre la crainte de mourir dans le délai de l'absolution? — Il

doit s'exciter à de vifs sentiments de repentir et de confiance en la miséricorde divine, et se convertir de tout son cœur. Si la mort le surprend, il n'y a rien à craindre pour lui, il sera sauvé, quand il mourrait avant de recevoir l'absolution, parce qu'il est moralement certain qu'il a la contrition parfaite.

Que faut-il faire si le confesseur juge à propos de différer l'absolution ? — Il faut se soumettre à tout ce que le confesseur ordonne et ne pas le presser, parce qu'en donnant l'absolution contre sa conscience, il commettrait un sacrilège.

A qui ressemble le pénitent qui presse son confesseur à lui donner l'absolution ? — Au malade qui veut à toute force que son médecin lui administre un remède, qui, au lieu de le guérir, lui donnera inévitablement la mort. — Que doit donc faire le pénitent qui veut se sauver ? — Il doit observer fidèlement tout ce que lui ordonne son confesseur, comme un malade, pour guérir, doit suivre ponctuellement les ordonnances du médecin ; et il fera bien de le remercier de ce qu'il lui donne le temps et les moyens de se convertir totalement à Dieu.

Si un pénitent qui n'a pas reçu l'absolution vient à changer de confesseur, que doit-il faire ? — Il doit recommencer devant le nouveau confesseur toute sa confession depuis la dernière absolution qu'il a reçue.

Pourquoi doit-il recommencer cette confession ? — Parce qu'elle est nulle, puisqu'il n'a pas reçu l'absolution. — Doit-il dire qu'il n'a pas reçu l'absolution ? — C'est par là qu'il doit commencer. — Le confesseur ne doit-il pas toujours croire le pénitent, lorsqu'il promet de ne plus retomber ? — Non, parce que le pénitent se croit souvent bien converti, quoiqu'il ne le soit pas véritablement. — Et cependant il doit le croire, lorsqu'il

accuse ses péchés ? — Oui, parce que le pénitent n'a aucun intérêt à déclarer des péchés qu'il n'a pas commis, tandis que souvent il se trompe sur le fond de ses dispositions intérieures; c'est pourquoi le confesseur doit le soumettre à l'épreuve.

Comment un confesseur connaît-il que les pécheurs sont véritablement convertis ? — Par le changement de leur vie, par les fruits de pénitence qu'ils ont faits, et par leur soumission à observer ce qu'il leur a ordonné.

Dans quels sentiments doit-on recevoir l'absolution ? — On doit recevoir l'absolution dans les sentiments de la plus profonde humilité, regardant le confesseur comme tenant la place de Jésus-Christ.

Supposons que Jésus-Christ se présente devant vous pour vous guérir d'une maladie désespérée qui vous fait horriblement souffrir, et vous rende la santé; ou bien que, jeté en prison pour dettes, en proie à des souffrances atroces, il vous ouvre la porte, vous rende la liberté, se charge de payer vos dettes et de vous rendre maître d'une immense fortune, quels seraient vos sentiments à son égard ? — Je ne pourrais trop admirer son infinie bonté, le remercier de la faveur qu'il me fait, et m'humilier devant lui de ce que mon indignité ne l'empêche pas de me faire miséricorde.

Que faut-il faire pendant que le confesseur donne l'absolution ? — Il faut faire l'acte de contrition avec une grande douleur de ses péchés et un ferme propos de n'y plus retomber.

Que diriez-vous à Jésus-Christ qui vous rendrait la vie, paierait vos dettes et vous accorderait de très grands trésors, comme nous venons de le supposer ? — Je lui témoignerais un très grand repentir de l'avoir offensé, la plus vive reconnaissance pour ses bienfaits, et lui promettrais de ne plus l'offenser jamais.

Que doit faire le pénitent après avoir reçu l'absolution? — Il doit remercier Dieu de la grâce de l'absolution et renouveler ses bonnes intentions.

Une des lois que Dieu avait données au peuple Juif prescrivait à tous ceux qui étaient atteints de la lèpre de se présenter devant le prêtre et de lui montrer le mal dont ils étaient affectés. Ce prêtre devait examiner soigneusement si c'était une lèpre véritable. Lorsqu'il découvrait que le malade avait tous les caractères du lépreux, il le déclarait solennellement, et dès lors le malade était obligé de rompre tout commerce avec les hommes, de ne porter que des habits déchirés, de ne paraître que la tête nue, de se couvrir la bouche de ses habits, et de crier à tous ceux qu'il rencontrait qu'il avait le malheur d'être lépreux et immonde. Quand il était guéri il devait paraître de nouveau devant le prêtre qui le visitait pour reconnaître si la guérison était réelle, et qui ne le déclarait purifié qu'après l'examen le plus sérieux; alors il était obligé d'offrir les sacrifices prescrits par la loi.

C'était la figure de la confession.

Un jour que le Sauveur descendait d'une montagne, un lépreux courut à sa rencontre, se prosterna devant lui et le pria de le guérir. Jésus étendit la main et lui dit : *Soyez guéri.* La lèpre disparut à l'instant. Jésus-Christ lui ordonna d'aller se montrer au prêtre et de faire ce que prescrivait la loi de Moïse.

Une autre jour Jésus fut rencontré par dix lépreux, qui le prièrent d'avoir pitié d'eux. Ce bon Sauveur leur dit d'aller se montrer aux prêtres. Ils se mirent en chemin, mais ils n'étaient pas arrivés qu'ils se sentirent guéris. Ils n'en allèrent pas moins se faire visiter par le prêtre, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Ce que Dieu exigeait des lépreux, il l'exige des pécheurs, qui sont des lépreux spirituels. Il faut qu'ils

montrent au prêtre la lèpre du péché pour en être guéris.

Cette puissance que Dieu a donnée au prêtre de remettre les péchés lui a toujours concilié le plus grand respect de la part des vrais fidèles. Chaque jour, en hiver, saint Louis entendait l'office à genoux sur le pavé. Toutes les semaines il se confessait, et il avait un tel respect pour son confesseur que, si par hasard une porte ou une fenêtre venait à s'ouvrir, il courait la fermer, disant à son confesseur : « Demeurez ici ; vous êtes le père et moi le fils, je dois donc vous servir. »

L'impératrice Constance, femme de Henri IV, dit le cruel, désira entendre Joachim, abbé de Flore en Calabre, mort en 1202, et regardé comme un saint. Comme c'était le Vendredi-Saint, il ne se rendit à sa demande qu'avec une extrême répugnance. En abordant l'impératrice, il lui dit : « Qu'y a-t-il donc, Madame, de si pressé, pour interrompre la solennité de ce jour et tirer de son cloître un solitaire qui doit être absorbé dans la méditation des souffrances de Jésus-Christ ? » L'impératrice, charmée de sa conversation, veut dès ce moment se mettre sous sa conduite et lui faire une confession de toute sa vie. Elle l'introduit dans sa chapelle ; là était un trône magnifique, élevé de plusieurs marches pour la princesse, et à côté plus bas, un tabouret pour le confesseur ; l'orgueil avait établi cet usage. Joachim lui dit : « Madame, pensez-vous que vous comparaissez ici en criminelle ? Descendez de ce trône, et faites votre confession dans une posture plus humble, sinon je me retire. » Constance qui avait une grande piété, et qui avait suivi un usage indécent qu'elle avait trouvé établi, s'agenouille sur le pavé, et se confesse avec de grands sentiments de pénitence.

Un homme était tombé dans un crime énorme, et quoique bourrelé de remords, il croupit dix ans dans

ce déplorable état, n'ayant pas le courage d'aller à confesse. Il voyait l'enfer ouvert sous ses pas et séchait, ne pouvant ni manger, ni boire, ni dormir. Dieu eut cependant pitié de lui et permit qu'il rencontrât un vertueux prêtre qui s'aperçut de son état et l'invita à se confesser. Il le fit et n'eut pas plus tôt reçu l'absolution, qu'il se trouva saisi d'un saint transport qui le mit hors de lui-même. « Qu'avez-vous ? lui dit alors son confesseur. » — « Hélas, répondit-il, que ceux qui croupissent dans le péché sont malheureux ! Je puis vous assurer que j'ai vécu comme dans un enfer, et au moment où vous m'avez absous, j'ai ressenti une consolation si grande, que je ne crois pas en pouvoir ressentir une plus grande en paradis. »

Un jeune homme avait contracté une mauvaise habitude, et malgré ses résolutions, il retombait dans le même péché. Son confesseur lui dit un jour : « Ne connaissiez-vous pas quelque moyen d'empêcher ces rechutes ? — J'en connais un, mon père, refusez-moi l'absolution, jusqu'à ce que je sois corrigé. » Le confesseur s'empressa de céder au désir du pénitent, et parvint en effet à le tirer du mal en lui refusant l'absolution.

Un prédicateur, exhortant ses auditeurs à se confesser, répétait souvent ces mots : « A tout péché miséricorde, pourvu qu'on s'en repente. » Une personne âgée, ayant la conscience chargée d'un péché commis dans sa jeunesse qu'elle n'avait osé déclarer en confession, va lui demander s'il est bien vrai qu'à tout péché miséricorde, et que, s'il en est ainsi il ait la bonté de l'entendre, parce que depuis cinquante ans, elle est déchirée de remords cuisants ; puis elle fait sa confession avec une grande abondance de larmes. Après avoir reçu l'absolution, elle publiait partout qu'elle éprouvait un bonheur inexprimable.

VINGT-CINQUIÈME SOIRÉE.

DE LA SATISFACTION.

Qu'est-ce que la satisfaction qui fait partie du sacrement de Pénitence ? — La satisfaction qui fait partie du sacrement de Pénitence est la réparation de l'injure faite à Dieu par le péché.

Quelle est l'injure faite à Dieu par le péché ? — C'est l'offense faite à la majesté infinie de Dieu par la révolte du pécheur, comme un sujet offense son roi en se révoltant contre lui, comme un fils offense son père en lui désobéissant. — Que suit-il de là ? — Que le pécheur est obligé de réparer cette injure, comme un créancier est obligé de payer ses dettes.

En quoi consiste cette réparation ? — Cette réparation consiste principalement à s'acquitter de la pénitence que le confesseur impose au pénitent.

Pourquoi cette réparation consiste-t-elle principalement à s'acquitter de la pénitence imposée par le confesseur ? — Parce que le confesseur est comme le fondé de pouvoir de Dieu, il est chargé de défendre ses intérêts. En imposant une pénitence au pécheur, il lui fait comprendre qu'il rentrera en grâce, mais à la condition de faire quelques bonnes œuvres qu'il détermine ; de sorte qu'il y a comme un contrat passé entre Dieu et le pénitent, et que celui-ci doit remplir ses engagements, comme Dieu remplit les siens. — Pourquoi dites-vous *principalement* ? — Parce que souvent il ne suffit pas d'accomplir cette pénitence, il faut encore en faire d'autres.

Est-on obligé de faire la pénitence que le confesseur impose ? — Oui, on est obligé, sous peine de péché, de faire la pénitence que le confesseur impose.

Le confesseur est-il obligé d'imposer une pénitence ? — Oui, les intérêts de Dieu l'exigent, et l'Église lui en fait un commandement sous peine de péché. — Quel péché commet le pénitent qui ne fait pas sa pénitence ? — Un péché mortel, s'il en omet une partie notable ; et un péché véniel, s'il n'en omet qu'une légère partie.

Un vrai pénitent éprouve-t-il de la répugnance à faire sa pénitence ? — Peut-être bien ; mais il s'en acquitte avec zèle, persuadé que son entière conversion dépend de l'accomplissement de ce devoir. — N'est-ce pas pour lui une satisfaction suffisante de ne plus pécher ? — Non, car la main, dit saint Grégoire, n'efface pas ce qu'elle a écrit en cessant d'écrire ; la langue qui a vomé des injures ne les répare point en se taisant, le voleur ne restitue pas le bien qu'il a volé en cessant ses rapines ; pour guérir une plaie, ce n'est pas assez d'en arracher la flèche, il faut y appliquer des médicaments et un bandage ; un bon arbre n'est pas celui qui cesse de porter de mauvais fruits, mais celui qui en porte de bons.

Une jeune personne, idolâtre de sa figure et véritablement esclave du monde, se détacha de toutes ses vanités en se montrant fidèle à faire sa pénitence. Le confesseur, après avoir entendu sa confession, lui demanda si elle était disposée à faire la pénitence qu'il lui imposerait, elle lui répondit qu'elle y consentait. « Voici, reprit le confesseur, en quoi elle consistera : 1° Pendant huit jours, vous vous laverez les mains, matin et soir, avec de l'eau mêlée d'essence, disant : Belles mains vous serez bientôt réduites en pourriture. Vous répéterez ces paroles pendant une demi-heure que vous emploierez à tricoter ou à travailler à l'aiguille ; 2° vous vous considérerez attentivement, l'espace d'un demi-quart d'heure, le miroir à la main ou devant une glace, disant de temps à autre : Belle tête, tu seras bientôt

comme une tête de mort. Je vous conseille en outre de ne faire pendant ces huit jours, aucune visite sans nécessité absolue. » En la congédiant, il lui dit ces paroles qui la pénétrèrent jusqu'au fond de l'âme : « Allez, ma fille, exécutez fidèlement ce que je vous recommande, j'espère que tout ira bien. »

C'est la pénitente elle-même qui écrivait ces particularités deux ans après sa conversion, en bénissant le Seigneur de lui avoir donné la grâce d'accomplir cette pénitence qu'elle regardait comme le principe de son bonheur.

L'Église imposait autrefois des pénitences plus ou moins sévères, selon la culpabilité des pécheurs. On devait jeûner *un jour* au pain et à l'eau, pour avoir mangé jusqu'à en être incommodé ; *deux jours*, pour avoir pris de la nourriture un jour de jeûne avant l'heure à laquelle il était permis de le faire ; *trois jours*, pour avoir fait quelque œuvre servile un jour de dimanche ou de fête, ou avoir frappé quelqu'un, quoique les coups n'eussent pas eu de suites pernicieuses ; *sept jours*, pour avoir terni la réputation du prochain et l'avoir calomnié en matière légère, et aussi pour s'être livré le dimanche à de vains divertissements ; *dix jours* au pain et à l'eau, pour avoir parlé à l'Église pendant le service divin ; *quinze jours*, pour le péché d'ivresse ; *vingt jours* au pain et à l'eau pour la fraude dans les poids et mesures ; *quarante jours*, pour le parjure, ou pour avoir maudit ses père et mère, ou avoir méprisé les ordonnances des supérieurs ecclésiastiques, ou s'être moqué de son curé ; *cent jours*, pour avoir eu de la rancune contre son prochain, ou bien continuer la pénitence jusqu'à ce que l'on cessât de vivre dans l'inimitié ; *une année*, pour avoir fait un vol de peu de conséquence, ou avoir gardé ce que l'on avait trouvé, ou avoir frappé quelqu'un de manière

à lui faire répandre du sang ; *deux ans*, pour avoir fait quelque pratique superstitieuse, ou pour avoir nourri dans son cœur des désirs déshonnêtes ; *trois ans*, pour avoir commis une action impure, avoir manqué de respect à ses père et mère, avoir dansé devant une église un jour de fête, ou avoir désiré le bien d'autrui ; *sept ans*, pour s'être rendu coupable d'un des sept péchés capitaux en matière grave, ou avoir frappé ses père et mère. La révolte contre le pouvoir spirituel ou civil était punie par une pénitence de toute la vie.

Les péchés secrets n'étaient punis que par des pénitences secrètes ; mais il fallait pour les crimes publics une pénitence dont chacun pût être témoin.

On divisait les pénitents publics en quatre classes. La première était celle des *pleurants* ; après qu'ils avaient fait publiquement l'aveu de leurs fautes, on leur coupait les cheveux, ils se couvraient la tête de cendres, se revêtaient de cilices, étaient privés de l'entrée de l'église et exclus des assemblées des fidèles. La seconde était celle des *écoutants* ou *auditeurs*, parce qu'ils étaient admis aux instructions ; mais lorsqu'elles étaient finies et avant que la Messe fût commencée, le diacre les chassait en disant : *Foris canes, munda mundis* ; Sortez, vous qui avez vécu comme des animaux immondes ; les choses pures sont pour les purs. » La troisième était celle des *prosternés* ; ils avaient la permission d'assister aux prières des fidèles, mais ils y devaient demeurer prosternés. Les derniers enfin s'appelaient les *consistants* ; ils étaient admis à l'assistance aux saints mystères avec les fidèles.

Quels sont en général les œuvres par lesquelles nous pouvons satisfaire à Dieu pour nos péchés ? — Ces œuvres sont : la prière, le jeûne et l'aumône.

Qu'entendez-vous par la prière comme œuvre de pénitence ? — J'entends non seulement les demandes et

les adorations qu'on fait à Dieu, mais tous les actes de religion, comme lectures, méditations, assistance au service public de l'Église, au saint sacrifice et généralement tout ce qui tient au culte de Dieu.

Qu'entendez-vous par le jeûne ? — Tout ce qui peut mortifier le corps et les sens, comme la fuite des plaisirs, le retranchement dans le boire et le manger, une nourriture moins agréable, l'observation du silence, la modestie des yeux, etc.

En quoi consiste l'aumône comme œuvre de pénitence ? — Dans toutes les œuvres de miséricorde, de quelque nature qu'elles soient, qu'on peut exercer envers le prochain, comme la visite des pauvres et des malades, le support des défauts du prochain, l'instruction des ignorants.

Tous les chrétiens peuvent-ils faire quelques-unes de ces œuvres ? — Oui, il n'est personne qui ne puisse au moins prier et mortifier ses sens ; et c'est en cela qu'éclate la bonté de Dieu, puisque les pauvres ont plus de facilité que les riches de faire pénitence.

Comment les œuvres satisfaites se réduisent-elles à la prière, au jeûne et à l'aumône ? — Parce que les péchés procèdent de trois sources : de l'avarice, qui se guérit par l'aumône ; de la volupté, qu'on expie par le jeûne et la mortification ; de l'orgueil, dont on se dépouille par l'esprit de prière qui est de sa nature un esprit d'humilité.

Dans quel esprit doit-on faire les œuvres satisfaites ? — Avec un vif sentiment d'humilité et de repentir de ses fautes, en union avec tout ce que Jésus-Christ a souffert pour nous.

Pourquoi sommes-nous obligés d'expier les péchés que Dieu nous pardonne dans le sacrement de pénitence ? — Parce que Dieu ne nous remet nos péchés et la peine éternelle que nous avons méritée qu'en

nous imposant l'obligation de satisfaire à sa justice par des peines temporelles.

Qu'est-ce que la peine éternelle ? — C'est celle qu'on endure dans l'enfer pendant toute l'éternité. — Qu'est-ce que les peines temporelles ? — Ce sont celles qui ne durent qu'un temps, et qu'il faut souffrir en cette vie par des œuvres de pénitence, ou en l'autre par les peines du purgatoire. — Montrez dans l'Écriture des exemples de péchés pardonnés avec l'obligation de satisfaire à Dieu dans cette vie. — 1° Les Israélites, en punition du péché que Dieu leur avait pardonné à la prière de Moïse, furent condamnés à passer quarante ans dans le désert et à ne jamais entrer dans la terre promise ; 2° Moïse, après avoir obtenu le pardon de sa faute en fut puni ; Dieu lui refusa l'entrée de la terre promise ; 3° David, à qui le prophète Nathan annonça que son péché lui était pardonné, éprouva tous les maux que ce prophète lui avait prédits en punition de ses péchés.

Le Seigneur ayant envoyé Jonas prêcher la pénitence aux habitants de Ninive, le prophète monta sur un vaisseau qui allait à Tharsis. Une furieuse tempête, qui menaçait de faire sombrer le vaisseau, ne s'apaisa qu'après qu'on eût jeté Jonas dans la mer. Un poisson l'engloutit et il demeura trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson, qui le rejeta ensuite sur le rivage. De là il se rendit à Ninive et y prêcha la pénitence.

Les Ninivites crurent à la parole de Dieu et firent pénitence, et le Seigneur leur accorda leur pardon.

Sur cette histoire nous devons remarquer : 1° combien il est dangereux de désobéir à Dieu, quand il donne ses ordres ; 2° que l'on peut encourir sa colère en fréquentant la société de ceux qui désobéissent à Dieu ; 3° que le Seigneur est bien miséricordieux, puisqu'il

envoie tout exprès un prophète pour prêcher la pénitence aux pécheurs ; 4^o qu'il n'épargne pas plus ses prophètes que les pécheurs, quand ils n'exécutent pas ses ordres ; 5^o qu'il faut faire pénitence sous la nouvelle comme sous l'ancienne loi, puisque Jésus-Christ cite lui-même cette histoire et conclut que ceux qui ne feront pas pénitence d'après sa prédication sont plus coupables que les Ninivites.

Jésus-Christ n'a-t-il pas satisfait à Dieu pour nos péchés en mourant sur la croix ? — Oui ; mais le mérite de la satisfaction de Jésus-Christ n'est appliqué qu'à ceux qui travaillent de leur part à expier leurs péchés par de dignes fruits de pénitence.

Cette nécessité pour le pénitent d'expier ses péchés n'est-elle pas injurieuse à la satisfaction surabondante de Jésus-Christ ? — Non ; car la pénitence faite par le pécheur n'est que le moyen voulu de Dieu pour qu'il s'applique les mérites de Jésus-Christ, et elle n'a de prix que par ces mérites. Supposons qu'un roi donne dix fois plus d'argent qu'il n'en faut pour payer les dettes de ses sujets, mais qu'au lieu de leur envoyer à chacun sa part, il veuille qu'ils se donnent la peine de venir puiser dans ses coffres ; pourrait-on dire que cette condition montre que le roi n'est pas assez riche ? — Nullement, il est toujours aussi riche, soit qu'il envoie l'argent ou qu'on vienne le puiser dans la caisse. Ainsi les mérites de Jésus-Christ sont infinis, mais le pécheur doit faire pénitence pour se faire l'application de ces mérites.

Pourquoi Dieu oblige-t-il les pécheurs à faire pénitence des péchés pardonnés ? — Pour plusieurs raisons : 1^o parce qu'il ne convient pas que le chef souffre pour les péchés des membres et que les membres eux-mêmes ne souffrent pas ; 2^o parce que Dieu est juste, et qu'il doit traiter le coupable autrement que l'innocent :

Or, s'il n'y avait aucune pénitence à faire, Dieu traiterait absolument les coupables comme les innocents; 3^e parce que ce serait autoriser la paresse : personne ne songerait à faire des bonnes œuvres; 4^e parce que le pécheur ne sentirait pas suffisamment la gravité de ses fautes et s'inquiéterait peu d'y retomber.

Pourquoi y a-t-il une pénitence à faire pour ceux qui reçoivent le sacrement de Pénitence, tandis qu'il n'y en a pas pour ceux qui sont baptisés? — C'est: 1^o pour les punir de leur ingratitude et de la violation des promesses qu'ils ont faites au Baptême; 2^o pour leur inspirer une plus vive horreur pour le péché; 3^o pour leur faire expier dans leur chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, comme parle saint Paul.

Que manque-t-il à la passion de Jésus-Christ? — Rien, si on la considère en elle-même ou relativement à Jésus-Christ, parce qu'il a achevé l'œuvre que son Père lui avait donnée à faire; mais il y manque quelque chose dans la personne de ses membres. Les fidèles ne formant qu'un seul corps avec Jésus-Christ, il faut, pour être unis à lui, qu'ils soient membres conformes à la tête ou au chef, souffrants et mortifiés comme lui. Voilà pourquoi saint Paul châtie son corps et le réduit en servitude, et porte en lui la mortification de Jésus-Christ.

Le pardon des péchés n'est donc pas, dans la Pénitence comme dans le Baptême, l'effet de la pure et infinie miséricorde de Dieu? — Dans l'un et l'autre sacrement, le fruit de la mort de Jésus-Christ est appliqué par l'effet d'une même miséricorde; car la satisfaction que Dieu exige dans la Pénitence rehausse le prix des souffrances de Notre-Seigneur, fournit au chrétien de nouveaux motifs de reconnaissance, et l'unit plus intimement à lui par la foi et la charité, puisque c'est de lui que le chrétien reçoit tout ce qu'il présente à Dieu en paiement pour l'acquit de ses dettes. Ainsi une

vigne a d'autant plus de prix que tous les fruits qu'elle produit sont plus nombreux et plus beaux.

Suffit-il, pour obtenir la rémission de ses péchés, de satisfaire à Dieu par la Pénitence? — Non; il faut encore satisfaire au prochain, en proportion du tort qu'on lui a fait, soit par des insultes ou des mauvais traitements, soit par des vols ou des injustices, soit enfin par des médisances ou des calomnies.

Quelle doit être la mesure de notre satisfaction? — Notre satisfaction doit être proportionnée au nombre et à la grandeur de nos péchés.

Quelles qualités doivent avoir les pénitences d'un pécheur qui désire s'acquitter de ses dettes envers Dieu? — Ces pénitences doivent : 1° tendre à le conduire à une vie nouvelle et à le conserver dans la grâce; 2° être des moyens qui le fortifient contre sa faiblesse; 3° avoir pour but de le punir de ses péchés passés; 4° être proportionnées à la multitude de ses offenses; 5° avoir aussi quelque proportion avec la gravité de ses péchés et avec leur durée : plus ses habitudes sont invétérées, plus il doit s'en punir; 6° le punir des plaisirs criminels qu'il a goûtés dans le péché, par la privation des plaisirs même permis.

Quelles pénitences concourent le plus à conserver le pénitent dans la grâce? — L'assistance régulière à toutes les instructions de la paroisse, la confession fréquente, la récitation du chapelet ou de quelques autres prières, la méditation de la parole de Dieu.

Qu'entendez-vous quand vous dites que la pénitence doit être en opposition directe avec les péchés? — J'entends que l'orgueilleux doit expier ses péchés par des actes d'humilité, l'avare par des aumônes, le paresseux par un travail assidu, l'ivrogne par la sobriété, l'homme de bonne chère par le jeûne, le débauché par la mortification des sens, et ainsi des autres.

Les pénitences que le confesseur impose sont-elles toujours proportionnées au nombre et à la grandeur des péchés? — Non, elles sont ordinairement trop légères, comme on peut le voir en les comparant à celles que l'Église imposait autrefois. — Pourquoi n'impose-t-on plus ces pénitences? — Parce que l'Église veut que ses ministres aient égard à la faiblesse des pénitents et qu'ils ne leur imposent que des pénitences qu'ils puissent accomplir. — Si le confesseur imposait une pénitence que le chrétien ne pût accomplir, que devrait faire celui-ci? — Exposer humblement ses raisons au confesseur et le prier d'imposer une autre pénitence.

Lorsque le confesseur oublie d'imposer une pénitence, est-on obligé d'en faire? — Oui; le pénitent doit avertir le confesseur de cet oubli et le prier d'imposer une pénitence. — Peut-on différer de faire sa pénitence? — Non, parce que le pénitent, pouvant mourir sans l'avoir faite, serait exposé à en faire une plus considérable en purgatoire, ou que, s'il tombait dans quelque péché mortel sans l'avoir faite, il la ferait sans mérite.

Comment faut-il s'acquitter de la pénitence imposée par le confesseur? — Il faut s'acquitter de la pénitence imposée par le confesseur avec piété et fidélité.

Qu'est-ce à dire s'acquitter de la pénitence avec piété? — C'est-à-dire qu'on doit faire sa pénitence avec recueillement, avec un vrai désir de satisfaire à Dieu, et l'unir aux mérites de Jésus-Christ. — Pourquoi le pénitent doit-il unir sa pénitence aux mérites de Jésus-Christ? — Pour lui donner de l'efficacité; car en l'unissant aux mérites du Sauveur qui sont infinis, il donne à sa pénitence comme une valeur infinie, et la proportionne à l'injure qu'il a faite à Dieu. — Qu'est-ce que faire sa pénitence avec fidélité? — C'est la faire tout

entière, dans le temps et de la manière que le confesseur l'a ordonné.

Suffit-il de faire la pénitence que le confesseur a prescrite? — Les pécheurs doivent sans doute faire encore d'autres œuvres de pénitence pour proportionner, autant qu'il est possible, la satisfaction à l'offense faite à Dieu. — Pourquoi dites-vous autant qu'il est possible? — Parce que, quelles que puissent être leurs satisfactions, elles ne pourront jamais réparer l'injure faite à Dieu par le péché. — Pourquoi doit-on faire encore d'autres œuvres de pénitence? — Parce qu'il est juste que le péché soit puni autant que Dieu l'exige, soit dans ce monde, soit dans l'autre.

Que pensez-vous de ceux qui remettent à expier leurs péchés dans le purgatoire? — Qu'ils sont des aveugles et des insensés, qui s'exposent à souffrir dans l'autre vie les peines éternelles de l'enfer au lieu des peines temporelles du purgatoire. — Le pénitent doit-il faire connaître à son confesseur les pénitences qu'il se propose de faire lui-même? — Oui, pour ne rien faire d'indiscret et pour éviter de ruiner sa santé par un excès de rigueur.

Le travail et les maux de cette vie ne peuvent-ils pas faire partie de la satisfaction? — Oui, mais pour cela on doit accepter ses peines en esprit de pénitence et les unir aux souffrances de Jésus-Christ; parce que, sans cette union, elles ne sont presque rien devant Dieu, tandis qu'unies aux souffrances de Jésus-Christ, elles participent au prix infini de ses mérites.

Admirez, mes chers amis, la bonté infinie de Dieu, qui consent à nous pardonner nos péchés dans le sacrement de Pénitence à des conditions si faciles; car s'il veut que nous fassions pénitence, c'est encore par bonté pour nous.

Supposons que vous êtes très riches et que vous avez appris qu'un malheureux a été jeté en prison à cause des dettes qu'il a contractées. Comme vous avez

le cœur bon, vous êtes touchés du sort de ce malheureux prisonnier, et vous payez ses dettes pour le rendre à la liberté. Mais, encore qu'il vous ait promis de ne jamais retomber dans ses égarements, il oublie bientôt ses promesses et contracte de nouvelles dettes. Vous apprenez son malheur et vous voulez encore lui venir en aide, mais, de peur qu'il n'abuse, vous lui offrez de payer ses dettes, à la condition qu'il paiera tout ce qu'il pourra de son côté et que vous paierez le reste.

C'est ainsi que Dieu nous traite : dans le Baptême, il paie toutes nos dettes ; mais dans la Pénitence, il exige, pour nous délivrer de l'esclavage du démon, que nous payions d'abord ce que nous pouvons, et il fait le reste ; et il agit ainsi pour qu'à l'avenir nous ne contractions plus de dettes.

Ne nous plaignons pas de la pénitence qui nous est imposée ; car elle se réduit à quelques jeûnes, à quelques prières, à quelques aumônes. Le travail, les afflictions, les peines de la vie, les maladies, l'excès du froid et du chaud, la nécessité de mourir, en un mot toutes les souffrances peuvent nous servir de pénitence. Ainsi, nous pouvons faire pénitence, du matin au soir, surtout si nous sommes réduits à l'indigence. Réjouissons-nous d'être pauvres, et d'avoir, par notre pauvreté, tant de facilité de satisfaire à la justice de Dieu. Si nous sommes quelquefois tentés de découragement, pensons que nous avons mérité l'enfer, c'est-à-dire des tourments infinis et éternels, et toutes nos peines nous paraîtront légères en comparaison de celles des damnés, que nous souffririons avec eux, si Dieu avait permis que la mort nous frappât avant de pouvoir nous confesser.

Voici quelques beaux exemples de satisfaction :

Un chrétien chinois, fort jeune, s'était oublié dans

un emportement jusqu'à dire à sa mère quelques paroles offensantes qui avaient scandalisé tout le voisinage. Dès que, revenu à lui, il réfléchit à ce qui lui avait échappé, il rassembla ses voisins, et, se mettant à genoux en leur présence, il demanda pardon à sa mère. Ensuite, pour expier sa faute, il s'imposa une pénitence dure et humiliante. Puis, adressant la parole à tous ceux qui étaient présents : « Un chrétien, dit-il, peut bien s'écarter de son devoir dans un premier moment de colère, mais sa religion lui apprend à réparer sa faute aussitôt, et c'est pour vous en convaincre que je vous ai priés d'être témoin de tout ce qui vient de se passer. »

Le Rév. Père Lavigne a raconté le fait suivant :

« Il y a un homme que je place au-dessus de tous les religieux, c'est un saint ; et cependant c'est un forçat. Un soir il vint me trouver au confessionnal, et après sa confession, je lui adressai quelques questions, auxquelles il répondit avec précision et sans affectation.— Quel âge avez-vous, lui dis-je d'abord ? — Quarante-cinq ans, mon père. — Combien y a-t-il de temps que vous êtes ici ? — Il y a dix ans.— Devez-vous y rester longtemps ?— A perpétuité, mon père.— Quelle est donc la cause de votre condamnation ? — Le crime d'incendie. — Sans doute, mon pauvre ami, vous avez beaucoup regretté d'avoir commis cette faute ? — J'ai beaucoup offensé Dieu, mon père, mais je n'ai point commis ce crime. Toutefois, je suis justement condamné, mais c'est Dieu qui m'a condamné.

« Mais que voulez-vous dire, mon ami ? Expliquez-vous. — J'ai beaucoup offensé le bon Dieu, mon père, j'ai été bien coupable, mais jamais envers la société. Après une foule d'égarements, le bon Dieu toucha mon cœur. Je résolus de me convertir et de réparer le passé, mais depuis ma conversion, il me restait une

inquiétude, un poids énorme sur le cœur. J'avais tant offensé le bon Dieu ! Pouvais-je croire qu'il avait tout oublié ? Et puis je ne trouvais rien qui fût de nature à réparer ces iniquités malheureuses de ma jeunesse, et je sentais un besoin immense de réparation.

« Sur ces entrefaites, un incendie éclata près de ma demeure. Tous les soupçons tombèrent sur moi ; on m'arrêta et on me mit en jugement. Pendant la procédure, je fus beaucoup plus calme que je ne l'avais jamais été ; je prévoyais bien que je serais condamné, mais j'étais prêt à tout. Enfin arriva le jour où devait se prononcer ma sentence. Le jury quitta la salle pour aller délibérer sur mon sort, et dans ce moment il me sembla entendre une voix qui me disait : « Si je te condamne, je me charge aussi de faire ton bonheur et de te rendre la paix. » A cet instant je ressentis effectivement une paix délicieuse. Les jurés revinrent bientôt, apportant leur verdict, qui me déclarait convaincu du crime d'incendie avec circonstances atténuantes ; j'étais condamné aux travaux forcés à perpétuité.

« Je fus obligé de me contenir pour ne pas verser des pleurs qu'on aurait sans doute attribuées à tout autre motif qu'à celui du sentiment de bonheur que j'éprouvais. On me conduisit à mon cachot, et là, tombant sur la paille qui me servait de lit, je me mis à répandre un torrent de larmes si douces que l'homme le plus voluptueux aurait été heureux d'acheter au prix de toutes ses jouissances, tout le bonheur de les verser. Une paix ineffable remplissait enfin toute mon âme. Elle ne me quitta pas pendant toute la route que je parcourus pour arriver au bagne, et ne m'a jamais abandonné jusqu'ici.

« Depuis cette époque, je tâche de remplir tous mes devoirs, d'obéir en tout et à tous. Je ne vois dans

ceux qui commandent ni le commissaire, ni les adjutants, ni les gardes-chiourmes ; je ne vois que Dieu. Je prie partout, pendant les travaux, aux rames ; je prie toujours, et le temps passe si vite que je ne puis m'en apercevoir ; les heures s'écoulent comme des minutes, les jours comme des heures, les mois comme des jours, les années comme des mois, et ce n'est pas assez dire. Personne ne me connaît ; on me croit condamné justement, et cela est vrai. Vous ne me connaîtrez pas non plus, mon père ; je ne vous dis ni mon nom, ni mon numéro, priez seulement pour moi, je vous en conjure, afin que je fasse la volonté de Dieu jusqu'à la fin. »

Une personne pieuse qui avait commis de grandes fautes dans sa jeunesse, faisait exactement les différentes prières auxquelles les souverains pontifes ont attaché des indulgences. Chaque jour elle se condamnait à quelque mortification, faisait l'aumône selon ses moyens et répétait souvent ces belles paroles : « Seigneur, ayez pitié de moi maintenant, à tous les instants de ma vie et surtout à l'heure de ma mort ; je vous en conjure par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de Marie, des anges et des saints. Je vous offre en esprit de pénitence tout ce que j'aurai à souffrir, et je ne veux me satisfaire en quoi que ce soit. »

Lorsqu'on lui représentait que la vie mortifiée qu'elle menait abrégait ses jours, elle répondait : « Il faut souffrir un peu en cette vie pour ne pas beaucoup souffrir en l'autre. »

Un seigneur du Languedoc, nommé Ponze de Lavèze, après avoir été longtemps la terreur de ses voisins et le fléau de toute la contrée, fut tout à coup si touché de la crainte des jugements de Dieu, qu'il résolut de faire une pénitence aussi éclatante que l'avaient été ses crimes, et changea aussitôt de conduite. Ses anciens

amis, complices de ses désordres, vinrent le trouver avec étonnement, et il leur parla d'un air si pénétré qu'il en engagea six dans le genre de vie qu'il se proposait de suivre.

Il résolut d'abord de vendre ses biens pour réparer ses injustices et faire des aumônes. Il annonça publiquement la vente qu'il se proposait de faire. Au jour convenu il se rassembla une multitude d'acheteurs. Après la vente il publia que tous ceux qui avaient à se plaindre de ses injustices eussent à se trouver à Pignerolles, dans les trois premiers jours de la Semaine Sainte dont on approchait.

Le dimanche des Rameaux, s'étant rendu à Lodève, il attendit que la procession fut arrivée sur la place publique, où l'on avait dressé une estrade, pour faire de là un sermon au peuple. Alors Ponze s'y fit conduire la corde au cou et les épaules nues et déchirées des coups de verges que lui donnaient par son ordre ceux qui le conduisaient. Il monta sur l'estrade où le clergé avait pris place, se prosterna aux pieds de l'évêque, lui présenta un papier où il avait écrit tous ses péchés, et le pria de le faire lire en présence de tout le peuple. L'évêque voulut lui en épargner la honte, mais le pénitent fit tant d'instances qu'il fallut faire la lecture. Tout le temps qu'elle dura, et il fut long, il se fit de nouveau frapper de verges, demandant qu'on frappât plus fort ; et se confessant coupable de toutes ces iniquités. L'édification fut grande parmi les assistants qui fondaient en larmes. Plusieurs, à qui une mauvaise honte avait fermé la bouche dans les confessions secrètes, firent à cet exemple, une généreuse pénitence.

Le lendemain, jour indiqué pour la réparation des torts que Ponze avait faits, il se rendit à Pignerolles, et trouva un grand nombre de personnes, qui étaient

dans le cas d'obtenir des restitutions. Il commença par se prosterner aux pieds de chacun d'eux en leur demandant pardon, puis il leur rendit en même nature, argent, bétail et fruits de toute espèce. Il leur semblait retrouver les choses mêmes qu'ils avaient perdues ; leur joie égalait leur surprise. Son nom, si longtemps l'objet des malédictions publiques, ne fut plus prononcé qu'avec admiration.

Comme tout le monde s'en retournait content, Ponze aperçut dans la foule un paysan de son voisinage qui n'avait rien réclamé : « Pourquoi, mon ami, lui dit-il, ne me demandes-tu rien, tandis que je satisfais tous les autres ? — Moi, seigneur, dit le paysan, bien loin de me faire du tort, vous m'avez toujours protégé contre mes ennemis. — Ne te souviens-tu pas, lui dit Pouze, d'avoir perdu de nuit ton troupeau, en un tel temps ? Ce fut moi qui le fis enlever. — Je vous le donne volontiers, répliqua le paysan qui se souvenait à peine de cette perte, depuis longtemps réparée. Mais Ponze l'obligea à recevoir un autre troupeau.

Après ces œuvres de piété, Ponze distribua aux pauvres le reste de ses biens et se retira avec ses compagnons dans une solitude où il vécut et mourut saintement.

Un homme fort riche, qui ne devait une partie de sa fortune qu'à des injustices criantes, était dangereusement malade ; il savait que la gangrène était déjà dans ses plaies, et néanmoins on ne pouvait le déterminer à restituer. Toutes les fois qu'on lui parlait de restitutions, il répondait : « Que deviendraient mes trois fils ? Ils tomberaient dans la misère. » Si quelqu'un, dit un ecclésiastique, lui annonçait que j'ai un remède excellent pour arrêter la gangrène ; il demanderait à me voir, et j'espère que je pourrais l'engager à restituer. »

On s'empressa d'annoncer cette nouvelle au malade, qui fit prier l'ecclésiastique de venir au plus tôt. Il vint sur-le-champ et fut bien accueilli. « Le remède est immanquable, dit l'abbé ; il est très simple et ne vous fera pas souffrir ; mais il est cher, très cher. — Coûtât-il deux mille et même dix mille francs, n'importe, dit le malade. En quoi consiste-t-il ? — Tout le remède consiste à faire fondre sur les endroits gangrenés de la graisse d'une personne vivante et en bonne santé : il n'en faut pas beaucoup ; si vous trouvez quelqu'un qui, pour dix mille francs, veuille se laisser, pendant un quart d'heure, brûler une main, il y en aura assez. — — Hélas, dit le malade, je crains bien de ne trouver personne. — Rassurez-vous, lui dit l'ecclésiastique, vous ne connaissez pas le dévouement de vos enfants pour un père qui leur laisse tant de richesses. Faites venir votre fils aîné, il vous aime, il doit être votre héritier ; dites-lui : « Vous pouvez sauver la vie à votre père, si vous consentez, pour me guérir, à vous laisser brûler une main. » J'en ai la confiance, il acceptera. Si cependant il refuse, faites votre proposition au second, en lui promettant de le faire votre héritier ; s'il refuse, le troisième acceptera pour avoir votre héritage.

Les trois fils sont appelés, la proposition leur est faite successivement, tous trois la rejettent : « Mon père n'y pense pas, disaient-ils, en se retirant d'auprès de lui. — Je n'y comprends rien, dit alors l'ecclésiastique au malade, si ce n'est que vous seriez bien insensé à consentir à perdre votre corps et votre âme, à être tourmenté dans le feu de l'enfer pour des enfants qui ne veulent pas, pour vous guérir et vous sauver la vie, endurer le tourment du feu de la terre l'espace d'un quart d'heure. Quelle folie ! — Vous avez raison, répondit le malade, vous m'avez ouvert les

yeux. Qu'on aille chercher le notaire ; en attendant je vous prie de me confesser. » Et, de concert avec son confesseur, il prit le moyen de réparer, aussi bien que possible, ses injustices, sans avoir égard à ce que deviendraient ses enfants.

Un grand libertin se présenta à saint Philippe de Néri pour se confesser ; le saint le reçut avec bonté, et l'ayant entendu, lui dit d'un ton qui respirait la charité : « Mon fils, je n'exigerai pas beaucoup de vous ; je vous invite à dire sept fois par jour le *Salve Regina*, et à baiser autant de fois la terre en disant : *Il est possible que je meure bientôt.*

Il promit et tint parole. Il mena dès lors une vie très chrétienne et quatorze ans après, il mourut saintement.

VINGT-SIXIÈME SOIRÉE.

DES INDULGENCES.

L'Église peut-elle suppléer à l'insuffisance de nos œuvres satisfaites ? — Oui, elle le peut par le moyen des indulgences.

Comment prouvez-vous que l'Église a ce pouvoir ? — Par ces paroles que Jésus-Christ adressa à saint Pierre : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux ; » et par ces autres paroles adressées à tous les apôtres : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. »

Il est donc certain que l'Église a un pouvoir universel de délier : or, la peine temporelle qui reste à expier après que la peine éternelle du péché a été remise est un lien qui lie le pécheur : donc l'Église peut rompre ce lien ou remettre la peine temporelle due au péché.

Donnez un exemple ? — Un chrétien de Corinthe s'étant rendu coupable d'un grand crime, saint Paul le frappa d'excommunication et l'exclut de l'Église. Ce malheureux reconnut sa faute et en fit durant un an une pénitence si sincère et si austère, qu'il était à craindre qu'il ne tombât dans le désespoir ou qu'il ne perdît la vie. Saint Paul usa d'indulgence envers lui, et en vertu du pouvoir de délier qu'il avait reçu de Jésus-Christ, il lui remit une partie de la pénitence qu'il lui avait imposée.

Avez-vous encore d'autres exemples ? — Oui, dans les temps de persécution, les confesseurs et les martyrs, détenus dans les prisons, écrivaient aux évêques pour leur demander la remise des pénitences publiques en faveur des pécheurs qui y étaient condamnés. Leur recommandation, appuyée de leurs souffrances et du sang qu'ils allaient répandre pour la foi, engageait les évêques à remettre ces peines canoniques en tout ou en partie ; c'est ce qu'attestent saint Cyprien, Tertulien, et plusieurs autres Pères.

Comment s'exprime sur ce sujet le saint Concile de Trente ? — « Comme le pouvoir d'accorder des indulgences, dit-il, a été donné par Jésus-Christ à son Église, et qu'elle a usé de ce pouvoir divin dès son origine, le saint Concile enseigne et décide qu'on doit conserver cet ancien usage comme très salutaire au peuple chrétien, et dit anathème à ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles ou que l'Église n'a pas le pouvoir d'en accorder. »

Qu'est-ce que l'indulgence ? — L'indulgence est la

rémission en tout ou en partie, des peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés, que l'Église accorde hors du sacrement de Pénitence.

Que signifie le mot *indulgence*? — Ce mot, qui vient du mot latin *indulgere*, signifie ne pas traiter avec rigueur, user de douceur et agir avec bonté.

Qui, dans l'Église, a le pouvoir d'accorder des indulgences? — Le Pape, successeur de saint Pierre et les évêques, successeurs des apôtres, ont seuls le pouvoir d'accorder des indulgences, d'après les paroles de Jésus-Christ que nous venons de rapporter. Cependant ce n'est pas tout évêque, mais seulement l'évêque qui a juridiction, quand même il ne serait pas sacré, qui peut accorder des indulgences, par lui-même ou par un délégué, par exemple un grand vicaire.

Le pape et les évêques accordent-ils les indulgences de la même manière? — Non, le Pape, comme Pontife suprême a le pouvoir d'accorder, dans toute l'Église, toutes sortes d'indulgences; les évêques ne peuvent en accorder que dans leurs diocèses ou à leurs diocésains. Mais les brefs d'indulgence accordés par le Pape ne sont mis à exécution dans un diocèse qu'après avoir été visés et reconnus comme authentiques par l'évêque.

Quelle est la durée des indulgences? — Elle dépend de la volonté du souverain Pontife qui les a accordées. Les unes sont à perpétuité et ne cessent point par la mort de celui qui les a accordées; les autres ne durent que le temps marqué, à commencer du jour de la date du rescrit qui établit l'indulgence.

Quelles sont les différentes espèces d'indulgences? — Les unes sont locales ou attachées à certains lieux comme à une église ou à une chapelle, et on les gagne en visitant ce lieu et en remplissant les conditions prescrites; les autres sont personnelles ou attachées aux

personnes, par exemple aux associations ou aux confréries ; d'autres encore sont réelles ou attachées à certains objets, comme médailles, croix, crucifix, chapelets.

Combien de temps durent les indulgences accordées aux objets ? — Tant que durent les objets eux-mêmes et qu'ils ne sont pas notablement détruits ; d'où il suit qu'on peut remplacer quelques grains perdus à un chapelet sans lui faire perdre l'indulgence qui y est attachée ; mais si, après l'avoir possédé, on le prête pour faire gagner les indulgences à un autre, il perd l'indulgence. On peut donner gratis des chapelets indulgenciés ; on ne saurait les vendre. Cependant on peut acheter des chapelets, les faire indulgencier, les distribuer ensuite à diverses personnes et en retirer le prix qu'ils ont coûté ; dans ce cas, on ne vend pas les indulgences. L'indulgence attachée à une croix, tombe seulement sur le crucifix ; on peut le détacher et le replacer sur une autre croix sans qu'il perde son indulgence :

Pourquoi avez-vous dit que l'indulgence est la rémission en tout ou en partie, des peines dues au péchés ? — Parce que l'Église accorde des indulgences plus ou moins étendues ; elles sont ou *plénières*, c'est-à-dire apportent la rémission de toutes les peines dues aux péchés, ou *partielles*, lorsqu'elle n'en accorde qu'une partie. — Celui qui aurait gagné une indulgence plénière irait donc au ciel s'il mourait aussitôt après ? — On le pense communément ; mais il est rare qu'on gagne l'indulgence plénière dans toute son étendue et qu'on en reçoive l'application parfaite, parce qu'il est rare qu'on ait toutes les dispositions exigées. Ainsi bien souvent l'indulgence plénière devient partielle ; ce qui fait qu'on peut gagner en un seul jour plusieurs indulgences plénières.

Qu'appellez-vous une indulgence de quarante jours, de cent jours, de sept ans? — C'est une indulgence qui remet autant de la peine due aux péchés qu'en auraient remis quarante jours, cent jours ou sept ans de l'ancienne pénitence canonique. — Qu'est-ce que la pénitence canonique? — C'est celle qui autrefois était imposée aux pécheurs publics selon les canons et les règles de l'Église, et dont nous avons parlé précédemment. — Une indulgence de quarante jours n'est donc pas la libération de quarante jours de purgatoire? — Non, mais la rémission de quarante jours de pénitence selon les canons. — Les indulgences dispensent-elles de faire pénitence? — Non; mais elles aident à faire pénitence ou à s'acquitter envers Dieu.

Que faut-il faire pour gagner les indulgences? — Il faut : 1° avoir l'intention au moins générale de les gagner ; 2° être en état de grâce au moins pour faire la dernière œuvre prescrite ; 3° accomplir toutes les œuvres prescrites par celui qui les accorde ; 4° se confesser pour l'ordinaire, lors même qu'on ne serait coupable que de péchés véniels ; 5° enfin communier et prier selon les intentions du souverain Pontife.

Peut-on en gagner sans toutes ces conditions? — Oui, par exemple celles qui sont attachées au chemin de la Croix, ou au scapulaire ; pour les gagner, il suffit d'être en état de grâce, d'avoir l'intention de gagner l'indulgence, et de faire les exercices comme il est prescrit.

Peut-on gagner des indulgences pour les âmes du purgatoire? — Oui, quand celui qui les accorde déclare qu'elles leur sont applicables. Mais alors il ne suffit pas d'appliquer cette indulgence aux fidèles trépassés en général, ou à ceux de telle paroisse; il

faut avoir dans l'esprit une personne déterminée et la recommander spécialement à Dieu.

Sur quoi sont fondées les indulgences? — Les indulgences sont fondées sur la satisfaction et les mérites infinis de Jésus-Christ et sur ceux de la sainte Vierge et des Saints, dont l'Église nous fait l'application.

Expliquez ceci par une comparaison? — De même que dans une ville où les pauvres auraient déposé au Mont-de-Piété tous les objets dont ils étaient possesseurs et qu'ils ne pourraient retirer faute de ressources, de riches propriétaires rembourseraient le montant du prêt pour faire rentrer ces malheureux en jouissance de leur mobilier; de même que dans une localité, des personnes à grande fortune se cotiseraient pour éteindre les dettes des indigents, ainsi, dans l'Église de Dieu, Jésus-Christ, la sainte Vierge et la plupart des Saints, qui ont plus de bien qu'il ne leur en faut, les réunissent comme en une abondante réserve pour aider les pécheurs à payer leurs dettes. L'Église est chargée d'en faire la répartition selon les conditions qu'il lui plaît d'imposer.

Quelle est la principale et la plus solennelle des indulgences? — C'est celle du Jubilé. — Que signifie ce mot Jubilé? — Il signifie joie, allégresse, rémission, liberté. Chez les Juifs, le Jubilé avait lieu chaque cinquantième année; alors les terres étaient rendues à leurs anciens maîtres, les dettes étaient remises, les esclaves recouvraient leur liberté. Chez les chrétiens, le Jubilé a lieu ordinairement tous les vingt-cinq ans; mais les Papes en accordent quelquefois à leur exaltation, à l'époque des grandes joies ou des grandes douleurs de l'Église.

Le Jubilé de l'année sainte dure à Rome une année entière, après laquelle le souverain Pontife

étend la grâce du Jubilé à toute l'Église. La veille de Noël, avant les vêpres, le Pape entonne le *Veni Creator* dans la chapelle Sixtine, d'où il se rend processionnellement, avec le plus grand appareil, à la Porte-Sainte, qui est une de celles de l'église de Saint-Pierre. Y étant arrivé, il reçoit des mains du grand pénitencier un marteau d'or en chantant le verset : *Aperite mihi portas justitiæ ouvrez-moi les portes de la justice*; il en frappe trois fois le mur qui tient toujours cette porte fermée. Des ouvriers renversent aussitôt ce mur, et la porte étant ainsi ouverte, le Saint-Père y passe le premier, suivi des cardinaux et de la nombreuse procession qui l'accompagne dans sa marche.

L'année suivante, au même jour et à la même heure, le souverain Pontife, après avoir officié solennellement aux premières vêpres dans l'église Saint-Pierre, entonne une antienne qui commence par ces mots : *Cum jucunditate exhibitis, vous sortirez avec joie*. Aussitôt tous les assistants sortent avec empressement par la Porte-Sainte. Le Pape, après avoir béni les pierres et le ciment destinés à murer cette porte, prend une truelle d'argent, et pose lui-même la première pierre de la clôture. Les maîtres maçons achèvent l'ouvrage et murent la porte, au milieu de laquelle ils enchâssent une croix de cuivre. On place aussi dans le mur douze cassettes remplies de pièces d'or et d'argent, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, qui se termine par une bénédiction solennelle, que le souverain Pontife donne au peuple.

Cette cérémonie est un symbole qui apprend à tous les fidèles que le souverain Pontife, par le pouvoir qu'il a reçu de Dieu de délier les pécheurs,

ouvre la porte du ciel à tous ceux dont le cœur est véritablement contrit et humilié.

Que faut-il faire pour gagner l'indulgence du Jubilé? — Il faut accomplir les œuvres prescrites par le souverain Pontife, et selon l'intention qu'il a déterminée. — Y a-t-il obligation de gagner l'indulgence du Jubilé? — Non. — Peut-on l'appliquer aux défunts? — Non, elle n'est accordée que pour les vivants, à moins que le Pape ne dise formellement qu'elle est applicable aux défunts, ce qui est très rare. — Peut-on, pendant le Jubilé, gagner d'autres indulgences? — On en peut gagner quelques-unes seulement : ainsi celles des autels privilégiés, celles qui sont accordées à l'article de la mort, celles qui sont attachées à la récitation de *l'Angelus*, l'indulgence des Quarante-Heures, celles accordées aux fidèles qui accompagnent le saint Sacrement, quand on le porte aux infirmes.

Qu'appellez-vous un autel privilégié? — C'est celui auquel le Pape a attaché ce privilège : que tout prêtre qui y célèbre les saints mystères gagne une indulgence plénière applicable à l'âme du défunt pour laquelle il offre le sacrifice de la Messe. Le Pape accorde aussi aux prêtres qui le sollicitent la faveur de pouvoir célébrer un certain nombre de fois chaque semaine la sainte Messe, avec la faculté d'appliquer une indulgence plénière à l'âme de la personne pour laquelle ils offrent le sacrifice.

Quel est l'effet de cette indulgence appliquée à une âme du Purgatoire? — Dans un bref du 30 août 1779, le pape Pie VI le fait connaître de cette manière : » Chaque fois qu'un prêtre célébrera à cet autel, nous accordons une indulgence par voie de suffrage, à l'âme du fidèle trépassé pour qui le saint sacrifice sera offert, de manière que cette âme doit être délivrée

des peines du purgatoire. » Et saint Thomas dit que « les indulgences opèrent tout ce qu'elles annoncent, pourvu qu'il y ait autorité dans celui qui les accorde et charité dans celui qui les reçoit. » Mais on n'est jamais certain que toutes les conditions ont été fidèlement remplies.

Qu'appellez-vous l'indulgence à l'article de la mort? — C'est une indulgence plénière que l'Église accorde à tous les malades qui sont en danger de mort, pourvu qu'ils remplissent certaines conditions.

Est-il à propos qu'un chrétien s'efforce de gagner beaucoup d'indulgences? — Oui, car si, lorsqu'il s'agit du succès de ses affaires temporelles, il ne néglige aucune précaution, à plus forte raison n'en doit-il négliger aucune quand il s'agit du salut éternel. Par exemple, un cultivateur sème plusieurs espèces de semences, afin que si l'une fait défaut, les autres lui donnent une moisson abondante, et que si un champ ne produit rien, il récolte sur les autres; un marchand tient dans ses magasins plusieurs espèces de marchandises, afin que, s'il ne fait pas de bénéfice sur les unes, il s'indemnise par le profit qu'il fait sur les autres; ainsi le chrétien doit cultiver les vertus chrétiennes, de manière que si quelques-unes de ses œuvres ne sont point méritoires et dignes de la vie éternelle, il y en ait au moins d'autres qui fassent compensation.

Que fait celui qui désire gagner à une loterie? — Il prend le plus grand nombre de billets possible; il a plus de chance de gagner. — Qu'est-ce que cela signifie? — Que pour gagner le ciel le chrétien doit profiter de toutes les occasions de gagner des indulgences. — Comment se conduit l'homme prudent qui prête tout son avoir? — Il a soin de prêter à plusieurs particuliers ou à plusieurs sociétés, afin

que si l'une fait banqueroute, il ne perde pas tout son bien, mais que la meilleure partie lui soit assurée.

VINGT-SEPTIÈME SOIRÉE.

DE L'EXTRÊME-ONCTION. — DE SES EFFETS. —
DE LA MANIÈRE DE L'ADMINISTRER.

Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ? — L'Extrême-Onction est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

Quel est le signe sensible dans l'Extrême-Onction ? — Les onctions et les prières que fait le prêtre sur le malade. — Quelle grâce produit ce sacrement ? — Le soulagement spirituel et corporel des malades.

Comment savez-vous que Jésus-Christ a institué ce sacrement ? — 1^o Parce qu'il n'y a que lui qui puisse instituer des sacrements ou attacher sa grâce à des signes sensibles; 2^o saint Jacques le fait assez entendre quand il dit : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? — Qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » — Ces paroles ne montrent-elles pas que c'est l'apôtre saint Jacques qui a institué ce sacrement ? — Non, car voici la décision du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que le sacrement de l'Extrême-Onction n'est pas un vrai sacrement institué par

Notre-Seigneur Jésus-Christ et promulgué par saint Jacques qu'il soit anathème. »

Tous les Pères et les Docteurs de l'Église l'ont ainsi enseigné, et dans tous les temps, chez les catholiques, on a conféré l'Extrême-Onction aux malades, comme étant un sacrement institué par Notre-Seigneur. — Quand Jésus-Christ a-t-il institué ce sacrement ? — Il est probable que c'est lorsqu'il envoya ses disciples parcourir toute la Judée, leur donnant le pouvoir de guérir les malades. Ils se répandirent alors dans les villes et les bourgades, et « ils oignaient d'huile les malades et les malades étaient guéris. »

Qui peut administrer le sacrement de l'Extrême-Onction ? — Les évêques et les prêtres ont seuls ce pouvoir. Le saint concile de Trente l'a défini contre les protestants : « Si quelqu'un dit que les prêtres de l'Église, que saint Jacques marque de faire venir pour oindre les malades, ne sont pas les prêtres ordonnés par les évêques, mais les anciens d'âge dans chaque communauté, et qu'ainsi le propre ministre de l'Extrême-Onction n'est pas le prêtre seul, qu'il soit anathème. »

Pourquoi ce sacrement est-il appelé l'Extrême-Onction ? — Parce qu'il s'administre par des onctions et que c'est la dernière que le chrétien peut recevoir. — Comment le nomme-t-on encore ? — *Huile sainte, sacrement des malades ou des mourants.* — Quel nom doit-on lui donner, lorsqu'on engage les malades à le recevoir ? — Celui de sacrement des malades ; il les effraie moins que tout autre nom.

Quel soulagement spirituel l'Extrême-Onction procure-telle aux malades ? — L'extrême-Onction ôte les restes des péchés ; elle donne la grâce de souffrir patiemment ; elle fortifie contre les tentations et contre la crainte excessive de la mort et du jugement.

Qu'entendez-vous par les restes des péchés ? — Ce sont ou les péchés qui restent à effacer et dont on ne se souvient pas ou qu'on ne peut accuser, ou bien les suites des péchés, tel que l'engourdissement pour le bien et l'inclination au mal qui restent dans l'âme après que les péchés sont effacés, comme sont à peu près les suites fâcheuses qui restent dans le corps après qu'il est guéri d'une maladie grave. — Comment l'Extrême-Onction ôte-t-elle les restes des péchés ? — En détachant le chrétien des choses périssables de ce monde, en fortifiant en lui l'amour de Dieu et en lui inspirant le désir du ciel.

Quels péchés remet ce sacrement ? — Ce sont les péchés véniels, puisque tout chrétien est obligé de se mettre en état de grâce pour recevoir l'Extrême-Onction. Mais il efface aussi les péchés mortels dans ceux qui ne peuvent pas les confesser, ou qui les ont oubliés, ou qui ne les connaissent pas, pourvu qu'ils aient l'attrition de leurs péchés en général. C'est pourquoi l'Extrême-Onction est le complément de la Pénitence, quand on peut se confesser, et le supplément, quand on ne le peut pas.

Comment l'Extrême-Onction fortifie-t-elle les malades ? — En leur donnant des grâces fortes et abondantes pour résister courageusement aux attaques que le démon redouble aux approches de la mort. — Que fait le démon dans ce moment critique ? — Il fait tous ses efforts pour jeter le malade dans une fausse sécurité ou dans le désespoir, parce qu'il sait bien que son éternité dépend de la manière dont il se prépare au grand passage du temps à l'éternité.

Comment l'Extrême-Onction fortifie-t-elle les malades contre les craintes excessives de la mort et du jugement ? — En affermissant en eux toutes les vertus chrétiennes, la foi, l'espérance, la charité, la patience,

la résignation, et en relevant leur courage par la considération des mérites infinis de Jésus-Christ.

Quel soulagement corporel les malades reçoivent-ils de l'Extrême-Onction ? — Les souffrances des malades sont adoucies par l'Extrême-Onction, et elle peut obtenir de Dieu le rétablissement de leur santé.

Comment les souffrances des malades sont-elles adoucies par l'Extrême-Onction ? — En ce qu'elle a la vertu de donner du courage et de la force et d'élever l'âme au-dessus des peines et des souffrances. — Comment rend-elle la santé du corps ? — En détruisant le principe des maladies qui est le péché et ses suites. — Pourquoi ne rend-elle pas la santé à tous ceux qui la reçoivent dignement ? — Parce que Dieu ne le juge pas utile ; autrement il lui laisse opérer ce précieux effet.

Comment donne-t-on l'Extrême-Onction ? — Le prêtre donne l'Extrême-Onction par les onctions qu'il fait avec l'huile sainte sur le malade et par les prières dont il les accompagne.

Tout prêtre peut-il donner ce sacrement ? — Oui, en cas de nécessité ; mais il n'appartient qu'aux curés ou autres supérieurs spirituels, ou à des prêtres commis par eux, de l'administrer dans les cas ordinaires, parce qu'ils sont les pasteurs de leur troupeau.

Quelles sont les principales cérémonies qui accompagnent l'administration de ce sacrement ? — La chambre du malade étant bien préparée, le prêtre dit en y entrant : *Paix à cette maison et à tous ceux qui l'habitent.* Il dépose ensuite les saintes huiles sur une table bien propre, fait une aspersion d'eau bénite pour chasser les démons et pour exciter des sentiments de piété dans le cœur du malade et des assistants. Il dit plusieurs oraisons et engage les assistants à prier pour le malade.

Sur quels membres le prêtre fait-il les onctions? — Il les fait aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux reins et sur les pieds, c'est-à-dire sur les principaux organes des sens, et à chaque onction il récite cette prière : « Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que Dieu vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par les yeux. » Il désigne par son nom le sens sur lequel il fait l'onction.

Pourquoi fait-on les onctions sur ces organes? — Parce qu'ils sont comme les instruments dont nous nous servons pour offenser Dieu ; il faut que l'onction de la grâce les purifie tous et empêche le démon de s'en servir désormais pour perdre le malade. Ainsi quand le corps est malade, quoique la maladie soit répandue par tout le corps, on n'applique cependant le remède que sur le siège du mal.

Quelle est l'huile dont se sert le prêtre pour conférer l'Extrême-Onction?—C'est de l'huile d'olive bénite et consacrée par l'évêque le Jeudi-Saint pour servir à l'administration de ce sacrement. — Pourquoi se sert-on d'huile? — Parce qu'elle exprime bien l'effet que le sacrement produit dans les âmes ; car de même que l'huile adoucit, guérit, fortifie, éclaire, nourrit, brûle, monte et se répand, ainsi le sacrement de l'Extrême-Onction adoucit les peines, guérit les maladies spirituelles et corporelles, fortifie l'âme, éclaire la foi, nourrit l'espérance, enflamme la charité, élève l'esprit et répand la grâce.

Pourquoi le prêtre se sert-il de prières en conférant l'Extrême-Onction, et non de commandements, comme dans les autres sacrements? — Pour montrer que Dieu n'est pas tenu par sa promesse, comme dans les autres sacrements, de produire tous les effets attachés à l'Extrême-Onction, par exemple la santé du corps.

A qui l'Extrême-Onction doit-elle être conférée? — L'Extrême-Onction doit être conférée à tous ceux qui sont dangereusement malades.

Peut-on donner l'Extrême-Onction aux enfants? — Oui, s'ils sont coupables de péchés, puisque l'effet de ce sacrement est d'ôter les restes des péchés et d'aider à bien mourir. — Quand peut-on dire qu'on est dangereusement malade? — Lorsque la maladie fait craindre pour la vie ou qu'elle paraît être mortelle.

Faut-il attendre que le danger soit extrême pour recevoir l'Extrême-Onction? — Non, parce qu'on reçoit l'Extrême-Onction avec plus de fruit quand on est en pleine connaissance, et parce qu'en différant on s'expose à ne pas le recevoir.

Pourquoi retire-t-on plus de fruit de l'Extrême-Onction, quand on la reçoit en pleine connaissance? — Parce que le malade se dispose mieux à la recevoir. — Ceux qui la reçoivent sans connaissance en retirent-ils quelque fruit? — Oui, pourvu qu'ils l'aient demandée ou désirée avant de perdre connaissance, ou bien qu'ils aient les conditions requises, l'attrition de leurs péchés. — Pourquoi, en différant, s'expose-t-on à ne pas recevoir ce sacrement? — Parce qu'on peut être surpris par la mort. — Peut-on le donner à une personne frappée de mort subite? — Oui, même douze heures après l'attaque, mais sous condition; on doit même toujours le donner, car on ignore à quel instant l'âme est séparée du corps. Un chrétien frappé d'apoplexie, peut encore vivre vingt-quatre heures; s'il est en état de péché mortel et qu'il en ait l'attrition, il ne sera sauvé qu'en recevant le sacrement de l'Extrême-Onction.

Est-ce un péché que d'attendre à la dernière extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction? — Oui, c'est se priver de grandes grâces dont on a un pressant besoin.

Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de l'Extrême-Onction? — Oui, autant de fois qu'on tombe dangereusement malade; mais on ne peut le recevoir qu'une fois dans la même maladie.

Le sacrement de l'Extrême-Onction est-il nécessaire au salut? — Non; mais l'on s'expose à pécher gravement et à se perdre, si on refuse de le recevoir; on se prive des grâces nécessaires pour résister aux dernières tentations dont les malades sont quelquefois attaqués à l'heure de la mort, soit par la violence de la douleur, soit par le souvenir de leurs péchés, soit par le trouble et le désordre que le démon produit sur leur âme.

Voyant sa fin approcher, Napoléon fit appeler l'abbé Vignali; puis, après s'être humblement confessé, cet empereur, naguère si superbe, reçut le saint Viatique, l'Extrême-Onction, et il passa toute la nuit en prières, en actes de piété aussi touchants que sincères. Le lendemain il dit au comte de Montholon: « Général, je suis heureux, j'ai rempli tous mes devoirs; je vous souhaite à votre mort le même bonheur... Je voulais faire un mystère de tout ceci; mais cela ne convient pas; je dois, je veux rendre gloire à Dieu.

VINGT-HUITIÈME SOIRÉE.

DES DISPOSITIONS REQUISES POUR RECEVOIR L'EXTRÊME-ONCTION.

Avec quelles dispositions doit-on recevoir l'Extrême-Onction? — On doit recevoir l'Extrême-Onction avec une foi vive, une vraie confiance en Dieu,

une entière soumission à sa sainte volonté, et enfin, en état de grâce, ou au moins avec un grand regret de ses péchés, quand on ne peut recevoir le sacrement de Pénitence.

De quoi le malade doit-il s'occuper lorsqu'il reçoit l'Extrême-Onction? — Il doit, autant qu'il le peut, s'unir à Jésus-Christ agonisant au Jardin des Oliviers et mourant sur la croix, s'unir aux prières que fait le prêtre pour lui au nom de l'Église, et demander à Dieu pardon des péchés qu'il a commis par tous ses sens, à mesure que le prêtre y fait des onctions. — Pourquoi fait-on des prières et des bénédictions après l'administration de ce sacrement? — Pour demander à Dieu de nouveau, le soulagement spirituel et corporel du malade, le courage et la force de supporter ses douleurs et de remporter la victoire dans ce dernier combat.

Que faut-il faire après avoir reçu l'Extrême-Onction? — Il faut ne plus s'occuper que de Dieu, le remercier, lui demander la persévérance, et se préparer à s'unir à lui par une sainte mort.

Quels actes doit faire souvent un malade? — Il doit faire souvent des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, de résignation, et d'offrande de ses peines en expiation de ses péchés.

Convient-il qu'il récite de longues formules?—Non, il vaut mieux qu'il se contente de prononcer quelques paroles vives et affectueuses, par exemple : « Mon Dieu, je crois en vous, j'espère en vous et je vous aime de tout mon cœur. Mon Dieu, ayez pitié de moi et pardonnez-moi mes péchés... Mon Dieu, j'accepte de bon cœur, pour l'expiation de mes péchés, toutes les peines qu'il vous plaira de m'envoyer. Mon Dieu, je m'unis à mon Sauveur souffrant et mourant sur la croix, etc.

Pourquoi place-t-on un cierge allumé dans la main du malade, lorsqu'il est à l'agonie? — Pour témoigner

qu'il a conservé, ou recouvré par la pénitence, la grâce de son Baptême, et que pour être heureux après cette vie, il doit mourir dans la foi, l'espérance et la charité qu'il a reçues de Jésus-Christ à son Baptême.

Que doivent faire les assistants lorsqu'on administre l'Extrême-Onction et le saint Viatique ? — Ils doivent prier pour le malade et prendre pour eux-mêmes la résolution de bien vivre, afin de mourir saintement.

Quels défauts doit éviter un chrétien dans sa convalescence ? — Il doit éviter de s'occuper uniquement du soin de son corps, de mener une vie trop délicate et trop sensuelle, de négliger la prière, les bonnes lectures et les autres pratiques de piété.

Que doit faire le chrétien à qui Dieu a renvoyé la santé ? — Il doit le remercier, se regarder comme lui étant de nouveau consacré, mener une vie plus sainte qu'auparavant, mettre en pratique les résolutions qu'il a prises dans sa maladie, ne point s'attacher de nouveau au monde qu'il s'est vu sur le point de quitter, et enfin considérer que si Dieu lui prolonge la vie, il doit se proposer d'en faire un meilleur usage.

Comment un chrétien doit-il se conduire à l'égard d'un malade ? — Il doit le visiter souvent, lui témoigner le plus vif intérêt, lui adresser quelques paroles de foi et de consolation, lui faire une courte lecture et le recommander à Dieu dans ses prières.

Quels défauts doit-on éviter en visitant un malade ? — On doit éviter de faire des visites trop longues, de parler trop haut, de tenir des conversations mondaines ou de s'entretenir de parties de plaisir, et de persuader au malade qu'il se rétablira, si sa maladie est mortelle.

Peut-on l'avertir du danger qu'il court ? — On doit, sans lui laisser voir que sa maladie est mortelle, l'amener doucement à faire à Dieu le sacrifice de sa vie, à recevoir les sacrements, afin d'être plus fort pour sup-

porter ses souffrances et de les rendre méritoires pour le ciel. — N'est-ce pas effrayer le malade que de lui parler de confession et d'Extrême-Onction? — Quand même cette proposition devrait un peu l'effrayer, il faut toujours la lui faire doucement et lui persuader qu'il est de son intérêt, lors même qu'il se rétablirait, de mettre sa conscience en paix et de recevoir la grâce des sacrements. S'il s'agit d'un célibataire, d'un époux ou d'une épouse, les gens du monde ne craignent pas d'effrayer le malade et de lui parler de faire son testament, surtout lorsqu'ils espèrent de lui quelque chose. Nous pensons qu'ils doivent moins craindre encore, lorsqu'il s'agit de sauver une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ.

Un père de famille était dangereusement malade, et un jour qu'il lui survint une faiblesse, tout le monde crut qu'il était mort. Son fils aîné dit à une personne qui était près du lit : « Veuillez lui fermer les yeux. » Alors le père, sorti de sa léthargie, dit à haute voix : « Ensevelissez-moi, tandis que je suis encore chaud. » Cette réponse montre combien ce pauvre père avait été affligé des paroles prononcées par son fils.

Ne dites donc jamais rien, en présence d'un malade, ce que vous n'oseriez dire, si vous pensiez qu'il vous entend. Trop souvent vous le croyez mort, et il ne l'est pas. Lorsqu'il est à l'agonie, ne dites pas : « Où l'enterrons-nous ? Qui faut-il inviter à son enterrement ? Où a-t-il caché sa bourse ? Qu'a-t-il donné à sa femme et à ses neveux ? Il était si avare, etc., etc. ; de semblables paroles briseront de douleur le cœur du malade, s'il peut encore les entendre.

Un jeune prêtre que j'ai connu éprouvait des douleurs très aiguës dans sa dernière maladie ; et dans les moments les plus pénibles, il s'écriait : « Mon Dieu, je vous aime. » Un autre qui souffrait encore plus cruelle-

ment disait à ceux qui le plaignaient : « Oh ! non, je ne suis pas malheureux. Je souffre horriblement, il est vrai, mais Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : *Heureux ceux qui souffrent !* Ne demandez pas que Dieu me délivre de mes peines, mais demandez-lui qu'il m'accorde la patience de les supporter. »

Le maréchal de Villars, ayant été blessé à la bataille de Malplaquet, se trouva si mal, qu'il fut question de lui administrer les derniers sacrements. On lui proposa de faire cette cérémonie en secret. « Non, dit-il, puisque l'armée n'a pu voir mourir Villars en brave, il est bon qu'elle le voie mourir en chrétien. »

Un père de famille était très dangereusement malade ; sa fille, âgée de huit ans, se trouvant seule avec lui, lui dit : « Papa, vous êtes bien malade ; le médecin a dit que vous mourriez peut-être demain. Maman pleure dans sa chambre ; on la console. J'ai entendu dire au catéchisme que c'est un très grand péché de laisser mourir les malades sans confession ; personne n'ose vous dire qu'il faut que vous vous confessiez. — « Je te remercie, lui dit-il ; va, mon enfant, va tout de suite chercher M. le curé. Que le Seigneur te bénisse, je te devrai mon salut. » Le curé vint et administra le malade, qui mourut le lendemain. Il dit plusieurs fois, après avoir reçu les sacrements ; « Sans ma petite, sans ma chère enfant, qu'allais-je devenir ? »

Gabriel de Vaufleury, né à Laval, fut atteint d'une fièvre maligne en 1826. Sa maladie, quoique douloureuse, ne lui arracha pas une plainte. Dans la crainte d'alarmer ses parents, il n'osait parler des derniers sacrements. Cependant, le jour de Noël, se sentant plus mal, il témoigna le désir de communier. Sa mère envoya prévenir le confesseur. Mais le mal ayant fait de grands progrès, on lui apporta le saint Viatique et on jugea à propos d'y joindre l'Extrême-Onction, sans l'avoir

prévenu. Le médecin, craignant l'impression que cette cérémonie inattendue pouvait lui faire, dit : « Mais je n'ai pas parlé de l'Extrême-Onction. » Gabriel répondit avec vivacité : « Pourquoi donc ? Moi j'en suis bien content : c'est un si beau sacrement ! »

Il présenta lui-même ses mains aux saintes onctions avec une ferveur admirable ; il répondit à toutes les prières, et reçut l'Eucharistie avec une piété angélique. La cérémonie terminée, sa mère lui dit : « Mon enfant, Notre-Seigneur, durant sa vie mortelle, a guéri tant de malades, que j'espère la même faveur de la visite qu'il vient de te faire. — Je l'espère aussi, maman, répliqua-t-il ; mais quand ce ne serait pas... » Ce mot exprime combien grande était sa résignation à la volonté de Dieu. Il ne cessait de répéter : « On craignait de me faire une impression fâcheuse, et je n'en ai éprouvé d'autre que celle d'une grande joie. »

Dans une paroisse dont je ne veux pas citer le nom, mais où la foi a jeté de profondes racines dans le cœur des habitants, le chrétien, pauvre ou riche, souffre avec une patience inaltérable les douleurs de la maladie dont il est atteint. Lorsqu'il est gravement malade, il demande lui-même les sacrements. Si sa femme et ses enfants versent des larmes au pied de son lit, il les réprimande vivement et leur dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vos pleurs me soulageront ? Dites plutôt une prière, afin que Dieu me donne la patience et me fasse la grâce de bien mourir. »

Lorsque le prêtre administre les sacrements, le malade les reçoit avec calme et répond à toutes les prières. La cérémonie terminée, il appelle tous ses enfants pour leur donner ses derniers avis. « Mes enfants, leur dit-il, aimez Dieu et servez-le avec fidélité ; soyez toujours bons chrétiens, non pas en paroles seulement, mais encore par vos actions. Ne faites tort à personne,

et rendez service au prochain toutes les fois que vous le pourrez. » Puis les enfants se mettent à genoux, et le père mourant leur donne sa bénédiction, après leur avoir fait les recommandations les plus touchantes, et en particulier celle de faire célébrer trois messes à son enterrement, trois messes à sa quarantaine et trois messes au jour anniversaire de son décès.

Après qu'il a rendu le dernier soupir, sa femme et ses enfants ne quittent point sa chambre ; ils prient d'abord pour lui, lui ferment les yeux, allument des cierges, voient coudre le suaire et clouer le cercueil. Puis ils suivent le convoi, un cierge à la main, et ne se retirent que lorsque le célébrant a terminé toutes les prières. Après l'enterrement ils continuent à prier, et chaque dimanche, à la sortie des offices de la paroisse, ils vont réciter un *De profundis* sur sa tombe. Celui qui manquerait à ce devoir sacré serait montré au doigt comme un méchant et un impie.

Une jeune dame atteinte d'une maladie de langueur ne se fit point illusion sur son état. Elle possédait tout ce qui peut attacher à la vie : un mari digne de sa tendresse, deux charmants enfants, une famille qu'elle aimait autant qu'elle en était aimée. Combien il lui était pénible de se séparer d'objets si chers à son cœur !

Cependant elle se soumit avec résignation aux volontés du Seigneur. Elle reçut les secours que l'Église accorde aux mourants avec cette foi vive, cette piété ardente, qui l'avaient toujours caractérisée, et loin que le sacrement de l'Extrême-Onction lui causât de l'effroi, elle demanda de le recevoir en même temps que le saint Viatique. Elle ordonna elle-même sa sépulture selon les règles de la charité et de l'humilité chrétiennes. Voulant laisser à ceux qu'elle avait le plus aimés un dernier gage de son affection, elle pria son mari d'écrire ses divers legs et lui remit à lui-même

l'anneau, symbole de l'alliance dont elle avait si bien rempli tous les devoirs et que la mort allait briser.

Cependant le mal faisait de nouveaux progrès ; le moment fatal approchait, et la faiblesse de la malade était si grande, qu'elle ne pouvait plus articuler une seule parole. Sa mère, sa sœur, son mari, abîmés dans la douleur, entouraient son lit et pressaient dans leurs mains ses mains que la mort avait déjà glacées. A chaque instant ils croyaient lui voir exhaler le dernier soupir. Tout à coup son confesseur arrive ; elle sort de son assoupissement et recouvre assez de forces pour l'entretenir encore du salut de son âme et recevoir une dernière absolution. Quelques minutes après elle terminait une vie chrétienne par une sainte mort.

VINGT-NEUVIÈME SOIRÉE.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Qu'est-ce que l'Ordre? — L'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir et la grâce de faire les fonctions sacrées qui concernent le culte de Dieu et la sanctification des hommes.

Que signifie le mot *ordre*? — Il signifie proportion, ainsi: lorsque dans un édifice tous les appartements sont bien proportionnés, il y a ordre; dans une famille ou dans un ménage, quand tout est à sa place, il y a ordre. — Pourquoi donne-t-on le nom d'*ordre* à ce sacrement? — Parce qu'il rétablit entre Dieu et l'homme l'ordre que le péché avait troublé. — Comment cela?

— L'homme est tombé du ciel par le péché, et il n'y peut remonter que par les ministres de Jésus-Christ ou les prêtres. — Quelle distance sépare l'homme de Dieu? — Elle est infinie. — Que faut-il pour rétablir l'ordre entre Dieu et l'homme? — Replacer l'homme à la hauteur de Dieu; par conséquent il faut un médiateur qui touche à Dieu d'un côté et de l'autre à l'homme, qui place une de ses mains sur le cœur de Dieu pour y puiser la vie divine, et l'autre sur le cœur du genre humain pour lui communiquer cette vie.

Pourquoi encore donne-t-on le nom d'ordre à ce sacrement? — Parce qu'il renferme plusieurs degrés dont chacun oblige à des fonctions différentes, mais tellement disposées entre elles, qu'elles ont ensemble un rapport admirable, ou bien parce qu'on arrive des uns pour monter aux autres comme par degrés ou par ordre.

Pourquoi l'Ordre est-il un sacrement? — Parce que c'est un signe sensible qui confère la grâce sanctifiante. — Quel est le signe sensible de ce sacrement? — L'imposition des mains accompagnée de la prière. — Est-il certain que ce signe confère la grâce? — Oui, saint Paul l'enseigne formellement, lorsqu'il dit à son disciple Timothée : « Je vous avertis de ressusciter en vous la grâce qui vous a été conférée par l'imposition des mains. » — Tous ceux qui reçoivent les ordres, reçoivent-ils aussi cette grâce? — Oui, pourvu qu'il les reçoivent avec les dispositions requises; chacun cependant reçoit la grâce dans une mesure déterminée par la volonté de Dieu et aussi en proportion avec ses propres dispositions.

Quelles fonctions sacrées l'Ordre donne-t-il le pouvoir d'exercer? — Celles d'offrir le saint Sacrifice, d'annoncer la parole de Dieu, d'administrer les sacrements et de gouverner les fidèles. — De qui vient le

pouvoir d'exercer ces fonctions? — De Jésus-Christ qui l'a reçu de son Père et l'a donné à ses apôtres pour le transmettre à leurs successeurs. — Comment ce pouvoir est-il venu jusqu'à nous? — Par une succession non interrompue et qui continuera dans l'Église jusqu'à la fin des siècles. Les premiers évêques ordonnés par les apôtres en ont ordonné d'autres et ceux-ci, d'autres encore et successivement jusqu'aujourd'hui; ce qui se continuera jusqu'à la fin du monde. — Quel est l'effet de la grâce conférée par le sacrement de l'Ordre? — C'est d'éclairer l'esprit et de fortifier le cœur de ceux qui sont ordonnés pour les rendre capables d'instruire les fidèles et d'allumer dans leur cœur le feu de la charité.

Le sacrement de l'Ordre est-il bien important dans l'Église? — Évidemment, puisque sans lui il n'y aurait ni évêques, ni prêtres, ni ministres, et par conséquent plus de sacrifice, ni de sacrements, ni de culte. Les hommes n'auraient plus le moyen d'arriver au ciel, puisqu'il n'y aurait personne pour leur appliquer les mérites de la Rédemption.

Le sacrement de l'Ordre ne procure-t-il à l'homme que des biens spirituels? — Nous avons vu qu'il maintient aussi la paix, la tranquillité dans le monde et fait la prospérité matérielle des peuples. — Comment cela? — C'est que la prospérité matérielle et la tranquillité publique sont les fruits des vertus chrétiennes; or, ce sont les ministres de Jésus-Christ qui plantent, arrosent et cultivent ces vertus. Donc sans eux, vous verrez régner l'orgueil, l'ambition, l'avarice, la jalousie, la gourmandise, le libertinage, l'ivrognerie, le désordre et la barbarie.

Le sacrement de l'Ordre n'imprime-t-il pas un caractère? — Oui, ce qui fait qu'on ne peut le recevoir qu'une fois. — Quel est ce caractère? —

C'est une marque de puissance qui distingue les prêtres des fidèles, comme dans l'armée et dans la société civile ceux qui exercent le pouvoir portent des insignes comme marque de leur autorité et de leur puissance.

Quand Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de l'Ordre? — La veille de sa mort, lorsqu'il ordonna prêtres ses apôtres et leur donna le pouvoir d'ordonner leurs successeurs en disant : « Faites ceci en mémoire de moi. »

N'y a-t-il pas plusieurs ordres? — Oui, mais il n'y a qu'un sacrement de l'Ordre, parce que tous les ordres n'ont qu'une même fin, savoir : l'exercice des fonctions sacrées. — Combien y a-t-il d'ordres? — Le saint concile de Trente a défini qu'il y a une hiérarchie divine qui se compose d'évêques, de prêtres et de ministres. Cependant on distingue dans l'Église latine sept ordres différents, savoir : trois ordres majeurs : sous-diacre, diacre et prêtre; quatre ordres mineurs : portier, lecteur, exorciste et acolyte. On se prépare à ces ordres par la cérémonie de la tonsure qui sépare du siècle et consacre à Dieu celui qui la reçoit.

Qu'est-ce que l'ordre de portier? — C'est celui qui donne le pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, pour y admettre ceux qui en sont dignes et en exclure ceux qui en sont indignes, et qui impose l'obligation de prendre soin de tout ce qui y est renfermé.

Qu'est-ce que l'ordre de lecteur? — C'est celui qui donne le pouvoir de lire dans l'église les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et particulièrement les leçons qui se récitent à l'office de la nuit.

Qu'est-ce que l'ordre d'exorciste? — C'est celui qui donne le pouvoir de chasser les démons du corps des

possédés, par l'invocation du nom de Jésus-Christ.

Qu'est-ce que l'ordre d'acolyte? — C'est celui qui donne le pouvoir d'accompagner et d'aider, dans le service de l'autel, les ministres supérieurs.

Qu'est-ce que l'ordre de sous-diacre? — C'est celui qui donne le pouvoir de servir le diacre à l'autel, de préparer les linges, les vases sacrés, le pain et le vin nécessaires au sacrifice, et de chanter solennellement l'épître.

Qu'est-ce que l'ordre de diacre? — C'est celui qui donne le pouvoir de servir solennellement le prêtre à l'autel et de chanter l'évangile. Le diacre peut aussi prêcher, baptiser et donner le sacrement de l'Eucharistie avec la permission de l'évêque.

Qu'est-ce que l'ordre de prêtre ou de prêtrise? — C'est celui qui donne le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ et de remettre les péchés.

Qu'est-ce que l'épiscopat? — C'est le comble et la plénitude du sacerdoce, et il est de foi que ceux qui l'ont reçu sont de droit divin supérieurs aux simples prêtres. — En quoi consiste la supériorité de l'évêque au-dessus du prêtre? — En ce que le pouvoir que l'évêque a reçu de Jésus-Christ est plus étendu que celui du prêtre; ainsi l'évêque est le seul ministre du sacrement de l'Ordre, le ministre ordinaire du sacrement de Confirmation, et il a plein pouvoir pour gouverner et diriger les fidèles et les prêtres de son diocèse; enfin il est juge de la foi.

A quoi ressemble le clergé avec tous ces différents ordres? — A une armée bien disciplinée dans laquelle il y a différents grades, à partir de celui de caporal, le plus modeste, jusqu'à celui de général, le plus élevé. Chaque grade a son pouvoir et ses fonctions particulières, et tous sont subordonnés les uns aux autres.

A qui appartient-il de conférer le sacrement de

l'Ordre?— Il n'appartient qu'aux évêques de conférer le sacrement de l'Ordre, parce que c'est à eux seuls que Dieu en a donné le pouvoir.

Comment prouvez-vous que les évêques ont seuls le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre ? — 1^o L'Eglise l'a ainsi défini ; 2^o l'Écriture montre que les évêques seuls ont ce pouvoir, puisque ce sont les apôtres seuls qui le confèrent d'abord, et ensuite les évêques établis par les apôtres ; 3^o les saints Pères enseignent unanimement que c'est aux évêques seuls qu'il appartient d'administrer ce sacrement ; 4^o enfin, la pratique de l'Eglise constate ce même fait et le met hors de doute.

Pourquoi les évêques ont-ils seuls le pouvoir d'ordonner ? — Parce que dans toute société bien constituée, tout ministre doit être établi par ceux qui ont plein pouvoir de gouverner cette société ; or, les évêques seuls ont été établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise, comme l'enseigne saint Paul aux Actes des Apôtres, chapitre XX.

N'était-ce pas le peuple qui, dans les premiers siècles, choisissait les prêtres et les évêques, leur donnait le pouvoir de gouverner l'Eglise ? — Le peuple choisissait en effet les évêques et les prêtres, mais il ne leur donnait aucun pouvoir.— D'où venait donc leur pouvoir ? — Du sacrement de l'Ordre qu'ils recevaient de la main des évêques et de la mission qui leur était donnée.

L'Écriture accorde-t-elle au peuple le droit de choisir les évêques et les prêtres ? — Non, les apôtres et notamment saint Paul, ne l'accordent qu'aux évêques, auxquels ils recommandent de faire toujours de bons choix, et afin que l'évêque puisse plus aisément choisir des hommes dignes, saint Paul énumère les qualités que doivent avoir les évêques,

les prêtres et les diacres ; puis il veut que les fidèles leur rendent un bon témoignage. C'est pour ce motif qu'aujourd'hui encore on publie les bans de ceux qui doivent être ordonnés sous-diacres, afin que les fidèles sachent que c'est un devoir pour eux de réclamer contre la promotion ou l'ordination de ceux qu'ils croiraient indignes. Il serait à désirer qu'on fit de même pour toutes les fonctions civiles.

Comment appelle-t-on ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre? — On les appelle les ministres de Jésus-Christ ou les prêtres.

Pourquoi les appelle-t-on les ministres de Jésus-Christ? — Parce qu'ils le sont en effet, et que comme les ministres d'un roi sont revêtus de sa puissance et de son autorité et agissent en son nom, ainsi ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre sont revêtus de la puissance et de l'autorité de Jésus-Christ et agissent en son nom.

Pourquoi les appelle-t-on prêtres, c'est-à-dire vieillards? — On les nomme ainsi, d'abord à cause de la maturité de l'âge de ceux qui reçoivent les ordres, mais plus encore à cause de la gravité des mœurs, de la science et de la prudence qui leur sont nécessaires.

Tous ne peuvent donc pas recevoir ce sacrement? — Non, les femmes en sont incapables; et parmi les hommes, on ne doit admettre que ceux qui y sont appelés ou qui ont la vocation, qui soient vertueux et suffisamment instruits.

Saint Paul ne parle-t-il par de diaconesses? — Sans doute; mais ces diaconesses ne recevaient pas le sacrement de l'Ordre: c'étaient des filles et des veuves âgées et d'une vertu éprouvée, qui s'occupaient d'œuvres de piété et de charité, à peu près comme font la plupart des religieuses ou des sœurs aujourd'hui.

Pourquoi faut-il une vocation particulière pour recevoir le sacrement de l'Ordre? — Parce que la sagesse le veut ainsi. De même qu'un roi se réserve le choix de ses ministres et de ses principaux fonctionnaires, et que ce serait un véritable désordre s'il était permis à chacun de s'ingérer dans un emploi sans y être appelé par le chef de l'État, ainsi doit-il en être dans l'Église de Dieu, la plus parfaite des sociétés. C'est à Dieu seul de choisir ses lieutenants et ses ministres, et ce serait commettre un grand crime que de vouloir exercer les fonctions sacrées sans y être appelé de Dieu.

Que pensez-vous des parents qui veulent à toute force qu'un de leurs enfants devienne prêtre, quoiqu'il n'en ait pas la vocation? — Ce sont des aveugles qui se rendent grandement coupables devant Dieu et devant les hommes.

Que dites-vous de ceux qui s'opposent à la vocation d'un fils à l'état ecclésiastique? — Ce sont des ignorants et des égoïstes; ils méconnaissent l'honneur infini que Dieu leur fait, et ils veulent jouir de leurs enfants, comme d'un bien propre, tandis qu'ils appartiennent à Dieu.

Pourquoi faut-il que les prêtres soient vertueux et instruits? — Parce qu'une de leurs principales obligations est d'instruire les fidèles et de leur apprendre à pratiquer la vertu. Or, s'ils n'étaient pas instruits, ils laisseraient les fidèles dans l'ignorance de leurs devoirs; et s'ils n'étaient pas vertueux, les leçons de vertus qu'ils doivent donner aux peuples seraient stériles.

Quelles sont les vertus que doivent pratiquer les prêtres? — Les vertus théologiques et les vertus cardinales et en particulier les vertus d'obéissance, de chasteté et de pauvreté ou de détachement des biens de ce monde.

Pourquoi exige-t-on tant de perfection chez les prêtres? — Parce que, étant les ministres de Jésus-Christ, ils doivent le représenter dans toute leur personne, en sorte qu'ils soient les modèles de leurs paroissiens, comme Jésus-Christ est le modèle de tous les chrétiens.

Est-il étonnant qu'on exige des qualités particulières dans les prêtres? — Non; il y a des conditions d'admissibilité pour tous les emplois civils, comme ceux d'instituteur, d'avocat, de médecin, de juge, etc; ainsi doit-il y avoir des conditions plus sévères encore quand il s'agit des fonctions sacrées, puisque le prêtre est tout à la fois instituteur, avocat, docteur, médecin, juge, etc., dans un ordre de choses infiniment plus élevé que l'ordre naturel,

Quels sont les devoirs des fidèles envers les prêtres? — Les fidèles doivent honorer les prêtres comme associés au sacerdoce de Jésus-Christ et revêtus de son autorité pour notre sanctification.

Ne peut-on pas dire que les fidèles ont à remplir envers les prêtres les mêmes devoirs que les enfants envers leurs parents? — Oui, lorsqu'il s'agit de ceux qui sont leurs pasteurs légitimes; mais ils ne sont tenus à l'égard des autres qu'à les respecter, à cause de leur caractère sacré. Les pasteurs légitimes sont vraiment les pères spirituels des paroissiens.

Qu'appellez-vous pasteurs légitimes? — Ceux qui, outre le sacrement de l'Ordre, reçoivent une mission légitime pour diriger et gouverner les fidèles: ainsi un évêque envoyé par le Pape, et un prêtre envoyé par son évêque, sont pasteurs légitimes.

Ne suffit-il pas que les évêques ou les prêtres soient envoyés par le roi ou le prince, ou soient choisis par le peuple? — Non; ni le peuple, ni le roi, ni personne autre que les premiers pasteurs de l'Église, ne

vent donner aux prêtres une mission légitime. — Saint Paul ne rappelle-t-il pas qu'il a été ordonné évêque par l'imposition des mains des vieillards réunis en assemblée ? — Oui, mais par ces vieillards il faut entendre les évêques et les prêtres qui imposent les mains au moment de l'ordination, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Montrez-nous qu'outre l'ordination il faut encore recevoir une mission légitime des premiers pasteurs ? — Les officiers qui reçoivent du Chef de l'État des brevets de colonels ou de capitaines n'ont le droit et le pouvoir d'exercer leur grade que sur les régiments ou compagnies qui leur sont désignés ; ainsi en est-il des pouvoirs spirituels ; le caractère ineffaçable que l'évêque et le prêtre reçoivent dans le sacrement de l'Ordre est bien le titre qui les rend capables de gouverner les fidèles d'un diocèse ou d'une paroisse ; mais ils ne peuvent exercer leur pouvoir, qu'après que l'Église leur a désigné tels fidèles, tel diocèse ou telle paroisse.

Que doit-on penser des protestants qui se persuadent que leurs ministres peuvent recevoir une mission légitime de l'autorité laïque ou même de la puissance souveraine ? — Qu'ils sont dans un étrange aveuglement et que leurs ministres, n'étant pas entrés par la porte, c'est-à-dire par la voie tracée par Jésus-Christ, sont de véritables instrus, des loups qui égorgent et non de véritables pasteurs.

Pourquoi ceux qui reçoivent leur mission de l'autorité laïque sont-ils de véritables instrus ? — Parce que les laïques ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas ; l'Église est seule le canal divin par où découle toute l'autorité ; toute la juridiction des pasteurs sur les âmes. Jésus-Christ a dit à ses apôtres, et non aux princes et aux vieillards. « Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. » Il n'appartient donc qu'aux apôtres et à leurs

légitimes successeurs de donner la mission aux prêtres et aux évêques.

L'an 386, saint Martin, évêque de Tours, se trouvant à Trèves pour solliciter de l'empereur Maxime la grâce de quelques malheureux, ce prince regarda comme le sujet d'une joie extraordinaire d'avoir obtenu de lui qu'il mangeât à sa table. Il invita les personnes les plus considérables de sa cour, entre autres son frère et son oncle, tous deux comtes et le préfet du prétoire. Le saint fut placé à côté de l'empereur, et le prêtre qui l'accompagnait entre les deux comtes. Au milieu du repas, un officier, selon l'usage, présenta la coupe à l'empereur. Maxime ordonna qu'elle fût présentée à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main ; mais l'évêque ayant bu, la donna à son prêtre, comme à la personne la plus digne de l'assemblée. L'empereur et toute sa cour applaudirent à cette action.

Saint Jean Chrysostome adressait de vifs reproches à ceux qui, de son temps, méprisaient les prêtres : « Chrétiens ingrats, leur disait-il, est-ce là la reconnaissance des services que les ministres du Seigneur vous rendent ? N'est-ce pas par les mains du prêtre que vous avez été régénérés dans les eaux du Baptême ? N'est-ce pas par son ministère que vous avez reçu le pardon de vos péchés ? N'offre-t-il pas pour vous le sacrifice qui vous donne le corps et le sang de Jésus-Christ ? Ne sont-ce pas les prêtres qui vous instruisent, qui rompent à vos enfants le pain de la parole divine, qui vous annoncent le royaume de Dieu, qui prient pour vous et qui vous ouvrent le ciel ? »

M. Blanqui, dans une de ses leçons, s'exprime en ces termes en parlant des prêtres : « Toutes les fois qu'il s'agit de charité, de consolation à donner aux malheureux, de secours aux nécessiteux, toutes les fois qu'il

faut corriger les mœurs, adressez-vous à un prêtre ; lui seul fait bien ces choses-là. »

Néron, voyant que les lions, les léopards et les autres bêtes féroces épargnaient et respectaient, les saints martyrs qui leur étaient exposés les faisait revêtir de peaux de loup, de renard, ou de quelque autre animal sauvage, et jeter à ses chiens, afin que trompés par l'apparence, ces animaux les missent en pièces. Ainsi font les impies : quand ils voient que les fidèles portent un grand respect aux prêtres, ils calomnient les prêtres, ils les représentent comme des hommes voluptueux, rusés, cruels, inexorables, en un mot ils les couvrent de peaux de bêtes, afin que les chrétiens les déchirent et les mettent en pièces avec la dent du ridicule et de la calomnie.

Au concile de Nicée, le grand Constantin ne voulut jamais s'asseoir que tous les évêques ne se fussent assis et que l'un d'eux ne lui eût commandé de le faire, et il se mit sur un petit siège au bas de tous les évêques. On lui présenta plusieurs papiers qui contenaient des plaintes contre quelques ecclésiastiques ; il les brûla sans les lire et s'irrita contre celui qui les lui avait donnés, en disant : « C'est aux prêtres à juger les empereurs, et non aux empereurs à juger ou à condamner les prêtres ; si je voyais un prêtre commettre quelque péché, je voudrais le couvrir de mon manteau, de peur qu'on ne le vit. »

Robert, roi de France, se trouvant dans un concile d'évêques, et voyant Lambert, évêque de Langres, péniblement assis à cause de sa petite taille, alla chercher un marchepied et vint avec un grand respect le poser sous les pieds de l'évêque.

Henri, roi de Germanie, après une glorieuse victoire remportée sur le tyran des Lombards, assistant à un synode qui se tenait à Francfort, se prosternait jusqu'à

terre avant de parler aux évêques, et ne se levait que lorsque l'archevêque qui présidait le lui avait commandé.

Le grand saint Antoine avait un si profond respect pour tous les prêtres, que quand il en rencontrait un, il se mettait à genoux, et ne se levait que quand il avait reçu sa bénédiction.

Saint François d'Assise disait que s'il rencontrait un ange et un prêtre voyageant ensemble, il baiserait la main du prêtre avant de baiser celle de l'ange.

Alexandre le Grand, enflé par le succès de ses armes, se rendit à Jérusalem pour la ruiner et s'emparer ensuite de la Palestine. Mais le grand-prêtre Judas étant venu au-devant de lui revêtu des ornements pontificaux et accompagné des lévites, aussitôt Alexandre dépose son orgueil, descend de cheval, se prosterne à terre devant lui, se relève, marche à sa suite, entre dans le temple, fait offrir des sacrifices et accorde au grand-prêtre tout ce qu'il désirait. Parménion, son favori, tout étonné de cette conduite, lui en demanda la raison, et Alexandre, quoique païen, lui fit une réponse que les chrétiens ne devraient jamais oublier : « Ce n'est point Judas que j'ai vénéré, mais bien le grand Dieu, dont il est le prêtre. »

Vers l'an 1690, dans le diocèse de Besançon, deux libertins scandalisaient leur paroisse ; le curé en avertit les parents, qui reçurent mal son avis. L'un d'eux eut l'insolence de lui dire : « Monsieur le curé, dites votre bréviaire, et ne vous mêlez point de ce qui se passe chez moi ; il faut bien que la jeunesse se passe. » — « Si je vous avertis des désordres de votre famille, lui dit le curé, c'est que mon devoir m'y oblige. Je suis chargé de l'âme de votre fils aussi bien que de la vôtre, et, par conséquent, je dois veiller sur sa conduite et vous avertir. Je vous en parle en pasteur, et

vous ne parlez pas en chrétien ; prenez garde que Dieu ne vous punisse ainsi que vos enfants, dont vous autorisez les désordres. »

Loin de profiter des avis de son pasteur, il publia qu'il avait si bien dit son fait à son curé, qu'il ne s'aviserait plus de lui faire des réprimandes. Le lendemain qui était un dimanche, les deux libertins passèrent une partie de la journée au cabaret, du consentement de leurs parents, pour braver le curé. Mais le lendemain survint un orage ; et tous deux avec deux autres jeunes hommes très sages coururent sonner les cloches. Il se fit un si grand coup de tonnerre que ces quatre jeunes gens, saisis de frayeur, descendirent promptement pour se sauver. Le tonnerre les suivit, épargna le premier et le troisième qui étaient sages, écrasa le second et le quatrième qui étaient libertins. Il entra dans l'église enleva la mère de l'un d'eux, sans faire aucun mal aux autres personnes. A la vue d'un accident si extraordinaire, on reconnut la justice de Dieu, et les pères de ces libertins vinrent, fondant en larmes, demander pardon à leur pasteur.

Une dame protestante, sous prétexte d'éclaircir ses doutes, retenait très longtemps saint François de Sales. Ce qui la conduisait vers lui, c'était la douceur admirable qu'elle trouvait dans sa conversation. Il s'en aperçut, et n'espérant plus lui faire embrasser la religion catholique, il lui dit : « J'ai répondu à toutes vos difficultés, vous ne devez plus en avoir ; puisque je ne puis réussir à vous persuader, je me contenterai désormais de plaindre votre sort et de prier pour vous. » Elle lui dit alors : « Je n'ai plus en effet qu'une difficulté, c'est sur le célibat des prêtres ; je ne vois pas ce qu'on peut dire en sa faveur. — Madame, répliqua-t-il, ce célibat est très nécessaire ; si j'avais eu une femme et des enfants, est-ce que j'aurais pu vous donner tout

le temps que je vous ai donné ? » Cette raison la frappa, la grâce toucha son cœur, et elle fit abjuration.

TRENTIÈME SOIRÉE.

DU SACREMENT DE MARIAGE. — SA NATURE. — DE LA PUBLICATION DES BANS. — DES EMPÊCHEMENTS.

Qu'est-ce que le sacrement de Mariage ? — Le Mariage est un sacrement qui forme une union sainte et inséparable entre l'homme et la femme et leur donne la grâce de vivre chrétiennement dans l'état du Mariage, d'avoir légitimement des enfants et de les élever dans la crainte de Dieu.

Comment savez-vous que le Mariage est un sacrement ? — Parce que l'Église l'a défini ; le saint concile de Trente nous dit : « Jésus-Christ, l'Auteur des sacrements, nous a mérité, par sa passion, une grâce qui perfectionne l'amour naturel des époux l'un pour l'autre, affermit leur union indissoluble, et les sanctifie eux-mêmes : ce que l'apôtre saint Paul donne à entendre lorsqu'il dit : « Époux, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé son Église et s'est livré pour elle, » ajoutant bientôt après : « Ceci est un grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église. »

Ce même concile dit anathème à quiconque oserait soutenir que le Mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Église par les hommes et qu'il ne confère point la grâce.

Tous les Docteurs et les Pères de l'Église ont toujours enseigné que le Mariage est un véritable sacrement et la pratique de l'Église n'a jamais varié sur ce point.

Le Mariage n'est-il pas aussi un contrat ? — Oui, c'est tout à la fois un contrat naturel, un contrat civil, et un contrat religieux, et c'est pour cette raison que les deux pouvoirs civils et religieux ont porté des lois pour régler ce contrat.

Pourquoi le Mariage est-il un sacrement ? — Parce qu'il est un signe sensible qui confère la grâce à ceux qui la reçoivent dignement. — Qu'y a-t-il de sensible dans ce sacrement ? — Les paroles ou autres signes expressifs du consentement mutuel que les parties se donnent avec les formalités requises, et la bénédiction du prêtre qui les unit. — Quelle grâce confère le sacrement de Mariage ? — Il augmente la grâce dans ceux qui se marient et leur donne une grâce particulière pour remplir fidèlement tous les devoirs attachés à leur état.

Pourquoi dites-vous que le Mariage forme une union ? — Parce que c'est dans l'union qui existe entre l'homme et la femme que consiste proprement et essentiellement le Mariage ; le consentement libre et réciproque des deux parties n'est que la clause de cette union. C'est pourquoi le souverain Pontife peut dans certaines circonstances dont parle la théologie, dissoudre un Mariage.

Pourquoi cette union est-elle appelée sainte ? — A cause que la grâce de Dieu, en vertu des mérites et de l'institution de Jésus-Christ, a attachée au ministère de l'Église et à la bénédiction nuptiale. — Le Mariage n'est donc pas mauvais de sa nature ? — Non, il ne peut être qu'une bonne chose, puisque c'est Dieu qui l'a établi dans le paradis terrestre, et que Jésus-Christ

ne l'a pas seulement approuvé par sa présence, en assistant aux noces de Cana, mais l'a élevé à la dignité de sacrement.

L'état de virginité embrassé pour Dieu n'est-il pas préférable au Mariage ? — Oui, c'est là une vérité de foi catholique. — Peut-il donc y avoir quelque chose de meilleur qu'un sacrement ? — On ne compare pas ici l'état de virginité avec le sacrement, mais bien avec l'état de mariage ; or, l'état de virginité vaut mieux que l'état de mariage. — Que dit saint Paul à ce sujet ? — Il conseille à ceux qui ne sont pas mariés de vivre comme lui dans la continence, afin de mieux servir Dieu ; puis il ajoute que le père qui marie sa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie pas fait encore mieux.

Pourquoi l'état de virginité embrassé pour Dieu vaut-il mieux que l'état de mariage ? — Parce que c'est un genre de vie plus parfait, puisque ceux qui l'embrassent se rapprochent davantage de la vie des anges et rendent de plus grands services à la société. — Comment cela ? — De même que les anges se distinguent par leur pureté, leur spiritualité, leur empressement à faire la volonté de Dieu, et leur influence bienfaisante sur le monde qu'ils dirigent, ainsi les vierges sont des âmes plus pures, plus spirituelles, et plus détachées de ce qui est terrestre que les autres, plus ardentes pour exécuter les volontés de Dieu et faire son bon plaisir, plus propres à prier et à s'occuper d'autres bonnes œuvres ; en sorte qu'on peut dire en toute vérité que ceux qui embrassent l'état de virginité pour l'amour de Dieu mènent la société comme les anges dirigent le monde.

Pourquoi dites-vous que l'union formée par le Mariage entre l'homme et la femme, est inséparable ? — Parce que Jésus-Christ a rendu le Mariage indisso-

luble. — Est-ce qu'il ne l'était pas auparavant ? — Dieu a établi le Mariage indissoluble dès le commencement de son institution ; mais il a permis la réputation sous la loi mosaïque. — Pourquoi ne l'a-t-il plus permise sous la loi évangélique ? — Parce que la loi évangélique est plus parfaite que la loi de Moïse. Or, le divorce est une imperfection dans le Mariage, et si Dieu l'a permis autrefois, c'est à raison de certaines circonstances qui le rendaient alors légitime.

Pourquoi l'indissolubilité du Mariage vaut-elle mieux que le divorce ? — Parce que le divorce donne lieu à de très graves inconvénients qui n'existent pas avec l'indissolubilité du Mariage. — Quels sont ces inconvénients ? — L'esclavage de la femme, qui serait forcée, par la crainte du divorce, de se soumettre aux volontés injustes, tyranniques ou capricieuses de son mari, et l'abandon ou la mauvaise éducation des enfants, qui seraient souvent séparés de leur père ou de leur mère.

L'indissolubilité ne rend-elle pas aussi quelquefois les époux malheureux ? — Non : si les époux sont malheureux, c'est qu'ils n'ont pas apporté les dispositions nécessaires au sacrement de Mariage, ou bien qu'ils n'ont pas observé fidèlement les lois ou prescriptions de l'Église touchant le Mariage.

N'est-il jamais permis aux époux de se séparer ? — Il leur est permis de se séparer pour différentes causes, savoir : l'adultère, la violence, les mauvais traitements, l'apostasie ou l'hérésie, quand il y a grand danger de séduction. Mais alors tous deux doivent vivre dans la continence.

Pourquoi le sacrement de Mariage forme-t-il une union sainte et inséparable entre l'homme et la femme ? — Parce qu'il ne peut y avoir de Mariage légitime entre plus de deux personnes. — Un mari peut-il avoir plusieurs

femmes, ou une femme plusieurs maris ? — Non, Jésus-Christ l'a défendu. — Pourquoi les patriarches ont-ils eu plusieurs femmes ? — Le Seigneur le leur avait permis pour rendre leurs familles plus nombreuses. Mais à l'époque où est venu Jésus-Christ, la terre était assez peuplée pour ne plus permettre à l'homme d'avoir plusieurs femmes. — Est-ce qu'une femme ne peut pas accorder à son mari la permission d'avoir une autre femme, ou un mari accorder à sa femme la permission d'avoir un autre mari ? — Non ; une telle licence est expressément défendue par la loi chrétienne.

Que représente l'unité de Mariage entre un seul homme et une seule femme ? — L'union qui existe entre Jésus-Christ et l'Église ; il n'y a qu'un seul Jésus-Christ et une seule Église. Et comme cette union est indissoluble, Jésus-Christ a voulu que le Mariage fût comme elle. — L'homme veuf ou la femme veuve peuvent-ils convoler à de secondes noces ? — Oui, et même successivement plusieurs fois.

Comment le sacrement de Mariage donne-t-il aux époux la grâce de vivre chrétiennement dans l'état de Mariage ? — En ce qu'il leur donne la grâce de se sanctifier, en remplissant fidèlement les obligations de leur état, et en supportant, avec une entière soumission à la volonté de Dieu, les peines qui en sont inséparables.

Que signifient ces mots : avoir légitimement des enfants ? — Que les enfants issus de personnes qui sont mariées selon les lois de l'Église, sont légitimes, tandis qu'ils seraient illégitimes ou bâtards, si elles n'étaient pas mariées selon ces lois. — Qu'est-ce à dire : élever les enfants dans la crainte de Dieu ? — C'est-à-dire les élever selon les préceptes de l'Évangile et les former à toutes les vertus chrétiennes.

Pourquoi trouve-t-on des Mariages qui ne sont pas heureux ? — Les malheurs des personnes mariées viennent souvent de ce qu'elles n'ont pas apporté au sacrement de Mariage les dispositions nécessaires.

Pourquoi doit-on se préparer au sacrement de Mariage ? — Parce que c'est une des actions les plus importantes de la vie, de laquelle dépend presque toujours le bonheur ou le malheur des époux, soit pour cette vie, soit pour l'autre. — Que font les hommes sages quand il s'agit de l'achat d'une maison, d'une terre ou même d'un cheval ? — Ils prennent toutes sortes de précautions pour ne pas être trompés, et cependant, ils peuvent s'en défaire si cela ne leur convient pas.

Que doit-on faire pour se préparer au sacrement de Mariage ? — On doit se préparer au sacrement de Mariage par la prière et les bonnes œuvres, consulter son confesseur ou un sage directeur, et ne rien conclure contre la volonté de ses père et mère.

Pourquoi faut-il s'y préparer par la prière et les bonnes œuvres ? — Pour deux motifs principaux : 1° pour mieux connaître si le mariage est bien l'état auquel on est appelé ; 2° pour obtenir de Dieu qu'il détermine lui-même le choix de la personne avec laquelle on doit s'unir et qu'il lui accorde toutes les vertus dont la pratique facilitera l'œuvre du salut.

Pourquoi faut-il consulter son confesseur ou un sage directeur ? — Parce qu'il a plus d'expérience que les jeunes gens, et qu'il n'a aucun intérêt à ce qu'ils prennent un parti plutôt qu'un autre ; il est donc plus capable que personne de les bien conseiller. — Sur quoi doit-on d'abord le consulter ? — Sur la question de savoir si l'on est appelé de Dieu à l'état du mariage ou à l'état religieux ou à l'état célibataire. — Sur quoi

faut-il encore le consulter ? — S'il se prononce pour le mariage, il faut lui demander ce qu'on doit faire pour rendre le mariage saint et heureux. — Que doit-on faire pour rendre le mariage saint et heureux ? — Il faut observer ce que l'Église prescrit touchant la célébration du mariage et ne rien faire contre sa défense.

Que prescrit et que défend l'Église touchant la célébration du mariage ? — Elle ordonne de publier les bans de mariage et défend de contracter mariage, lorsqu'il y a quelque empêchement.

Qu'appellez-vous bans de mariage ? — C'est la publication ou proclamation qui se fait à l'église, trois dimanches consécutifs, du mariage que telles personnes se proposent de contracter. — Pourquoi fait-on cette publication ? — Afin de rendre public le mariage et de découvrir s'il n'y a pas quelque empêchement qui le rende nul ou illicite ; c'est aussi pour laisser aux jeunes personnes le temps de la réflexion et les empêcher de former une union qui n'aurait d'autre cause que la passion ou le caprice. — Ne peut-on obtenir dispense de la publication des bans ? — On peut obtenir dispense d'un ou de deux bans, mais non des trois bans, à moins qu'il n'y ait de très graves raisons. — Ne fait-on pas payer ces dispenses ? — Non, mais on paie quelque chose pour les frais de bureau, comme cela se pratique dans toutes les administrations. D'ailleurs on a toujours le choix, ou de solder le coût de la dispense ou de laisser courir les trois bans. Enfin, on accorde gratuitement aux pauvres ces sortes de dispenses, quand il y a de bonnes raisons de les demander.

Qu'entendez-vous par empêchement de mariage ? — Tout ce qui s'oppose à ce qu'un mariage se fasse légitimement. — Combien y a-t-il de sortes d'empê-

chements ?— Deux sortes : les empêchements dirimants ou qui rendent le mariage nul, et les empêchements prohibants qui le rendent seulement illicite ou coupable.

L'Église peut-elle mettre des empêchements au mariage ?— Il n'y a aucun doute : Jésus-Christ a laissé à son Église une autorité pleine et entière pour diriger les fidèles et les sanctifier ; et comme la sanctification des fidèles dépend surtout des dispositions qu'ils apportent au mariage, il est nécessaire que l'Église ait plein pouvoir sur tout ce qui concerne ce sacrement. Il n'y a que les hérétiques qui dénieient ce pouvoir à l'Église. — L'Église peut donc rendre nul le sacrement ? — Non ; mais elle peut poser des conditions pour rendre valide le contrat, et c'est le contrat qui devient la matière du sacrement de Mariage.

Le pouvoir civil peut-il aussi porter des empêchements dirimants ? — Non ; il a le droit d'établir des empêchements qui rendent le mariage nul quant aux effets civils, comme les droits des époux sur leurs biens respectifs et la succession des enfants. Si un homme épousait sa nièce avec dispense de l'Église et sans dispense du pouvoir civil, il contracterait un véritable mariage devant Dieu, et ses enfants seraient légitimes aux yeux de l'Église, mais ils ne le seraient pas aux yeux de l'État et ils n'hériteraient pas des biens de leur père et mère.

Que serait un mariage contracté avec un empêchement dirimant établi par l'Église ? — Il serait nul, les époux seraient concubinaires, et se rendraient aussi coupables devant Dieu que s'ils vivaient de la sorte sans être mariés. — Mais si le mariage avait été célébré à l'église ? — Il serait nul ; il n'y aurait pas de mariage.

Quels sont les empêchements dirimants ?— Ce sont :

le défaut d'âge, l'erreur, la condition, le vœu solennel, la parenté, le crime, la disparité de culte, l'honnêteté publique, la démence, l'affinité, l'impuissance, le rapt, la clandestinité.

Quel âge est requis pour le mariage ? — L'âge de puberté, c'est-à-dire de douze ans accomplis pour les filles et de quatorze ans accomplis pour les garçons.

Quand l'erreur est-elle un empêchement dirimant ? — Lorsqu'elle tombe sur la personne elle-même : ainsi Jacob croit épouser Rachel et on lui donne Lia, sa sœur. Le mariage est nul et il ne devient valide que par un consentement subséquent. Mais si l'erreur tombe sur les qualités de la personne : par exemple, Pierre épouse Marguerite, parce qu'il la croit riche et elle est pauvre ; le mariage est valide.

Quand l'empêchement provenant de la condition existe-t-il ? — Lorsqu'une personne libre épouse une esclave dont elle ignore la condition. — Quel vœu rend le mariage nul ? — C'est le vœu solennel de religion, qui se fait par un religieux ou une religieuse entrant dans un ordre approuvé par l'Église, et qui est considéré par elle comme solennel.

Pourquoi l'Église a-t-elle établi ces empêchements ? — Elle a établi le premier, provenant du défaut d'âge, comme empêchement de droit naturel. Le second, pour le même motif ; il n'y a pas de contrat, quand il n'y a pas de consentement. Le troisième parce qu'un esclave n'étant pas maître de lui, ne peut disposer de sa personne. Or, dans le mariage chacun des époux se donne l'un à l'autre. Enfin, le quatrième, parce que, par le vœu solennel, il se forme comme un mariage spirituel entre Dieu et la personne qui a fait ce vœu.

D'où provient l'empêchement de parenté ? — Il vient de la parenté naturelle, de la parenté spirituelle ou de

la parenté légale. Dans la parenté naturelle, il y a un empêchement dirimant, en ligne directe, dans tous les degrés, et l'Église n'en dispense pas : ainsi le père ne peut épouser ni sa fille, ni sa petite-fille, ni son arrière-petite-fille. En ligne collatérale, il y a empêchement dirimant jusqu'au quatrième degré : les frères et les sœurs sont au premier ; les cousins germains au second, les cousins issus de germains au troisième, et les enfants de ceux-ci au quatrième. L'Église ne dispense jamais au premier degré, mais elle dispense aux trois autres.

Pourquoi l'Église a-t-elle porté cet empêchement ? — Afin d'obliger les fidèles à s'allier avec des personnes qui ne leur sont pas parentes et à établir ainsi des liens de parenté ou de charité mutuelle entre tous les chrétiens. C'est aussi dans l'intérêt des familles, afin que tous les membres soient plus réservés, plus modestes les uns à l'égard des autres ; puis, l'expérience prouve que des mariages contractés entre proches parents naissent des enfants dégénérés au physique et au moral. Depuis deux siècles, en Angleterre, les membres des familles catholiques ont préféré contracter mariage avec des personnes parentes, plutôt que de s'allier à des familles protestantes, et la plupart des enfants issus de ces unions sont nés imbéciles et idiots. Ainsi en est-il des plantes, des arbres et même des animaux. C'est une loi universelle.

N'est-ce pas aussi pour avoir de l'argent que l'Église a établi cet empêchement ? — Parler de la sorte, c'est calomnier l'Église. Il est vrai qu'elle exige des pauvres qui demandent dispense de cet empêchement les frais, et encore ce n'est que quand ils peuvent les payer ; mais outre ces frais, elle impose aux riches une aumône proportionnée à leur fortune, afin de les détourner du désir d'épouser leurs parentes. — A quoi cette aumône est-elle employée ? — A soutenir

l'œuvre de la propagation de la foi, ou d'autres non moins utiles.

Qu'est-ce que la parenté spirituelle ? — C'est celle qui se contracte par le Baptême : ainsi un parrain ne peut épouser sa filleule ni la mère de sa filleule, et une marraine ne peut épouser son filleul ni le père de son filleul ; et encore la personne qui, en cas de nécessité, a baptisé un enfant ne peut épouser cet enfant ni le père ou la mère de cet enfant.

Qu'est-ce que la parenté légale ? — C'est celle qui provient de l'adoption. L'adoptant ne peut épouser l'adopté ou l'adoptée, ni les enfants de l'un ou de l'autre ; les enfants adoptifs ne peuvent contracter mariage ensemble, ni avec l'enfant de l'adoptant, ni l'adopté avec le conjoint de l'adoptant, ni l'adoptant avec le conjoint de l'adopté.

Pourquoi l'Église a-t-elle établi ces deux empêchements ? — Pour les mêmes motifs que ceux qui l'ont déterminée à établir l'empêchement de la parenté spirituelle, parce que la parenté spirituelle et la parenté légale sont des parentés qui proviennent de l'union des âmes. C'est pourquoi les enfants participent presque toujours du caractère de leur père et mère.

Qu'est-ce que l'empêchement du crime ? — C'est celui qui provient de l'adultère avec promesse de mariage, ou du meurtre de l'un des deux époux concerté avec une personne dans l'intention de se marier, ou enfin de l'adultère et du meurtre réunis. — Pourquoi cet empêchement ? — Pour détourner les personnes mariées de la tentation de commettre les crimes que nous venons de mentionner.

Quand existe-t-il un empêchement par la disparité de culte ? — Lorsqu'une personne baptisée en épouse une qui n'est pas baptisée. Ainsi un catholique ne peut sans dispense épouser une femme infidèle ou

une Juive. — Pourquoi cet empêchement ? — A cause du danger que courent pour leur foi l'époux chrétien et ses enfants, et aussi de l'impossibilité de maintenir la paix entre deux époux dont les croyances opposées empêchent que l'union des âmes existent entre eux.

Quand la violence devient-elle un empêchement ? — Lorsqu'elle imprime aux deux parties ou à l'une d'elle une crainte grave, injuste, et dans le but d'obtenir leur consentement. Un engagement aussi important, aussi sacré que celui du mariage, ne doit être contracté qu'avec une pleine et entière liberté.

Qu'est-ce que l'empêchement qui provient du lien ? — C'est celui qui existe lorsqu'un des époux est marié. Le premier mariage rend nul le second, puisqu'il est défendu par la loi de Dieu à un homme d'avoir deux femmes, et à une femme d'avoir deux maris à la fois.

Qu'est-ce que l'empêchement d'honnêteté publique ? — C'est celui qui provient des fiançailles ou de la promesse de mariage que se font deux personnes. Pierre a fait cette promesse à Virginie ; il ne peut contracter valablement mariage avec une personne qui serait parente à Virginie au premier degré. Il vient aussi d'un mariage célébré et non consommé. Par exemple, deux personnes viennent de se marier, et en sortant de l'église, l'une d'elle meurt subitement ; l'autre ne peut épouser une proche parente de l'époux décédé.

Qu'entendez-vous par l'empêchement qui provient de la démence ? — C'est celui qui existe lorsque l'un des deux époux n'a pas l'usage de la raison ; car le mariage suppose un consentement libre, et par conséquent ceux qui sont en démence ne peuvent le contracter.

Qu'est-ce que l'affinité ? — C'est une espèce de parenté qui s'établit entre le mari et les parents de sa femme et entre la femme et les parents de son mari. —

Quand l'affinité est-elle un empêchement dirimant ? — En ligne directe, elle est toujours un empêchement dirimant, et en ligne collatérale, elle ne forme empêchement que jusqu'au quatrième degré inclusivement, si l'affinité provient d'un mariage légitime, et jusqu'au second degré, si elle provient d'un commerce criminel.

Qu'est-ce que l'empêchement d'impuissance ? — C'est celui qui résulte d'un défaut de la nature, qui empêche une des principales fins du mariage, c'est-à-dire d'avoir des enfants pour servir Dieu. Ainsi un sourd-muet ne peut pas être professeur de musique, ni un aveugle enseigner la peinture.

Qu'est-ce que le rapt ? — C'est l'enlèvement d'une personne pour lui faire contracter mariage. — Pourquoi est-il un empêchement au mariage ? — Parce que le mariage exige de la part des deux époux une liberté pleine et entière.

En quoi consiste la clandestinité ? — Elle consiste à contracter mariage sans la présence du curé et de deux témoins.

Qu'est-ce que l'empêchement qui provient de l'Ordre ? — C'est celui que l'Église a établi pour tous ceux qui reçoivent les ordres sacrés, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

Pourquoi l'Église empêche-t-elle les prêtres de se marier ? — Pour plusieurs raisons : 1° parce qu'ils offrent chaque jour le saint sacrifice de la messe ; et c'est une loi qui a existé chez tous les peuples que celui qui offre un sacrifice à la divinité doit être pur et chaste, ou garder la continence pendant tout le temps qu'il est sacrificateur ;

2° Parce qu'ils doivent entendre la confession des pécheurs ; or, s'ils ne gardaient pas une continence perpétuelle, les pénitents n'auraient aucune confiance

en eux, comme on le voit dans l'Église grecque, où les prêtres se marient ;

3° Parce qu'ils doivent consacrer tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions, à prier, à célébrer le saint sacrifice, à administrer les sacrements, à instruire, à consoler, etc. ; et s'ils étaient mariés, ils ne pourraient le faire convenablement ;

4° Ils doivent soulager les pauvres et tous les malheureux, et les traiter comme un père traite ses enfants ; or, s'ils étaient mariés, il leur serait impossible de faire l'aumône et de venir au secours de ceux qui souffrent.

5° Souvent les ministres de Dieu sont persécutés, et il leur faut, à peu près comme aux soldats, un grand courage et une grande indépendance ; ou bien il faut porter les sacrements aux pestiférés et s'exposer à la mort.

Quels sont les empêchements prohibants ou qui rendent le mariage illicite ? — Ce sont : 1° la défense de l'Église, ce qui comprend le défaut de publication de bans, à moins que l'évêque n'en ait dispensé ; 2° le temps prohibé, c'est-à-dire le temps de l'Avent jusqu'au 6 janvier, et le temps du Carême jusqu'au dimanche de Quasimodo ; 3° la promesse de mariage ou les fiançailles ; 4° le vœu simple de chasteté, ou le vœu de ne pas se marier, ou d'entrer dans un ordre religieux ; 5° la disparité de culte entre deux personnes baptisées.

Que remarquez-vous dans toutes ces lois de l'Église touchant le Mariage ? — J'y remarque une sagesse vraiment divine ; et tout homme raisonnable et réfléchi, qui les aura sérieusement examinées, conclura qu'il a fallu que l'Église fût vraiment inspirée par l'Esprit-Saint pour porter des lois aussi sages, aussi utiles, aussi propres à faire le bonheur de la famille, des époux et des enfants.

Mais que faire quand un mariage a été contracté avec un empêchement? — Si l'empêchement est dirimant, le mariage est nul, et pour le réhabiliter, il faut lever l'empêchement ou en demander dispense. S'il ne s'agit que d'un empêchement prohibant, le mariage est valide ; mais en le contractant, les époux se sont rendus coupables, et ils doivent demander à Dieu pardon de leur péché.

Pourquoi, lorsqu'il s'agit de mariage, un enfant ne doit-il rien conclure contre la volonté de ses père et mère? — Parce que les parents sont chargés, de la part de Dieu, de diriger leurs enfants et que, par leur expérience, leur maturité et leur discernement, ils sont plus capables de connaître ce qui convient à leurs enfants que les enfants eux-mêmes. L'Esprit-Saint enseigne d'ailleurs que c'est aux parents à marier leurs enfants.

Ceux qui se marient contre la volonté de leurs parents se rendent donc coupables? — Oui, ils pèchent mortellement et attirent sur eux les malédictions de Dieu, à moins que la volonté de leurs parents ne soit injuste et contraire à la loi de Dieu. — Les enfants peuvent-ils former des liaisons et avoir des entrevues pour le mariage sans consulter leurs parents? — Non, ils ne doivent rien faire sans leur agrément et sans leur conseil ; et c'est ainsi que se conduisent tous les jeunes gens craignant Dieu.

Que doivent faire les enfants, si, pour les marier, leurs parents ne consultent que des intérêts purement temporels? — Ils doivent leur représenter que le mariage n'est point une société de commerce dans le but de faire fortune, mais bien une union sainte ; que les époux doivent avant tout se convenir sous le rapport des principes religieux et du caractère, et que la fortune n'est qu'un point accessoire. — Est-ce ainsi que

pensent la plupart des parents? — Non, malheureusement; ils ne se proposent trop souvent que de donner à leurs filles et à leurs fils des époux ou des épouses fort riches, sans s'inquiéter s'ils sont vertueux. Selon eux, le plus beau mariage est celui qui procure aux époux la fortune la plus considérable. — Ne faut-il jamais faire attention à la fortune? Il convient que les époux soient à peu près de la même condition sous le rapport de la fortune et de l'éducation; mais ce qu'ils doivent chercher avant tout dans la personne qu'ils veulent épouser, c'est la piété et la vertu.

TRENTE ET UNIÈME SOIRÉE.

DISPOSITIONS POUR RECEVOIR LE SACREMENT DE MARIAGE. — DEVOIRS DES PERSONNES MARIÉES.

Dans quelles dispositions faut-il être pour recevoir le sacrement de Mariage? — Il faut être instruit des vérités de la foi, et en particulier des obligations de l'état qu'on embrasse; être en état de grâce, et se présenter au sacrement avec respect et modestie.

Pourquoi les époux doivent-ils être instruits des vérités de la foi? — Parce que c'est une condition essentielle pour recevoir avec fruit les sacrements, et que si Dieu bénit le mariage et envoie des enfants, les père et mère doivent être en état de les instruire eux-mêmes des vérités du salut. — Pourquoi faut-il être instruit des obligations de l'état du mariage? — Afin de pouvoir les remplir avec fidélité et exactitude.

C'est se rendre très coupable devant Dieu et envers la société que d'accepter une place ou un emploi quelconque sans en connaître tous les devoirs. Or, le mariage est une dignité, ou une charge à laquelle sont attachés de grands devoirs, et la société civile ne saurait être tranquille et heureuse que quand les époux remplissent toutes leurs obligations dans l'état de mariage.

Pourquoi faut-il être en état de grâce? — Parce que le sacrement de Mariage est un sacrement des vivants; on ne doit le donner qu'à ceux qui possèdent la grâce sanctifiante. — Que doivent faire les époux pour être en état de grâce? — Faire une bonne confession de tous leurs péchés et en recevoir l'absolution. — Quand doivent-ils se confesser? — Pour ceux qui vivent habituellement en état de grâce, il suffit qu'ils se présentent au tribunal sacré et à la table sainte la veille ou l'avant-veille de leur mariage; mais ceux qui ont contracté quelques mauvaises habitudes doivent se confesser quelques semaines avant leur mariage, afin de recevoir de sages avis de leur confesseur, de se corriger de leurs mauvaises habitudes et d'être en état de recevoir l'absolution et l'Eucharistie.

Ne serait-il pas convenable que les fiancés se rendissent chez leur pasteur aussitôt que la promesse de mariage est donnée? — Oui; c'est un usage qui existe dans plusieurs paroisses et que l'on ne saurait trop recommander. Les époux reçoivent de la bouche de leur pasteur les avis les plus sages et les plus propres à les bien disposer au sacrement de Mariage. Si le jeune homme a négligé depuis longtemps la pratique de ses devoirs religieux, le pasteur le lui rappelle avec bonté et douceur, et ouvre ainsi son cœur à la confiance, de sorte qu'il lui persuade aisément qu'il doit venir le trouver au plus tôt pour faire sa confession.

Pourquoi les époux doivent-ils se présenter avec respect et modestie? — Parce qu'il s'agit de recevoir un sacrement, tout ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Ils doivent donc se tenir à l'église dans le recueillement et s'occuper de la grande action qu'ils vont faire en présence du Seigneur. — Doivent-ils inviter à cette cérémonie des personnes qu'ils sauraient devoir s'y conduire indécemment? — Non, ils ne doivent y inviter que quelques membres de la famille dont ils connaissent les sentiments religieux, et jamais de jeunes personnes, s'il est possible. Ils doivent surtout y inviter Notre-Seigneur et le conjurer de s'y trouver comme autrefois aux noces de Cana, afin de bénir et de sanctifier leur mariage.

Comment doivent-ils passer le jour de leur mariage? — Le plus saintement qu'il leur sera possible; ils ne doivent point souffrir qu'on se livre à des divertissements dangereux ou criminels, ou qu'on chante des chansons déshonnêtes, ou qu'on tienne des propos licencieux. Ils ne peuvent rien faire de mieux que d'imiter l'admirable conduite du jeune Tobie et de Sara son épouse, en consacrant à la prière et aux exercices de piété les premiers jours et les premières nuits de leur mariage. — Que dirait-on d'une personne qui se permettrait d'aller au bal le jour qu'elle a communié? — On la blâmerait hautement, même les gens du monde. — D'où vient qu'on ne blâme pas les époux qui dansent le jour de leur mariage? — C'est qu'on oublie que le Mariage est un sacrement pour lequel on doit avoir autant de respect que pour la sainte Eucharistie, puisque, dans le sacrement de Mariage, Jésus-Christ fait l'application aux époux du mérite et de la vertu salutaire de son sang précieux.

Est-ce un grand mal que de recevoir le sacrement de Mariage en état de péché mortel? — Oui; c'est

un sacrilège bien capable d'attirer les châtimens de Dieu sur les personnes mariées.

Pourquoi cela ? — Parce que ceux qui agissent ainsi se moquent de Dieu, au moment même où ils devraient le supplier avec larmes de bénir leur mariage. Puis, se privant d'une manière aussi coupable des grâces qui leur sont nécessaires pour bien remplir les devoirs de leur état, ils se trouvent incapables de porter le poids si lourd de leurs obligations, de supporter patiemment leurs défauts, de résister à leurs mauvais penchans, et bientôt leur union présente l'image de l'enfer. — Que faire pour éviter un tel malheur ? — Les époux doivent purifier leur conscience, recevoir la sainte Eucharistie, se recommander aux prières de leurs parents et de leurs amis. Dans les pieuses familles, les pères et les mères des époux, leurs frères et leurs sœurs les accompagnent à la Table sainte et font une fervente communion à leur intention.

Que dites-vous de ceux qui, après avoir rempli les formalités civiles, négligent de se marier devant leur propre curé, comme il est prescrit par l'Église, sous peine de nullité ? — Je dis que leur mariage est nul devant Dieu et qu'ils vivent dans un état criminel.

Une personne qui se trouve dans cet état peut-elle recevoir les sacrements ? — Non, puisqu'elle est dans l'habitude du péché ; mais elle doit se séparer au plus tôt de son conjoint et faire toutes les démarches nécessaires pour se marier religieusement. — Pensez-vous qu'elle soit heureuse dans le mariage ? — C'est impossible ; pour peu qu'elle ait conservé la crainte de Dieu, elle éprouve continuellement des remords qui la déchirent. Les caresses de ses enfans, si elle en a, loin de la réjouir, lui percent le cœur ; elle ne peut les regarder sans penser qu'ils sont le fruit du crime.

A quoi s'obligent l'une envers l'autre les personnes qui se marient ? — Elles s'obligent à s'aimer chrétiennement comme Jésus-Christ a aimé son Église ; à se secourir mutuellement pour faire leur salut ; à s'assister, tant en maladie qu'en santé, et à se garder la fidélité pendant toute leur vie.

Rappelez les paroles de saint Paul ? — « Femmes, dit-il, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de son Église ; aussi est-il le Sauveur de son corps. Mais comme l'Église est soumise à Jésus-Christ, les femmes doivent aussi l'être de même en toutes choses à leurs maris. Et vous maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré à la mort pour elle, afin de la sanctifier. C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps ; celui qui aime sa femme s'aime soi-même, car nul n'a jamais haï sa propre chair. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme ; et étant deux, ils ne seront qu'une seule chair. »

Quelles sont les qualités de l'amour de Jésus-Christ pour son Église ? — C'est un amour de prévenance, de support, de générosité et de sacrifice. Jésus-Christ n'a pas attendu que l'Église allât le supplier de lui venir en aide, mais il est descendu des cieux, s'est dépouillé de sa majesté divine, et lui a tendu une main secourable.

L'Église était remplie de défauts, et Jésus-Christ les a supportés ; l'Église était pauvre et misérable et Jésus-Christ l'a enrichie, l'a ennoblie, lui a fait participer à ses perfections infinies et l'a rendue héritière de tous ses biens. L'Église ne pouvait être relevée, enrichie et ennoblie sans de grands sacrifices de la part de son époux, et Jésus-Christ a consenti à sacri-

fier son repos, son honneur et sa vie pour sauver l'Église.

Quel est le second devoir des personnes mariées ? — C'est de se secourir mutuellement et de s'assister, tant en maladie qu'en santé. — Comment Jésus-Christ secourt-il son Église ? — En lui donnant tous les moyens de parvenir à sa fin, qui est le ciel ; et ces moyens sont ordinaires et extraordinaires. Les moyens ordinaires sont les sacrements, et les moyens extraordinaires sont les secours particuliers que Jésus-Christ lui accorde dans les circonstances fâcheuses, par exemple l'envoi de quelques saints personnages, dans les temps de persécution, pour relever le courage de l'Église et lui indiquer la route qu'elle doit suivre. C'est ainsi que le mari doit assister sa femme, et la femme son mari ; l'un doit donner à l'autre tous les moyens de se sanctifier, et dans les circonstances extraordinaires, en temps de maladie, par exemple, il lui doit des secours et des soins particuliers.

Quel est le troisième devoir des personnes mariées ? — C'est de se garder une fidélité inviolable. Celui qui se rend coupable d'infidélité commet un crime énorme qu'on nomme adultère, c'est-à-dire violement de la foi conjugale. L'Église a toujours mis l'infidélité conjugale au rang des plus grands péchés, de l'homicide, et de l'idolâtrie, et l'a soumise aux plus rigoureuses pénitences, parce que ce péché renferme trois infractions à la loi ; l'époux infidèle viole le 6^e, le 7^e et le 9^e commandement de Dieu.

Quel est le quatrième devoir des personnes mariées ? — C'est de ne pas craindre d'avoir une nombreuse famille et de ne rien faire pour empêcher qu'elle se multiplie. — Pourquoi les époux craignent-ils d'avoir une nombreuse famille ? — Pour deux motifs : 1^o à cause des peines sans nombre qu'ils éprouvent

pour élever les enfants ; 2^o parce qu'ils ont peur d'avoir des enfants pauvres, attendu qu'ils sont d'autant moins riches qu'ils sont plus nombreux. — Les chrétiens d'autrefois avaient-ils cette crainte ? — Il s'en faut bien ; ils regardaient au contraire une nombreuse famille comme une bénédiction du ciel, et c'est ainsi que l'Esprit-Saint veut qu'on la considère.

Comment une nombreuse famille est-elle une bénédiction du ciel ? — De la même manière qu'une moisson abondante est une faveur du ciel, encore que le laboureur ait plus de peine pour moissonner que quand il n'y a que quelques rares gerbes dans son champ. — Le jardinier est-il heureux quand il ne voit que deux ou trois fruits appendus à ses arbres ? — Non, mais il aime au contraire que toutes les branches en soient chargées, au risque de les appuyer pour empêcher qu'elles ne se brisent. — Que signifie ce langage ? — Qu'un père et une mère de famille doivent s'estimer heureux, lorsque Dieu multiplie les fruits de leur mariage, c'est-à-dire leurs enfants.

Quelle est la fin du mariage ? — C'est de peupler le ciel de Saints destinés à voir Dieu, à jouir de Dieu, à bénir et à louer Dieu pendant toute l'éternité. — Est-ce une grande gloire que d'envoyer beaucoup de Saints au ciel ? — Evidemment, et l'on ne conçoit rien de plus grand au monde. — Quels seront donc les époux les plus glorieux ? — Ce seront, toutes choses égales d'ailleurs, ceux qui auront envoyé le plus de Saints au ciel.

Que diriez-vous d'un jardinier qui empêcherait les arbres de se multiplier dans le jardin de son maître et priverait celui-ci d'une partie des fruits qu'il avait droit d'espérer ; ou d'un berger qui empêcherait les brebis d'avoir des agneaux ? — Qu'il serait un voleur digne d'un sévère châtement.

Comment Dieu punit-il ceux qui regardent comme un grand bonheur de n'avoir qu'un seul enfant ? — Assez souvent, il permet que cet enfant soit un enfant gâté, qui commande en maître dans la famille, et qui, devenu grand, méprise ses parents et s'abandonne aux penchans les plus honteux, parce que ses parents n'ont jamais fait que sa volonté dans sa jeunesse et n'ont pas eu le courage de le corriger de ses défauts ; ou bien Dieu le frappe d'une maladie mortelle et en prive ses parents, de sorte que les grands biens qu'ils avaient amassés pour lui passent à des collatéraux ou à des étrangers qui se moquent d'eux.

Comment Dieu traite-t-il les nombreuses familles ? — Il les bénit toujours, si toutefois elles s'efforcent d'accomplir sa volonté en toutes choses. Les parents ne craignent pas de reprendre et de corriger leurs enfants, lorsqu'ils négligent leurs devoirs ; forcés de faire des économies, ils se gardent bien de satisfaire les caprices de quelques-uns ; mais ils les élèvent avec simplicité, leur inspirent l'amour du travail, les soumettent au joug de l'obéissance, de sorte que, si les enfants sont moins avantagés du côté de la fortune, ils sont beaucoup plus riches en fait d'éducation et de moralité. Or, c'est là un trésor qui vaut mieux que toutes les richesses de la terre.

Citez quelques exemples de familles nombreuses qui ont été bénies de Dieu ? — Sans parler des enfants de Jacob, David était le huitième enfant, et si son père Isâï n'avait eu que sept enfants, il n'aurait pas eu un grand roi dans sa famille. Si le pauvre teinturier, père de sainte Catherine de Sienne, n'avait eu que vingt-quatre enfants, il n'aurait pas eu la gloire de donner le jour à une des saintes les plus illustres de l'Église ; sainte Catherine était la vingt-cinquième. Si le père de l'immortel Bossuet n'avait eu que six enfants, l'Église de

France ne se glorifierait pas de compter parmi ses plus illustres évêques l'Aigle de Meaux; Bossuet fut le septième. — Saint Bernard comptait dans sa propre famille cinq frères et une sœur.

La France, dit-on, est la dernière des nations, sous le rapport de l'augmentation de la population. Les cultivateurs ne trouvent plus de domestiques. Autrefois, ils en élevaient eux-mêmes; chaque laboureur avait cinq ou six enfants; et les bras ne manquaient pas pour cultiver la terre. Nous avons connu un fermier qui avait neuf enfants, et jamais il ne travaillait et ne faisait travailler le dimanche; et il leur laissa en mourant des propriétés pour une valeur de six cent mille francs.

Quel est le cinquième devoir des personnes mariées? — C'est d'élever leurs enfants comme il a été dit en expliquant le quatrième commandement de Dieu. Une mère chrétienne se gardera bien de mettre ses enfants en nourrice, si elle peut les nourrir elle-même, et quand elle ne pourra pas les nourrir, elle aura soin de leur chercher une nourrice vertueuse, persuadée que les enfants sucent la vertu ou le vice avec le lait.

Saint Augustin ayant été consulté par Édicia sur la manière dont elle devait se comporter envers son époux, voici quelle fut sa réponse: « Vous êtes obligée de vous conformer par condescendance à l'humeur de votre mari, quelque difficile qu'elle soit, non seulement dans les devoirs essentiels, mais même dans les choses indifférentes; vous ne devez point porter d'habits qui lui déplaisent, mais vous souvenir que l'humilité n'est point incompatible avec de riches habillements, auxquels le cœur n'est point attaché, et qui, d'ailleurs, n'ont rien de contraire à la modestie recommandée par l'apôtre. Suivez sa volonté dans les choses raisonnables, par rapport à l'éducation de vos enfants,

dont vous devez même lui laisser le soin, s'il le désire. Efforcez-vous de gagner sa confiance par la douceur et employez tous les moyens qui dépendent de vous, et surtout la prière, pour le retirer de ses désordres. Priez pour lui du fond du cœur. Les larmes qu'on verse dans la prière sont pour ainsi dire le sang d'un cœur percé de douleur. »

Sainte Monique, mère de saint Augustin, peut servir d'exemple aux personnes mariées. Patrice, qu'elle épousa, était païen et se livrait à l'impétuosité de ses passions. Le grand soin de cette femme fut de le gagner à Dieu. Elle y travailla par sa soumission, sa douceur, sa patience. Elle était très attentive à ne point lui faire de reproches. Elle ne se plaignait jamais de lui, elle cachait ses défauts à tous ceux qui le fréquentaient. Monique, par cette conduite, vraiment chrétienne, gagna le cœur de son époux, qui l'estima, l'admira et la respecta. Elle adressait souvent pour lui au Seigneur d'ardentes prières, et elles furent enfin exaucées. Patrice se laissa instruire et se convertit. Il reçut le Baptême, et dès lors il fut pur, chaste, doux et digne d'avoir Monique pour épouse.

Vers l'an 312, l'empereur Constantin conçut une passion criminelle pour Théodote, dame d'honneur de l'impératrice Marie, qu'il n'avait jamais aimée; aussitôt il résolut de rompre les liens du mariage pour épouser Théodote. Il eût bien voulu que Taraise, patriarche de Constantinople, approuvât son divorce, et il lui envoya un de ses officiers, qui tâcha, mais inutilement, de prouver que Marie avait employé le poison pour se défaire de l'empereur. Taraise ne répondit que ce peu de mots en soupirant : « Je ne sais comment l'empereur pourra supporter l'infamie dont ce divorce scandaleux va le couvrir à la face de l'univers ; je ne sais non plus comment il pourra punir les

adultères et les autres débauches après avoir donné un tel exemple. Allez lui dire de ma part que je souffrirai plutôt la mort et tous les supplices imaginables que de consentir à son dessein. »

Cependant l'empereur l'envoya chercher, et lui montra un vase qu'il prétendait rempli du poison que l'impératrice, disait-il, avait préparé pour lui ôter la vie. Taraise lui répondit : « Vos plaintes viennent de votre passion pour Théodote ; mais quand elles seraient fondées, je ne consentirais pas pour cela à la célébration d'un mariage qui sera toujours illégitime et contraire à la loi de Dieu tant que l'impératrice Marie vivra. » Les plus terribles menaces furent sans effet, et le saint demeura inébranlable dans sa résolution.

Henri VIII, roi d'Angleterre, après avoir publié un ouvrage pour défendre la cause catholique, et mérité de la part du Souverain Pontife, le titre glorieux de défenseur de la foi, conçut une passion criminelle pour Anne de Boulen, et afin de pouvoir l'épouser, il demanda au Pape de déclarer nul son premier mariage. Le Pape s'y refusa. Henri s'irrita et menaça le Pape de détacher du Saint-Siège toute la nation Anglaise ; le Pape tint ferme, et Henri VIII introduisit le protestantisme dans ses États et persécuta cruellement les catholiques.

Le mariage, dit saint Jean Chrysostome, ne doit pas être contracté légèrement et par intérêt. Ce n'est pas un marché ; c'est l'union de toute la vie. Rien de plus commun que d'entendre dire : « Tel a fait un mariage qui l'a enrichi tout à coup. Il n'avait pris femme que pour avoir de l'argent. » Quel langage ! une femme pour de l'argent !... Malheur à celui qui n'épouse que pour de l'argent ! Combien d'hommes riches, mariés à des femmes opulentes, ont perdu leur repos en augmentant leur fortune ! Combien de pauvres mariés à

des filles pauvres, coulent des jours tranquilles et heureux ! Ce n'est donc pas la richesse qu'il faut considérer dans le mariage ; c'est la vertu, c'est l'honnêteté, c'est l'économie. Avec ces qualités, une femme, même pauvre, rendra son mari heureux. La pauvreté la gâtera moins que la richesse. Si elle n'a point, ces qualités vous eût elle apporté la plus riche dot, plus de paix, plus de bonheur ; c'est une tempête qui ravage et dissipe tout en un moment.

En 1836, M^{lle} S. B. était sur le point de faire un mariage très riche et très brillant, lorsqu'elle apprit que celui qu'elle devait épouser, non seulement n'approchait pas des sacrements, mais se permettait encore des plaisanteries et des sarcasmes contre la religion. Aussitôt elle déclara à sa famille que le mariage n'aurait pas lieu ; elle se hâta de renvoyer tous les bijoux qu'elle avait reçus, et toutes les représentations qu'on lui fit ne purent la faire changer de résolution. Bientôt après, elle épousa un homme peu fortuné, mais plein de piété et de délicatesse, avec lequel elle vécut très heureuse.

Un jeune homme et une jeune fille, après plusieurs années de fréquentation, se marièrent enfin malgré leurs parents. Avant le mariage, ils étaient inséparables, mais à peine furent-ils mariés, que le mari ne pouvait plus souffrir sa femme ; il la traitait comme une esclave. Sa femme prit le meilleur parti, celui de la patience et du silence. Ils eurent une fille nommée Symphorienne. Ce mari ayant donné un coup de pied à sa femme, elle en mourut au bout de huit jours. Avant de mourir, elle appela sa fille, alors âgée de treize ans, et lui dit : « Tu vois, ma fille, l'état où je suis ; tu as vu les cruautés que j'ai endurées de la part de ton père ; je les ai souffertes en esprit de pénitence, et comme une juste punition de mes désobéissances et des cha-

grins que j'ai donnés à mon père et à ma mère, en me mariant contre leur gré et par caprice. Prends exemple sur moi et sois plus sage que je ne l'ai été. Je te laisse sous la conduite de ta chère tante, qui aura soin de ton éducation. Ne fais rien sans ses conseils : aies toujours la crainte de Dieu devant les yeux. Sois humble et chaste, ma fille. Bientôt tu n'auras plus de mère, mais je prie la sainte Vierge de te protéger. N'oublie jamais que tu dois respecter ton père quel qu'il soit, et prie Dieu pour sa conversion. Je lui pardonne pour l'amour de Jésus-Christ. »

Cette malheureuse femme mourut dans une parfaite résignation à la volonté de Dieu ; et Symphorien profita si bien des avis de sa mère mourante, qu'elle vécut en fille sage et se maria chrétiennement avec un parti avantageux. Mais son père, rongé de chagrin de ce qu'il avait fait endurer à sa femme, mourut peu de temps après dans une espèce de désespoir.

Une femme qui épouse un homme sans religion s'expose au danger presque certain d'être malheureuse pour le temps et pour l'éternité. Une jeune personne qui ne laissait rien à désirer ni pour la beauté, ni pour la vertu, ni pour la fortune, devait épouser un jeune homme qui ne manquait pas des qualités essentielles ; il avait des talents et de la richesse. Mais un jour il fit entendre qu'il ne voyait en lui-même qu'une machine organisée. Sentant le mauvais effet qu'il venait de produire, il s'empressa d'ajouter qu'elle était une machine divinement organisée, spirituelle et aimable. La jeune personne abrégée un entretien dont elle était blessée, raconta tout à sa mère, et d'accord avec elle, elle écrivit le billet suivant à son fiancé.

« Vous m'avez glacée, Monsieur, en me disant que nous n'étions que des machines organisées. De quelque brillantes qualités que vous ayez bien voulu me décorer,

je crois que lorsqu'un homme est véritablement sensible et délicat, il laisse à celle qu'il veut rendre heureuse ces idées douces, qui sont plus propres au bonheur que ces idées si froides de machines et de matière; elles ne me paraissent pas être favorables à la vertu. Je m'étonnerais qu'elles pussent naître dans une âme tendre et aimante. Il me semble qu'on se dégoûte bientôt d'une machine, quand même elle serait belle, ce qui ne dure pas longtemps; et alors quel bonheur peut-elle attendre d'un homme machine?»

On assure que le jeune homme se promet de mieux déguiser ses principes à l'avenir, mais il n'en changea pas. Il trouva cependant à se marier, et devint mauvais mari, mauvais père comme il avait été mauvais fils.

Un jeune médecin, habitant la capitale, reçut au mois d'octobre 1829, le sacrement de Mariage avec des circonstances bien édifiantes :

Un de ses amis l'avait introduit dans une maison recommandable par ses vertus, en lui faisant espérer la main d'une fille unique, aussi pieuse que le reste de sa famille. La jeune personne est bientôt promise au docteur, dont l'aimable modestie égale la science.

Quelques jours avant la cérémonie, le jeune homme vient seul trouver la mère de sa future épouse, et demande à parler en particulier à mademoiselle Emilie.

« Ce n'est pas possible, Monsieur, ma fille n'est pas bien depuis deux jours, et elle a besoin de tranquillité. — Mais, madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec mademoiselle votre fille.

A peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois ou quatre fois dans la société; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer à mon aise mes sentiments ni de connaître les siens. — Vos instances me font peine, Monsieur, mais ma fille n'est pas visible. — J'aurais cependant quelque chose de très important

à lui communiquer. — Je l'appellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence; jamais ma fille ne s'est trouvée en tête à tête avec aucun homme. — Mais bientôt je dois être son époux. — Alors, monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus; jusqu'à ce temps, je dois remplir à son égard tous les devoirs d'une mère chrétienne et prudente. — Ah! madame, il faut donc que je vous confie mes intentions. Élevé moi même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette religion sainte qui vous dicte une si belle conduite. L'indifférence, qui existe malheureusement parmi les hommes de mon art, a pu vous inspirer quelque défiance; mais loin de la partager, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tous points les pratiques de la foi. Plus je les étudie, plus elles me semblent grandes et respectables. Si j'ai tant insisté pour avoir avec mademoiselle votre fille un entretien particulier, c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard et la prier de se disposer, par une confession générale et la réception de l'Eucharistie, à mériter, avec la bénédiction nuptiale, toutes les grâces qui y sont attachées. »

A ces mots, la mère ne peut retenir ses larmes; elle se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit en le tenant serré contre son cœur: « Eh bien! mon fils, nous communierons tous ensemble. Allez voir votre épouse, et dites-lui bien que je vous ai appelé mon fils. Allez, pieux jeune homme; vos sentiments me répondent de votre bonheur et de celui de ma fille. »

Le pieux docteur ne se borna pas à cela. Pendant huit jours, le saint sacrifice de la messe fut célébré pour attirer toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais ce qu'il y eut de plus beau et de plus attendrissant, ce fut de voir, le jour même du mariage, les deux

époux s'asseoir à la Table sainte, environnés, l'un de son respectable père et de sa mère en pleurs, l'autre de sa mère et de sa grand-mère qui reçurent tous ensemble la communion avec leurs dignes enfants. Quel bel exemple pour les jeunes gens! Quelle leçon pour tant de parents indifférents! Ah! si toutes les unions ressemblaient à celle-là, que la société serait heureuse et tranquille!

TRENTE-DEUXIÈME SOIRÉE.

DE L'ÉDUCATION.

L'éducation consiste, comme l'indique le mot, à mettre les enfants en état d'atteindre la fin pour laquelle ils ont été créés: or, en leur qualité de chrétiens, ils vivent de trois vies, de la vie du corps, de la vie de l'âme raisonnable et de la vie divine. Quels sont, sous ces trois rapports, les devoirs des parents envers leurs enfants? C'est ce que nous allons expliquer en peu de mots.

I. — *Éducation physique.*

Laissez le corps agir avec liberté et faites que de bonne heure il s'accoutume à tout. Buffon condamne ces corps de baleine et tous ces vêtements douloureux qui, sous le vain prétexte de former la taille, gênent la respiration, empêchent le sang de circuler dans les veines et causent aux enfants plus d'incommodités et de difformités qu'ils n'en préviennent. Ne donnez à vos enfants que des habillements larges, aisés, commodes, et vous les verrez avec joie grandir et se développer. Si vous voulez préparer votre fils à une santé

forte et robuste, aussi bien qu'à des mœurs pures et innocentes, gardez-vous surtout de l'élever trop délicatement et avec trop d'indulgence et de mollesse.

Si une mère trop indulgente élève autrement son fils, ce n'est pas son bien qu'elle veut, c'est sa propre satisfaction qu'elle cherche. Pour de petites douceurs qu'elle lui procure dans son enfance, elle lui prépare mille maux et mille peines dans tout le cours de sa vie. Sa tendresse pour le présent est une véritable cruauté pour l'avenir. Elle le rend faible, délicat, sensible à l'excès, incapable de supporter le poids de la fatigue et des maladies. Elle augmente sa sensibilité et sa faiblesse naturelles par une puérile compassion pour les petits accidents qui lui arrivent. Elle oublie qu'il doit être un homme, et à force de tendresse et de soins, elle n'en fera qu'un être méprisable et inutile.

Souvenez-vous que les enfants étant dans une agitation continuelle et ayant le sang fort chaud, n'ont jamais froid qu'aux extrémités du corps. Ne leur donnez donc que des vêtements légers, et habituez-les à supporter le froid. Fortifiez votre fils par l'exercice; que son corps s'exerce en toute liberté, et pour cela laissez-le agir; qu'il coure, qu'il saute, qu'il danse, qu'il se roule sur le gazon ou travaille dans le jardin, et tout cela sous vos yeux. Il faut vous prêter à ses amusements, à son bruit, à son tapage.

Les enfants d'ordinaire sont gourmands, friands, attachés à leur ventre. Appliquez-vous à corriger ce défaut dans le vôtre, et accoutumez-le à la sobriété : elle est le principe de la santé, et il est facile d'en remarquer les bons effets dans les enfants mêmes. Voyez l'agilité, la vivacité, la gaiété, la force, le doux sommeil dont ils jouissent après avoir mangé sobrement. Ne les laissez donc pas manger continuellement.

Les enfants croient toujours avoir faim ; mais c'est moins besoin que gourmandise. Réglez leurs repas, et qu'ils mangent toujours aux mêmes heures. Donnez-leur des aliments simples et sans apprêt, et jamais des ragoûts recherchés, des pâtisseries, des sucreries ou des liqueurs, excepté du vin, mais en très petite quantité et mêlé avec de l'eau. Combien d'enfants sont morts jeunes ou n'ont eu toute leur vie qu'une santé chétive pour avoir été nourris trop délicatement ! Comparez l'état de santé des enfants des pauvres ouvriers, des cultivateurs ou des vigneron, avec celui des enfants de la plupart des personnes riches, et comprenez la justesse des observations qui précèdent.

En trois mots : exercices modérés, vêtements simples et légers, nourriture ordinaire ; voilà ce qui convient le mieux à la santé des enfants.

II. — *Éducation intellectuelle et morale.*

Cultivez la raison de votre enfant dès ses premières années, et pour le faire avec succès, ne laissez entrer dans son esprit, autant qu'il sera possible, aucune idée fautive, obscure ou confuse ; donnez-lui toujours des connaissances exactes des choses qui sont à sa portée ; rectifiez ses faux jugements, ses raisonnements vicieux, et surtout ne lui dites jamais rien que de raisonnable.

Louis XIV ayant remarqué, en jouant avec le duc du Maine, encore enfant, que ce jeune prince répondait d'une manière très sensée à toutes ses questions : « Vous êtes bien raisonnable, lui dit-il. — Comment ne le serais-je pas ? répondit le prince, j'ai une gouvernante qui est la raison même. — Allez lui dire, reprit le roi, que vous lui donnerez cent mille francs pour ses dragées. » Ce fut là le commencement de la brillante

fortune de M^{me} de Maintenon, alors gouvernante du duc du Maine.

Comme elle, parlez toujours raison à vos enfants ; qu'ils ne voient, qu'ils n'entendent jamais rien, s'il est possible, qui ne porte les caractères de la justesse et du bon sens. Mais n'arrive-t-il pas ordinairement tout le contraire ? Si un enfant fait des questions, on le trompe et l'on rit de ses erreurs. Veut-on l'amuser, on lui dit des absurdités et quelquefois des choses mauvaises ou indécentes ; s'il parle à tort et à travers, on applaudit. Pourrait-on mieux s'y prendre, si on avait le dessein de lui déranger la tête ?

Vous ne sauriez jeter trop tôt dans les cœurs que vous voulez former à la sagesse les précieuses semences de la morale, puisque c'est elle qui nous instruit de nos devoirs, règle nos actions et nous inspire des sentiments vertueux. Tandis que la nature est flexible et molle, il faut la manier et lui donner le premier pli des habitudes louables qu'elle doit avoir au temps de sa force. Il faut que votre enfant pratique le bien avant qu'il le connaisse ; il faut qu'il s'y accoutume par obéissance ou par nécessité, avant qu'il le choisisse par jugement, et que, sans savoir ce qu'il fait, il ne fasse rien que selon les règles de la raison et de l'honnêteté. L'enfant heureux et bien élevé est celui en qui les passions se trouvent si bien domptées et si obéissantes que la raison, quand elle viendra pour prendre possession de son empire, n'ait plus qu'à régner en paix et à jouir de la victoire que l'éducation a remportée.

III. — *Éducation religieuse et surnaturelle.*

Les parents doivent profiter de toutes les occasions pour apprendre à leurs enfants les premières vérités

de la religion, et surtout la connaissance de Dieu. Tantôt ils leur montreront, durant une belle nuit d'été, le ciel parsemé d'étoiles qui étincellent de tous leurs feux ; tantôt ils leur feront voir le soleil levant qui répand par l'éclat et la vivacité de ses rayons, la joie et le mouvement dans toute la nature ; tantôt ils leur rappelleront que le pain qui les nourrit, que le vêtement qui les garantit du froid, que tous les biens dont ils jouissent sont autant de dons et de faveurs du Dieu qui les a créés et mis au monde. Par ce moyen, il leur sera facile d'élever leur jeune cœur vers Celui qui les a tant aimés et de les pénétrer de la plus vive reconnaissance pour tous les bienfaits dont il les comble chaque jour. Bientôt on s'apercevra que les enfants récitent leurs prières avec plus d'attention et de piété, parce qu'elles seront l'expression des sentiments de leur cœur. Faites-leur des leçons courtes, mais fréquentes, sur la religion ; servez-vous souvent de comparaisons, de traits d'histoire, de paraboles, et vous verrez avec quel bonheur, avec quelle attention ces enfants vous écouteront. Ne négligez rien pour leur montrer que la religion est raisonnable, belle, aimable.

Apprenez-leur le culte qu'on doit à Dieu et les prières qu'il faut lui adresser. Pour leur donner l'exemple, priez avec eux et mettez-vous dans la posture où ils doivent être : ce n'est qu'en parlant à leurs yeux que vous parlez à leur esprit. Ne permettez jamais qu'ils oublient de prier, ni qu'ils prient dans une posture peu décente, à moins qu'ils ne soient malades. Que leur prière soit courte d'abord, puis vous en ajouterez d'autres à mesure qu'ils avanceront en âge.

Une chose fort importante dans l'éducation est de former le caractère de l'enfant, et pour mieux y réussir, il faut commencer par le rendre docile. L'obéissance

doit être la base de toute éducation ; sans elle, il est impossible de rien faire d'un enfant. Et souvenez-vous qu'il n'y a aucun enfant qui ose résister quand il est certain que la plus légère offense sera punie. Pliez sa volonté dans toutes les occasions, et accoutumez-le même, doucement, à être refusé, à être privé des choses pour lesquelles il a témoigné trop d'ardeur, afin qu'il apprenne à modérer ses désirs.

Le plus sûr moyen de rendre un enfant misérable, c'est de l'accoutumer à tout obtenir ; car ses désirs croissant incessamment par la facilité de les satisfaire ; tôt ou tard l'impuissance force d'en venir à un refus, et ce refus lui donnera plus de tourments que la privation même de ce qu'il désire.

Une dame avait un fils, et craignait si fort de le rendre malade en le contredisant, qu'il était devenu un petit tyran, et entraînait en fureur à la moindre résistance qu'on osait faire à ses volontés les plus bizarres. Le mari de cette dame, ses parents, ses amies lui représentaient qu'elle perdait cet enfant ; tout était inutile. Un jour qu'elle était dans sa chambre, elle entendit son fils qui pleurait dans la cour. Il s'égratignait le visage de fureur, parce que le domestique lui refusait une chose qu'il voulait. « Vous êtes bien impertinent, dit-elle à ce domestique, de ne pas donner à cet enfant ce qu'il demande ; obéissez-lui sur-le-champ. — Par ma foi, Madame, répondit le domestique, il pourrait bien crier jusqu'à demain qu'il ne l'aurait pas. » A ces mots, la dame devient furieuse et près de tomber en convulsion. Elle court, et passant dans une salle où était son mari avec quelques amis, elle le prie de la suivre et d'expulser l'impudent qui lui résiste. Le mari la suit en levant les épaules, et la compagnie se met à la fenêtre, pour voir de quoi il était question. « Insolent, dit-il au domestique, comment avez-vous

la hardiesse de désobéir à Madame, en refusant à l'enfant ce qu'il vous demande?—En vérité, Monsieur, dit le domestique, Madame n'a qu'à le lui donner elle-même. Il y a un quart d'heure qu'il a vu la lune dans un seau d'eau, et il veut que je la lui donne. » A ces paroles, le mari et toute la compagnie ne purent retenir de grands éclats de rire. La dame, malgré sa colère, ne put s'empêcher de rire aussi. Elle fut si honteuse de cette scène qu'elle se corrigea.

Les mères surtout doivent se défier de leur tendresse. Elles sont toutes faibles et capables de certain aveuglement, contre lequel elles ne sauraient trop se mettre en garde. Leurs enfants sont comme autant de petits dieux, et leur tendresse pour eux va souvent jusqu'à l'idolâtrie. C'est le vrai moyen de les rendre très malheureux, parce qu'ils ne sont contents de rien ; toujours grondeurs, toujours mutins, toujours furieux, ils passent les jours à crier et à se plaindre. Soyez bien convaincus que les enfants seront sans religion, parce que les devoirs religieux exigent de la contrainte et le renoncement à sa propre volonté ; devenus grands, ils feront le malheur et la honte de leurs parents.

« Vous avez pleuré, disait Henri IV, à Marie de Médicis, de ce que je fouettais votre fils avec un peu de sévérité, mais quelque jour vous pleurez beaucoup plus du mal qu'il aura ou de celui que vous aurez vous-même. » En effet, Louis XIII, devenu majeur, après la mort de Henri IV, traita sa mère avec indiguité, et les chagrins qu'il lui causa la rendirent stupide.

Denys le tyran, ayant en son pouvoir le fils de Dion, son ennemi, imagina contre le père une vengeance d'autant plus cruelle qu'elle paraissait plus douce. Au lieu de le faire mourir ou languir en prison, il se proposa de corrompre en lui toutes les bonnes qualités

de l'âme. Dans ce dessein, il lui permit tout, l'abandonna entièrement à ses fantaisies, et ordonna qu'on lui laissât faire toutes ses volontés. Le jeune homme emporté par l'amour des plaisirs, se jeta dans la plus affreuse débauche. On contentait tous ses désirs, et on louait toutes ses fautes. Puis il fut rendu à son père. On fit tout au monde pour le corriger, mais il devint fou, se jeta du haut d'une maison et se cassa la tête.

Combien de pères de famille se conduisent à l'égard de leurs propres enfants comme Denys envers le fils de Dion, et deviennent leurs plus cruels bourreaux!...

Tant que l'enfant se portera bien, qu'on ne lui passe ni volonté ni impatience ; quand même il serait indisposé, il ne faudrait pas s'écarter de cette règle. S'il demande quelque chose avec impatience, on lui dira avec beaucoup de douceur qu'on est bien fâché de le refuser, mais qu'on n'accorde jamais rien aux enfants qui demandent de cette manière. Ne lui accordez jamais ce qu'il demande en pleurant, car bientôt il saura que les larmes sont le moyen d'obtenir, et il ne manquera pas de l'employer toujours. Si, lorsqu'il pleure parce qu'il souffre, vous ne pouvez le soulager, restez tranquille sans le flatter pour l'apaiser : vos caresses ne guériront pas sa colique. Le seul moyen de faire cesser ses pleurs, c'est de le laisser pleurer sans y faire attention. Il ne faut quelquefois aux enfants, pour pleurer tout un jour, que s'apercevoir qu'on ne veut pas qu'ils pleurent.

Dès que l'enfant donne les premiers signes de connaissance, il est essentiel de prévenir toute indocilité. Un moyen assez efficace pour atteindre ce but est de ne jamais céder à ses importunités et de le payer de retour, c'est-à-dire de ne pas lui accorder même les choses justes qu'il demande.

Si vous voulez former le caractère de votre enfant,

tâchez de régler et de soutenir le vôtre, car il vous prendra pour son modèle, ainsi que les personnes avec lesquelles il vivra. Ne le laissez donc jamais entre les mains de domestiques sans éducation, de personnes tracassières, grondeuses ou de mauvaise humeur.

On ne saurait être trop circonspect à l'égard des enfants ; ils voient, ils écoutent, ils remarquent tout, et souvent mieux qu'on ne croit. Il faut respecter leur jeunesse. Faites-leur des leçons générales sur la décence et la pudeur, donnez-leur des avis sérieux, lorsqu'ils s'échappent le plus légèrement du monde, ne fût-ce qu'en se permettant un mot peu honnête et peu décent.

Ne leur permettez jamais de contrefaire les personnes dont le ton de voix ou les manières paraissent ridicules ; mais faites-leur comprendre que celles dont la conduite est mauvaise sont méprisées et dignes de l'être. Mais si telle est la conduite de leurs parents, il faut leur apprendre à supporter leurs défauts et à les couvrir, comme les enfants de Noé, du manteau du respect. N'oubliez pas que Jésus-Christ a prononcé le plus terrible anathème contre celui qui scandalise les petits enfants.

Ne vous familiarisez jamais avec vos enfants : la familiarité engendre le mépris. Souvenez-vous de ces paroles de l'Ecclésiastique : « Flattez votre fils et il vous causera de grandes frayeurs ; jouez avec lui, et il vous donnera beaucoup de chagrins. Ne vous amusez pas à rire avec lui, de peur que vous n'en ayez de la douleur, et qu'à la fin vous n'en recueillez des fruits amers qui vous feront grincer les dents.

Ne permettez jamais qu'ils vous tutoient. On punit un soldat, lorsqu'il tutoie un de ses chefs, et l'on blâme sévèrement tout inférieur qui tutoie son supérieur.

Ne leur épargnez ni les louanges ni les corrections ;

mais faites en sorte, s'il est possible, que les unes et les autres ne se donnent que par les yeux. Quand ils ont bien fait, qu'ils soient ravis de vous voir satisfaits, et qu'ils prennent cela pour récompense. Quand ils ont mal fait, que votre présence et votre tristesse soient leur supplice.

Soyez doux, mais fermes. Ne faites point de menaces inutiles ou infructueuses ; l'enfant s'y accoutumerait et les fausses menaces lui feraient mépriser les véritables. Soyez donc fidèles dans vos menaces comme dans vos promesses ; c'est pourquoi ne menacez jamais sans une mûre réflexion. Si vous manquez de franchise, vos enfants seront dissimulés et menteurs.

Que les châtimens soient rares et toujours justes. Dans vos réprimandes et dans vos corrections, tâchez d'être assez maîtres de vous-mêmes pour ne laisser paraître aucune passion ni aucune humeur. La colère, jointe à la correction est un poison mêlé à une excellente médecine. Ne punissez jamais les enfants dans leur premier mouvement ni dans le vôtre. Ne prenez jamais, sans une extrême nécessité, un air austère et impérieux qui les fait trembler. Faites-vous aimer d'eux ; qu'ils soient libres avec vous et qu'ils ne craignent pas de vous laisser voir leurs défauts.

Pour les châtimens, la peine doit être aussi légère que possible, mais accompagnée de toutes les circonstances qui peuvent piquer l'enfant de honte et de remords, et montrez-lui tout ce que vous avez fait pour éviter cette extrémité. Distinguez soigneusement les étourderies des fautes qui supposent quelque vice : dans le premier cas, contentez-vous de donner des avertissemens ; dans le second, punissez et montrez-vous sévères, s'il le faut ; mais graduez les punitions qui doivent être plutôt morales que physiques. Privez les enfants de leurs beaux habits les jours de

dimanche, de leurs amusements, de vos caresses. S'ils montrent de la bonne volonté, encouragez-les par quelques mots d'éloges. N'employez la verge que dans des cas rares tout à fait exceptionnels.

Ménagez la sensibilité de vos enfants, et vous aurez mille moyens de les récompenser ou de les punir. Qu'ils craignent surtout de perdre votre estime et votre affection. Accoutumez-les à penser noblement et à n'estimer les choses qu'autant qu'elles sont estimables; donnez beaucoup de prix aux bonnes actions, aux actes de vertu; faites-leur faire une chose louable pour mériter d'en faire une autre. Quand vous leur aurez fait bien comprendre que la plus belle récompense est l'amitié de ses parents, ou un devoir religieux qu'ils n'ont point encore accompli, ou un acte de bienfaisance envers les malheureux, ou l'acquisition de quelques bons livres, et non pas des congés, des friandises, ou quelques objets de vanité, vous les verrez animés d'une noble envie de faire mieux que les autres et de mériter d'être loués; et lorsque d'eux-mêmes ils auront fait quelque action louable, ne leur ménagez pas les louanges.

Gardez-vous bien de les louer sur leur figure ou leurs habits, et si quelqu'un le fait en votre présence, hâtez-vous d'ajouter qu'on ne les loue sur ces avantages qui ne sont rien que parce qu'on ne trouve rien de mieux à louer en eux, et que c'est la marque d'une grande pauvreté. Faites-leur voir qu'ils sont encore dépourvus de tout ce qui mérite l'estime des hommes; qu'ils n'ont encore ni science, ni raison, ni vertu; qu'ils ont besoin des autres, et que personne n'a besoin d'eux. Montrez-leur le néant de tout ce qui vient de la naissance, des titres, des richesses, des dignités.

Que vos enfants ne commandent à personne; qu'ils demandent avec douceur, qu'ils remercient avec poli-

tesse. Ne souffrez pas qu'ils se servent de ces locutions : Je veux, je ne veux pas, j'aime mieux. Inspirez-leur l'amour des pauvres, et apprenez-leur à donner volontiers et de bonne grâce. Denys le tyran, voyant dans la chambre de son fils plusieurs ouvrages d'or et d'argent qu'il lui avait donnés : « Tu n'es pas digne de régner, lui dit-il, puisque tu ne t'es pas encore fait des amis de ces présents que je t'ai donnés. »

Racontez à vos enfants le beau trait que fit à quatorze ans le jeune duc de Berry, petit-fils de Louis XVI. Un pauvre officier réformé trouva un moment propre à lui exposer ses besoins. Le duc de Berry répondit qu'il était bien fâché de ne pouvoir l'assister sur-le-champ, mais qu'il devra toucher le lendemain son mois, et qu'il pourrait lui donner ce jour-là quelque secours à la chasse où il lui dit de le joindre. L'officier fut ponctuel au rendez-vous. Le jeune prince le reçut avec bonté, et lui mit dans la main une bourse où il y avait trente louis : c'était tout ce qu'il avait reçu pour ses menus plaisirs d'un mois. Le soir les princes firent une partie de lansquenet. Le duc de Berry s'excusa de jouer ; il alléguait plusieurs raisons dont on ne fut pas satisfait, et il fut obligé de dire la véritable. On lui demanda ce qu'il avait fait de son argent. Il avoua qu'il l'avait donné à un pauvre officier réformé, et qu'il avait mieux aimé se priver de ses plaisirs que de laisser mourir de faim un homme qui avait bien servi le roi. On vérifia le fait, qui se trouva véritable, et il fut admiré.

Mêlez souvent à vos leçons de pareils exemples : Une seule action vertueuse est plus persuasive que dix traités sur la vertu. Si vos enfants sont pauvres, mettez leur souvent sous les yeux les actes de dévouement des personnes de leur condition, ou des ouvriers auxquels l'Académie française décerne chaque année les prix Montyon.

Enfin ne négligez rien pour leur inspirer surtout une piété solide, éclairée et sincère, et faites-leur bien comprendre que c'est dans la pratique de leurs devoirs religieux, dans la fréquente réception des sacrements qu'ils puiseront la force et le courage dont ils ont besoin pour combattre leurs mauvaises inclinations, pour surmonter les tentations, pour s'élever au-dessus du respect humain, et pour jouir de la vraie paix, du bonheur véritable qu'il est donné au chrétien de goûter ici-bas.

Oh ! pourquoi donc tous les parents ne comprennent-ils pas la nécessité de donner une bonne éducation à leurs enfants ? Ils seraient assurément les premiers à en recueillir les heureux fruits.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SOIRÉE. — De la nature et de la nécessité des sacrements.	1
---	---

Explication de la définition d'un sacrement. — Pourquoi Jésus-Christ a institué les sacrements. — Analogie des lois de la vie dans le chrétien. — Les sacrements nous communiquent quelque chose de divin. — Ils sont nécessaires comme les substances alimentaires. — Mystère étonnant dans les trois vies. — Dispositions nécessaires pour recevoir les sacrements. — Matière et forme des sacrements. — Ministre des sacrements. — Conditions exigées pour administrer valablement les sacrements. — Paroles de Cicéron et d'Épictète.

DEUXIÈME SOIRÉE. — Du nombre et de la différence des sacrements.	14
---	----

Dans tous les temps, l'Église a reconnu sept sacrements. — Ils répondent aux divers besoins de l'âme. — Des sacrements des vivants et des sacrements des morts. — Des sacrements qui impriment un caractère. — Ce que c'est que ce caractère. — Des cérémonies qui accompagnent l'administration des sacrements. — Des sacramentaux.

TROISIÈME SOIRÉE. — Du Baptême. — De ses effets. — De sa nécessité.

25

Définition du Baptême. — Ses noms principaux. — C'est un vrai sacrement. — Il efface les péchés et remet les peines dues au péché. — Il ne délivre pas de tous les effets du péché originel. — Il nous fait enfants adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ, enfants de l'Église et les temples du Saint-Esprit. — Nécessité du Baptême. — Obligation de le conférer aux enfants. — Il est suppléé par le martyre, et par la contrition parfaite. — Traits historiques, Clovis, saint Genès.

QUATRIÈME SOIRÉE. — De l'administration, des cérémonies et des obligations du Baptême.

41

Du ministre du sacrement de Baptême. — Manières de baptiser, de prononcer les paroles de la forme. — Des parrains et des marraines. — Leurs qualités. — Explication des cérémonies du Baptême. — Par le Baptême, le chrétien devient prêtre et roi. — Obligation du chrétien en sa qualité d'enfant de Dieu, de frère de Jésus-Christ et de temple du Saint-Esprit. — En quoi consistent les promesses du Baptême. — A fuir tout ce qui peut nuire au chrétien, et à faire tout ce qui peut lui être utile. — Trait historique.

CINQUIÈME SOIRÉE. — De la nature, de la nécessité et du ministre du sacrement de Confirmation.

56

La Confirmation est un véritable sacrement. — Preuves de cette vérité. — Merveilleux effets de la Confirmation. — Elle nous fortifie et nous soutient dans les tentations et dans les persécutions. — Elle n'est pas nécessaire au salut. — On ne peut la recevoir qu'une fois. — L'évêque en est le ministre ordinaire. — Les apôtres confirment les premiers chrétiens.

SIXIÈME SOIRÉE. — Des dons du Saint-Esprit.

66

Ce que c'est qu'un don du Saint-Esprit. — Pourquoi il y a sept dons du Saint-Esprit. — Le don de Sagesse perfectionne la vertu de charité; celui d'Intelligence, la foi; celui de Conseil, la prudence; celui de Force, la vertu de force; celui de Science, l'espérance; celui de Piété, la justice; celui de Crainte de Dieu, la tempérance.

SEPTIÈME SOIRÉE. — Des dispositions à la Confirmation. — Des cérémonies. 74

Il faut recevoir la Confirmation en état de grâce, et s'y disposer par de vifs sentiments de dévotion. — L'usage est de ne la conférer qu'aux enfants parvenus à l'âge de raison. — Il convient de la recevoir à jeun. — Obligation du chrétien confirmé. — Il est enrôlé sous l'étendard de Jésus-Christ. — Il doit avoir toutes les qualités d'un bon soldat. — Trait historique. — Explication des cérémonies de la Confirmation.

HUITIÈME SOIRÉE. — De l'Eucharistie. — Ce que c'est que ce sacrement. 89

Définition de l'Eucharistie. — Des différents noms par lesquels on la désigne. — Comment elle a été figurée dans l'Ancien Testament. — C'est le plus parfait des sacrements. — Preuves de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie: les décisions de l'Église, les paroles de la sainte Écriture, le témoignage des Docteurs, la croyance des peuples chrétiens et les raisons théologiques.

NEUVIÈME SOIRÉE. — Faits qui établissent la présence réelle. — Réponses aux objections. 104

Le fils d'un Juif, jeté dans une fournaise, parce qu'il avait communiqué, en sort sain et sauf. — Jésus-Christ vu dans l'Eucharistie sous la forme d'un petit enfant. — Les merveilleux effets que produit l'Eucharistie. — Jésus-Christ peut être vraiment présent dans plusieurs lieux à la fois, sous chaque espèce du pain et du vin et sous chaque partie de l'espèce. — Pour-

quoi Jésus-Christ demeure dans l'Eucharistie d'une manière permanente.

DIXIÈME SOIRÉE. — De l'Institution de l'Eucharistie. 115

Jésus-Christ a institué l'Eucharistie après avoir célébré la Pâque avec ses disciples. — Il trouve moyen de retourner au ciel et de demeurer sur la terre jusqu'à la fin du monde. — Comment il a institué ce sacrement. — Convenance de la matière. — Des ministres de ce sacrement. — De sa forme. — De la transsubstantiation. — Tout se transsubstantie dans la nature. — Nos sens ne nous trompent pas. — Des espèces ou apparences. — Jésus-Christ est présent sous chaque espèce et sous chaque partie de l'espèce. — La vérité parlée est tout entière pour chaque auditeur. — Il faut adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie. — Trait historique.

ONZIÈME SOIRÉE. — De la communion. . . 130

L'Eucharistie est la nourriture spirituelle de nos âmes. — Tous les êtres se surnaturalisent. — Dieu veut, par amour, nous transformer en lui. — Il n'y a pas d'obligation de communier avec les deux espèces, excepté pour les prêtres qui célèbrent. — Réponse à faire aux protestants. — On doit communier en viatique.

DOUZIÈME SOIRÉE. — De la fréquente communion. — Avantages de la communion. . . 139

L'Église désire que les fidèles communient souvent, comme faisaient les premiers chrétiens. — Sentiment de saint François de Sales. — La communion augmente la grâce, fortifie l'âme, perfectionne les vertus. — Trait historique. — Après la communion, les martyrs combattaient comme des lions. — Doctrine de l'Église sur les effets de la communion. — L'Eucharistie inspire l'immolation de soi-même, la charité évangélique. — C'est une chaîne d'or qui relie la terre au ciel.

TREIZIÈME SOIRÉE. — Des dispositions à la communion. 159

Dispositions qui regardent le corps : jeûne eucharistique, modestie. — Dispositions qui regardent l'âme : la pureté de conscience et la dévotion du cœur. — Moyens à prendre pour avoir la dévotion du cœur. — Conditions requises pour la communion fréquente. — De l'indigne communiant, gravité de son crime. — Traits historiques. — Il faut à tout prix éviter la communion sacrilège.

QUATORZIÈME SOIRÉE. — Pratique de la communion. 168

Il faut se préparer à la communion, comme à la visite d'un souverain. — Moyens de s'y bien préparer et de s'exciter à la dévotion du cœur. — Ce qu'il faut faire après la communion. — Action de grâces. — Excellente pratique d'un chrétien fervent.

QUINZIÈME SOIRÉE. — Notion du sacrifice. — Des sacrifices de l'ancienne loi. 177

Ce que c'est que le sacrifice. — Sur quoi est fondée la nécessité du sacrifice intérieur et extérieur. — Il a été en usage dans tous les temps et dans tous les pays. — Matière des sacrifices dans l'ancienne loi. — Des différentes espèces de sacrifices. — Manière de les offrir. — Comment ils figuraient le sacrifice de la Croix et le sacrifice de la Messe. — La Messe est un sacrifice pour appliquer les mérites de celui de la Croix.

SEIZIÈME SOIRÉE. — La Messe est un vrai sacrifice. 186

Signification du mot *Messe*. — Définition du sacrifice de la Messe. — Le prêtre représente Jésus-Christ. — Comment il est immolé. — Doctrine du concile de Trente touchant le sacrifice de la Messe. — Il faut retrouver dans le nouveau sacrifice du pain, du vin et du sang, dans un état plus parfait que dans l'ancienne

loi. — Comment la Messe est un sacrifice d'adoration, d'expiation, d'action de grâces et d'impétration. — La Messe est la continuation du sacrifice de la Croix.

DIX-SEPTIÈME SOIRÉE. — Dispositions pour assister à la Messe. — Fins du sacrifice de la Messe.

194

Il faut assister à la Messe pour adorer Dieu, lui demander pardon, le remercier et obtenir les grâces dont on a besoin. — Être pénétré de vifs sentiments de foi, de confiance, de respect; réciter l'ordinaire de la Messe ou méditer sur la Passion. — Servir la Messe est un grand honneur. — Traits historiques. — Messes célébrées en l'honneur des Saints, ou pour le soulagement des âmes du purgatoire. — Trait historique.

DIX-HUITIÈME SOIRÉE. — Du sacrement de Pénitence. — De sa nature et de ce qui le constitue.

202

Définition de ce sacrement. — Son explication. — La Pénitence est un vrai sacrement. — Doctrine du Concile de Trente à ce sujet. — Les parties de ce sacrement sont les actes du pénitent, la confession, la contrition et la satisfaction, et l'absolution du prêtre. — Jésus-Christ a institué ce sacrement. — Les évêques et les prêtres en sont les ministres. — On peut y recourir autant de fois qu'on a péché. — En quoi la Pénitence diffère du Baptême.

DIX-NEUVIÈME SOIRÉE. — Qualités et nécessité de la Confession.

209

Définition de la Confession. — Son explication. — Jésus-Christ a établi la Confession. — C'est un dogme de foi. — Les saints Pères l'ont toujours reconnu et enseigné. — L'Écriture sainte le prouve. — Impossibilité de l'établir humainement. — C'est un prêtre qui a établi la Confession. — Usage de la Confession depuis Adam jusqu'à nous. — C'est un besoin de l'âme. — Mort de Voltaire.

VINGTIÈME SOIRÉE. — Avantages de la Confession. — Confession sacrilège. — Moyens à prendre pour l'éviter.	223
---	-----

La Confession reconcilie le pécheur avec Dieu, lui fait éviter l'enfer et gagner le ciel ; lui obtient la paix de l'âme ; lui procure un conseiller sage, dévoué, désintéressé. — Différence entre le tribunal des âmes et le tribunal de la justice humaine. — De la confession sacrilège. — Traits historiques. — Sincérité dans l'accusation des péchés. — Examen de conscience insuffisant. — Nécessité ou utilité d'une confession générale. — Il faut déclarer le nombre de ses péchés et les circonstances qui en changent l'espèce. — Du choix d'un bon confesseur. — Traits historiques. — Réflexion de Voltaire et de Rousseau.

VINGT ET UNIÈME SOIRÉE. — De l'examen de conscience. — De la contrition, sa nécessité, ses qualités.	243
--	-----

Précautions à prendre pour bien faire l'examen de conscience. — Éviter la négligence et le scrupule. — Matière de l'examen. — Moyen propre à le bien faire. — Examen de chaque jour. — Définition de la contrition, sa nécessité. — Ses quatre qualités. — Principaux motifs de contrition. — Contrition de saint Pierre. — Traits historiques.

VINGT-DEUXIÈME SOIRÉE. — Des deux espèces de contrition. — Du ferme-propos.	255
---	-----

Définition de la contrition parfaite. — Ses effets. — Histoire des trois fils, Théophile, Timothée et Servule. — Contrition du loup. — De la contrition imparfaite. — Ses motifs. — Qualités du ferme propos. — Principaux moyens pour éviter le péché et se corriger de ses mauvaises habitudes. — Fuite des occasions du péché. — Marques d'une véritable conversion. — Traits historiques.

VINGT-TROISIÈME SOIRÉE. — Pratique du sacrement de Pénitence. 268

Il faut d'abord examiner sa conscience, et ensuite s'exciter à la contrition. — Pèlerinage à faire, en enfer, au ciel et sur le Calvaire. — Manière de se présenter devant le confesseur, de commencer sa confession, de s'accuser de ses péchés et de finir sa confession.

VINGT-QUATRIÈME SOIRÉE. — De l'absolution et de ses effets. 277

Ce que c'est que l'absolution. — Effets de l'absolution. — Résurrection de Lazare, image de la résurrection surnaturelle. — Bonheur du pécheur après sa confession. — Du refus de l'absolution. — Ce que doit faire le pénitent, lorsqu'il change de confesseur, lorsqu'on lui donne l'absolution, et lorsqu'il l'a reçue.

VINGT-CINQUIÈME SOIRÉE. — De la satisfaction. 289

Définition de la satisfaction. — Obligation d'accomplir la pénitence imposée par le confesseur. — Singulière pénitence. — Des pénitences canoniques. — Division des pénitents. — Des œuvres satisfactoires, la prière, le jeûne et l'aumône. — Sur quoi est fondée l'obligation de satisfaire à la justice de Dieu par des peines temporelles. — La satisfaction de Jésus-Christ a été surabondante; il faut nous l'appliquer. — Qualités d'une véritable et entière pénitence. — Comment on doit s'acquitter de la pénitence imposée par le confesseur. — Traits historiques : admirable pénitence d'un galérien et de Ponze de Lavèze.

VINGT-SIXIÈME SOIRÉE. — Des indulgences. 307

L'Église a le pouvoir d'accorder des indulgences. — Exemple de saint Paul et des évêques dans les temps de persécution. — Ce que c'est qu'une indulgence. — Pouvoir du Pape et des évêques d'accorder des indulgences. — Conditions pour les gagner. — Différentes

espèces d'indulgences. — Sur quoi elles sont fondées. — Du jubilé. — Des autels privilégiés. — Zèle du chrétien pour gagner des indulgences.

VINGT-SEPTIÈME SOIRÉE. — De l'Extrême-Onction. — De ses effets. — De la manière de l'administrer. 316

Définition de ce sacrement. — Jésus-Christ l'a institué. — Les prêtres en sont les ministres. — Ses différents noms. — Ses effets. — Il remet les péchés, fortifie contre les tentations, adoucit les peines des malades, et peut leur rendre la santé. — Principales cérémonies qui accompagnent l'administration de ce sacrement. — On ne confère ce sacrement qu'aux malades. — Trait historique, Napoléon.

VINGT-HUITIÈME SOIRÉE. — Des dispositions requises pour recevoir l'Extrême-Onction. 322

On doit recevoir ce sacrement avec une foi vive, une grande confiance en Dieu, en état de grâce, ou au moins un grand regret de ses péchés. — De l'action de grâces après l'avoir reçu. — Les malades doivent faire souvent et en peu de mots des actes de toutes les vertus. — Devoirs des fidèles quand ils assistent à l'administration de l'Extrême-Onction. — De leur conduite dans la visite des malades. — Traits historiques.

VINGT-NEUVIÈME SOIRÉE. — Du sacrement de l'Ordre. 329

Ce que signifie le mot *Ordre*. — Définition du sacrement de l'Ordre. — Il donne le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées. — Importance de ce sacrement. — De la hiérarchie sacrée et ecclésiastique. — Du ministre du sacrement de l'Ordre. — Du sujet. — Des dispositions pour le recevoir. — Devoirs des fidèles envers les prêtres. — Des pasteurs légitimes. — Du respect dû aux prêtres. — Traits historiques.

TRENTIÈME SOIRÉE. — Du sacrement de Mariage. — Sa nature. — De la publication des bans. — Des empêchements.	343
---	-----

Le Mariage est un vrai sacrement. — Le célibat est préférable à l'état de Mariage. — De l'indissolubilité du sacrement de Mariage. — Causes des malheurs des personnes mariées. — Précautions à prendre pour se préparer au sacrement de Mariage. — De la publication des bans. — Des empêchements dirimants et de leurs motifs. — Des empêchements prohibants. — Du consentement des parents. — Des Mariages contractés pour la fortune. — Traits historiques.

TRENTE ET UNIÈME SOIRÉE. — Dispositions pour recevoir le sacrement de Mariage. — Devoirs des personnes mariées.	358
---	-----

Il faut être instruit des vérités de la foi et des obligations du Mariage, être en état de grâce et se présenter avec modestie et respect. — Passer saintement le jour du Mariage. — Se marier en état de péché mortel est un sacrilège. — Nullité du Mariage de ceux qui se contentent de remplir les formalités civiles. — Devoirs des personnes mariées; affection mutuelle, assistance, fidélité, sainteté. — Une nombreuse famille est une bénédiction du ciel. — Traits historiques. — Éducation des enfants. — Traits historiques.

TRENTE-DEUXIÈME SOIRÉE. — De l'éducation.	373
---	-----

Moyens à prendre pour bien élever les enfants, sous les trois points de vue de la vie physique, de la vie de l'âme raisonnable et de la vie surnaturelle et divine.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES QUATRE
VOLUMES.

Nota. — Les chiffres romains indiquent le volume et les chiffres arabes indiquent la page.

A

ABRAHAM, I, 233. — Sa vocation, 233. — Agar et Ismaël, 234. — Immolation d'Isaac, 235. — Figure du sacrifice de Jésus-Christ.

ABSTINENCE (de l'), III, 325. — Ses avantages, 327. — Ses avantages pour la société, 329. — Peut-on s'en dispenser ? 332. — La loi de l'abstinence est-elle bien ancienne ? 339. — Oblige-t-elle tous les chrétiens ? 326. — Que doit-on faire quand on ne peut garder l'abstinence ? 344.

ABSOLUTION (de l'), IV, 277. — Ce que c'est, 278. — Ses effets, 279. — Traits historiques, 281. — Quand faut-il donner ou refuser l'absolution ? 284. — Si un pénitent change de confesseur, que doit-il faire ? 284. — Action de grâces après l'absolution, 286. — Traits historiques, 287.

ACTION, II, 281. — Conditions requises pour qu'une action soit un acte humain, 281. — Causes qui empêchent qu'une action soit un acte humain, 282. — Combien il importe de faire ses actions avec une grande pureté d'intention, 285. — Parabole, 286.

ANGELUS (de l'), III, 415. — Quel est l'objet de l'angelus ? 415. — De quoi se compose cette prière, 415.

ANGES (des) I, 154. — De la nature des anges, 154. — De leur nombre, 155. — Divisés en trois ordres, et trois chœurs dans chaque ordre, 155. — Révolte des uns et persévérance des autres, 156. — Leurs occupations, 157. — L'ange gardien, 158. — Bienfaits que Dieu nous accorde par le ministère des anges, 159. — Nos devoirs envers les saints anges, 173.

ANGES (des mauvais), I, 173. — Occupation des mauvais anges, 173. — Leurs pièges pour perdre les âmes, 176. — Leur pouvoir sur la nature prouvée par l'exemple de Job, 179. — Moyens de les combattre et de les vaincre, 180.

APÔTRES, I, 330. — Leurs noms, 350. — Leur vocation, 300. — Le chrétien doit-être apôtre, II, 372.

ATTRIBUTS (des trois) opératifs de Dieu, I, 85. — Son intelligence, 85. — Sa bonté, 87. — Sa puissance, 92. — Histoire de Job, 93.

AUMÔNE (de l'), II, 384. — Ce que c'est que l'aumône, 384. — Ses

avantages, 384. — Son obligation, 384. — Comment il faut la faire, 386.

AVARICE (de l'), III, 54. — Ses effets, 54. — Son remède, 56. — Traits historiques, 58.

B

BALS (des) III, 241. — Défendus par le sixième commandement, 241. — Pourquoi ? 241. — Ce qu'en dit saint François de Sales, 242. — Traits historiques, 253.

BAPTÊME (du) IV, 25. — Sa définition, 25. — Ses effets, 26. — Il est absolument nécessaire pour être sauvé, 32. — Il y a trois sortes de baptême, 35. — Traits historiques, 37. — De l'administration, des cérémonies et des obligations du Baptême, 41. — Du ministre, 41. — De la manière de baptiser, 42. — Explication des cérémonies du Baptême, 45. — Promesses du Baptême, 51. — Traits historiques, 55.

BONHEUR. Les richesses ne font pas le bonheur, I, 26. — III, 55.

C

CALOMNIE (de la) III, 286. — Sa définition, 286. — Ses espèces, 287. — A quoi sont obligés les calomnieux, 287. — C'est un péché d'écouter la calomnie, 288.

CALVIN, II, 101.

CARÈME (du) III, 331. — Ce que c'est ; qui l'a établi et pourquoi il a été établi, 331.

CHARITÉ (de la) envers Dieu, II, 352. Sa définition, 352. — Ses qualités, 353. — Quand doit-on faire des actes de charité ? 358. — Obligation grave d'en faire au moins une fois par mois, 358. — De ses avantages, 259. — Moyens de la conserver et de la fortifier, 363.

CHARITÉ (de la) envers le prochain, II, 369. — Qui est notre prochain ? 372. — Pourquoi faut-il aimer le prochain ? 373. — Qualités de

l'amour du prochain, 374. — Parabole, 375. — Ses avantages, 377. — Des œuvres de la charité, 383. — Leurs avantages, 384. — Moyens de conserver et de perfectionner la charité fraternelle, 389. — Plusieurs traits historiques, 393. — Marie Leczinska.

CHASTÉTÉ (de la) III, 30. — Sa définition, 30. — Ses espèces, 249. — Moyens pour la pratiquer, 244. — La demander à Marie, 245. — La conserver par les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, 246.

CHRÉTIEN (le) I, 11. — Ce qu'il faut faire pour être chrétien, 11. — Son apprentissage, 12. — Belle réponse d'un berger, 13. — Le chrétien est un exilé qui retourne dans sa patrie, 17. — Grandeur du chrétien, I, 38. — De la qualité du chrétien, 38. — Le mauvais chrétien est un fils dénaturé, I, 14. — Il y a des chrétiens idolâtres, I, 80. — Le chrétien vit de la vie de la plante, ou de la vie animale, ou de la vie d'honnête homme, ou de la vie divine, II, 364.

CHRISTIANISME (le) est absurdité, impossibilité, superstition, II, 19. — Le christianisme est une longue procession de pèlerins, 45.

CIMETIÈRE (un) est un dortoir, le champ de Dieu est un livre de philosophie, I, 391.

CONCILE (un). Ce que c'est, II, 131.

COLÈRE (de la) III, 80. — Sa définition, 80. — Elle n'est pas toujours un péché, 80. — Ses suites, 81. — Son remède, 81. — Traits historiques, 83.

COMMANDEMENTS DE DIEU (des) III, 100. — A quoi ils se réduisent, — Devoirs imposés par le premier commandement, 101. — Deux manières d'adorer Dieu, 103. — Quand doit-on faire des actes d'adoration ? 107. — Parfait amour de Dieu, 108. — Obligation de faire des actes d'amour de Dieu, 109. — Traits historiques, 101. — Ce qui est défendu par le premier commandement, 113. — Du second commande-

- ment, III, 138. — Ce qu'il défend, 138. — Du troisième commandement, 151. — Ce qu'il ordonne, 151. — Du quatrième commandement, III, 187. — Du cinquième commandement, III, 222. — Traits historiques, 223. — Du sixième commandement, III, 237. — Ce qu'il défend, 237. — Traits historiques, 249. — Du septième commandement, III, 254. — Ce qu'il défend, 254. — Traits historiques, 263. — Du huitième commandement, III, 277. — Ce qu'il défend, 277. — Trait historiques, 282. — Du neuvième et du dixième commandement, III, 296. — Ce qu'ils défendent, 296. — Traits historiques, 298.
- COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE (des), III, 300. — Combien y en a-t-il ? 302.
- Que nous ordonne l'Église par le premier commandement ? 302. — Traits historiques, 304. — Que prescrit le second commandement ? 305. — Traits historiques, 313.
- Que prescrit le troisième et le quatrième commandement ? 314. — Traits historiques, 323. — Que commandent et que défendent le cinquième et le sixième commandement ? 325. — Traits historiques, 342.
- COMMUNION PASCALE (de la), III, 317. — Pourquoi l'Église l'ordonne-t-elle ? 317. — Pourquoi doit-on la faire dans sa paroisse ? 317. — Comment les enfants doivent-ils se préparer à la sainte communion ? 319. — On ne satisfait point au quatrième commandement de l'Église par une communion sacrilège, 321.
- COMMUNION (de la), IV, 130. — Nourriture spirituelle des âmes, 131. Obligation de communier, 133. — Pratique des fidèles dans l'antiquité, 136. — On doit communier à Pâques et en danger de mort, 138.
- COMMUNION (de la fréquente) IV, 139. — Motifs qui engagent à la fréquente communion, 140. — Ses avantages, 140.
- COMMUNION (des dispositions à la), IV, 155. — Deux sortes de dispositions, 155. — Dispositions pour communier tous les huit jours, 161. — Gravité du sacrilège, 163. — Comparaison du P. Bridaine, 163. — Traits historiques, 164. — Pratique de la communion, 168. — Ce qu'il faut faire avant, pendant, et après la communion, 172.
- COMMUNISME (du), III, 272. — Est-il possible ? 272. — Comment il existait chez les premiers chrétiens, 272. — Quel est son père ? 272.
- CONFESSION (de la), IV, 209. — Ses qualités, 209. — Sa nécessité prouvée par le Concile de Trente, l'Écriture sainte, les témoignages des saints Pères et la raison, 210. Avantages de la confession, 223. — Il ne faut rien cacher en confession, 225. — Traits historiques.
- De la confession générale, 234. — Du choix d'un confesseur, 238. — Traits historiques, 240.
- CONFESSION (de la), III, 314. — Son obligation, 315. — A qui doit-on faire la confession annuelle ? 315. — En quel temps, 315. — Motifs pour se confesser souvent, 316. — On ne satisfait pas au troisième commandement de l'Église par une mauvaise confession, 321.
- CONFIRMATION (de la nature, de la nécessité et du ministre du sacrement de la) IV, 56. — Définition de ce sacrement, 56. — C'est un vrai sacrement, 57. — Ses effets, 58. — Est-il nécessaire ? 61. — Son ministre ordinaire, 63. — Nous recevons dans la confirmation les sept dons du Saint-Esprit, 66. — Des dispositions à la Confirmation, 74. — L'état de grâce, 75. — L'âge de raison, 76. — Après la première communion, 76. — Que faut-il faire après avoir été confirmé ? 77. — Traits historiques, 83. — Pratique et

- cérémonies de la confirmation, 84.
- CONSCIENCE (de la), II, 290. — Ce que c'est que la conscience, 290. — Ses diverses espèces, 290.
- CONSEILS ÉVANGÉLIQUES (des) III, 28. — Que sont-ils ? 28. — Combien y en a-t-il d'espèces ? 29. — Peut-on s'engager par des vœux à les pratiquer ? 31. — Avantages de la pratique des conseils évangéliques, 32.
- CONTRAT, III, 272. — Ce que c'est qu'un contrat, 272. — Tous les contrats sont-ils valides ? 272.
- CONTRITION (de la), IV, 247. — Sa nature, 247. — Sa nécessité, 248. — Ses qualités, 248. — Traits historiques, 252. — Deux espèces de contrition, 255. — La parfaite suffit sans le sacrement, avec le désir d'y recourir, 256. — L'imparfaite suffit avec le sacrement, 259.
- CORRECTION FRATERNELLE (de la), II, 387. — En quoi elle consiste, 387. — Comment il faut la faire, 388. — Elle est ordonnée par le cinquième commandement, III, 231.
- CRÉATION DU MONDE (de la) Histoire de la création, I, 144. — Ce que signifie le mot *créer*, 146. — Empire de l'homme sur toute la création, 149. — En quoi l'homme est aussi créateur, 150. — Devoirs de l'homme envers Dieu en vertu de la création, 152.
- CRÉATION D'ADAM ET D'ÈVE, I, 201. — De leur état naturel et surnaturel, 206. — Dignité de l'homme et sa place dans la création, 202. — Formation de la femme, 203. — Le travail ennoblit l'homme, 205. — La grâce nécessaire à Adam, 206. — De l'ordre surnaturelle, 207. — De la grâce sanctifiante, 208.
- CROIX (la) est un autel, un tribunal, un trône, I, 356.
- CROIX (du culte de la), III, 424. — En quoi il consiste, 424. — Son antiquité, 426. — Comment fut retrouvée la vraie Croix, 427, —
- Principales reliques de la vraie Croix, 428.
- CULTE (du), III, 401. — Qu'est-ce que le culte ? 401. — Il correspond au Saint-Esprit, I, 46. — Culte de Dieu, III, 408. — Culte de la sainte Vierge et des Saints, 408.

D

- DAVID, I, 258. — Sacré par Samuel, 258. — Son adultère et son homicide, 259. — Ses psaumes, 259.
- DÉCALOGUE (du), III, 99. — Promulgation du Décalogue, 99. — Sa nature, 100. — Les dix commandements qu'il renferme font partie de la loi naturelle, 101.
- DÉSÉPOIR (du), II, 339. — Ce que c'est, 339. — Gravité de ce péché, 339. — Le mal qu'il cause à l'homme, 340.
- DIEU, preuves de son existence : La foi, I, 54. — Le consentement de tous les peuples, 54. — L'histoire des peuples, 55. — La création du monde, 55. — La sagesse qui règne dans le monde, 56. — Notre sentiment intime, 63. — Jeune incrédule confondu, 62. — Celui qui ne croit pas en Dieu est un grand coupable, 63.
- DIEU (de la nature de), I, 67. — Des différents êtres, 68. — Les corps ne sont pas capables de connaître, d'aimer et d'agir, 69. — Ce que c'est qu'un esprit infiniment parfait, 70.
- DIEU, de son indépendance, 74. — De son immensité, 76. — De son unité, 79. — De son éternité, 82. — Il voit tout, 86.
- DIMANCHE (de la sanctification du), III, 151. — Que signifie le mot *dimanche* ? 151. — Ce qu'il rappelle, 152. — Antiquité de ce précepte, 152. — Il rappelle les dogmes de la création, 152. — De la rédemption, 153. — De la justification, 154. — Il est la source de la vie chrétienne, 154. — Le plus ferme rempart de la vie morale, 155. — La base du Déca-

logue, 156. — Le soutien le plus solide de l'esprit de famille, 159. — Le principe conservateur de la dignité humaine, 161. — La principale cause du bien-être matériel, 162. — Le fidèle gardien de la santé.

Des choses défendues le dimanche, III, 167. — Traits historiques, 171. — A quels divertissements peut-on se livrer le dimanche ? 174.

Ce qu'il faut faire pour sanctifier le dimanche, III, 176. — Quelles sont les causes qui dispensent d'assister à la Messe, 178. — Des œuvres dont on doit s'occuper le dimanche, 181.

DOGME (du), ce que c'est, I, 46. — Il correspond à la première personne de la sainte Trinité, II, 276.

DONS DU SAINT-ESPRIT, IV, 66. — Leur explication, 66.

Belle réponse de Turenne à un duelliste, III, 231.

E

EAU BÉNITE (de l'), III, 309. — Ce que c'est, 309. — Quel usage on en doit faire, 309.

ÉDUCATION (de l'), IV, 373. — Ce que doivent faire les parents et les maîtres pour donner aux enfants une bonne éducation au point de vue physique, intellectuel, 375. — Religieux et surnaturel, 376.

ÉGLISE, II, 48. — C'est une grande famille, 48. — Nature de l'Église, 51. — Église militante, triomphante et souffrante, 53. — Du chef visible et du chef invisible de l'Église, 57. — Des autres pasteurs légitimes de l'Église, 62. — Devoirs des fidèles envers l'Église, 73. — De l'Église enseignante, 68. — Explication de ce dogme : Hors de l'Église, point de salut, 75. — C'est une parole d'amour, 77.

Caractères de la véritable Église, II, 84. — Son unité, 85. — Unité

de l'Église, principe d'union et de concorde, 89. — Sa sainteté, 95. — C'est un hôpital, 98. — Sa catholicité, 103. — Son apostolicité, 105.

Les caractères de l'Église sont des miracles permanents et prouvent sa divinité, 110. — Sentiments de Napoléon sur l'Église, 117. — De son autorité infaillible, II, 118. — C'est une loi nécessaire et providentielle, 125. — Conditions pour que ses décisions soient infaillibles, 130. — De la bonté de Dieu qui reluit dans l'Église, 133. — Avantages que l'Église procure aux fidèles, 133.

ENFANTS (Devoirs des) envers leurs parents, III, 186. — Récompenses promises aux enfants obéissants, 190. — Traits historiques, 195. — Que dit l'Écriture de l'enfant désolésant ? 194.

ENFER. — Son existence, II, 255. — Preuves, 256. — La bonté de Dieu exige un enfer, 259. — Des peines de l'enfer, 263. — Traits historiques, 271. — Du nombre des élus, 276.

ENVIE (de l'), III, 75. — Sa nature, 75. — Ses effets, 75. — son remède, 76. — Traits historiques, 79.

ESPÉRANCE (de l'), II, 334. — Sa nature, 334. — Sa nécessité, 335. — Ses qualités, 337. — Obligation d'en faire des actes, 338. — Avantages de l'Espérance, 343. — Moyens de conserver et d'augmenter l'Espérance, 348. — Traits historiques, 351.

ESPRIT-SAINT, I, 406. — Sa descente sur les apôtres, I, 379. — Ses dons, IV, 66. — Sa divinité, I, 47. — Ses opérations dans les âmes, I, 412.

EUCCHARISTIE (de l'), IV, 89. — Sa définition, 90. — Explication des noms donnés à l'Eucharistie, 90. — Ses figures, 92. — C'est un sacrement, 95. — La présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, prouvée par l'autorité de l'Église, par l'Écriture, par les

saints Pères, et la croyance universelle des catholiques, 96. — Faits qui établissent la présence réelle, 104. — Faits miraculeux, 105. — Ses merveilleux effets dans les âmes, 107. — Comment le corps de Jésus-Christ peut être présent en plusieurs lieux, 111. — Comment il peut être sous chaque espèce, et sous chaque partie de l'espèce, 112. — Pourquoi Jésus-Christ a voulu demeurer toujours dans l'Eucharistie, 115.

DE L'INSTITUTION DE L'EUCCHARISTIE, IV, 115. — Quand Jésus-Christ l'institua, 115. — Comment? 118. — Les prêtres seuls ont le pouvoir de faire ce sacrement, 120. — De la transsubstantiation, IV, 124. — Des espèces ou apparences du pain et du vin, 125. — On doit adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, 128. — Traits historiques, 130.

ÉVANGILE, I, 322. — Ce que c'est que l'Évangile, 322. — Le catéchisme est l'abrégé de l'Évangile, 323. — Les apôtres furent chargés de le prêcher, I, 384.

ÉVÊQUE, II, 61. — Ce que c'est qu'un évêque, 62. — Ses pouvoirs, 65.

EXAMEN DE CONSCIENCE (de l'), IV, 243. — Moyens de le bien faire, 243. — Deux excès à éviter, 244. — Sur quoi il faut s'examiner, 245. — Avec quel soin on doit s'examiner, 246.

F

FÊTES (des), III, 302. — L'Église a le pouvoir de les établir, 302. — Ce que signifie le mot *Fête*, 302. — Rapports entre les fêtes de l'ancienne loi et celles de la nouvelle loi, 302. — Nombre des fêtes célébrées le jour de leur échéance, 304.

FIN DE L'HOMME, I, 23. — Moyens d'y arriver, 24. — Exemples, 26.

Foi (de la), II, 299. — Définition de la foi, 299. — Fondée sur la parole de Dieu, 300. — Sa néces-

sité, 304. — Des qualités de la foi, 305. — Comment la foi éclaire l'intelligence, 324. — Nécessité de faire des actes de foi, 313. — Des péchés contre la foi, 317. — Ce qui fait perdre la foi, 318. — Avantages de la foi, 321. — Traits historiques, 327. — Moyens de conserver et de fortifier la foi, 330.

FORCE (de la), III, 16. — Ce que c'est, 16. — A quoi elle oblige, 16. — Ses qualités, 17. — Ses avantages, 17. — Moyens de l'acquérir et de la conserver, 18. — Traits historiques, 19.

G

GRACE (de la), III, 150. — Sa définition, 150. — Trois vies dans le chrétien, 153. — De la grâce sanctifiante et de quelques-uns de ses effets, 155. — L'âme ornée de la grâce sanctifiante est un instrument de musique, II, 163. — De quelques autres richesses de la grâce, 165. — Ce qui fait perdre la grâce, 175. — Ce qui l'affaiblit, 177. — Moyens de la recouvrer, 178. — Comparaison. De la grâce actuelle ou des moyens de conserver et d'augmenter en nous la vie surnaturelle et divine, 191. — Au lieu de détruire la liberté, la grâce la perfectionne, 19.

GOURMANDISE (de la), III, 61. — Sa définition, 61. — Ses suites, 62. — Vice de notre époque, 63. — Son remède, 64. — Traits historiques, 66.

GRECS (de l'Église des), II, 89. — Elle n'a pas l'unité, 89. — Ni la sainteté, 102. — Ni la catholicité, 105. — Ni l'apostolicité, 108.

H

HAINÉ (de la), III, 224. — Ce que c'est, 224. — Elle est opposée au cinquième commandement, 224.

HÉBREUX, I, 243. — Leur servitude en Égypte, 243. — Leur délivrance, 244. — Passage de la mer

Rouge, 245. — Leur séjour dans le désert, 247. — Leurs murmures, 247. — Leurs victoires sur les Amalécites, 247. — Dieu leur promulgue sa loi sur le mont Sinaï, 249. — Ils adorent le veau d'or, 254. — Le serpent d'airain, 256. — Entrée des Hébreux dans la terre promise, 257.

HENRI IV, II, 109. — Raisonnement qui l'engage à se convertir, 109. — Ses juréments, III, 129.

HOMICIDE (de l'), III, 222. — Défendu par le cinquième commandement, 222. — Diverses espèces d'homicides, 223. — Homicide de volonté, 223.

HOMME (de l'), I, 184. — Sa définition, 184. — Preuves de la spiritualité de l'âme, 185. — De sa liberté, 189. — De son immortalité, 191. — Histoires, 196.

DE LA CHUTE DE L'HOMME, I, 210. — Ses effets, 215. — Causes de son péché, 213. — Sa pénitence, 213. — Suites de son péché pour ses descendants, 217. — L'homme le plus indépendant, I, 76. — Histoire des trois héritiers, II, 28.

I

IDÉE DE LA RELIGION, I, 46. — La religion est l'ensemble des vérités qui relient l'homme à Dieu, 46. — Elle se compose de trois parties, du dogme, de la morale, du culte, 46. — Ce que sont les hommes sans religion, 47. —

IDOLATRIE (de l'), III, 112. — Comment Dieu l'a punie, 112. — Qui en a délivré les hommes? 113. — Son origine, I, 229. — Des chrétiens idolâtres, III, 113.

IMPIÉTÉ (de l'), III, 121. — Sa définition, 121. — Sa punition, 122.

IMPURETÉ (de l'), III, 68. — Sa définition, 68. — Ses résultats, 68. — De combien de manières on commet ce péché, 69. — Son remède, 71. — Ses effets, 70. — Moyens à prendre pour l'éviter, 73. — Traits historiques, 73.

INCARNATION (du mystère de l'), I, 45. — Incarnation du Fils de Dieu, I, 285. — Signification des mots *Jésus-Christ*, 287. — A quels titres Jésus-Christ est Notre Seigneur, 288. — Deux natures en Jésus-Christ, 294. — Une seule personne, 295. — Deux volontés, 296. — Preuves de ces vérités, 296.

INDULGENCES (des), IV, 307. — Ce que c'est, 307. — Différentes espèces, 309. — Ce qu'il faut faire pour les gagner, 311. — Sur quoi elles sont fondées, 312. — Les principales, 312.

INFÉRIEURS (devoirs des) à l'égard de leurs supérieurs, III, 201. — Obéissance des fidèles envers leurs pasteurs. 4^e commandement, 202. — Des sujets aux princes, 204. — Des serviteurs aux maîtres, 205. — Traits historiques, 207. — Comment les inférieurs deviennent voleurs envers les maîtres, III, 255. — Injures défendues par le 8^e commandement.

INQUISITION (de l'), sa définition, II, 92. — Sa nécessité, 92. — La Saint-Barthélemy, 94. — Saint Ignace, II, 210.

J

JACOB, I, 236. — Ses enfants, 236. — Il descend en Égypte avec sa famille, 241.

JÉSUS-CHRIST, I, 298. — Sa naissance, 298. — Sa circoncision, 302. — Son enfance, 302. — Sa vie cachée, 305. — Sa vie publique, 309. — Ses vertus, 313. — Sa prédication et ses miracles, 322. — Sa passion, 334. — Sa mort, 340. — Jésus-Christ mourant nous donne le dernier mot de la science de Dieu, de l'homme et de la société, 348. — Sa descente aux enfers, 358. — Sa résurrection, 360. — Ses apparitions, 361. — Son ascension, 370. — Ses titres ou qualités, 372. — Témoignage de Napoléon sur Jésus-Christ, II, 47.

JEUNE (du), III, 325. — Son obligation, 326. — Dans quel temps, 325. — Ses avantages, 327. — Pour la société, 329. — Peut-on s'en dispenser ? 329. — En quoi consiste le jeûne, 336. — Quel péché commet le violateur de cette loi, 337. — A quel âge doit-on jeûner ? 337. — Que doit faire celui qui ne peut jeûner ? 341.

JOB. — Son histoire, I, 93.

JOSEPH, I, 237. — Ses songes, 237. — Vendu par ses frères, 237. — Sa prison, 237. — Ministre de Pharaon, 238. — Il se fait reconnaître à ses frères, 241. — Figure de Jésus-Christ, 342.

JOSUÉ, I, 257. — Figure du Nouveau Testament, 257. — Il introduit les Hébreux dans la terre promise, 257.

JUBILÉ (du), IV, 312. — Signification de ce mot, 312. — Son époque chez les Juifs, 312. — Chez les chrétiens, 312. — Comment le Pape l'annonce, 313. — Ce qu'il faut faire pour gagner l'indulgence du jubilé, 314.

JUGEMENT PARTICULIER, I, 395. — Qui assiste à ce jugement ? 395. — Sur quoi on est jugé, 396. — Du jugement général, 399. — Motifs de ce jugement, 398. — Signes avant-coureurs, 400. — Ses suites, 403. — Traits historiques, 404.

JUGEMENT TÉMÉRAIRE (du), III, 280. Sa nature, 280. — Comment l'éviter, 281. — Traits historiques, 284.

JUGES (les), I, 257. — Délivrent les Hébreux de leurs ennemis, 258.

JUSTICE (de la), III, 6. — Sa définition, 6. — A quoi elle oblige, 6. — Ses qualités, 7. — Ses avantages, 10. — Elle est la mère de toutes les libertés, 11. — Traits historiques, 14.

L

LÉON XII, III, 144. — Il excommunique les sociétés secrètes, les illuminés d'Allemagne, 144.

LIBERTÉ, III, 12. — Ce que c'est

que la liberté, 12. — L'homme est toujours libre, I, 189. — Luther détruit la liberté, II, 194. — La grâce perfectionne la liberté, II, 195.

LOI (de la), II, 292. — Sa définition, 292. — Différentes espèces de lois, 293. — Loi naturelle, 293. — Loi révélée, 294. — Mosaique, 294. — Evangélique, 295. — Ecclésiastique, 295. — Civile, 295.

Pourquoi Dieu oblige l'homme à observer ses lois, II, 280.

LUTHER, II, 109. — Sa naissance, 109. — Sa vie, 109. — Sa doctrine détruit la liberté, II, 194.

M

MAGIE (de la), III, 117. — Magie défendue, 117. — Magie naturelle permise, 117. — Moyens pour délivrer quelqu'un d'un maléfice, 117.

MAGNÉTISME (du), III, 118. — Peut-on y recourir ? 118.

MAHOMÉTISME, II, 43. — Quel était Mahomet ? 43. — Ses miracles, 43. — Caractère de fausseté du mahométisme, 44.

MARIAGE (du sacrement de), IV, 343. — Nature de ce sacrement, 343. — Publication des bans, 349. — Empêchements, 350. — Dispositions pour le recevoir, 358. — Mariages purement civils, 361. — Devoirs des personnes mariées, 362. — Traits historiques, 367.

MARIE, I, 289. — Sa naissance, 291. — Son Annonciation, 289. — Ses qualités miraculeuses, 291. Sa maternité, 292.

MARIE (de l'invocation de), III, 408. — Explication de la Salutation Angélique, 408. — De l'Angelus, 415. — Du chapelet, 416. — Du rosaire, 417. — Du scapulaire, 421. — De la médaille miraculeuse, 423. — Traits historiques, 420.

MARTYRS (des), II, 330. — Sauveur de la société temporelle, 330.

MÉDISANCE (de la), III, 285. — Sa

définition, 285. — A quelle vertu elle est opposée, 286. — Est-elle toujours un péché mortel ? 286. — A quoi sont obligés les méditants ? 287. — Il ne faut pas écouter les méditants.

MESONGE (du), III, 278. — Sa définition, 278. — Deux manières de mentir, 279. — Il n'est jamais permis de mentir, 279. — Paroles équivoques, 279. — Traits historiques, 282.

MESSE (de la), IV, 186. — C'est un vrai sacrifice, 186. — Elle en a toutes les conditions, 187. — Dispositions requises pour assister dignement à la Messe, 194. — Traits historiques, 196. — Ses avantages, 197. — Fins du sacrifice de la Messe, 200. — Comment il faut l'entendre, III, 305. — Quelle Messe faut-il entendre ? 308. — Qu'est-ce que la Messe paroissiale ? 308. — Peut-on s'en dispenser ? III, 178.

MISÉRICORDE DE DIEU (de la), I, 102.
MOÏSE I, 243. — Moïse sauvé des eaux, 243. — Il frappe l'Égypte de plaies, 244. — Agneau pascal, figure de l'Eucharistie, 244. — Moïse frappe les eaux de la mer Rouge avec sa verge, 245. — Il choisit des magistrats, 248. — Il écrit les lois du Seigneur, 249. — Il envoie des espions dans la terre promise, 255. — Il frappe le rocher avec défiance, 256. — Il meurt sans entrer dans la terre promise, en punition de ses fautes, 257.

MORALE, II, 279. — La morale est l'ensemble des préceptes qui régulent les mœurs, 279. — Le décalogue est l'abrégé de la morale chrétienne, 279.

MORT (de la), I, 385. — Elle est certaine pour tous, 386. — La vie est courte, 387. — Le moment de la mort est incertain, 388. — Traits historiques, 392.

MYSTÈRE. — Ce que c'est qu'un mystère, II, 309. — Il y a un côté obscur dans les mystères, II, 322. — Il y a des mystères partout, I, 129.

O

ORAISON DOMINICALE, III, 375. — De quoi elle se compose, 376. — Son explication, 377. — Le *Pater* de la jardinière, 395.

ONCTION (de l'Extrême-), IV, 316. — Qui peut l'administrer ? 317. — Ses effets, 317. — De la manière de l'administrer, 319. — A qui on doit l'administrer ? 319. — Dispositions pour la recevoir, 321. — Traits historiques, 322.

ORDRE (du sacrement de l'), IV, 329. — Sa définition, 329. — Son importance dans l'Église, 331. — Des différents ordres, 332. — Ses ministres, 334. — Conditions requises pour recevoir ce sacrement, 335. — Nécessité de la juridiction, 337. — Traits historiques, 339.

ORGUEIL (de l'), III, 46. — Sa définition, 46. — Ses effets, 46. — Ses remèdes, 48. — Traits historiques, 51.

ŒUVRES (du mérite des), II, 200. — Deux sortes d'œuvres, naturelles et surnaturelles, 200. — En quoi elles diffèrent, 201. — Conditions requises pour que les œuvres soient méritoires pour le ciel, 201. — Les œuvres surnaturelles sont nécessaires pour obtenir le pardon de ses péchés, 207. — Dieu nous traite en grands seigneurs, 202.

P

PAGANISME, II, 42. — Ses causes, 42. — Il n'a aucun caractère de divinité, 42. — Les païens ne sont pas membres de l'Église, 82.

PAPÉ (du) II, 57. — Chef visible de l'Église, 57. — Ses pouvoirs, 58.

PARADIS (du) II, 222. — Voir Dieu, posséder Dieu, jouir de Dieu, 225. — Les justes qui ont satisfait entièrement à la justice divine y vont aussitôt après leur mort, I, 398.

PARENTS (devoirs des) envers leurs enfants, III, 211. — Les aimer, 211; — les élever, 212; — les

- corriger, 212 ; — leur donner le bon exemple, 214. — Traits historiques, 219.
- PARESSE (de la) III, 86. — Ses suites, 87. — Ses remèdes, 87.
- PARJURE (du) III, 138. — Sa définition, 139. — Manières de parler à éviter, 140. — Gravité du parjure, 141. — Traits historiques, 143.
- PASTEURS DE L'ÉGLISE (des) III, 332. — Le salut des peuples en dépend, 333. — Pourquoi Dieu permet les mauvais, 334. — Ce que doivent faire les fidèles pour en obtenir de bons, 335. — Ils peuvent participer à la grâce de l'ordination, 335.
- PÉCHÉ (du) III, 35. — Sa définition, 35. — Ses diverses espèces, 36. — Ce que c'est que le péché mortel, 37. — Ses effets, 37. — Ses causes, 39. — Traits historiques, 40. — Du péché véniel, 41. — Ses effets, 42. — Traits historiques, 44.
- PÉCHÉS CAPITAUX (des) III, 46. — Leur nature et leur nombre, 46.
- PÉCHÉ ORIGINAL (du) III, 36. — Preuves de l'existence du péché originel, I, 217. — Sort des enfants morts sans Baptême, 222. — Le péché a fait l'enfer, II, 261.
- PRÉDESTINATION (de la) I, 115.
- POUVOIR DU PAPE (du) II, 65. — Parole d'OConnell.
- POUVOIR LÉGISLATIF II, 69. — Administratif, 71.
- PROTESTANTS (les ministres) se font payer pour l'exercice de leurs fonctions, II, 249.
- PRESCRIPTION (de la) III, 269. — Conditions pour acquérir la prescription, 269. — Temps requis par la loi, 270.
- PRÉSOMPTION (de la) II, 340. — Ses funestes effets, 341. — Traits historiques, 342.
- PÉNITENCE (du sacrement) de IV, 202. — C'est un vrai sacrement, 203. — Ses ministres, 205. — Quelle en est la matière, 206. — Et la forme, 207. — Différence entre le Baptême et la Pénitence, 207.
- PRATIQUE DU SACREMENT DE PÉNITENCE, IV, 268. — Ce qu'il faut faire avant, pendant et après la confession, 273. — Méthode pour l'accusation de ses péchés, 275.
- PERSÉCUTION (de la) III, 96. — Avantages des persécutions, 96.
- PRIÈRE (de la) III, 346. — Son obligation, 350 ; — prouvée par l'Écriture, 351 ; — par l'exemple de Jésus-Christ, les besoins de l'homme, la tradition de tous les peuples, 352. — Réponses aux objections contre la prière, 353. — Quand doit-on prier, 355. — Traits historiques, 357.
- Qualités de la prière, III, 361. — Comment il faut prier, 362. — Traits historiques, 366. — Comment se divise la prière, 367. — De la prière mentale, 367. — Ouvrages à consulter sur la prière mentale, 368. — Exemple, 368. — Mot de Gerson, 373. — De la prière vocale, 373. — Il y en a de deux sortes, 374.
- PROCESSIONS (des) III, 340. — Ce que c'est, 340. — Leur signification, 340.
- PRÔNE (du) III, 340. — Quand le fait-on ? 340.
- PROPHÈTES (les) I, 262. — Ils ont prédit la venue du Messie.
- PROPOS (du ferme) IV, 260. — Sa nécessité, 260. — Il faut éviter les occasions du péché, 262. — A quelles marques on reconnaît le ferme propos, 263. — Traits historiques, 267. — Des protestants. Ils n'ont pas l'unité de doctrine ni de gouvernement, II, 88 ; — ni la sainteté, ni l'apostolicité, 100. — Ils nient les sacrements, IV, 15.
- PROVIDENCE DE DIEU, I, 106.
- PRUDENCE (de la) III, 1. — Sa nécessité, 2. — Ses qualités et ses avantages, 3. — Vices opposés à la prudence, 4. — Traits historiques, 5.
- PURGATOIRE (du) II, 237. — Preuves de son existence, 237. — Peut-on soulager les âmes du purgatoire, 245. — Obligation de les soulager, 250. — Avantages qu'on en retire, 252. — Traits historiques, 253.

R

RAPPORTS (des mauvais) III, 288. — Leurs suites, 288. — C'est un péché de les écouter avec plaisir, 289.

RÉDEMPTEUR (promesse d'un) I, 222. — Dieu promet à Adam un Sauveur, et c'est par la foi en ce Sauveur que les hommes ont pu se sauver dans tous les temps, 223. — Caïn, figure du peuple juif, tue Abel, figure de Jésus-Christ, 226. — Désordres des hommes et déluge, 227. — Preuves du déluge, 228. — Tour de Babel, 229. — Idolâtrie, 229. — Le peuple juif, flambeau de l'ancien monde, 230.

RÉDEMPTION (de la) Bienfaits, I, 357.

RELIGIEUX (des ordres) III, 29. — Leur nécessité, 34.

RELIGION (de la) de l'honnête homme, II, 186. — Toutes les religions sont bonnes, II, 77.

RELIQUES (du culte des) III, 424. — Reliques de la vraie Croix, 425. — L'éponge, 430. — La lance et le saint suaire, 430. — La sainte robe, 431.

Le culte des reliques et des images est légitime, III, 431. — Ses avantages, 431. La dévotion des pèlerinages est très ancienne, 436. — Traits historiques, 439.

RESPECT HUMAIN, III, 133. — Ses effets, 134. — Comparaisons, 134. — Exemple, 137.

RESTITUTION (de la) III, 266. — Ordonnée par le septième commandement, 266. — Causes qui dispensent de la restitution, 266. — Il faut payer ses dettes, 268. — Que faire, quand on doute si l'on doit restituer, 268. — A qui faut-il restituer? 268.

RÉSURRECTION GÉNÉRALE (de la) II, 212. — Preuves de cette résurrection, 212. — Quatre qualités des corps glorifiés, 216.

RÉVÉLATION MOSAIQUE (divinité de la) I, 274. — Son auteur, 274. — Caractères prouvant sa divinité, 274. — Trois espèces de révélations, 274. — Ses preuves, 375. Divinité de la révélation chrétienne,

II, 8. — Preuves, 8. — Dialogue entre Jésus-Christ et son voisin, 13. — Suite des preuves, 19. — Elle est sublime, 32.

ROBOAM, I, 261. — Roi de Juda par la séparation des tribus.

ROIS DE FRANCE (dévotion des) à Marie, III, 419. — Louis XIII a consacré la France à Marie, 419.

ROSAIRE (du saint) III, 417. — C'est la dévotion à la sainte Vierge la plus commune et la plus recommandée, 417. — Pourquoi on l'appelle chapelet, 416. — Trois chapelets forment un rosaire, 416. — Saint Dominique a institué le rosaire, 416. — L'Église en a fait une fête en mémoire de la victoire de Lépante, 417. — Manière de bien réciter le rosaire, 417. — Indulgences, IV, 310.

S

SACREMENTS (de la nature et de la nécessité des) IV, 1. — Pourquoi Jésus-Christ les a établis, 3. — De la matière des sacrements, 9. — De leur forme, 9. — De leur sujet, 10. — De leur ministre, 11. Quelles conditions faut-il dans le ministre pour qu'il confère valablement les sacrements? 11. — Du nombre et de la différence des sacrements, IV, 14. — Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué sept sacrements? 15. — Sacrements des vivants et sacrements des morts, 18. — Quels sacrements ne peut-on recevoir qu'une fois? 19. — Cérémonies des sacrements. 21. — Des sacramentaux, 22.

SACRIFICE (du), IV, 177. — Du sacrifice intérieur et du sacrifice extérieur, 179. — Nécessité du sacrifice, 180. — I, 152. — Des diverses espèces de sacrifices dans l'ancienne loi, 181. — De leurs cérémonies, 181. — De leur signification, 183.

SACRILÈGE (du), III, 122. — Comment on profane une chose sacrée, 122. — Punition du sacrilège, 123.

SAGESSE DE DIEU (de la), I, 98.

SAINTS (de la communion des), II, 143. — Les biens spirituels se communiquent dans l'Église, 143. — En quoi consiste la sainteté? 148.

SAINTS (du bonheur des), II, 223. — En quoi il consiste, 225. — Conditions du bonheur des saints, 225. — Explication plus détaillée du bonheur des saints, 232.

SAINTS (de l'invocation des), III, 397. — Il est bon et utile d'invoquer les saints, 397. — Preuves de cette vérité, tirées de l'Écriture, de la tradition et de la saine raison, 399. — Qualité des saints, 402. — D'où vient l'antipathie des protestants pour les saints, 437. — Traits historiques, 438.

SALOMON, I, 259. construit le temple de Jérusalem.

SALUTATION ANGÉLIQUE (de la), III, 408. — La plus excellente des prières à Marie, 408. — Explication de cette prière, 408. — Quand doit-on la réciter? 415.

SATISFACTION (de la), IV, 289. — Sa nécessité, 293. — Exemples, 290. — Des anciennes pénitences canoniques, 291. — Œuvres satisfactoires, 292; — nécessaires, 294. — Manière de les bien faire, 298. — Traits historiques, 301.

SCANDALE (du), III, 225; — défendu par le cinquième commandement. 225. — Nécessité de réparer le scandale, 227.

SCIENCE (la) de la religion est la plus belle et la plus précieuse de toutes les sciences, I, 28. — Comment un curé apprend à lire, à écrire, à calculer etc., 32.

SERMENT (du), III, 138. — Ses obligations. 142. — Traits historiques, 143. — Quels sont les serments les plus criminels? 147. — Traits historiques, 147.

SIGNE DE LA CROIX, I, 40. — Ce que nous pouvons obtenir par le signe de la Croix; Julien

l'Apostat, le grand Constantin, 42. — Le signe de la Croix compose les armoiries de Jésus-Christ, 40. — Il rappelle les trois principaux mystères, 43.

SPECTACLES (des), III, 240. — défendus par le sixième commandement, 240. — En est-il d'innocents? 241. — Traits historiques, 252.

SUCCESSION (de la), III, 270. — De combien de manières se fait la transmission des successions, 270.

SUICIDE (du), III, 228; — défendu par le cinquième commandement, 228. — Ordre du jour de Bonaparte à propos du suicide, 232. — Traits historiques.

SUPÉRIEURS (devoir des) envers les inférieurs. III, 211. — La bonté, 216. — La vigilance sur leur conduite, 216. — Devoirs des maîtres envers leurs ouvriers, 217. — Raison du quatrième commandement, 217.

SUPERSTITION (de la), III, 114. — Des superstitions les plus communes, 116. — Leurs causes, 119.

SYMBOLE DES APÔTRES (du), I, 49. — Ce qu'on entend par ce mot, 50. — Obligation de savoir le symbole, 52. — Les derniers articles du symbole expriment les merveilleux effets du Saint-Esprit, 51.

T

TÉMOIGNAGE (faux), III, 277. — De combien de manières peut on le rendre? 278. — A quoi est obligé celui qui a porté un faux témoignage? 278.

TEMPÉRANCE, III, 22. — Sa nécessité et ses qualités, 22. — Ses avantages, 23. — Moyens pour la conserver, 24. — Quelles vertus elle recommande, 24. — Traits historiques, 25.

TEMPS (les quatre), III, 332. — Quand les célèbre-t-on? 332. — Qui les a établis? 332. —

Pourquoi ont-ils été établis ?
332.

TESTAMENT (de l'Ancien), I, 265. — Son authenticité, 270. — Sa véracité, 271. — Son intégrité, 272.

De quoi se compose le Nouveau Testament ? II, 1. — Son authenticité, 5. — Sa véracité, 6. — Son inspiration, 39.

TESTAMENT, III, 270. — Ce que c'est, 270. — Combien en distingue-t-on de sortes ? 271. — Toute personne peut-elle tester ? 271. — Les testaments sont révocables, 271.

TRADITION (de la), II, 129 et 302. — Qu'est-ce que la tradition ? 129. — Peut-on s'en passer ? 130 et 302.

TRAVAIL (du), III, 88. — Le travail est une loi d'expiation, 88 : — de justice, 89 ; — de perfectionnement et d'ennoblissement, 89. — Noblesse de l'ouvrier vertueux, 92.

TRINITÉ (de la), notion de ce mystère, I, 20. — Ce que signifient les mots *connaître* et *comprendre*, 120. — Leçon d'un ange à saint Augustin, 122. — Comparaisons, 123. — Témoignage tiré des symboles de Constantinople et de saint Athanase, 131. — Baptême de Jésus-Christ, 133. — Témoignage de l'Ancien Testament, 133. — On trouve des vestiges de la Trinité dans toute la création, I, 135.

U

USURE (de l'), III, 259. — Ce que c'est, 259. — Elle est défendue par le cinquième commandement, 259.

V

VENGEANCE (de la), III, 224. — Ce que c'est, 224. — Ses effets, 225. Elle est défendue par Jésus-Christ, 224.

VERTU (de la), II, 279. — Elle consiste dans l'observation de la loi, 279. — Ce qu'on entend par vertus chrétiennes, 297. — Combien il y a de vertus chrétiennes principales, 299.

VERTUS THÉOLOGALES (des), II, 299. — On ne peut être sauvé sans elles, 290.

VERTUS MORALES (des), III, 1. — Ce qu'on entend par vertus morales, 1. — Des quatre vertus cardinales, 1. — Des autres vertus principales, III, 26. — Dieu répand dans nos âmes les vertus chrétiennes avec la grâce sanctifiante, II, 161.

VŒU (du), III, sa définition 147. — Son obligation, 148. — Il y a plusieurs sortes de vœux, 149. — On peut en être dispensé, 150. — Par qui et quand ? 150.

VIGILES (du jeûne des), III, 335. — Ce qu'on entend par Vigiles, 335. — Pourquoi ce jeûne a été établi, 335.

ERRATA

TOME 1^{er}. — DIXIÈME SOIRÉE.

Page 82, lisez : De l'Éternité et de l'Immutabilité de Dieu.
au lieu de : De l'Éternité et de l'Immortalité de Dieu.

CATTIER, ÉDITEUR A TOURS.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Lettres sur le beau, en littérature, suivies d'une étude sur le grand Corneille, par M. l'abbé Mérit, curé de St-Pierre, à Saumur, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire de Mongazon, à Angers, 3^{me} édition, 1 vol. in-12. 2 fr.

La Foi, ses principaux caractères etc., par le même, un beau vol. in-8°, sur papier glacé. 5 fr. 50

Soirées chrétiennes, Explication du catéchisme par des comparaisons et des exemples, par l'abbé Gridel, vicaire général de Nancy, 4^{me} édition, 4 vol. in-12. 12 fr.

Saint Michel archange, protecteur de l'Église et de la France, ou histoire de la lutte de saint Michel et de Lucifer, dans le passé, le présent et l'avenir, par M. l'abbé Soyer, 1 vol. in-12 3 fr.

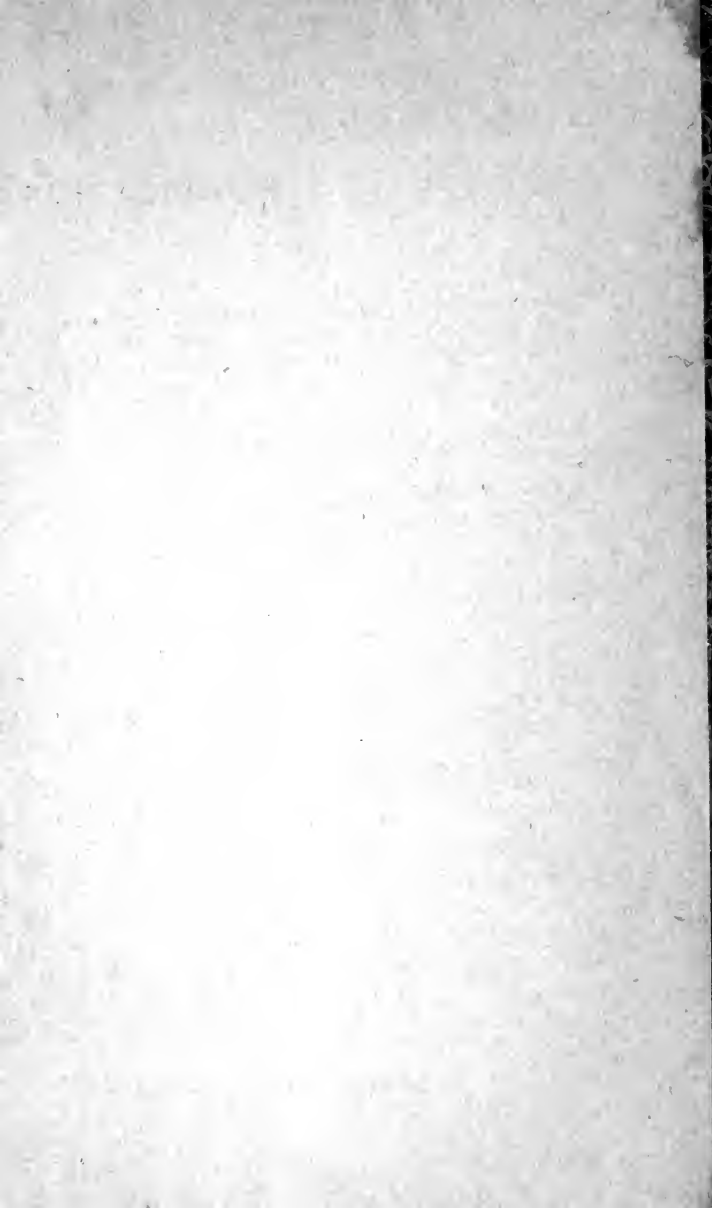
La Chaire catholique, Conseils à un jeune prêtre sur la prédication, 1 vol. in-12. 1 fr. 50

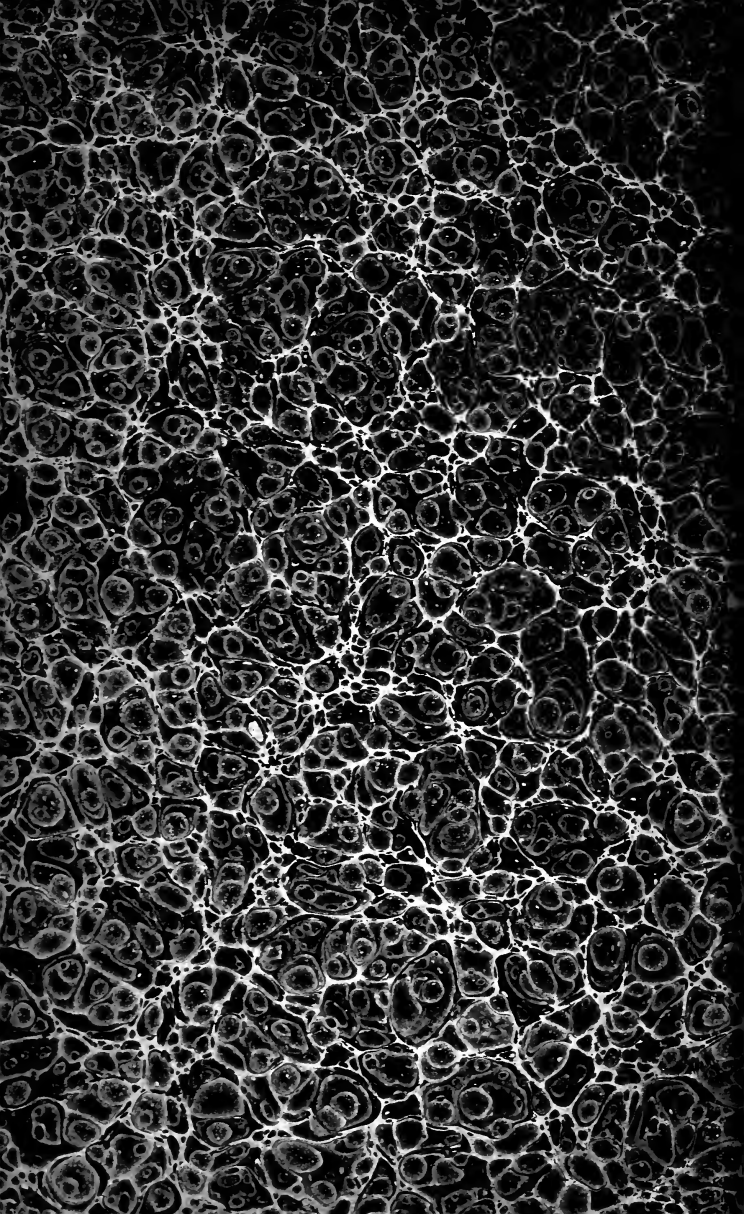
Œuvres complètes de saint Cyprien, par M. l'abbé Thibault, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux, traduction française, 2 vol. in-8°. 12 fr.
Avec le texte latin en regard, 3 vol. in-8° 18 fr.

Œuvres choisies de Bossuet, 8 beaux vol. in-8°, de 500 pages. 32 fr.
8 vol. in-12. 16 fr.

Cette édition renferme le discours sur l'histoire universelle, 1 vol. Ses Sermons, 3 vol. Ses Panégyriques, 1 vol. Ses Oraisons funèbres, 1 vol. La connaissance de Dieu, 1 vol. Étévations à Dieu sur les mysteres de la religion, 1 vol.

Chaque ouvrage se vend séparément.





BX 1752 .G75 1879 v.4 SMC
Gridel, Nicolas,
Soirees chretiennes
47231696

AWW-4358

